

La centrale de Tchernobyl est fermée, mais la tragédie continue

LA CENTRALE a été fermée, vendredi 15 décembre, par les autorités ukrainiennes. Les effets de la catastrophe du 26 avril 1986 continuent de se faire sentir. Les cancers de la thyroïde se multiplient. Un rapport de l'ONU a recensé 11 000 cas, mais il est difficile de se prononcer sur l'ampleur des conséquences sanitaires en l'absence d'étude systématique menée par les autorités locales ou la communauté internationale. Autour de Tchernobyl continuent de vivre et travailler des milliers de personnes. En Biélorussie, pays le plus frappé, des chercheurs s'alarment de la contamination des enfants. Les zones dangereuses sont encore habitées par 2 millions de personnes, un habitant sur cinq du pays. Des Biélorusses racontent, dans notre page enquête, la tragédie qu'ils vivent.

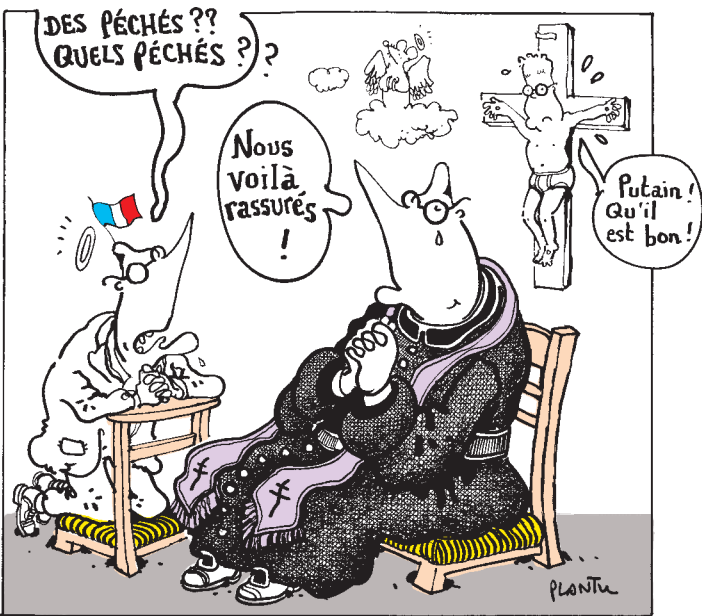
Lire p. 2-3 et notre enquête p. 17

Chirac : « Je ne peux pas y croire ! »

● « Je ne le savais pas », a déclaré le président de la République à propos du système des marchés truqués à Paris et en Ile-de-France avant 1995 ● Se posant en « victime permanente », il a dénoncé une « justice spectacle » ● « Il n'y a pas de crise morale ou de crise politique en France »

JACQUES CHIRAC s'est longuement expliqué, jeudi 14 décembre, à TF 1, sur les affaires politico-financières dans lesquelles son nom a été cité, notamment sur le financement, avant 1995, de partis politiques par des commissions sur les marchés truqués de Paris et d'Ile-de-France.

« Je ne le savais pas », a-t-il affirmé à propos de ces commissions et d'une entente entre RPR, PS et ex-PR sur leur répartition. « Je ne peux pas y croire, a-t-il ajouté. Qu'il y ait eu des ententes avec une entreprise par ci, une entreprise par là, c'est tout à fait probable (...), mais qu'il y ait eu un système où les partis politiques de la majorité et de l'opposition se seraient mis ensemble pour se partager je ne sais quel gâteau !... Si c'est démontré, je serai le premier à le condamner. » Le chef de l'Etat, hostile à toute « amnistie » ou « repentance », refuserait d'être entendu comme témoin si un juge le lui demandait : « Je ne peux pas me défendre, je ne peux pas être entendu, je ne



- Les principaux extraits de l'intervention du président à TF 1 p. 8 à 11
- Le financement des partis et le « système » de l'Ile-de-France p. 8 et 9
- Corse, calendrier électoral : les mises en garde de M. Chirac p. 10 et 11
- Les réactions, notre éditorial et les chroniques p. 12, 20, 34 et 36

peux pas porter plainte en diffamation (...). Je suis la victime permanente, dans cette affaire. » Jacques Chirac s'est dit « profondément blessé » par sa mise en cause dans le témoignage posthume de Jean-Claude Méry, qui fut collecteur de fonds occultes pour le RPR. Il a dénoncé la « justice spectacle » dont il rend responsable certains médias, des « irresponsables » qui tentent de le « déstabiliser » et veulent « vendre du papier ». Le chef de l'Etat estime que les pratiques de financement occulte « n'ont plus cours » et qu'« il n'y a pas de crise morale ou de crise politique en France aujourd'hui ».

Le chef de l'Etat a, d'autre part, mis en garde le gouvernement sur son projet de nouveau statut pour la Corse, notamment sur les transferts de compétences législatives ou réglementaires. Il a aussi souligné que l'hypothèse d'un changement de calendrier électoral pour 2002 - élection présidentielle avant les législatives - mérite mieux qu'un « débat à la sauvette ».



ERIC CABANIS/AFP

DISPARUES DE L'YONNE Les aveux du tueur

Emile Louis, soixante-six ans (photo), a reconnu, jeudi 14 décembre, avoir tué sept jeunes filles handicapées entre 1977 et 1979, dans la région d'Auxerre (Yonne). Il a été mis en examen pour « enlèvement et séquestration ». Les familles des victimes se battent depuis vingt ans pour convaincre la justice de reprendre l'enquête. Si les gendarmes découvrent tous les corps, l'affaire devrait être requalifiée en meurtre et donc prescrite. Ce que contestent les avocats des victimes. p. 14

Turbulences sur les marchés émergents

ARGENTINE, TURQUIE : les difficultés financières qui touchent, depuis plusieurs semaines, ces deux pays, ont fait resurgir le spectre d'une crise dans tous les pays émergents. Traumatisés par les crises asiatique et russe de 1997 et 1998, les investisseurs se demandent si les turbulences actuelles, encore très localisées, ne risquent pas de se propager aux marchés financiers occidentaux. Les économistes se veulent rassurants. Ils notent que le Fonds monétaire international a tiré les leçons du passé. Agissant avec force et rapidité, celui-ci vient de débloquer plusieurs dizaines de milliards de dollars en faveur d'Istanbul et de Buenos Aires.

Lire page 21

Cent trente écrivains, cinéastes et artistes pour soixante mille sans-papiers

TOUT est dans le symbole. Le chiffre d'abord : cent trente écrivains, cinéastes et artistes ont repris leur plume pour défendre les sans-papiers. Comme la plupart l'avaient déjà fait contre les lois Debré en février puis en mai 1997, ils se mobilisent pour obtenir « la régularisation des sans-papiers qui en ont fait la demande ».

Le lieu du lancement de l'« appel des 130 » ne doit rien au hasard. C'est dans le cybercafé du très médiatique Ababacar Diop, ancien porte-parole des sans-papiers de Saint-Bernard devenu millionnaire par la grâce d'un accord avec Vivendi, que les initiateurs ont lancé leur nouvel appel.

Le Sénégalais, qui a « réussi tout en restant fidèle à la cause des sans-papiers » les avait invités dans son local, sur les terres de Daniel Vaillant, maire socialiste du 18^e arrondissement et ministre de l'intérieur, à moins de trois mois des échéances municipales, pour « rappeler à Lionel Jospin ses engagements d'abolir les lois Pasqua-Debré ». Le précédent appel avait été publié quelques semaines avant les élections législatives de juin 1997.

Porté par Dan Franck et Arnaud de Montjoye, ce manifeste veut rappeler les quelque 63 000 déboutés de la régularisation au bon souvenir des responsables de la gauche plurielle. Chaque président de groupe de l'Assemblée nationale a donc reçu son exemplaire de la pétition, où l'on peut reconnaître les signatures d'Hélène Cixous, Didier Daeninckx, Philippe Djian, Frédéric Fajardie, Jean-Bernard Pouy, Dominique Sampiero ou Marc Villard, soutenus par quelques cinéastes, comédiens, metteurs en scène, artistes (Annie Duperey, Costa Gavras, Claude Lanzmann, Jorge Lavelli, Willy Ronis, Raoul Sangla, Siné) ou intellectuels (Mohamed Harbi, Alain Joxe, Joël Roman, Jean-Pierre Vernant, Pierre Vidal-Naquet).

« Il s'agit de poursuivre un combat qui a pour partie échoué. On attendait davantage d'un gouvernement de gauche, une générosité bien au-delà des chiffres », rappelle Dan Franck. C'est pour s'élever contre ce qu'ils considèrent comme « une trahison intolérable des valeurs humaines » qu'ils entendent en appeler au peuple de gauche et dénoncer le sort des « clan-

destins qui se battent à visage découvert ». Les exemples des situations invivables de ces hommes, femmes, enfants contraints à vivre dans l'ombre ont été énumérés dans toute leur crudité. Logements insalubres, manque de soins, travail précaire et non déclaré, saturnisme... les conséquences de ce « néo-esclavagisme », selon les termes de l'écrivain Valère Staraselski, sont trop nombreuses.

Mouloud Aounit, président du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), est venu témoigner de « l'état de dénuement, d'angoisse et d'exaspération extrême des sans-papiers, tandis que les préfectures n'appliquent même pas la loi ». « Leur seul délit est d'être pauvre, noir, africain, et d'avoir fui leur pays pour vivre », a-t-il affirmé. Pour bien montrer leur détermination, ces cent trente-là sont prêts à tout. « Même à s'enchaîner à nouveau devant les grilles de l'église Saint-Bernard », a certifié Bruno Fialho, adjoint communiste à la mairie de M. Vaillant. « Ce sera long, mais nous ne lâcherons pas. »

Sylvia Zappi

« El Niño » au Châtelet



PETER SELLARS

LE MONDE a assisté aux répétitions d'« El Niño », l'oratorio du compositeur américain John Adams consacré à la Nativité. Son compatriote Peter Sellars met en scène cette œuvre qui devait être créée au Théâtre du Châtelet vendredi 15 décembre.

Lire page 31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1216 - 7,50 F



ROLEX

Rolex Dry-Date.
Chronomètre en or 18 ct.

WEMPE
Horloger · Joaillier
Depuis 1878

Wempe Joaillier - 75008 Paris - 16, Rue Royale - Tél. : 01 42 60 21 77

Hambourg Berlin Düsseldorf Francfort Munich Madrid Paris Vienne Londres New York MS Europa

Plein emploi : le consensus libéral

IL PEUT paraître curieux de dresser les portraits comparés de l'économiste Alain Minc et de l'économiste Jean Pisani-Ferry. Le premier a été proche d'Edouard Balladur tandis que le second travaille désormais pour Lionel Jospin. Pourtant, l'exercice est moins saugrenu qu'il n'y paraît. Car, en vérité, ils ont l'un et l'autre de nombreux points communs. Et l'examen de ces similitudes est tout sauf anecdotique : on y découvre le cœur de l'ambiguïté de la politique économique et sociale actuellement conduite par la gauche.

Le premier point commun, fortuit, c'est que M. Minc comme M. Pisani-Ferry ont écrit, l'un et l'autre, un rapport. Intitulé « La France de l'an 2000 » et rédigé à l'automne 1994, sous l'égide du Commissariat général du Plan, le premier document a occupé une place centrale, durant de longs mois, dans le débat économique français. Consacré au « plein emploi » et préparé sous l'égide du Conseil d'analyse économique (CAE), le second document a toutes les chances de connaître les mêmes destinées : il pourrait venir au centre de la controverse économique française des prochains mois.

Le deuxième point de similitude, c'est, si l'on peut dire, la « vocation » de ces études. En 1994, nul n'ignorait que M. Balladur se porterait candidat à l'élection présidentielle. On se doutait donc que ce rapport du Plan pourrait être la boîte à outils dans laquelle le premier ministre de l'époque irait puiser pour confectionner son programme de campagne. Or, dans le cas de M. Pisani-Ferry, la présomption est la même. Pourquoi, en effet, a-t-il été demandé à cet ancien collaborateur de Dominique Strauss-Kahn, aujourd'hui membre de l'équipe permanente du CAE, de travailler sur le thème du retour au plein emploi ? Comme on n'est pas obligé d'être naïf, on devine évidemment la réponse : c'est que cet objectif sera au centre de la campagne du futur candidat Jospin. Il s'agissait donc d'expertiser cette idée...

Mais c'est là que tout se complique. Car, en toute logique, les deux rapports auraient dû être très différents.

Laurent Mauduit

Lire la suite page 17 et le point de vue de Jean Pisani-Ferry page 19



DOMINIQUE FAGET/AFP

SCIENCES La vitamine du riz doré

Des chercheurs suisses et allemands ont créé un riz transgénique enrichi en carotène. Cette céréale pourrait, selon ces biologistes, corriger les carences en vitamine A des pays les plus pauvres. Mais les opposants au riz doré (photo, à Montpellier) soulignent que d'autres végétaux, présents naturellement dans les pays du Sud, concentrent davantage cette vitamine. p. 27



D.R.

RIVE DROITE / RIVE GAUCHE Grands magasins, grand luxe

Les grands magasins veulent regagner le cœur des Parisiennes et des Parisiens. Bousculés par les chaînes de boutiques spécialisées, Printemps, Galeries Lafayette, Bon Marché et BHV définissent de nouveaux « territoires » luxueusement décorés et organisent leurs étages en fonction des catégories sociologiques et financières de leurs clientèles. p. 29

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France.....	8	Météorologie-Jeux.....	30
Société.....	14	Culture.....	31
Régions.....	16	Guide culturel.....	32
Horizons.....	17	Carnet.....	33
Entreprises.....	21	Kiosque.....	34
Communication.....	23	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	24	Radio-Télévision.....	35

NUCLÉAIRE Quatorze ans après la catastrophe du 26 avril 1986, la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine, ferme définitivement vendredi 15 décembre. ● **LES CONSÉ-**

QUENCES sanitaires de cette catastrophe ne sont toujours pas connues avec précision, mais les spécialistes observent la progression, depuis 1990, d'une épidémie de cancers de

la thyroïde. ● **LES « LIQUIDATEURS »** (ouvriers, militaires, pompiers), soit près de 600 000 personnes, qui sont intervenus entre 1986 et 1990 sur les lieux de l'accident, ont été parti-

culièrement exposés aux radiations, mais on ne dispose pas de données précises quant à leur état de santé. ● **DANS LA ZONE INTERDITE**, fortement contaminée, on estime à envi-

ron 14 000 le nombre des personnes qui travaillent toujours sur le site, où qui vivent dans un rayon de trente kilomètres autour de la centrale (lire aussi page 17).

Tchernobyl : les risques sanitaires persisteront après la fermeture

L'épidémie de cancers de la thyroïde chez les plus jeunes est toujours en progression. Près de 1 400 cas ont officiellement été recensés. Des milliers de personnes continuent à vivre sur le site contaminé

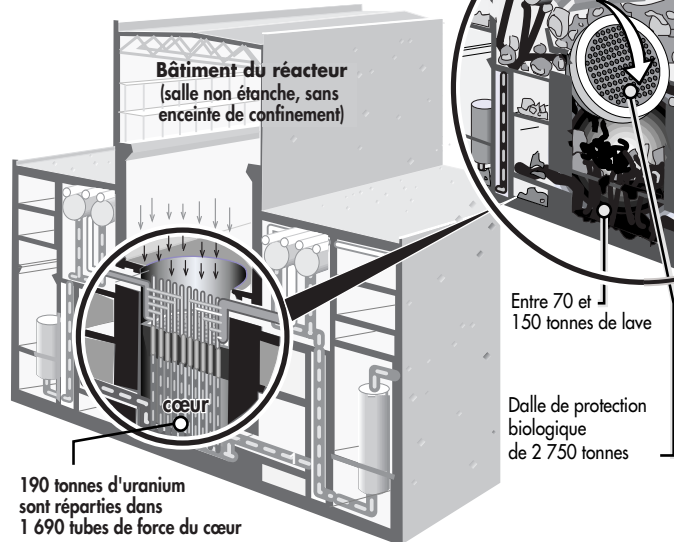
POURRA-T-ON jamais établir un bilan exhaustif des conséquences sanitaires de l'accident du 26 avril 1986 ? L'absence de surveillance épidémiologique exhaustive et de système de veille sanitaire, la dispersion géographique des dizaines de milliers de personnes – les « liquidateurs » – directement exposés à des rayonnements radioactifs de forte intensité, associées aux multiples réticences politiques sur ce sujet expliquent les difficultés qu'il peut y avoir à faire toute la lumière sur l'aspect médical de cette catastrophe. La seule certitude en la matière concerne l'existence d'une épidémie de cancers de la thyroïde touchant principalement les enfants qui avaient moins de cinq ans en avril 1996. Il est en effet bien établi, depuis les années 50, que l'exposition durant l'enfance à des rayonnements ionisants constitue un facteur de risque majeur vis-à-vis du cancer de cette glande qui métabolise l'iode pour produire des hormones essentielles à l'organisme.

Il fallut attendre quatre ans après l'accident et la création d'une association médicale française – Les enfants de Tchernobyl – pour que l'on commence à évoquer publiquement l'existence d'un nombre anormalement élevé de lésions cancéreuses de la thyroïde chez des enfants vivant dans la région de la centrale nucléaire. On estimait ces dernières années que, sur la période 1986-1997, environ 1 400 cas de cancers de la thyroïde avaient été diagnostiqués en Biélorussie, en Russie (dans la région de Bryansk), ainsi que dans les zones géographiques d'Ukraine les plus contaminées. « *Aucune synthèse sur l'évolution de cette épidémie dans ces trois pays n'a*

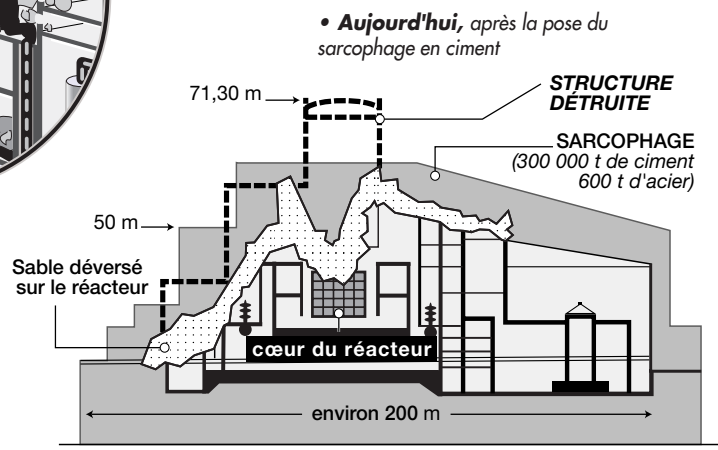
Le réacteur n° 4 avant et après l'accident

• Le bâtiment du réacteur, avant l'exposition

- Réacteur de type RBMK 1000.
- Puissance du réacteur : 3 200 mégawatts thermiques.
- Puissance électrique : 1 000 mégawatts.



• **Au moment de l'explosion**, la puissance de la réaction en chaîne a été multipliée par 100. La dalle de protection biologique qui recouvrait la partie supérieure du réacteur a été soulevée comme une plume. Sous l'effet de l'intense chaleur dégagée par le combustible, les matières radioactives et les matériaux déversés par les hélicoptères et les « liquidateurs » sur le cœur ont formé une sorte de lave en fusion, le corium, qui a attaqué le béton du bâtiment avant de se refroidir.



Le samedi 26 avril 1986, à 1 h 23 du matin, deux énormes explosions ont détruit le cœur et le toit du réacteur n° 4 de la centrale de Tchernobyl (Ukraine), projetant dans l'atmosphère une pluie de débris hautement radioactifs et de graphite brûlant. A l'origine de cet accident, le plus terrible jamais enregistré par l'industrie nucléaire après ceux pourtant graves de Kichim, en Sibérie (1957), et de Three Mile Island, aux Etats-Unis (1979), des essais de maintenance menés avec un personnel mal préparé et dans des conditions de sûreté insuffisantes. Les autorités tentèrent un moment de cacher la catastrophe tant aux Soviétiques qu'aux Occidentaux. Mais l'ampleur du désastre est telle que les Suédois, rapidement exposés aux retombées du nuage, qui a aussi survolé toute la partie est de la France, donneront bientôt l'alerte. Une douzaine de réacteurs de ce type sont encore en service aujourd'hui.

été publiée après 1997, souligne-t-on auprès de l'Institut français de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). Nous disposons cependant de données partielles et préliminaires concernant la Biélorussie pour les années 1998 et 1999. Elles semblent confirmer l'augmentation des cas et la poursuite de cette épidémie chez les adolescents et les jeunes adultes. »

A Genève, le bureau des Nations

unies pour la coordination des affaires humanitaires a diffusé, en janvier 2000, un rapport faisant un état des lieux de la situation sanitaire des territoires les plus contaminés et qui vise à récolter des fonds pour financer un programme d'assistance. Ce rapport fait état de 11 000 cancers de la thyroïde. L'IPSN observe toutefois que ce document « ne précise ni les territoires

exactement concernés, ni les tranches d'âge, ni la période étudiée ». Des études épidémiologiques sont en cours afin d'établir quelle est la proportion des cas qui peuvent être attribués aux retombées radioactives générées par l'accident. « *L'extension réelle de l'épidémie de cancers de la thyroïde est mal connue, mais continue de progresser*, note-t-on auprès de l'IPSN. Suivant les régions, on observe une multiplication par un facteur de 10 à 100 du taux naturel de ce cancer, notamment chez l'enfant, chez qui cette maladie est habituellement rare. »

DONNÉES PLUS RÉCENTES

Au-delà du bilan établi en 1997, l'IPSN observe que des données émanant du Registre national des cancers de Biélorussie, basé à Minsk, permettent de fournir des données plus récentes. Dans la classe d'âge 15-29 ans, les spécialistes constatent une augmentation du nombre des cas à compter de 1991, ce qui correspond à des personnes qui avaient entre 10 et 24 ans au moment de l'accident. « *L'évolution observée tend à confirmer que l'épidémie de cancers de la thyroïde des enfants exposés à l'accident de Tchernobyl semble se poursuivre, en se décalant chez les adoles-*

cents et les adultes jeunes », conclut l'IPSN. Ces données doivent être rapprochées des conclusions d'une étude épidémiologique conduite en Biélorussie en collaboration avec l'Institut national américain du cancer, et qui démontrent l'existence d'une forte association statistique entre la fréquence du cancer de la thyroïde de l'enfant et l'estimation des doses dues à l'exposition à l'iode 131. S'il ne peut être quantifié avec précision, le phénomène mis en évidence témoigne de la réalité et de l'intensité de l'exposition de la population au risque radioactif. Le cancer de la thyroïde est en effet habituellement très rare chez l'enfant.

Cette pathologie épidémique permet-elle pour autant de disposer d'une sorte de loupe – grossissante et non déformante – sur la réalité présente et à venir des conséquences sanitaires de la catastrophe ? Seule la poursuite de travaux épidémiologiques permettra de dire

ici ce qu'il en est, et de compléter des observations qui, jusqu'à présent, résultaient pour l'essentiel des études menées auprès des survivants des bombardements américains sur Hiroshima et Nagasaki. Pour l'IPSN, l'une des justifications de la poursuite de ces études est la nécessité d'« informer les populations directement victimes, ainsi que les autorités qui ont à répondre à

La contamination par les aliments

En Biélorussie, deux chercheurs tentent d'étudier le phénomène de contamination des enfants par la consommation d'aliments contenant du césium 137 – le principal élément radioactif disséminé par l'accident de Tchernobyl. Selon le professeur Nesterenko, directeur de l'institut indépendant Belrad à Minsk, 80 % de la radiation frappant les enfants est liée à la nourriture. Le biologiste Iouri Bandazhevsky affirme avoir établi une corrélation entre la quantité de césium 137 présent dans l'organisme de l'enfant et l'apparition de pathologies du cœur, des reins, et du foie. M. Bandazhevsky a été limogé en 1999 de son poste de directeur de l'Institut médical de Gomel, jeté en prison, puis assigné à résidence. Amnesty International l'a classé « *potentiel prisonnier de conscience* ». Il n'a pas été autorisé à répondre à une invitation du Parlement européen, en octobre, à s'exprimer sur ses recherches.

leurs interrogations ». Une autre est d'« améliorer les connaissances sur les effets des rayonnements ionisants et d'une catastrophe de cette ampleur ». On pourrait ajouter que de tels travaux pourraient aussi contribuer à l'amélioration de la politique de sécurité ainsi que, s'il en était besoin, à l'application concrète du principe de précaution, dans le champ de l'industrie du nucléaire, qu'elle soit civile ou militaire.

Jean-Yves Nau

Le sort inconnu des 600 000 « liquidateurs »

IL EXISTE aujourd'hui peu d'éléments scientifiques permettant d'améliorer la connaissance des conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl, constate l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), en précisant que la reconstitution des doses de rayonnement reçues par les individus est « *un processus long et difficile* ».

Encore plus difficile lorsqu'il s'agit des « liquidateurs », ces 600 000 personnes (civils, militaires, pompiers, opérateurs de la centrale) qui sont intervenus entre 1986 et 1990 sur les lieux de l'accident. D'abord pour éteindre l'incendie du réacteur et le noyer sous des tonnes de sable. Ensuite pour dégager les débris, construire le sarcophage, déblayer, décontaminer, enfouir des débris... Mais la plupart de ces hommes n'étaient pas équipés de dosimètres fiables, qui auraient pu les avertir des dangers encourus.

Les informations épidémiologiques sur ces personnels sont disparates et fragmentaires. Pour les liquidateurs estoniens (4 833 hommes), une étude internationale a pu

« reconstituer » la dose moyenne de rayonnement qu'ils avaient reçue (environ 100 millisieverts ; en Europe, il est recommandé aux travailleurs du nucléaire de ne pas dépasser les 20 mSv). Entre 1986 et 1993, on a observé ni augmentation de cancers ni mortalité particulière. Mais un fort taux de suicides.

En ira-t-il toujours ainsi ? Personne n'ose s'avancer sur le sujet. Pour le groupe des liquidateurs russes, 284 000 étaient enregistrés sur le registre national russe médical et dosimétrique en 1992. Mais, en janvier 1996, note l'IPSN, ce registre ne contenait d'informations que sur 168 000 d'entre eux, « *les autres étant perdus de vue* ». La dose moyenne de rayonnements reçue par ces hommes et calculée sur la base « *des doses officielles* » s'établirait à seulement 108 mSv. Des excès de leucémies et des pertes de fertilité masculine ont bien été observés dans les années 90, mais pas confirmés de façon définitive.

Jean-François Augereau

Polo Pack Clim. Pas une voiture. Une Polo.

A partir de 71 900 F*



Climatisation, système audio Volkswagen, double airbag, direction assistée, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV, verrouillage centralisé, vitres avant électriques...

Polo Pack Clim



* Polo 1.4, 3 portes, tarif au 02.10.00, équipée du Pack Clim (comportant air conditionné manuel et autoradio Béta). Pack Clim non disponible sur modèle SDI.



Espace Suffren

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

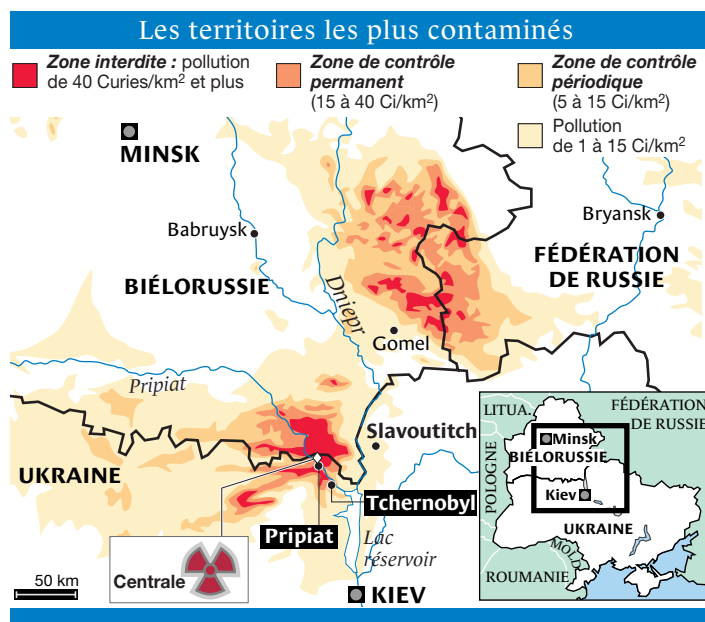
Le président ukrainien recherche un succès médiatique

LES OFFICIELS ukrainiens ont mis un soin particulier à préparer la cérémonie de fermeture de la centrale de Tchernobyl qui, retransmise par les télévisions, offre au président Léonid Koutchma l'occasion de rétablir son image, au moment où il est accusé d'avoir trempé dans la disparition d'un journaliste, Georgui Gongadze. L'affaire soulève une tempête politique en Ukraine et a relancé les tensions, récurrentes dans cette République, entre le président et la Rada (Parlement). Le Parlement ukrainien a voté jeudi 14 décembre une résolution demandant le limogement des chefs des services de sécurité, après avoir visionné une cassette vidéo où un ancien garde du corps du président prétend que ce dernier voulait faire disparaître le journaliste en question. D'origine géorgienne, âgé de trente et un ans, Georgui Gongadze n'a pas été vu depuis le 16 septembre. Il publiait sur un site Internet des informations accusant l'entourage présidentiel de corruption. Deux semaines après sa disparition, un corps décapité a été retrouvé aux abords de Kiev, que ses collègues affirment avoir identifié.

Le scandale a pris un tour politique lorsque l'un des principaux opposants de M. Koutchma, l'ancien président du Parlement, le socialiste Alexandre Moroz, a tenu le mois dernier une conférence de presse où il évoquait l'existence d'enregistrements confondants pour le chef d'Etat. Sur la bande son, une voix présentée comme celle de M. Koutchma suggère d'écarter M. Gongadze en organisant son enlèvement en Géorgie par des Tchétchènes. Le président, critiqué pour avoir tenté cette année d'accroître ses pouvoirs au moyen d'un référendum, a dénoncé mardi à la télévision un complot visant à le discréditer et à déstabiliser le pays.

L'Ukraine connaît d'intenses batailles économiques entre groupes « oligarchiques » qui cherchent à se positionner dans le cadre des privatisations. Une âpre lutte se joue autour du réseau de gazoducs, dont la Russie réclame le contrôle en échange de la dette de Kiev. Moscou a en outre entrepris de construire un tronçon de gazoduc pour contourner la République, qu'elle accuse de voler d'importantes quantités de gaz. A cet égard, la fermeture de Tchernobyl – qui a été présentée par Kiev comme une concession importante, même si des experts affirment que la centrale ne pouvait fonctionner au-delà de l'an 2000 sans de coûteuses modernisations – ouvre la voie au financement de deux nouvelles centrales nucléaires par les Occidentaux. Kiev espère ainsi réduire à terme sa dépendance énergétique envers Moscou.

Natalie Nougayrède



Des milliers de personnes travaillent dans la « zone d'exclusion »

TCHERNOBYL

de notre envoyé spécial

C'est officiellement une « zone d'exclusion », d'où est bannie la vie humaine. Dans un rayon de trente

REPORTAGE

« Il y a tout ici et nous sommes adaptés, depuis toutes ces années »

kilomètres autour de la centrale de Tchernobyl, des palissades de barbelés barrant les champs abandonnés et les forêts. Les routes sont cadenassées par des postes de police, les laissez-passer soigneusement examinés. De ce territoire, plus de cent mille personnes furent évacuées après la catastrophe du 26 avril 1986, des villages furent rasés et enterrés. La zone est une immense poubelle radioactive : les terres sont infestées de radioéléments (césium et strontium), des déchets sont enfouis dans huit cents décharges, qui ne sont pas toutes répertoriées, des milliers de véhicules, hautement radioactifs puisque utilisés lors de la « liquidation » de l'accident, sont parqués dans des champs.

La « zone » demeure pourtant un bassin d'emplois. Il n'y a pas seulement les 6 000 employés de la centrale, un chiffre qui a gonflé ces dernières années, alors que les experts estiment que 500 à 1 000 personnes suffiraient à faire tourner le dernier réacteur en activité. Aux travailleurs du nucléaire s'ajoutent près de 8 000 personnes – militaires, forestiers, pompiers, médecins, scientifiques, employés d'administrations diverses – qui travaillent sur ce territoire. « Ils s'occupent, on ne sait trop à quoi, mais voilà, il y a de l'argent à prendre sur le budget », dit Stanislav Shekstel, l'un des responsables de la centrale.

DES SÉJOURS LIMITÉS

Tchernobyl, la ville, est à une douzaine de kilomètres de la centrale. Evacuée en 1986, la bourgade s'anime désormais le soir. Magasins, cafés – la vodka n'est vendue qu'après 19 heures –, bureau de poste, antenne d'Aeroflot, salle de spectacles, le train-train a repris. Officiellement, les séjours sont limités : quinze jours dans la zone, quinze jours à l'extérieur, ou quatre jours (du lundi au jeudi) et trois jours. « C'est un peu dur à respecter, disons que c'est obligatoire », sourit Igor Chokhalevitch. Biologiste, il étudie les « mutations génétiques intervenues sur les animaux ».

Disert sur les souris et les mulots, M. Chokhalevitch change de ton quand on l'interroge sur les humains. « L'évaluation médicale est difficile, on n'est pas à la fête ici, et je connais les conséquences possibles. Beaucoup de gens sont déjà habitués aux radiations et c'est aussi une question psychologique », dit-il. L'habitude et le moral sont deux arguments mis en avant par les travailleurs de la zone. Mais Igor Chokhalevitch évoque aussi ce tas de journaux « gardé au troisième étage, avec les photos de gens qui ont travaillé avec nous et qui ne sont plus ». Pour le biologiste, la question est « sociale ». « Tout le monde sait qu'il est dangereux de venir ici et tout le monde vient ! Pour les salaires qui sont meilleurs qu'ailleurs et qui sont payés, pour la protection sociale, pour le logement. »

A l'hôpital de Tchernobyl, Catherine Ganjia supervise le contrôle médical annuel des tra-

vailleurs de la zone. « Huit mille personnes viennent chez nous ; si la dose annuelle est dépassée, elles ne peuvent plus travailler là. Les cas sont très rares, un ou deux par an », assure-t-elle, ajoutant que « l'homme s'adapte à tout ; la radiation diminue, le pire est passé ». Elle-même, dit-elle rapidement, doit aller à Kiev pour des séjours de soins deux fois par an.

Pripiat, à trois kilomètres des réacteurs nucléaires, était la ville des employés de la centrale. Ses 47 000 habitants furent évacués après avoir, durant deux jours, contemplé sans aucune protection le feu nucléaire du quatrième réacteur. Aujourd'hui, la cité est un fantôme abandonné à la forêt et aux animaux sauvages. Tout est là, presque intact malgré les pillages et récupérations diverses, les meubles, magasins, faucilles, marteaux et autres emblèmes soviétiques vantant la conquête de l'atome.

« ICI, TOUT EST SALE »

Alexandre Sergueïevitch, quarante-sept ans, travaille là depuis sept ans. Son équipe centralise les données d'une trentaine de postes de mesures de radiations disséminés sur la zone. « Oui, je prends des risques. En 1990, je travaillais à l'arsenal près de Kiev ; les commandes se sont effondrées, je suis venu ici », dit-il. Alexandre gagne 800 hrivnas par mois (1 000 francs). Au pied de son bureau, un monument aux morts a été improvisé dans les herbes folles : trente noms. « Ce sont des gars de notre service qui ont été aussi liquidateurs », dit-il. « Ici, tout est sale, la terre, les champignons, les bâtiments, il n'y a pas d'eau potable », ajoute-t-il.

D'anciens habitants des hameaux – des retraités surtout – sont aussi revenus s'installer, et les autorités ont finalement laissé faire. Une petite fille, Maria, est née le 25 août 1999 dans une maison à l'écart de la ville où ses parents vivent à l'année. Nikolai Petrovitch et Valentina Borissova sont, eux aussi, revenus dès 1987. Leur maison avait été enterrée, ils en ont occupé une autre à Tchernobyl même, entourée d'un jardin potager soigné. « Ceux qui sont morts l'ont été de désespoir ou de peur des radiations, mais qui ne veut pas vivre sur sa terre ? », soutient Nikolai. Leur fils, une vingtaine d'années, travaille dans la zone. « Il y a tout ici, des légumes, des pommiers, des pruniers, des poissons, et nous sommes adaptés depuis toutes ces années », assure son épouse. Ils seraient ainsi 600 l'hiver, peut-être 2 000 l'été à vivre sur ces terres contaminées. « Ils étaient plus nombreux il y a quelques années, mais beaucoup sont morts », dit le médecin Catherine Ganjia.

Novo Chepelini, quelques kilomètres au nord de la centrale, semble englouti dans la forêt. Les arbres ont envahi la petite route goudronnée, transpercent les fenêtres ou les toits des maisons abandonnées. Mais une partie du hameau a été refaite, quelques champs sont labourés, des poules et un cheval gardent des maisons réparées. Les habitants travaillent dans une ferme voisine où sont élevées une vingtaine de vaches, officiellement à titre expérimental. Cela intéresse les scientifiques, dit-on. Les vaches, mais les humains aussi d'ailleurs, ces milliers de personnes que la seule perspective d'un salaire a attiré à Tchernobyl.

François Bonnet

En visite à Cuba, Vladimir Poutine veut reconquérir le terrain perdu par les entreprises de son pays

La Russie n'est plus que le quatrième partenaire commercial de l'île

Le président russe, Vladimir Poutine, a entamé, jeudi 14 décembre, une visite dans le premier et dernier pays communiste des Amériques, à quel-

ques encablures des Etats-Unis. C'est la première visite officielle d'un président russe à Cuba depuis la désintégration de l'URSS, en

1991, alors que les liens entre les deux anciens pays frères se sont considérablement détériorés ces dernières années.

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Après trente ans d'alliance étroite fondée sur l'idéologie communiste, puis dix ans d'éloignement à la suite de l'effondrement de l'empire soviétique, la Russie et Cuba vont relancer leur coopération « sur des bases réelles ». Le commerce a remplacé « la solidarité socialiste » qui permettait jadis à Cuba de recevoir des subsides de l'Union soviétique. Peu après son arrivée, mercredi 13 décembre dans la soirée, à Cuba, où il effectue une visite de quatre jours dont deux de repos dans la station balnéaire de Varadero, avant de se rendre au Canada, le président russe Vladimir Poutine a fait plaisir à son hôte Fidel Castro en condamnant l'embargo imposé par les Etats-Unis à Cuba.

Avant de s'envoler pour l'île caraïbe, Vladimir Poutine avait rappelé que Cuba est « un allié traditionnel et de longue date » de la Russie, et son premier partenaire en Amérique latine, une région où Moscou souhaite développer sa présence. Interrogé par la télévision cubaine,

M. Poutine a regretté que « la base idéologique des relations [entre les deux pays] ait été perdue et que l'on ait infligé un grave dommage aux liens entre les deux Etats ».

« Je ne crois pas que cela ait été correct », a ajouté le président russe, qui n'a pas caché que l'un des principaux objectifs de sa visite, la première d'un président russe à Cuba, est de reconquérir le terrain perdu par les entreprises de son pays. Alors que, dans les années 80, 85 % des échanges de l'île se faisaient avec les pays du bloc socialiste à des conditions favorables, l'effondrement de l'Union soviétique et la désintégration de son union économique, le Comecon, ont plongé Cuba dans une crise brutale. Les très sévères mesures d'ajustement de la « période spéciale », toujours en vigueur, et l'ouverture aux investisseurs étrangers, notamment dans le tourisme, ont permis au régime castriste de survivre.

Mais la Russie n'est plus aujourd'hui que le quatrième partenaire commercial de Cuba derrière le Canada, l'Espagne et le Venezue-

la. Le sucre cubain et le pétrole russe, dont une large part est négociée par des traders français, constituent toujours le gros des échanges entre les deux pays. Sur les quelques 370 sociétés mixtes installées à Cuba, une seule vient de Russie.

RECHERCHE DE PARTENAIRES

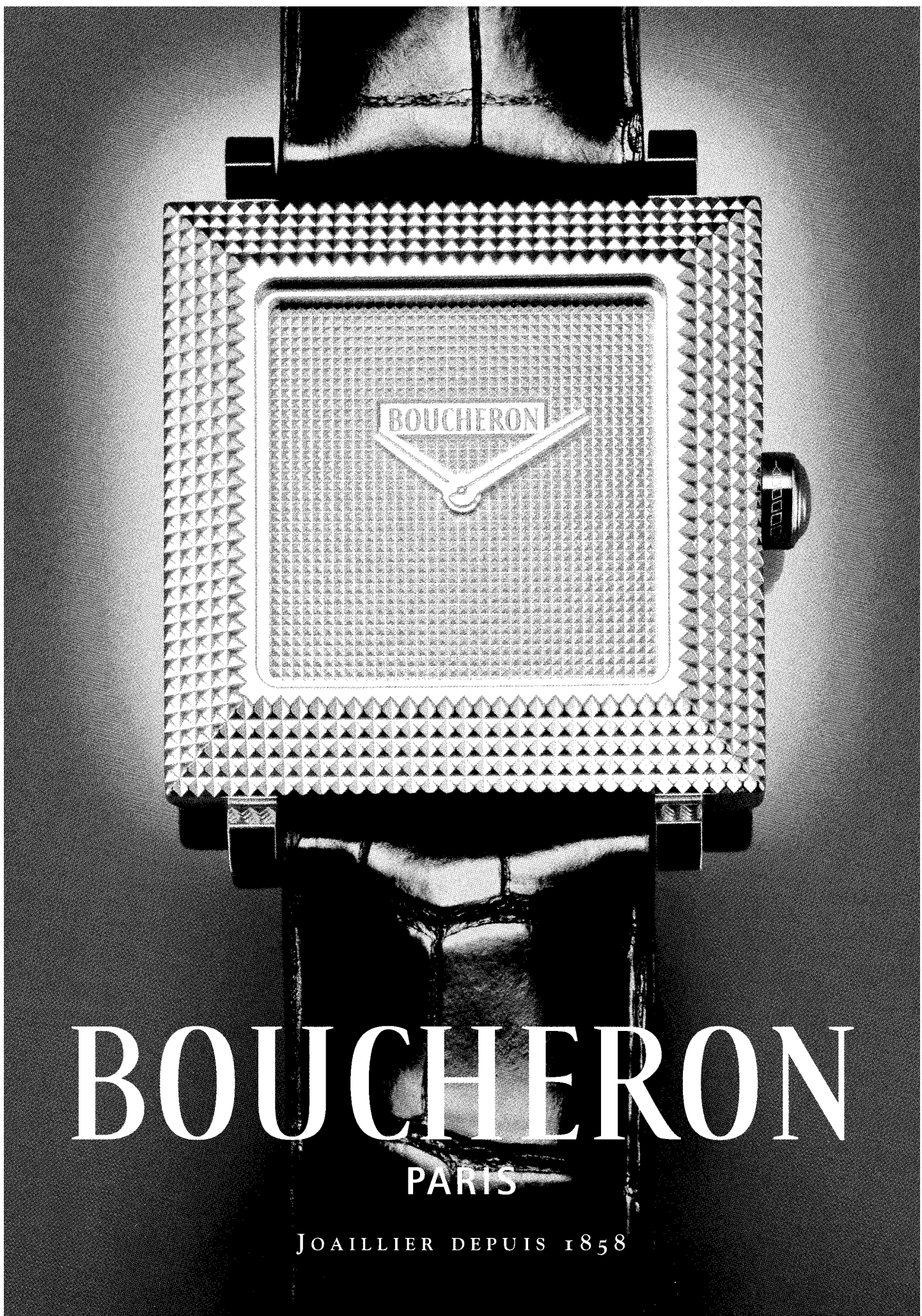
L'avenir des coûteux projets industriels, abandonnés en cours de réalisation du fait de la brusque interruption de l'aide soviétique, a été évoqué lors des entretiens entre les deux présidents. Selon la presse russe, le dossier le plus avancé concerne l'usine de nickel de Las Camariocas, à Moa. La compagnie russe Norlisk Nickel serait prête à investir 300 millions de dollars pour achever la construction, interrompue en 1991. Moscou et La Havane sont à la recherche de partenaires étrangers pour terminer une raffinerie de pétrole à Cienfuegos ainsi que la centrale nucléaire de Jurgua, dont la construction est paralysée depuis 1992. Il manque environ 600 millions de dollars pour achever cette centrale, qui devrait couvrir le quart des besoins en élec-

tricité de l'île, mais que les Etats-Unis considèrent comme un risque potentiel pour la Floride.

La très lourde dette accumulée par Cuba du temps de l'Union soviétique demeure l'un des dossiers les plus épineux des relations bilatérales. Les deux pays ne sont pas d'accord sur le montant de cette dette, qui était évaluée à 21 milliards de roubles convertibles lors de la disparition de l'URSS. Les dirigeants cubains demandent qu'une partie de cette dette, actuellement estimée à 11 milliards de dollars, soit effacée pour compenser le préjudice causé par la disparition de l'Union soviétique.

Vladimir Poutine s'est discrètement rendu à Lourdes, au sud-ouest de La Havane, où les Russes conservent une importante base d'écoutes électroniques qui leur permet d'intercepter les communications en provenance de la côte orientale des Etats-Unis et de vérifier l'application des accords sur le contrôle et la réduction des armements signés avec Washington.

Jean-Michel Caroit



Bill Clinton a invité tous les Américains à « soutenir le président élu George W. Bush »

Le démocrate Joe Lieberman appelle à une réforme consensuelle du système électoral

Au lendemain de sa victoire à l'élection présidentielle américaine, George W. Bush préparait, jeudi 14 décembre, la nouvelle administration

qui entrera en fonction le 20 janvier. Le vice-président élu, Dick Cheney, a pris possession jeudi d'un « bureau de transition » près de la Maison

Blanche. M. Bush doit rencontrer dès lundi les chefs de file des deux partis au Congrès et espère s'entretenir, mardi, avec Bill Clinton.

Un élu du Parti populaire assassiné par l'ETA

L'organisation séparatiste basque a répondu au pacte antiterroriste signé entre la majorité et l'opposition à Madrid

MADRID

de notre correspondant

Il s'appelait Francisco Cano. Il avait 45 ans, marié, deux enfants. Il travaillait comme plombier à Viladecavalls, une toute petite ville, près de Terrassa, dans la banlieue de Barcelone. Il n'était ni un ténor de la politique, ni un meneur d'hommes, seulement un citoyen décent et responsable qui avait décidé de s'impliquer davantage dans la vie politique du pays, il y a trois ans, en rejoignant les rangs du Parti populaire dont il était devenu l'unique représentant au conseil municipal de Viladecavalls.

En l'assassinant, au moyen d'une bombe-ventouse placée sous sa camionnette, jeudi 14 décembre, l'ETA – comme le dira José Maria Aznar – « frappe où elle peut quand elle peut et toujours au plus facile ». L'organisation séparatiste a fait de ce tranquille plombier sa 22^e victime depuis la fin de la trêve en décembre 1999. Et surtout, le symbole « d'une violence absurde, cruelle et lâche ». Transporté dans un état désespéré à l'hôpital, Francisco Cano est mort trois heures plus tard. Il avait roulé toute la matinée avec la bombe sous sa voiture. Celle-ci n'était réglée, selon les experts, que pour exploser dans une côte. Ce qui s'est produit. Le pire a malgré tout été évité car la victime avait, peu avant, accompagné deux personnes en voiture.

Tandis que les manifestations de rejet du terrorisme, désormais tristement rituelles, s'organisaient dans tout le pays, force était de constater que l'ETA – comme l'avait dit en son temps le ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja – maintient sans doute une structure fixe en Catalogne. Quatre attentats y ont déjà été perpétrés, dont trois mortels. Le dernier en date fut l'assassinat, le 21 novembre, de l'ancien ministre socialiste, Ernest Lluch.

Cet attentat avait suscité une très vive émotion, jetant des centaines de milliers de personnes dans les rues pour crier leur dégoût et leur détermination. Des manifestations qui avaient surtout

engendré une forte demande de l'opinion publique pour que les partis politiques tentent de s'unir face au terrorisme, plutôt que de se livrer à une guerre de tranchée dans une équation politique basque particulièrement immobile et crispée depuis la fin de la trêve et le fracas du pacte nationaliste de Lizarra qui l'avait précédée. Une première réponse, laborieuse, difficile et encore incomplète est déjà venue, la semaine dernière, sous la forme d'un accord inédit entre les deux plus grandes formations politiques : le Parti populaire de José Maria Aznar et le Parti socialiste (PSOE). Cet accord « pour les libertés et contre le terrorisme » laisse, en théorie, une porte entrebâillée à toutes les forces démocratiques qui voudraient rejoindre ses premiers signataires.

VIVES RÉTICENCES

Mais tant la gauche communiste de Izquierda Unida – qui avait co-signé les accords nationalistes de Lizarra, entre les nationalistes modérés et Herri Batasuna, bras politique de l'ETA, il y a deux ans – que le Parti nationaliste basque (PNV – modéré), qui gouverne au Pays basque, ont opposé les plus vives réticences. Surtout le PNV qui se dit exclu *a priori* par la clause exigeant explicitement son renoncement définitif au pacte de Lizarra. De leur côté les nationalistes catalans de Jordi Pujol, ont émis, eux aussi, certaines réserves. Quant aux nationalistes basques radicaux, ils y ont vu une véritable « déclaration de guerre » et une volonté affirmée « de ne pas trouver de solution politique au conflit ».

Les discussions ne sont pas pour autant terminées. Et José Maria Aznar et José Luis Zapatero, chef de file des socialistes, n'ont pas manqué d'insister, après ce dernier assassinat, sur l'importance de créer un « front uni » face à la violence pour « ne pas se contenter de condamner le terrorisme, mais aussi le combattre » ainsi que l'a souligné M. Zapatero.

Marie-Claude Decamps

de répondre aux espoirs et aux rêves de tous les Américains. » Derrière les propos unanimes, le ressentiment reste profond chez les démocrates : selon un sondage Reuters/NBC, 48 % des électeurs (dont 84 % de noirs et 63 % d'hispaniques) estiment que leur foi en la démocratie américaine a été altérée par l'élection du candidat républicain.

Conversation « courtoise » avec Jesse Jackson

Le président élu, George W. Bush, s'est entretenu par téléphone avec le leader noir des droits civiques Jesse Jackson, l'un des critiques les plus virulents de l'attitude du camp républicain lors de la bataille présidentielle en Floride, a indiqué, jeudi 14 décembre, l'entourage de M. Bush. Bien que le révérend Jackson ait qualifié l'absence de décompte manuel des bulletins litigieux en Floride de « crime », le coup de téléphone qu'il a donné à George W. Bush était « très courtois », a affirmé Karen Hughes, porte-parole de M. Bush. « Ils ont parlé apparemment de deux sujets, comment rassembler le pays et comment le réconcilier », a-t-elle déclaré. Le démocrate Jesse Jackson a aussi demandé à M. Bush de pouvoir s'entretenir avec lui « de réformes électorales possibles ». M. Bush a répondu par l'affirmative, a indiqué M^{me} Hughes, sans toutefois évoquer de date pour une rencontre. – (AFP)

L'atmosphère de confrontation politique exacerbée qui prévaut de part et d'autre à Washington devra changer pour que les appels à l'unité du futur président Bush soient entendus. Pour le moment, les démocrates attendent de voir si la nouvelle administration essaiera de leur forcer la main au coup par coup ou si elle acceptera le jeu du donnant-donnant, base de tout « véritable compromis », a dit M. Gephardt. Mais, paradoxalement, George W. Bush risque d'avoir plus de difficultés avec son propre parti qu'avec l'opposition.

Déjà certains ténors du Parti républicain, comme le représentant Tom DeLay, lui aussi Texan, ap-

pellent à profiter du fait que les deux chambres et la Maison Blanche sont passées sous contrôle républicain, pour la première fois depuis Eisenhower en 1953 pour imposer la plate-forme conservatrice sur laquelle « W » a fait campagne. Le sénateur Phil Gramm, un autre Texan, a expliqué que « le bipartisme, c'est quand un président républicain

vend son programme aux Américains et obtient le soutien de l'autre parti. »

D'un autre côté, Christine Todd Whiteman, la gouverneuse libérale du New Jersey, presse le président élu de tenir sa promesse de gouverner au centre. C'est en effet la seule manière d'éviter un blocage d'un système politique coupé en deux, et de donner des armes aux démocrates qui regardent déjà vers les législatives de 2002 pour reprendre le contrôle du Congrès, comme ils l'avaient fait en 1954.

Adversaire de « W » durant les primaires, le sénateur John McCain qui n'a pas oublié comment il avait été entraîné dans la

politique britannique au cours du XIX^e siècle, Richard Haass souhaite « un contrôle aussi informel que possible et aussi formel que nécessaire ».

Ce multilatéralisme organisé connaît donc des limites évidentes quand il s'agit par exemple de la défense anti-missile qui devrait être un des grands objectifs de la prochaine administration. Le maître-mot, dit Richard Haass, est « la persuasion », qui doit être atteinte par des « dialogues stratégiques » impliquant éventuellement les Nations unies. Mais il y a une condition : que la Russie et la Chine comprennent qu'elles pourront éviter une situation où le Conseil de sécurité serait court-circuité seulement... si elles coopèrent avec les Etats-Unis.

Washington doit convaincre les dirigeants russes que la défense anti-missile (NMD) n'est pas dirigée contre eux et qu'elle n'interdit pas une réduction drastique (à 1 000 ou 1 500 têtes) de l'arsenal nucléaire des deux pays. Il faut également tenter de faire accepter par Moscou des amendements au traité ABM de 1972, ce qui permettra du même coup de réduire les réticences européennes. Sinon, dit Richard Haass, Washington devra agir de manière unilatérale mais « en toute transparence » sur le calendrier et les limites du déploiement du bouclier anti-missile qui sera, dans un premier temps au moins, un système de théâtre et non un système global couvrant tout le territoire des Etats-Unis.

Ce qui propose l'ancien membre du conseil national de sécurité est une attitude qui se distingue sur bien des points de la politique poursuivie par l'administration démocrate mais qui en même temps est plus nuancée que certaines déclarations électorales républicaines pourraient le laisser penser. La politique étrangère devra être une des priorités du nouveau président des Etats-Unis qui n'y est peut-être pas vraiment préparé car, estime Richard Haass, le principal risque n'est ni l'unilatéralisme ni l'isolationnisme mais « l'indifférence ».

Patrice de Beer

La politique étrangère pourrait être plus nuancée que les propos de campagne

PUERTO RICO

de notre envoyé spécial

Quelle sera la politique étrangère du nouveau président ? Pendant la campagne électorale, George W. Bush a prononcé un seul discours sur ce thème qui ne brillait pas par son sens de la nuance, tandis que Condoleezza Rice, qui devrait diriger le Conseil national de sécurité, expliquait aux alliés des Etats-Unis que les forces américaines n'étaient pas destinées à accompagner les enfants à l'école dans des opérations de maintien de la paix. Autrement dit, pour ces missions en Europe, les Européens devraient compter seulement sur eux-mêmes ce qui ne voulait pas dire qu'ils pourraient agir à leur guise, hors de la tutelle de Washington. C'était là des propos de campagne que les nouveaux dirigeants américains devront nuancer dans les prochaines semaines.

Profitant de la Conférence atlantique, organisée à Puerto Rico par le Council on Foreign Relations de Chicago, Richard Haass, qui a servi au conseil national de sécurité sous George Bush-père avant de rejoindre la Brookings Institution et sans doute de retrouver une place parmi les conseillers de George Bush-fils, a proposé une image plus subtile et plus nuancée de ce que pourrait être les objectifs de politique étrangère d'une future administration républicaine.

Richard Haass ne rejette ni le multilatéralisme à condition qu'il soit « efficace et sous leadership américain », ni un monde multipolaire dans lequel les alliés et les par-

tenaires des Etats-Unis auraient leur mot à dire. Mais là encore, les Américains doivent jouer les premiers rôles. « L'objectif de Washington ne doit pas être de résister à la multipolarité il doit consister à la définir », dit-il, en obtenant des partenaires non seulement un accord sur les objectifs mais sur les moyens de les atteindre.

QUATRE CARACTÉRISTIQUES

Richard Haass propose quatre caractéristiques fondamentales pour une nouvelle politique étrangère : la réduction de la composante militaire dans les relations internationales ; la réduction des armes de destruction massive et du nombre des pays les possédant ; l'acceptation d'une « souveraineté conditionnelle » liée à la manière dont les gouvernants traitent leurs propres citoyens ; la reconnaissance que la promotion de la démocratie n'est pas un objectif fondamental et qu'il existe pour les Etats – et notamment pour les Etats-Unis – d'autres intérêts vitaux.

Il ne rejette pas a priori l'idée d'interventions armées américaines pour raison humanitaire, comme semblent le vouloir les plus radicaux des « réalistes », mais les Etats-Unis ne peuvent pas, selon lui, intervenir partout où les droits de l'homme sont bafoués, sous peine de ne pouvoir faire face à des menaces plus sérieuses pour leurs intérêts vitaux, dans le Golfe ou en Asie. Il critique implicitement le choix fait au Kosovo par l'administration démocrate de n'avoir eu recours qu'à des frappes aériennes,

mais en même temps il considère que la promotion de sociétés multi-ethniques ou l'aide à la formation d'Etats-nations ne font pas partie des tâches des forces armées américaines parce qu'elles supposent une présence prolongée sur le terrain qui détourne les militaires de leur devoir essentiel.

C'est la raison pour laquelle Richard Haass se prononce pour des coalitions régionales, si possible sous leadership américain, et qu'il salue les efforts accomplis par les Européens pour créer des capacités de défense autonomes. « Une Europe faible et divisée qui soit incapable ou réticente à agir comme un vrai partenaire des Etats-Unis constitue un danger beaucoup plus grand pour les liens transatlantiques, qu'une Europe résistante de temps en temps aux choix américains », dit-il.

Cette ouverture en direction des alliés des Etats-Unis et de leurs autres interlocuteurs (Russie ou Chine) suppose cependant que Washington continue de donner le

Recommandé par "Paris Pas cher"

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS AVANT TRAVAUX VENTE EXCEPTIONNELLE DES MODÈLES D'EXPOSITION DE GRANDES MARQUES

MATELAS • SOMMIERS Fixes ou relevables

BULTEX - TRÉCA - EPÉDA - SIMMONS - DUNLOPILLO - PIRELLI - SWISSFLEX

Canapés - Salons - Clic-Clac...

DUVIVIER - STEINER - COULON - SUFFREN ...

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville Paris 19^{ème} - M° Télégraphe

• 50, avenue d'Italie Paris 13^{ème} - M° Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

LA MAISON DU LODEN

HOMME - FEMME

du lundi au samedi de 10h00 à 19h00

6, rue de Rome - 75008 PARIS (angle Bd. Haussmann n° 57) - Tél. : 01.43.87.60.58



Le prix Sakharov a été décerné au collectif civique « Basta Ya ! »

Le COLLECTIF civique et antiterroriste « Basta Ya ! » (Ça suffit !), créé en marge des partis politiques, il y a un peu plus d'un an, pour lutter contre la violence et sensibiliser l'opinion publique contre les agissements de l'ETA au Pays basque, vient de se voir décerner le prix Sakharov des droits de l'Homme au Parlement européen de Strasbourg. « Basta Ya ! », auquel appartiennent de nombreux intellectuels, universitaires et artistes de renom, comme le sculpteur Agustin Ibarro ou l'écrivain et philosophe Fernando Savater, est l'un des nombreux mouvements civiques créés depuis deux ans en Espagne pour exprimer la volonté de paix de toute une partie de la population au Pays basque.

« NE PAS ATTENDRE »

Théoriquement apolitiques dans leur façon de s'exprimer, présents en tête de chaque manifestation contre le terrorisme, ces mouvements pacifiques prétendent montrer, comme le dit un de leurs organisateurs, que « les citoyens ne peuvent pas se réfugier dans l'anonymat et attendre que tout se résolve dans les hautes sphères du pouvoir politique ». Un engagement pacifique que bon nombre d'entre eux payent cher, parfois au péril de leur vie. Le plus souvent menacés, les responsables sont réduits à ne vivre que sous protection policière.

Recevant le prix au nom de « Basta Ya ! », le populaire Fernando Savater, l'un des animateurs du collectif, a expliqué que « l'Europe est avant tout une communauté de valeurs fondée sur le respect de l'Etat de droit et, chaque fois que le terrorisme assassine en Espagne, c'est l'Union dans son ensemble qui est af-

fectée ». Fernando Savater, que le président José Maria Aznar a qualifié, ainsi que ses compagnons de « Basta Ya ! », de « citoyens exemplaires », en a profité pour dénoncer le climat au Pays basque « où il n'y a ni sécurité ni liberté d'expression et où beaucoup sont obligés de partir » avant d'accuser l'actuel gouvernement basque nationaliste d'« être le bouillon de culture du terrorisme ». Et de conclure : « Les etarras ne sont pas des extraterrestres arrivés d'une autre planète pour faire le mal mais des jeunes éduqués dans le fanatisme ethnique et dans la haine envers cette moitié de leurs concitoyens qu'ils considèrent « espagnols » ; des jeunes à qui on a fait avaler un passé historique déformé et une anthropologie démentielle qui les fait se croire des victimes et les transforme en bourreaux ».

M.-C. D.

L'ENCAISSEUR DU FRAC®



REND VISITE À VOS DÉBITEURS

39, Rue La Fayette - 75009 PARIS
Tel 0153209353 - Fax 0153209350

Daniel Vernet

Grève générale des fonctionnaires espagnols

MADRID. Manifestations, avenues et routes coupées à la circulation, retards dans certaines gares : la journée de grève générale, décrétée par les 2,2 millions de fonctionnaires espagnols qui ont protesté, jeudi 14 décembre, pour réclamer une augmentation de salaire, semble avoir été largement suivie. Les principaux syndicats, l'Union générale des travailleurs (UGT, d'obédience socialiste) et les Commissions ouvrières (CCOO, proche des communistes) parlent de 70 % de participation en moyenne, tandis que l'administration minimise à 20 %. A l'origine de ce mouvement, l'augmentation annoncée de 2 % des salaires, en 2001, pour rentrer dans le plan de modération salariale prévu par le gouvernement, alors que l'inflation, estimée à 2 % cette année, vient de dépasser les 4 %. - (Corresp.)

Iran : M. Khatami perd un partisan important dans le gouvernement

TÉHÉRAN. La démission, jeudi 14 décembre, du ministre réformateur de la culture Ataollah Mohadjerani porte un coup très dur au chef de l'Etat iranien, Mohammad Khatami, à six mois de l'élection présidentielle, estiment les analystes. Après huit mois d'hésitation, M. Khatami a accepté jeudi soir la démission de son ministre le plus populaire, qui incarnait la volonté d'ouverture et l'ambition de réformer la République islamique dans le cadre constitutionnel.

« M. Khatami perd un partisan, mais surtout un atout politique de très grand poids au sein du gouvernement. C'est le fondement même de l'action du président qui est atteint. C'est une victoire à l'usure des conservateurs », explique le politologue Iradj Rachti.

Jeudi, le président réformateur, qui n'a pas encore annoncé s'il briguerait un second mandat, a cédé à la demande insistante de son ministre, démissionnaire notamment parce qu'il ne pouvait s'opposer aux purges massives qui ont frappé la presse réformatrice. Une quinzaine de quotidiens favorables au président Khatami ont été suspendus ou fermés depuis avril par la justice, dominée par les conservateurs. - (AFP)

Cinq musulmans chinois tués par la police

PÉKIN. Cinq Chinois de confession musulmane (de la minorité Hui) ont été tués par la police, mercredi 13 décembre, à proximité de la localité de Yangxin (province du Shandong) dans l'est du pays, lors de bagarres ayant pour origine le comportement jugé offensant d'un boucher han (ethnie majoritaire en Chine). Celui-ci avait placé en septembre devant son étal un écriteau annonçant la vente de « porc musulman », suscitant la colère des musulmans de Yangxin, qui ont protesté à plusieurs reprises devant le siège des autorités locales. Trois meneurs ont été finalement arrêtés, ce qui a relancé l'agitation. Mercredi, 300 Hui venus protester en provenance de la province voisine du Hebei ont été bloqués à l'entrée de Yangxin par la police anti-émeute. Le face-à-face a dégénéré en affrontements qui, outre les cinq tués, ont fait une quarantaine de blessés, selon le Centre d'information sur les droits de l'homme basé à Hongkong. - (Corresp.)

Israéliens et Palestiniens reprennent contact dans l'espoir de relancer la négociation

Jérusalem annonce une série de mesures destinées à « rétablir la confiance »

Shlomo Ben Ami, ministre israélien des affaires étrangères, a fait, jeudi soir 14 décembre, une visite surprise à Gaza pour un long entretien, le pre-

mier du genre depuis des semaines, avec le président de l'autorité palestinienne, Yasser Arafat. M. Ben Ami, qui a rencontré le chef de la diploma-

tie française, Hubert Védrine, en tournée dans la région, a annoncé une série de mesures destinées à « rétablir la confiance » avec les Palestiniens.

TEL-AVIV

de notre envoyée spéciale

Première mesure concrète annoncée par le ministre israélien des affaires étrangères Shlomo Ben Ami : vendredi 15 décembre, 10 000 ouvriers palestiniens devaient reprendre le travail en Israël « pour la première fois depuis le début des émeutes ». Leur nombre, « espère » M. Ben Ami, sans fixer de délai, « sera porté à 40 000 ou 50 000 ». Avant le déclenchement de l'intifada le 28 septembre, le nombre de Palestiniens employés en Israël était estimé à 125 000 et leur absence depuis plus de deux mois pèse lourdement, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et de l'hôtellerie ; ce qui fait dire à certains ici que la décision du gouvernement d'Ehoud Barak tient autant de la conciliation que de l'intérêt de l'économie du pays.

Toujours selon M. Ben Ami, le gouvernement de M. Barak a, par ailleurs, transféré à l'Autorité palestinienne les sommes qui lui sont dues « dans le cadre de l'accord économique bilatéral » - il s'agirait des taxes perçues par l'Etat hébreu pour l'Autorité palestinienne et qui étaient retenues en guise de mesures punitives après l'intifada. Enfin, « pour la première fois depuis que [l'intifada] a commencé », la prière sera « libre » vendredi, jour du Seigneur pour les musulmans, sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem. « On va même envoyer des bus gratuits pour acheminer les gens », a insisté M. Ben Ami. Jusqu'à présent, seuls les hommes âgés de plus de quarante-cinq ans étaient autorisés à se rendre sur ces lieux saints.

Ces mesures « ne sont peut-être pas suffisantes », mais elles indiquent, selon le ministre israélien,

que l'Etat hébreu « essaie tout ce qui est possible, compte tenu des exigences de la sécurité, pour améliorer la situation et créer les conditions qui peuvent faciliter l'exploration de la possibilité d'arriver à un accord dans les meilleures conditions » avec les Palestiniens. Autrement dit, pour reprendre les négociations.

C'est d'ailleurs pour encourager cette reprise - « L'absence de perspectives politiques est en soi un facteur d'inquiétude et d'angoisse » - que M. Védrine s'est rendu au Proche-Orient. L'Union européenne (UE), a-t-il dit, souhaite « faire tout ce qui est possible pour que les tensions disparaissent et que les engagements [en la matière] pris [par les deux parties] à Charm el-Cheikh » en octobre soient appliqués. L'UE et la France auraient « des idées » à leur soumettre, étant entendu, a insisté M. Védrine, qu'aucune partie extérieure ne saurait se substituer aux deux protagonistes qui seuls peuvent assumer la responsabilité de décisions difficiles. Le chef de la diplomatie française, qui avait commencé sa tournée au Caire, devait rencontrer, vendredi, Amnon Lipkin-Shahak, ministre des transports, chargé des contacts avec les Palestiniens, avant d'être reçu par M. Barak.

« LA COLONISATION DOIT CESSER »

Avant son entretien avec M. Ben Ami, M. Védrine, accompagné de Miguel Angel Moratinos, l'envoyé spécial de l'UE au Proche-Orient, avait été reçu à Gaza par M. Arafat entouré des principaux négociateurs palestiniens. Au moment où les élections anticipées se profilent en Israël, les Palestiniens, a déclaré le ministre de la coopération internationale, Nabil Shaath, attendent de M. Barak - candidat à sa propre suc-

cession - des initiatives : « Le blocus imposé aux Palestiniens doit prendre fin, la guerre menée contre eux et les meurtres doivent s'arrêter, la colonisation rampante doit cesser » ; et le déploiement d'observateurs internationaux pour protéger les populations palestiniennes « au moment où les deux parties négocieront » sera un élément positif qui facilitera les choses.

Les Palestiniens attachent une grande importance à la question des observateurs. Sujet qui, à leur demande, était en discussion la semaine dernière au Conseil de sécurité de l'ONU. La France avait

Nouveaux affrontements

Un policier palestinien a été tué, dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 décembre, près de Ramallah, par l'armée israélienne, et un ouvrier palestinien a été mortellement blessé par des soldats israéliens dans la bande de Gaza, a-t-on appris de la sécurité palestinienne. Nihad Hittich, 28 ans, a été tué près de la localité de Beit Rima dans un accrochage avec des soldats israéliens, après qu'un colon de l'implantation de Haramish eut été blessé par des tirs israéliens. Un autre policier, Khalil Mazhouh, a été grièvement blessé au cou, selon la même source. Dans la zone industrielle d'Erez, dans la bande de Gaza, un ouvrier palestinien a été tué par les tirs de soldats israéliens, selon une autre source de la sécurité palestinienne. Au total, 333 personnes ont été tuées depuis le 28 septembre (281 Palestiniens, un Allemand, 13 Arabes israéliens et 38 Israéliens). - (AFP)

proposé un projet de résolution prévoyant l'envoi d'un petit groupe d'observateurs non armés en Cisjordanie et à Gaza. Le texte français, soutenu par la Grande-Bretagne, édulcore un autre texte présenté par les non-alignés au nom des Palestiniens, réclamant l'envoi de 2 000 observateurs armés. La discussion au Conseil de sécurité a néanmoins été suspendue en fin de semaine dernière, officiellement dans l'attente des résultats des contacts diplomatiques en cours. En réalité, c'est la menace annoncée d'un veto américain qui a entraîné le report des débats - et du vote. Washington juge l'idée irrecevable dans la mesure où Israël s'y oppose.

Les Palestiniens n'en sont pas d'accord. Ils estiment au contraire qu'un appui des Européens à un texte de compromis au Conseil de sécurité forcerait la main des Etats-Unis. Ils rappellent que Washington et l'Etat hébreu n'étaient pas non plus d'accord pour la constitution d'une commission d'enquête sur les origines des violences en Palestine ; mais ils n'ont pu passer outre la détermination des Européens. C'est ainsi qu'est née la « commission d'établissement des faits » dont la direction a été confiée à l'ancien sénateur américain, John Mitchell, qui vient d'effectuer une mission sur le terrain.

Toutes ces questions devraient être discutées lors du sommet UE-Etats-Unis, lundi 18 décembre à Washington. La radio israélienne a indiqué après la rencontre entre MM. Arafat et Ben Ami, dans la nuit de jeudi à vendredi, que les pourparlers devraient reprendre dans quelques jours.

Mouna Naïm

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Succès de la première émission de capital : 215 000 nouveaux actionnaires

Le placement, achevé le 11 décembre 2000, de l'augmentation de capital lancée en novembre a connu un vif succès tant auprès des actionnaires individuels que des investisseurs institutionnels. Compte tenu de cette forte demande, Natexis Banques Populaires a décidé d'utiliser la clause d'extension de 15 % prévue dans les modalités de l'opération. Il a été décidé de servir les demandes des particuliers en totalité pour la part inférieure à 20 titres et pour environ un tiers pour la part dépassant les 20 titres.

Le nombre d'actions créées s'établit à 4 400 392 actions correspondant à 1,15 action nouvelle pour 10 actions anciennes. Le prix d'émission, fixé à 90 euros par action, permet une levée de capitaux de 396 035 280 euros.

Pour Philippe Dupont, Président du Groupe Banques Populaires et de Natexis Banques Populaires, « cette opération, qui est une première, est une réussite à un double titre. Elle montre que les nouveaux actionnaires, et la communauté financière en général, portent une appréciation très positive sur le projet industriel développé par Natexis Banques Populaires, perçu comme capable de créer durablement de la valeur pour tous ses actionnaires. Ce succès confirme aussi les fortes capacités de placement du Groupe Banques Populaires qui, à travers les Banques Populaires Régionales, a assuré la plus large part des souscriptions. Ce qui témoigne d'une forte mobilisation pour réussir le premier appel au marché de leur véhicule coté ».

Conformément aux objectifs de l'opération, la plus grande part de l'émission a été souscrite par des particuliers, le plus souvent sociétaires ou clients des Banques Populaires. L'arrivée de ces nouveaux actionnaires permet de porter à plus de 230 000 le nombre total d'actionnaires de la société, contre environ 15 000 avant l'opération. Natexis Banques Populaires se situe ainsi parmi les 12 premières entreprises françaises par le nombre d'actionnaires individuels.

Au 19 décembre 2000, date de première cotation des actions nouvelles, le capital social de Natexis Banques Populaires sera constitué de 42 664 671 actions. La part détenue par des actionnaires extérieurs au Groupe Banques Populaires sera portée de 11,67 % à 20,78 % (dont 1,90 % d'actionariat salarié). Le flottant est ainsi significativement accru.

Après cette émission et sur la base d'un cours de bourse de 93 euros, la capitalisation boursière de la société s'établit à 4 milliards d'euros. Elle devrait encore s'accroître grâce à l'achèvement, au premier semestre 2001, des opérations de reprise à 100 % des dernières principales filiales opérationnelles. A l'issue de ces opérations, la capitalisation boursière de Natexis Banques Populaires aura été multipliée par 6 depuis juillet 1999, date du transfert à Natexis des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires. Il est, par ailleurs, projeté d'élargir l'actionariat salarié à l'ensemble du personnel du Groupe.

NATEXIS CAPITAL



Chef de file

Communication financière :

Téléphone : 01 40 39 43 74

E-mail : relinvest@nxbp.fr

BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES



Garant de l'opération

Les débuts timides de la mission parlementaire sur la prise de Srebrenica en Bosnie en 1995

LA MISSION D'INFORMATION parlementaire créée pour faire la lumière sur l'attitude des autorités françaises lors de la prise de l'enclave musulmane de Srebrenica, en Bosnie, par les forces serbes en juillet 1995, a commencé ses travaux jeudi 14 décembre, avec l'audition de l'amiral Jacques Lanxade, qui était chef d'état-major des armées au moment des faits.

Pendant les jours qui ont suivi l'offensive serbe, le 6 juillet 1995, environ 7 000 personnes ont été massacrées à Srebrenica, et tous les autres habitants de la ville, soit 40 000 personnes, ont fui ou ont été déportés de force. Srebrenica était pourtant l'une des cinq enclaves musulmanes de Bosnie que l'ONU avait déclarées « zones de sécurité » et qu'elle était censée protéger. Un bataillon de casques bleus néerlandais y était stationné. Rien n'a été tenté pour prévenir ni pour arrêter le massacre. « La tragédie de Srebrenica hante pour toujours l'histoire des Nations unies », avait déclaré le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, en juillet lors du cinquième anniversaire de ces événements, en invitant les pays concernés (les membres du Conseil de sécurité et les pays contributeurs à la force de l'ONU en Bosnie) à faire toute la lumière sur leur comportement de l'époque.

Quelques parlementaires français et des organisations humanitaires, dont Médecins sans frontières, ont finalement obtenu, à force d'obstination, qu'un tel travail soit entrepris en France par un groupe de dix députés, présidé par François Loncle (PS). François Léotard (UDF) et François Lamy (PS) en sont les rapporteurs. Le groupe demandera l'accès à certains documents d'archives et auditionnera des personnalités françaises et étrangères qui occupaient des postes de responsabilité en 1995 ou dont le témoignage peut lui paraître utile.

La première de ces auditions, jeudi, n'a guère apporté d'information nouvelle ni précise. L'amiral Lanxade a pour l'essentiel in-

criminé « l'inconséquence » des dirigeants politiques et développé l'argumentation selon laquelle la « volonté politique » avait manqué au niveau international pour garantir efficacement la sécurité des enclaves musulmanes de Bosnie. « On a créé des « zones protégées », dont celle de Srebrenica, mais les moyens militaires pour assurer cette protection n'ont pas été donnés », a-t-il dit, en rappelant que les effectifs de casques bleus prévus pour ces zones n'avaient jamais été fournis par les pays membres de l'ONU. Alors qu'on lui demandait si les massacres auraient pu être évités, il a répondu : « Si on pose la question début juillet 1995, la réponse est non, mais si on la pose un an avant, la réponse est oui ». « Un appui aérien n'aurait eu aucune efficacité » dès lors que l'offensive serbe contre Srebrenica était engagée, a-t-il encore estimé.

EXERCICE EN RODAGE

A-t-il été question de reprendre les enclaves (celle de Zepa était aussi tombée aux mains des Serbes) ? lui a-t-on demandé. « La France a indiqué, si ma mémoire est bonne, que si des opérations [internationales] étaient montées, elle s'y associerait. Mais il n'y a eu, à aucun moment, de plan sérieux de reprise. La seule question que l'on se soit posée a été celle d'assurer la sécurité de Gorazde [la troisième enclave de Bosnie orientale] par une opération aérienne », a répondu l'amiral Lanxade.

Le général Janvier, qui commandait la Forpronu, est venu à Paris dans les premiers jours de juillet, l'avez-vous rencontré ? a encore demandé un député, mais l'Amiral n'en a « pas le souvenir ». A-t-il été en contact avec son homologue néerlandais particulièrement concerné puisque les casques bleus sur place étaient des soldats des Pays-Bas ? s'est enquis François Léotard. A quoi l'ancien chef d'état-major de l'armée française a répondu que non, pas au moment de la chute de Srebrenica, car ayant dû accompagner le président de la République à un som-

met franco-allemand à Strasbourg, il « n'était pas à Paris à ce moment-là »... Aucun député n'a jugé utile d'insister ni de faire remarquer qu'on peut aussi se servir du téléphone à Strasbourg.

Comme ce fut le cas souvent lors des auditions menées par la mission Quilès à propos du Rwanda, cette première séance laisse complètement sur sa faim : absence de suivi ou de relance dans les questions, absence de certaines questions cruciales. Qu'est-ce qui justifie l'idée qu'aucune intervention n'était plus possible dès lors que l'offensive serbe était engagée ? Cette idée était-elle partagée par tout le monde ou y a-t-il eu débat ? Comment la France, qui venait de changer radicalement de cap en Bosnie pour adopter une attitude plus musclée, a-t-elle pu s'y résoudre ? Y a-t-il eu un veto néerlandais, un refus des militaires en place à l'ONU et dans les états-majors nationaux ? etc. Les députés n'ont pas même eu l'idée d'interroger l'Amiral Lanxade, ancien chef d'état-major particulier de François Mitterrand, sur le vif échange qui l'avait opposé le 26 mai, c'est-à-dire quelques jours avant les événements de Srebrenica, au nouveau président de la République Jacques Chirac, lequel critiquait la façon dont des casques bleus français en Bosnie venaient de se laisser « déshabiller » et prendre en otage par les Serbes.

A la sortie, l'un des parlementaires évoquait l'éventualité de convoquer l'amiral Lanxade ultérieurement, « en séance publique ou à huis clos » pour en savoir plus. Pour l'instant, l'exercice est en rodage. Les témoins convoqués, jeudi 21 décembre, devraient être spontanément plus bavards puisqu'il s'agit du général Cot, l'un des chefs de la Forpronu qui fut démis de cette fonction pour avoir été trop critique envers l'ONU, et le réalisateur Gilles Herzog, qui a dénoncé dans un film la passivité des Occidentaux à Srebrenica.

Claire Tréan

ÉLYSÉE Jacques Chirac s'est expliqué, jeudi 14 décembre sur TF1, sur les « affaires », en affirmant qu'il n'était « pas au courant » et qu'il ne « peut pas croire » à l'existence

d'un système de corruption. M. Chirac s'est efforcé de restaurer son image de président, de répondre aux juges et de rétablir son autorité sur la droite. Lionel Jospin a souligné

vendredi que les affaires « doivent être l'affaire des juges ». ● L'INVERSION DU CALENDRIER électoral de 2002 est une « combinaison », a estimé M. Chirac, en dénonçant une

mesure de « convenance » de M. Jospin. ● SUR LA CORSE, M. Chirac a mis en garde le gouvernement. A ses yeux, les transferts de compétences législative et réglementaire sup-

posent une révision constitutionnelle soumise au référendum. ● SUR L'ALGÉRIE, le président a renvoyé dos à dos les auteurs des « atrocités » commises des deux côtés.

Jacques Chirac se pose en « victime permanente » de la « justice spectacle »

Interrogé jeudi 14 décembre sur TF1, le président de la République s'est exonéré de toute implication dans l'éventuel financement illégal du RPR en Ile-de-France et il a réfuté l'existence d'un « système » de corruption. Il a écarté toute possibilité d'amnistie

JACQUES CHIRAC a passé presque toute une journée à recevoir, consulter, téléphoner pour savoir que dire des affaires, jeudi soir 14 décembre, sur TF1. Car la chose était entendue pour chacun de ses conseillers à l'Elysée : le président pourrait bien parler de l'Europe, de la Corse ou de l'inversion du calendrier, la presse et l'opinion ne l'attendaient que sur cette seule question.

M. Chirac a donc écouté les conseils de chacun avant de se lancer dans cette grande explication destinée à repousser loin de lui les soupçons qui pourraient lui coûter la fin de son septennat et ses chances de réélection. C'est peu dire qu'autour de lui, tous avaient des avis contradictoires. Certains ont conseillé d'attaquer les juges, d'autres de fustiger la presse, d'autres encore de s'indigner contre l'alliance supposée des juges et de la presse. Ceux qui ont quelques notions juridiques, comme l'avocat Patrick Devedjian jugeaient qu'il faudrait mieux en « dire le minimum », parce qu'il « n'appartient pas au président de la Républi-

que d'anticiper sur l'enquête des juges ». Nicolas Sarkozy, lui, a expliqué qu'il serait bon de proposer que les partis « remboursent », comme l'ont fait les partis allemands, les sommes indûment perçues après 1995. M. Chirac a retenu un peu de tout cela et l'a arrangé à sa façon, pendant une demi-heure, face à un Patrick Poivre d'Arvor particulièrement incisif. Car il fallait répondre sur plusieurs fronts : à l'opinion qui s'inquiète, aux juges qui se rapprochent, aux médias qui ne cessent plus d'interroger, à une famille politique, enfin, qui commence à douter.

COMBATIF ET APAISANT

Face à l'opinion, le chef de l'Etat a choisi d'être combatif sur le fond et apaisant dans le ton. Conscient de l'effet le plus désastreux des affaires – la mise à mal d'une image qui, au cœur d'un bilan politique mince, reste son seul atout –, la petite équipe élyséenne avait donc préparé les quelques messages destinés à restaurer une confiance ébranlée. D'abord le plus

important : l'honnêteté personnelle du chef de l'Etat. Se disant « profondément blessé » par les mises en cause dont il fait l'objet, M. Chirac en a donc appelé à la mémoire de ceux qui le connaissent « en Corrèze, à Paris ou ailleurs ». Qu'en ressort-il ? « Vous n'en trouverez jamais qui disent que je suis un homme d'argent ou qui pourrait transiger avec l'honnêteté. » François Mitterrand, dont Claude Chirac, notamment, a gardé la mémoire de toutes les interventions télévisées, avait déjà bien compris tout l'enjeu : « Les Français n'aiment pas l'argent », disait-il. Et l'Elysée a vite saisi qu'il était essentiel d'éloigner tout soupçon de cupidité.

Il fallait ensuite répondre aux charges précises qui pèsent sur les anciens collaborateurs du chef de l'Etat et sur lui-même comme ancien président du RPR, dans l'affaire des marchés truqués d'Ile-de-France. Avait-il été au courant ? « Je ne le savais pas », a tranché immédiatement M. Chirac. « En tant que président du RPR, je ne me suis jamais occupé – ce n'était pas ma fonction, pas plus que celle des autres responsables d'un grand parti politique – des problèmes de financement. » Voilà pour sa propre responsabilité. Mais M. Chirac est aussitôt allé plus loin : « Je vais vous dire franchement une chose : je ne peux pas y croire ! Qu'il y ait eu des ententes avec une entreprise par-ci, une entreprise par-là, c'est tout à fait probable (...) Mais qu'il y ait eu un système où les partis politiques de la majorité et de l'opposition se seraient mis ensemble pour se partager je ne sais quel gâteau ! Si c'est

démonstré, je serai le premier à le condamner. Mais, honnêtement, je n'y crois pas beaucoup. » Cette analyse a fait l'objet de bien des conversations entre les proches de M. Chirac. Car plusieurs amis du président ont longtemps considéré que l'implication du Parti socialiste, notamment, dans les affaires de marchés truqués d'Ile-de-Fran-

teurs : serait-il convoqué qu'il ne répondrait pas, « malheureusement ». Suivant en cela un argumentaire soigneusement préparé avec Dominique de Villepin, le secrétaire général de l'Elysée, et déjà rodé auprès des médias, depuis plusieurs semaines, par le porte-parole du RPR Patrick Devedjian, le président a donc expliqué

publicité personnelle », à l'instar du député Arnaud Montebourg dont l'appel à traduire M. Chirac devant la Haute cour a outré l'Elysée.

Enfin, il s'agissait aussi de recadrer sa propre famille politique, paniquée par le déferlement de révélations judiciaires et qui oscille entre réclamer une amnistie pour tous et choisir un autre chef à la première difficulté. Le président a donc été clair : il n'est pas question d'effacer les difficultés par une amnistie. M. Chirac a bien trop d'expérience politique pour ne pas se souvenir de l'effet désastreux produit dans l'opinion par l'amnistie que firent voter, en 1989, les socialistes avec l'appoint d'une partie de la droite. Pour ceux qui, par ailleurs, sont tentés d'aller voir chez François Bayrou si la droite n'a pas un meilleur candidat pour 2002, M. Chirac a martelé à trois ou quatre reprises son message : « Il n'y a pas de crise morale ou de crise politique en France. » Cet argumentaire ne saurait tenir lieu de programme. Car le chef de l'Etat s'agace de voir le président de l'UDF chaque jour plus ragaillardé par les révélations touchant les dirigeants politiques des années 80 et 90. Que M. Bayrou puisse entamer une campagne « dure » sur ce thème, qu'il engrange plus de dix pour cent des suffrages au premier tour de la présidentielle et M. Chirac pourrait échouer à se faire réélire. Vendredi matin, pourtant, l'Elysée avait le sentiment que le président avait passé l'épreuve avec succès.

Raphaëlle Bacqué

Petits arrangements avec l'histoire des lois sur les financements politiques

SUR LE TERRAIN des « affaires », Jacques Chirac s'est référé au contexte des « faits intervenus à la fin des années 80 et au début des années 90 ». Selon lui, les partis ont « recherché par tous les moyens de l'argent » pour financer des dépenses qui, « à cette époque, ont connu une forte croissance liée en particulier à la croissance de la publicité ». Si la référence aux dépenses de « publicité » politique, au sens large, est incontestable pour les années 80, elle l'est beaucoup moins lors qu'il s'agit de la décennie 90. En effet, pour tenter de moraliser les financements politiques, le législateur a interdit ou limité les dépenses les plus coûteuses des campagnes électorales dès la loi du 15 janvier 1990 adoptée sous le gouvernement de Michel Rocard : ainsi, les campagnes d'affichage, source de dépenses considérables, ont été interdites pendant les trois mois qui précèdent une élection. En outre, la publicité politique à la télévision, source potentielle de dépenses importantes, a été interdite dès 1987.

M. Chirac s'est d'autre part prévalu d'avoir été, en tant que premier ministre, en 1988, à l'origine de la première loi sur le financement politique. C'est exact, à condition de rappeler que cette législation lui avait été demandée par le président de la République d'alors. François Mitterrand était soucieux de ne pas laisser l'affaire Luchai-

re (du nom d'une entreprise soupçonnée de ventes d'armes frauduleuses à l'Iran), dans laquelle se débattait le PS, entacher sa prochaine campagne présidentielle.

Philippe Séguin serait également fondé à engager une petite querelle en paternité avec le chef de l'Etat à propos des lois de janvier 1995, attribuées par M. Chirac à « M. Balladur qui, lui, a pris des décisions essentielles, c'est-à-dire l'interdiction pour les entreprises de faire des dons aux partis politiques ». Alors président de l'Assemblée nationale, M. Séguin est à l'origine de ces nouvelles lois, rédigées à partir des conclusions du groupe de travail qu'il avait créé, à l'automne 1994, après la démission contrainte de deux, puis bientôt de trois ministres d'Edouard Balladur, mis en cause par la justice – Alain Carignon, Michel Roussin et Gérard Longuet.

Selon M. Chirac, à partir de ces lois de 1995, « les comptes des partis ont été contrôlés de façon très stricte par des experts ». Cela est inexact : si les partis doivent, depuis 1990, transmettre tous les ans leurs comptes à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CCFP), celle-ci n'a aucun pouvoir d'investigation et de contrôle des opérations retracées.

Cécile Chambraud

Le président, invité par Jacques Toubon à la Marquise de Tolbiac

IL Y A DES JOURS où les événements se télescopent et entrent curieusement en résonance. Jacques Toubon ignorait que le président de la République s'expliquerait devant les Français dans la soirée du 14 décembre quand il a décidé d'organiser, à la même heure, une réunion de quartier sur... « la crise du politique ». L'ancien ministre de la justice, maire du 13^e et tête de liste dans cet arrondissement pour les municipales, ne savait pas, non plus, que la Cour de cassation aurait, la veille, rétabli sa mise en examen pour « complicité de prise illégale d'intérêt » dans une affaire de rétrocession de terrain instruite à Perpignan.

A 19 heures précises, M. Toubon fait son entrée à la Marquise de Tolbiac où il a coutume d'organiser ses « cafés politiques ». Une centaine de personnes sont déjà attablées autour de l'invité du jour, Didier Maus, professeur de droit constitutionnel. L'exposé est brillant, le public attentif et ravi. M. Maus disserte sur les ravages de l'abstention, la trop grande longévité des hommes politiques et leur « déconnexion » de la réalité. C'est « la fin de l'état de grâce du politique », lance t-il.

L'assistance hoche la tête tandis que l'on s'affaire à brancher les téléviseurs. « La crise du politique ne se résoudra pas sans un formidable effort d'explication », déclare encore M. Maus, ménageant une habile transition avec la deuxième partie de la soirée, à laquelle personne n'a encore osé faire allusion.

UN MURMURE DE RÉPROBATION

« Quel est le rôle des affaires dans cette crise du politique ? », risque un participant dont l'audace soulève, immédiatement, un léger murmure de réprobation. Les affaires, explique le professeur sous le regard attentif de M. Toubon, sont consubstantielles à la vie politique. Déjà « sous de Gaulle », les affaires immobilières « faisaient tomber des ministres ». Mais attention, poursuit-il, jusqu'en 1995, « les responsabilités étaient collectives ». A partir de cette date, « si des responsables politiques ont commis des délits, ils méritent sans doute une sanction pénale ».

20 heures. Le Président va parler. M. Toubon s'installe devant la télé. « J'entends parler, ici ou là, de crise morale, de crise politique. Il n'y a

pas de crise morale ou de crise politique en France aujourd'hui », assène M. Chirac qui n'a pas profité de la leçon de M. Maus. Le maire du 13^e acquiesce. A l'issue de la prestation du président de la République, il commente : « Chirac a été très bon. Il a traité les choses à fond. » Le président de la République a été particulièrement convaincant, poursuit M. Toubon, « quand il a expliqué, qu'il serait plus facile, pour lui, de s'expliquer devant un juge ».

Le maire du 13^e doit, pour sa part, s'expliquer, le lendemain, avec Philippe Séguin. Ce dernier s'est engagé à ce qu'il n'y ait « aucune personnalité mise en examen » parmi ses têtes de liste à Paris. Le maire du 13^e attend-il à être « rétrogradé » ? « Ce n'est pas le plus probable pour moi », dit-il en expliquant qu'il « conteste » la décision de la Cour de cassation. L'ancien garde des sceaux a l'intention de saisir la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg et de demander au juge chargé de l'instruction de son affaire « de délivrer un non lieu pour absence de charges ».

Christine Garin

« En tant que président du RPR, je ne me suis jamais occupé

VOICI les principaux extraits de l'intervention du président de la République, jeudi 14 décembre, sur TF1, à propos des « affaires » :

Je vois l'importance que l'on attache à l'ensemble des affaires entre guillemets, et j'entends, ici ou là, parler de crise morale, de crise politique, de crise. Je voudrais qu'on revienne un peu (...) aux faits (...) intervenus à la fin des années 80 et au début des années 90, liés au financement des partis politiques – de tous les partis.

Il y a eu une dérive qui a conduit ces partis à rechercher par tous les moyens de l'argent (...). Où ? Là où il était, c'est-à-dire dans les entreprises. On a donc eu un phénomène dangereux (...), dont on n'a pas pris conscience à temps des conséquences qu'il pourrait comporter sur le plan de l'éthique, de la morale. A partir de là, (...) on a commencé à réagir. (...) J'ai été le premier à le faire. En 1988, mon gouverne-

ment – j'étais premier ministre – a déposé la première loi relative au financement des partis politiques. (...) Aujourd'hui, ces pratiques n'ont plus cours. (...) Il n'y a pas de crise morale ou de crise politique en France aujourd'hui. (...) Il faut assumer les événements qui se sont passés il y a dix ans ou il y a un certain nombre d'années. (...) C'est le rôle de la justice, qui doit le faire, en toute sérénité et en toute liberté. (...)

Le développement médiatique que l'on donne à cela a deux conséquences. La première, c'est qu'elle atteint directement la démocratie. (...) On nourrit ainsi le vieux penchant, vous savez, « tous pourris » (...). C'est extrêmement dangereux. Je dis « non » et je dis aux Français : vous n'êtes pas dans un pays où la corruption règne. (...) On donne une image qui n'a rien à voir avec la réalité de la situation (...). Alors je souhaite que la justice-spectacle (...) s'arrête un peu, qu'on retrouve la raison. Ma deuxième remarque, c'est que, en toute hypothèse – et ça a toujours été ma position –, il ne saurait y avoir d'amnistie. (...) On ne traite pas ces problè-

mes par la voie de l'amnistie ou de je ne sais quelle repentance.

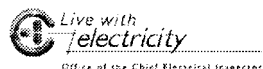
[L'incarcération de Michel Roussin se justifiait-elle ?] (...) Si vous me demandez ce que je pense de Michel Roussin, j'en pense le plus grand bien. (...) J'ai été malheureux, malheureux, de ce qui lui est arrivé. (...) Roussin a été mis en examen quand il a été ministre. Avec beaucoup d'élégance, il a immédiatement démissionné. Ça a été, pour lui et pour sa famille, un véritable drame. Et puis, ça a duré quelque temps et, au bout du compte, il a eu un non-lieu. Alors là, personne n'en a parlé, évidemment !

[Dans l'affaire des marchés des lycées d'Ile-de-France, M. Chirac savait-il que des commissions étaient versées aux partis ?] Je ne le savais pas, pour une raison simple : en tant que président du RPR, je ne me suis jamais occupé – ce n'était pas ma fonction, pas plus que celle des autres responsables d'un grand parti politique – des problèmes de financement. Et surtout, il y a une deuxième raison : (...) je vais vous dire très franchement une chose : je ne peux pas y croire, je ne peux pas y croire !

Qu'il y ait eu des ententes avec une entreprise par-ci, une entreprise par-là, c'est tout à fait probable (...), mais qu'il y ait eu un système où les partis politiques de la majorité et de l'opposition se seraient mis ensemble pour se partager je ne sais quel gâteau !... Si c'est démontré, je serai le premier à le condamner. Mais honnêtement, je n'y crois pas beaucoup.

Le problème est de savoir ce qui s'est passé à partir du vote de la loi en 1995. Est-ce que ces pratiques (...) se sont poursuivies alors qu'elles étaient illégales ? (...) C'est beaucoup plus condamnable, et je considère qu'il faudrait sérieusement envisager le remboursement des sommes (...).

[Jean-Claude Méry ment-il quand il dit qu'il a remis de l'argent, en 1986, à Michel Roussin, en présence de M. Chirac, premier ministre, à Matignon ?] Quand on prétend que je suis allé dans le bureau d'un de mes collaborateurs pour assister à la remise, par quelqu'un avec qui je n'ai jamais eu de relations personnelles, d'une valise de billets, dans un premier temps, je suis stupéfait, et dans un deuxième temps je suis profondément blessé.



Appel d'offres numéro 2000/001

Contrôle de sécurité électrique / évaluation de performances

Les services de l'Inspection Générale de l'Electricité lancent un appel d'offres pour un contrôle de conformité et une étude d'évaluation de performances (benchmarking) dans l'état de Victoria en Australie.

Les contrôles porteront plus particulièrement sur la conformité des activités de distribution et de transmission de l'électricité avec la loi sur la Sécurité électrique de 1998 et avec les réglementations en matière de sécurité électrique (actifs réseaux) de 1999.

Les candidats devront apporter la preuve de leur expérience en matière de contrôle et/ou d'évaluation de performances ainsi que de leur connaissance de la législation et des réglementations. L'évaluation de performances devra se faire dans une perspective internationale avec accès aux données comparatives des compagnies d'électricité et des environnements réglementaires. La réalisation devra être effectuée pour le deuxième semestre 2001.

La documentation nécessaire à la soumission des offres peut être obtenue par courrier électronique : Rft@ocei.vic.gov.au

Les offres devront être reçues avant 14h (heure de Melbourne) le 5 février 2001 à l'adresse suivante :

The Office of the Chief Electrical Inspector
Level 3, 4 Riverside Quay
Southbank - Victoria, Australia 3006

Toute offre soumise après cette date sera déclarée irrecevable



Marchés d'Ile-de-France : l'enquête a bien révélé un système d'entente

INTERROGÉ, au cours de son entretien télévisé, jeudi 14 décembre, sur l'éventuelle existence d'une entente entre le PS, le RPR et le PR pour mettre en place un financement occulte en prélevant un pourcentage sur les marchés des lycées de la région Ile-de-France, Jacques Chirac a indiqué qu'il donnait peu de crédit à cette hypothèse. « *L'affaire des marchés publics de la région Ile-de-France, si elle est avérée, a-t-il dit, je ne peux pas y croire. Qu'il y ait eu des ententes avec une entreprise, c'est tout à fait probable. Mais qu'il y ait eu un système où les partis politiques de la majorité et de l'opposition se soient mis en ensemble*

entre le RPR, le PR et le PS de 2 % des contrats est, aujourd'hui, attestée par les témoignages des collecteurs de fonds de ces trois formations politiques. Par ailleurs, les révélations de Christine Lor, conseillère aux affaires scolaires des présidents de la région Ile-de-France, et de Gilbert Sananès, dirigeant du bureau d'études Patrimoine Ingénierie, considérés, tous deux, comme les intermédiaires entre les entreprises et les partis ont permis de connaître en détail les accords financiers secrets scellés entre les trois groupes politiques.

« *A une date dont je n'ai plus le souvenir, a ainsi déclaré M^{me} Lor,*

PR, dans une proportion que j'ai oubliée, précise-t-elle. Il y avait 0,8 % pour le PS et le PC. J'ai toujours entendu dire que le PS reverse une quote part au PC. (...) Pour moi le financement des partis prenait la forme de dons dans le cadre du financement légal des entreprises. »

M. Sananès a confirmé les dires de M^{me} Lor en précisant que ce financement illégal avait débuté, en 1988, par une entente classique entre les entreprises et les représentants du conseil régional pour contourner le code des marchés publics. Concepteur et organisateur de ce système, M. Sananès, a ajouté que cette concertation avait, ensuite, été décidée pour mettre de l'ordre à un moment où les demandes de financement auprès des entreprises se multipliaient de toutes parts. « *Au départ, a-t-il expliqué, les partis [étaient] en rivalité, les hommes ainsi que les courants. Chacun voyait les entreprises et jouait de son influence. Il a donc fallu, sous la pression des entreprises, que les partis recherchent un accord. C'est ici qu'intervient M. Roussin.* »

INFORMÉS PAR M. ROUSSIN

Mis en examen, le 1^{er} décembre, pour « *complicité et recel de corruption* », Louise-Yvonne Casetta, ancienne directrice administrative du RPR et Jean-Pierre Thomas, ancien trésorier du PR, ont reconnu avoir participé, dès 1992, à ce système après en avoir été informés par M. Roussin. Selon leurs déclarations, ils contactaient les entreprises après avoir reçu leurs noms de M. Roussin, de M. Sananès ou de M^{me} Lor. M. Roussin, également mis en examen pour « *complicité et recel de corruption* » n'appartenait pas à la région Ile-de-France, ni à la direction du RPR. Il semble que son seul titre de plus proche collaborateur de M. Chirac, alors maire de Paris, ait justifié ce rôle de coordonnateur. Il a, pour sa part, refusé de répondre aux questions des policiers et du juge.

Jacques Follorou

« Je suis stupéfait, et (...) profondément blessé »

Interrogé sur les accusations portées contre lui par Jean-Claude Méry sur la cassette, dont *Le Monde* avait publié le contenu, les 22 et 23 septembre, Jacques Chirac s'est déclaré « *profondément blessé* ». « *Prétendre que je suis allé dans le bureau d'un collaborateur pour voir des valises de billets, je dis dans un premier temps que je suis stupéfait, et dans un deuxième temps profondément blessé, a indiqué le président de la République. Je me suis engagé en politique avec une certaine idée d'éthique et de morale. Personne ne peut dire que je suis un homme d'argent ou qui ait transigé avec l'honnêteté.* »

Jean-Claude Méry avait raconté, dans la cassette, une scène de remise d'argent dans le bureau d'un proche collaborateur de M. Chirac, qu'il datait de la fin de l'automne 1986. Après avoir précisé les circonstances de la rencontre, il indiquait : « *Ce jour-là, j'ai remis les 5 millions de francs en argent liquide directement sur le bureau de M. Roussin, en présence de M. Chirac.* » A cette époque, Jacques Chirac était le premier ministre de cohabitation de François Mitterrand, et maire de Paris.

ble pour se partager, je ne sais quel gâteau, si c'est démontré, je serais le premier à le condamner, mais honnêtement, je n'y crois pas beaucoup. »

PARTAGE ET RÉPARTITION

Ouverte depuis le mois de juin 1997, cette enquête, instruite par les juges d'instruction parisiens Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault a pourtant bien mis en évidence un système inédit d'ententes entre les entreprises et les partis politiques.

L'existence et le fonctionnement de cette répartition des marchés ainsi que sur le partage

mis en examen dans cette affaire, mais c'était sous la présidence de M. Krieg, je suis allée voir Michel Roussin dans son bureau à l'Hôtel de Ville pour obtenir des explications. En effet, les responsables d'entreprises m'avaient dit que c'était Michel Roussin qui s'occupait du financement du RPR. Il m'a reçu et il m'a confirmé qu'il y avait des versements d'argent provenant des entreprises pour les partis politiques et qui représentaient 2 % du montant des marchés publics en général. Michel Roussin m'a dit que les entreprises devaient aller voir les trésoriers des mouvements politiques. » « *Il y avait 1,2 % pour le RPR et le*

des problèmes de financement »

(...) Si vous interrogez des gens qui me connaissent (...) - je ne parle pas du milieu politique (...) -, vous trouverez des gens qui disent sur moi des choses agréables (...), d'autres qui me critiquent, mais vous n'en trouverez jamais qui disent que je suis un homme d'argent ou qui pourrait transiger avec l'honnêteté. (...) Dans cette affaire, je ne peux rien dire, car je ne peux même pas - vous le savez, c'est contraire à la tradition républicaine - porter plainte en diffamation. (...)

[M. Chirac accepterait-il d'être entendu par un juge comme témoin ?] Non, malheureusement ! (...) Mon intérêt et ma pente naturelle seraient, naturellement, d'accepter. (...) Etre entendu comme témoin me permettrait de tordre le cou à un certain nombre de rumeurs, d'insinuations que font courir un certain nombre de gens, sachant parfaitement que je ne peux pas me défendre. (...) Le chef de l'Etat tient son pouvoir de l'ensemble des Français. Il est le

garant de la continuité de l'Etat. Il ne peut être soumis ni au pouvoir législatif, ni au pouvoir judiciaire, ni d'ailleurs au pouvoir militaire (...). Ce serait très confortable pour moi [d'être entendu].

Tous ceux qui m'attaquent, sachant très bien que je ne peux pas me défendre, que je ne peux pas être entendu, que je ne peux pas porter plainte en diffamation, peuvent dire tout ce qu'ils veulent en toute sérénité et sans courir aucun risque. Je suis la victime permanente, dans cette affaire. (...) Il n'y a pas de vide juridique pour le chef de l'Etat. (...) Si le chef de l'Etat a fauté avant ou pendant ses fonctions, il y a une procédure particulière, qui est la Haute Cour de justice et qui est conforme à l'esprit même des institutions. [Le président de la République] n'est pas un citoyen tout à fait comme les autres. (...)

Je le répète, ce que je souhaite, c'est que l'on garde raison. (...) Je ne peux pas admettre que les gens soient ainsi traités (...)

Le président refuse par avance toute convocation judiciaire

L'AVERTISSEMENT est on ne peut plus clair : le chef de l'Etat n'a pas l'intention de déférer à la convocation d'un juge d'instruction, dans quelque affaire que ce soit. L'habitude présidentielle a consisté, jeudi soir, à présenter ce refus anticipé comme une contrainte et non comme une prudence, à masquer le souci tactique derrière l'obligation constitutionnelle. « *Etre entendu comme témoin me permettrait de tordre le cou à un certain nombre d'insinuations* », a dit Jacques Chirac, ajoutant que « *[son] intérêt et [sa] pente naturelle seraient naturellement d'accepter* » de répondre aux questions des juges. Mais il a opposé à ce désir prétendu le principe de la « *continuité de l'Etat* » qui interdirait au président de « *dépendre d'un magistrat pour quoi que ce soit* ».

Ainsi mise en scène, l'objection de M. Chirac revêt un double intérêt : elle fait évidemment office de dissuasion à l'égard des magistrats qui instruisent actuellement les diverses affaires relatives au financement du RPR ; elle tourne en même temps le débat sur l'inviolabilité présidentielle en faisant apparaître la protection dont il bénéficie comme une contrainte. Condamné à rester en dehors de l'arène judiciaire, le président serait, à l'en croire, la victime de son statut. Au terme de son raisonnement, M. Chirac a d'ailleurs prononcé le mot : « *Je suis la victime permanente dans cette affaire.* »

L'argument politique est subtil. Résiste-t-il pour autant à l'épreuve des faits - c'est-à-dire, en l'espèce, à celle du droit ? L'article 68 de la Constitution dispose, certes, que le président de la République « *n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison* » et qu'il « *ne peut être mis en accusation que par les deux assemblées* ». Ainsi que l'a rappelé M. Chirac, ce texte ouvre l'éventualité d'une poursuite pénale contre un chef d'Etat en exercice, tout en la subordonnant à un vote

des députés et des sénateurs - « *Il n'y a pas de vide juridique pour le chef de l'Etat* », a-t-il spécifié. Le texte constitutionnel est en revanche muet sur la question de l'audition d'un président en qualité de témoin. A l'inverse des actes de « *poursuite* » qu'écarte formellement la jurisprudence du Conseil constitutionnel dans le cas d'un chef d'Etat en fonction, la convocation au titre de témoin n'apparaît en rien attentatoire au principe de la séparation des pouvoirs ni à celui de la « *continuité de l'Etat* », invoqué par M. Chirac.

Les commentaires émis par le Conseil constitutionnel lui-même

L'argument politique résiste-t-il à l'épreuve des faits - c'est-à-dire du droit ?

sur sa décision du 22 janvier 1999 relative à la responsabilité pénale du président relèvent à cet égard les mesures de « *contrôle judiciaire* » qui pourraient, si elles étaient prononcées à l'encontre d'un président en exercice, « *perturber le fonctionnement régulier des institutions* ». Mais une telle situation ne pourrait découler que d'une mise en examen et en aucun cas d'une simple audition de témoin.

C'est dire que la véritable question est ailleurs et que M. Chirac en a éludé les termes. Si le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure, chargé d'une enquête sur le financement du RPR par la prise en charge de permanents du parti par des entreprises et par la Ville de Paris, a renoncé, au printemps 1999, à solliciter le témoignage du chef de l'Etat, ce n'est pas uniquement en raison des contrain-

tes institutionnelles. C'était d'abord parce que le magistrat estimait que des « *indices graves et concordants* » existaient à son encontre dans ce dossier, de sorte que la procédure imposait, à ce stade, qu'il ne pût être interrogé qu'en qualité de personne mise en examen, assistée d'un avocat (*Le Monde* daté 18-19 avril 1999). En résumé : le président ne saurait être le témoin d'une affaire dans laquelle il apparaît suspect.

Les données du problème sont identiques pour ce qui concerne les instructions du juge Eric Halphen et des juges Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, respectivement consacrées à l'office HLM de Paris et aux lycées d'Ile-de-France. Avant la divulgation du témoignage enregistré de Jean-Claude Méry, protagoniste principal de cette affaire (décédé en 1999), M. Halphen avait refusé, sur la demande d'un avocat, de convoquer en qualité de témoin « *l'ancien maire de Paris* ». Dans le dossier du conseil régional, l'invocation récente - par Louise-Yvonne Casetta - de la « *connaissance* » que pouvait avoir M. Chirac des dons effectués par les entreprises au profit du parti qu'il présidait pourrait motiver une convocation du chef de l'Etat en qualité de témoin dans cet autre dossier. Mais la fameuse cassette de Jean-Claude Méry a été versée dans les deux procédures et les accusations qu'elle contient semblent interdire, pour l'heure, de considérer M. Chirac comme un simple témoin.

Reste que la loi sur la présomption d'innocence changera ce régime à compter du 1^{er} janvier. A cette date, les juges pourront - et devront - convoquer d'abord en qualité de témoin une personne soupçonnée d'une infraction pénale, avant d'ordonner son éventuelle mise en examen. C'est sans doute pour anticiper ce risque que M. Chirac a formulé, dès jeudi soir, sa réponse.

Hervé Gattegno



LIVRABLE SOUS 24 H.

Cette année encore, Papa Noël risque de perdre quelques points sur son permis.

Fnac.com, c'est plus de 100.000 produits livrables habituellement sous 24 heures en France Métropolitaine. Paiement sécurisé et confidentialité des données.

www.fnac.com



« L'acquis européen de Nice est considérable »

« **CE NE SONT PAS** de petits pas, mais de très grands » : Jacques Chirac n'accepte pas la critique du sommet de Nice, auquel il a été vivement reproché, en France comme dans bon nombre de pays européens, d'avoir accouché d'une souris. « *La présidence française a été extrêmement positive, et d'ailleurs jugée comme telle dans le monde* », s'est-il défendu, insistant sur les « progrès considérables » qui ont été, selon lui, actés par les Quinze dans les domaines qui touchent les « problèmes quotidiens des Européens » - défense et sécurité maritime, sécurité alimentaire, lutte contre le blanchiment d'argent, et bien d'autres. « *L'acquis européen est considérable sur des choses essentielles, notamment la Charte des droits de l'homme européen, c'est-à-dire les droits de l'Union, qui est un grand progrès dans notre temps d'incertitude* », a-t-il souligné. De même, le président de la République ne veut voir que des aspects positifs dans le laborieux compromis obtenu sur la réforme des institutions. Il estime qu'il y a eu « un progrès important » en matière de majorité qualifiée ; que la Commission « va pouvoir maintenant fonctionner normalement dans une Europe élargie ».

Jacques Chirac s'est également félicité d'avoir maintenu l'équilibre entre la France et l'Allemagne au sein de l'Union. En raison des 22 millions d'Allemands de plus que les Français, « on peut légitimement estimer qu'ils avaient droit à une reconnaissance de ce fait par une plus grande importance dans la prise de décision au Conseil. J'ai toujours dit que je n'acceptais pas cette vision des choses. L'Europe s'est fondée à partir de la réconciliation franco-allemande. (...) Nous avons toujours considéré qu'il y avait égalité entre nos deux pays. Cette règle a été respectée (...) puisqu'ils ont 29 voix chacun, le même nombre de voix ».

M. Chirac s'oppose à la « combinaison » de M. Jospin pour 2002

A quelques jours du débat sur l'inversion du calendrier électoral à l'Assemblée nationale, le président de la République a tenté une ultime pression sur les élus de droite qui vont voter le texte

DANS le kit présidentiel de Jacques Chirac, jeudi 14 décembre, il y avait, bien sûr, la pièce « cohabitation ». Sortie cabossée de ces dernières semaines, elle avait besoin d'une bonne révision pour assurer sa place, essentielle, dans la panoplie d'un chef de l'Etat à la fois « blessé » mais vigilant, victime mais offensif. Elle est donc réapparue, liftée et polie par les mots.

Effacé, le « coup » des farines animales et l'extrême tension qui s'en est suivie entre les deux hommes. « Vous n'imaginez pas que je vais ouvrir une polémique avec le premier ministre de quelque nature qu'elle soit. Ça serait tout à fait ridicule », a répondu M. Chirac, avant de pousser l'abnégation jusqu'à souligner que, sur les farines animales, « nous avons maintenant une situation satisfaisante grâce à l'initiative du gouvernement ». « Je l'aurais souhaité. Nous sommes allés dans le même sens ; et le résultat est positif,

c'est la seule chose qui compte », a-t-il ajouté.

Effacée l'image de Vittel, où les deux têtes de l'exécutif réglèrent publiquement leurs comptes, sous le regard mi-incrédule, mi-amusé du chancelier allemand. Vive Nice, désormais, cette « période dense, difficile, où il a fallu à la fois soutenir les intérêts de l'Europe et défendre les intérêts de la France ; où il n'y a eu l'ombre d'une divergence de vue sur aucun sujet et une collaboration totale ». « C'est ma conviction - je suis persuadé que c'est aussi celle du premier ministre - que nous sommes là pour servir les Français et non pas pour nous disputer », a conclu le chef de l'Etat.

L'objectif était précis : rien de tel qu'une image de cohabitant modéré, serein et pacifiste pour restaurer une fonction présidentielle mise à mal depuis quelques mois par les multiples rebondissements sur les « affaires ». Rien de tel, surtout,

qu'un terrain ainsi savamment déminé pour pouvoir repartir aussitôt à l'offensive contre le premier ministre. L'arme ? Le calendrier électoral de 2002. « Je ne suis pas favorable à cette modification », a asséné d'entrée de jeu M. Chirac, avant de dénoncer sèchement l'initiative de Lionel Jospin.

Les mots avaient été pesés et portaient loin : « régler à la sauvette » la question de la prochaine échéance présidentielle, par une « mesure de circonstance, de convenance », n'est « pas convenable » et s'apparente à « une combinaison limitée à une élection ». Rarement, depuis trois ans et demi, une mesure gouvernementale aura été soumise à un tel réquisitoire présidentiel. Au passage, et ce sera sans doute le seul mot maladroit sur ce point, il qualifie d'« ajustement » le référendum sur le quinquennat. « Ce n'était pas une réforme constitutionnelle importante », insiste-t-il.

Mais la cible, cette fois, était déferlante. Il s'agissait moins de parler aux Français - il leur avait réservé l'image du président serein et respectueux de l'autre tête de l'exécutif - qu'aux élus de l'opposition, dont une partie s'est affranchie de lui ces dernières semaines, et bien sûr à ses deux rivaux quasi déclarés de 2002, François Bayrou et Alain Madelin.

M. Chirac, qui, selon sa propre expression, en « a vu de toutes les couleurs », connaît mieux que quiconque ces heures dangereuses où la trahison du chef se nourrit du doute de ses troupes sur sa capacité à l'être encore. A tous ceux qui, justement, se sont mis à douter de lui sous la pression des affaires, M. Chirac a répondu, jeudi soir, qu'il était encore là et qu'il faudrait compter avec lui. Aux députés UDF, qui ont promis d'apporter leurs voix à la proposition de loi sur l'inversion du calendrier électoral de 2002, mardi 19 et mercredi 20 décembre, le président adresse un ultime avertissement : les conditions de ce vote, insiste-t-il, « ne sont pas dignes ». A ceux qui y participeront d'assumer leur « indignité ».

Tout en prenant sur ce sujet, le relais des fidèles chiraquiens - Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale et son homologue de l'UDF, Philippe Douste-Blazy, ou Patrick Devedjian, porte-parole du mouvement - M. Chirac donne toutefois le sentiment d'avoir d'ores et déjà pris son parti de l'adoption du texte et, donc, de l'inversion du calendrier. A la fin de son intervention sur TF1, il évoque même par inadvertance - et avant de se reprendre - « les élections présidentielle et législatives » de 2002. L'important, pour le président, est de préparer la guerre et tant pis s'il perd la bataille du calendrier. Le TF1 de jeudi devait être un peu à M. Chirac ce que le congrès de Grenoble avait été à Lio-

nel Jospin : un moment de réaffirmation de son autorité sur les siens, ébranlés ou fragilisés par l'actualité.

Quant au programme des jours suivants, M. Chirac en a révélé une partie. Les vœux aux Français, le 31 décembre, puis la longue litanie des discours des premiers jours de janvier lui permettront de décliner ce qu'il a évoqué à la fin de son intervention télévisée. « Il y a 2001. Je ne suis pas découragé par quoi

Ce devait être un moment de réaffirmation de l'autorité du chef de l'Etat sur les siens

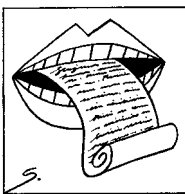
que ce soit ; d'ailleurs, vous savez que pour me décourager il en faut beaucoup (...) J'ai une idée claire de ce que je souhaite pour la France, partagée ou pas partagée. Mais je n'en changerai pas. L'année 2001 doit être une année utile pour la France, c'est-à-dire une année où l'on fait les réformes nécessaires, où l'on profite de la croissance que nous avons aujourd'hui, heureusement, pour faire ces réformes. Que l'on se mette en situation de proposer, le moment venu, aux Français des choix aussi clairs et aussi sérieux que possible », a prévenu M. Chirac, en témoignage de sa vigilance à venir à l'égard du gouvernement. « Et à partir de là, l'année 2001 ayant été bien utilisée, ayant été utile pour les Français - et donc pas consacrée à la bataille politique - nous arriverons normalement et dignement aux échéances de 2002 ». Avis aux intéressés.

Pascale Robert-Diard

« Une mesure de circonstance, de convenance »

VOICI les principaux extraits de l'intervention du président de la République, jeudi 14 décembre, sur TF1, à propos de la modification du calendrier électoral :

Le problème est de savoir si, dans l'esprit de nos institutions, pour le bon fonctionnement de nos institutions, l'élection présidentielle peut arriver d'abord et être suivie par les législatives. (...) On peut très bien défendre cette thèse. Encore faudrait-il en tirer les conséquences : premièrement, ouvrir un vrai débat sur la nature même de nos institutions ; deuxièmement, pour que ce système fonctionne de façon permanente et non pas qu'une fois, l'intégrer dans nos institutions, c'est-à-dire faire une réforme profonde de notre Constitution. Je suis tout à fait ouvert, de ce point de vue, à un vrai débat. Et cela ne peut pas être un débat à la sauvette. (...) Toucher à une Constitution, c'est toujours très dangereux. [Le quinquennat], c'était un ajustement. Ce n'était pas une réforme constitutionnelle importante.



VERBATIM

L'idée de régler non pas le problème, mais de régler le seul problème de la prochaine élection à la sauvette, par une loi - par laquelle les députés vont se donner mandat par rapport au temps pour lequel ils ont été élus - qui ne règle rien du tout, naturellement, ou qui le règle au mieux pour une seule fois - car supposez qu'il y ait une dissolution, supposez que le président de la République ait un accident et meure : tout serait à nouveau changé - ça, c'est une mesure de circonstance, de convenance. C'est une mesure qui ne paraît pas convenable dans la mesure où elle ne respecte pas un principe selon lequel on ne change pas, en démocratie, les règles du jeu si près d'une échéance.

Donc, effectivement, je ne suis pas favorable à cette modification ; je ne dis pas à son principe, qui exigerait un débat et une réforme constitutionnelle, mais à cette combinaison limitée à une élection, à un an et demi de cette élection (...) dans des conditions qui ne sont pas, je trouve, très dignes. (...) Cette manie française de vouloir en permanence changer les règles, notamment à l'approche des échéances, est une mauvaise manie.



CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

RENAULT twingo

Pour voir si elle vous va, commencez par l'essayer.
Nouvelle Twingo 1.2 16V 75ch.

Plus performante, plus agréable,
plus économique, plus d'optimisme.
www.renault.fr



Modèle présenté Renault Twingo 1.2 16V 75 ch. Consommation en l/100 km : urbain 7,6 - extra 4,9 - complet 5,9 et CO₂ 140 g/km.



« Un grand débat national sur la nature du pacte républicain »

VOICI les principaux extraits de l'intervention du président de la République, jeudi 14 décembre, sur TF1, à propos de la Corse :

Je crois que la très grande majorité des Corses souhaitent rester Français et dans la République, qu'ils souhaitent un retour à la paix civile, et qu'ils souhaitent que les caractéristiques de leur île soient prises en considération pour qu'ils puissent s'épanouir mieux dans leur ensemble français, européen et méditerranéen. A partir de là, je comprends que l'on va prendre [des] dispositions pour donner à la Corse un certain nombre de capacités de décision, c'est-à-dire la décentralisation, et [que l'on va] prendre des mesures d'ordre économique, financier, fiscal, pour faciliter le développement de la Corse. Jusqu'ici, je dis bravo. (...) Je ne peux qu'être favorable à des mesures qui rapprochent les décisions des citoyens, qui améliorent les conditions de vie de la

Avant-projet et projet « officiel »

Le projet de loi sur le futur statut de la Corse que prépare le gouvernement est dans sa dernière phase de rédaction. Sur la base de l'accord largement approuvé, le 28 juillet, par les élus de l'Assemblée territoriale, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a présenté, le 29 novembre, un avant-projet de loi. Le 9 décembre, les élus insulaires ont adopté, par 42 voix sur 51, un avis positif sur ce texte, accompagné de propositions d'amendements. Après avoir été soumis à l'examen du Conseil d'Etat, le projet de loi devrait être présenté au conseil des ministres en janvier. Le gouvernement a annoncé qu'il serait ensuite inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale après les élections municipales, probablement à la mi-avril.

Algérie : « Ne pas créer d'événement qui pourrait raviver les plaies du passé »

À CEUX qui réclament un devoir de mémoire et une condamnation de la torture par l'armée française pendant la guerre d'Algérie, Jacques Chirac répond qu'il y a eu, « c'est certain, et des deux côtés, des atrocités que l'on ne peut que condamner, sans réserve, évidemment », mais qu'elles étaient « le fait, naturellement, de minorités ». Parce que cette guerre a été « longue et rude », le président de la République estime qu'il ne faut pas « créer d'événement qui pourrait raviver les plaies du passé ». Il salue au passage les « millions de jeunes Français, d'origine algérienne ou métropolitaine » qui se sont battus « sous le drapeau français aux ordres du gouvernement français », soulignant qu'il ne fera « jamais rien qui puisse abîmer leur image ou salir leur honneur ». En conclusion, M. Chirac considère qu'il faut « prendre son temps et laisser l'histoire faire son travail ».

Ces propos sont très en retrait par rapport à ceux qu'a prononcés Lionel Jospin ces dernières semaines, notamment devant l'Assemblée nationale le 28 novembre. Tout en excluant la notion de

Corse et qui prennent en compte les vrais handicaps de l'insularité que l'on n'a probablement pas suffisamment pris en compte jusqu'ici.

Au-delà, j'entends dire, d'une part, que l'on pourrait avoir des transferts de compétences législatives et réglementaires à la Corse et, d'autre part, que la langue corse pourrait être obligatoirement enseignée dans les écoles. Là, je dis attention. Dans notre République, notre pacte républicain, c'est le Parlement qui fait la loi et qui, seul, peut l'adapter et c'est le gouvernement qui fait les décrets et qui, seul, peut les adapter. Et donc, transférer ce pouvoir, qui est un pouvoir du Parlement ou du gouvernement sur les lois, sur les décrets, à une région est quelque chose qui change tout et qui ouvre deux voies possibles : soit la dissociation de la Corse de la République, la Corse ayant un régime particulier, qui ne serait donc plus dans la République et qui aurait tendance à vivre sa vie – c'est un choix ; soit on décide de donner à toutes les régions de France les mêmes avantages et les mêmes moyens, et ça veut dire que la France n'est plus une République unitaire, mais devient une fédération de régions. C'est un grand changement. Alors, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais je dis que, là encore, on ne peut pas le faire sans le dire et qu'il faut alors que les Français soient conscients qu'on change le pacte républicain et ça suppose naturellement une réforme constitutionnelle qui, elle, ne pourrait être adoptée que par la voie du référendum. (...)

Ou bien le Conseil constitutionnel – [dont] je suis tout à fait persuadé qu'il sera saisi – considère que le texte de loi n'oblige pas à une modification de la Constitution et alors je ne pourrais que l'approuver, naturellement ; ou bien le Conseil constitutionnel dit que le texte de loi n'est pas conforme à la Constitution, change la nature de notre pays, met en cause l'unité de la République, et alors, naturellement, il faudra une autre procédure, qui est une réforme constitutionnelle, à l'issue d'un grand débat national sur la nature du pacte républicain français.

LE TEMPS FERA SON TRAVAIL

S'il condamne les exactions perpétrées, Jacques Chirac, quant à lui, renvoie dos à dos le FLN algérien et l'armée française, dans laquelle il inclut les supplétifs musulmans (les harkis), auxquels il rend hommage. En parlant de « minorités » [coupables d'exactions] et non d'actes « minoritaires » comme l'avait fait M. Jospin, il pare à toute critique.

Enfin, à ceux qui attendaient de lui une reconnaissance et une condamnation solennelles de la torture, M. Chirac réplique en bottant en touche : ce n'est pas aux historiens qu'il propose de faire leur travail, mais au temps. Autrement dit : laissons de l'eau couler sous les ponts...

Florence Beaugé

Le chef de l'Etat adresse au gouvernement une nette mise en garde sur la Corse

PRATIQUEMENT silencieux sur la Corse depuis l'ouverture, il y a un an, des discussions entre le gouvernement et les élus de l'île, prudemment retranché, le 14 juillet, dans l'attente d'un projet de loi en bonne et due forme, discret lors des polémiques de l'été qui avaient conduit à la démission de Jean-Pierre Chevènement, le président de la République a commencé à sortir de sa réserve, jeudi 14 décembre, lors de son intervention sur TF1. Il l'a fait avec habileté mais, au fond, en adoptant une attitude qui ne peut qu'inquiéter le gouvernement et les principaux acteurs du « processus de Matignon ».

L'habileté, tout d'abord. Elle consiste, en premier lieu, à se montrer favorable à toutes les mesures qui permettront de « rapprocher les décisions des citoyens » et d'améliorer les « conditions de vie de la Corse » en prenant en compte les « handicaps de l'insularité ». Elle consiste, également, à inviter une nouvelle fois à la « prudence » tant que n'est pas encore formalisé et connu le projet de loi « officiel » du gouvernement, en principe en janvier. Et en ajoutant qu'il ne veut, d'ici là, « faire de procès d'intention » à personne, et « certainement pas au gouvernement ». L'habileté consiste enfin à s'en remettre, in fine, au jugement du Conseil constitutionnel et à laisser ouvertes les deux options que pourrait

prendre celui-ci quand lui sera soumis le futur projet, après son adoption par le Parlement : ou bien le juge constitutionnel « considère que le texte de loi n'oblige pas à une modification de la Constitution » et, dans ce cas, le chef de l'Etat ne pourrait « que l'approuver » ; ou bien il juge que ce texte « change la nature de notre pays » et « met en cause l'unité de la République », et alors, « naturellement, il faudra une autre procédure ». Ce qui, en réalité, relève du truisme.

Beaucoup plus inquiétante, pour le gouvernement, est l'analyse du chef de l'Etat sur le fond du dossier. A l'évidence, il n'entend pas lui laisser les mains libres : « J'entends dire que l'on pourrait avoir des transferts de compétences législatives et réglementaires à la Corse et que la langue corse pourrait être obligatoirement enseignée dans les écoles. Alors, là, je dis "attention" ». La mise en garde est on ne peut plus nette et elle va loin. Au-delà du problème de l'enseignement du corse, sur lequel il ne s'est pas étendu – mais il sait que le Conseil constitutionnel est très sourcilieux sur ce point –, c'est le « pacte républicain » qui pourrait être modifié, a martelé M. Chirac.

La mise en garde est logique, pour qui se veut le gardien dudit pacte, dès lors que sont envisagés des transferts de compétences législatives. Sur ce point, l'accord avec

les élus corses distingue deux étapes : la première, jusqu'en 2004, prévue, « à titre expérimental », que l'Assemblée de Corse soit autorisée – sous le contrôle du Parlement – à prendre des « mesures d'adaptation » de dispositions législatives difficilement applicables compte tenu des « spécificités de l'île » ; la seconde, après 2004 et au terme d'une révision constitutionnelle, envisage une pérennisation

Le Président considère que transférer le pouvoir législatif à une région « change tout »

de cette faculté d'adaptation législative. Or le président de la République considère que transférer le pouvoir législatif à une région « change tout ». Y compris si ce transfert est effectué à titre expérimental, si l'on s'en tient à la lettre de son propos.

L'avertissement va beaucoup plus loin encore puisque le chef de l'Etat fait du pouvoir réglementaire du gouvernement un élément constitutif du « pacte républi-

caïn ». Or l'essentiel des dispositions prévues dans l'avant-projet de loi sur la Corse consiste, précisément, à transférer à l'Assemblée territoriale le pouvoir d'adapter des dispositions réglementaires dans les domaines de compétences, très élargis, qui lui seraient attribués par la loi, en matière, notamment, de transports, d'éducation, d'aménagement du territoire, de culture ou d'éducation. Juger que ces transferts de pouvoirs réglementaires – qui sont le principe même de la décentralisation, à laquelle le président se dit pourtant attaché – rompraient le pacte républicain revient, en réalité, à remettre en question la logique même de la démarche engagée par le gouvernement.

La démonstration de Jacques Chirac est d'autant plus retorse qu'il ne recuse pas, dans son principe, une évolution institutionnelle transformant la France en une « fédération de régions ». Certains de ses amis, notamment le sénateur Jean-Pierre Raffarin (DL), l'incitent d'ailleurs à en faire un de ses thèmes de campagne en 2002. Encore faut-il, lance le chef de l'Etat à l'intention du premier ministre, « ne pas le faire sans le dire » et soumettre ce choix aux Français, par référendum. Redoutable argumentaire.

Gérard Courtois

FLAGRANT PLAISIR

LANCEL

8, PLACE DE L'OPÉRA, 9^e • 4, BOND POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 8^e • 93, RUE DE PASSY, 16^e
 PALAIS DES CONGRÈS - PORTE MAILLOT, 17^e • 43, RUE DE RENNES, 6^e • 127, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 8^e
 CRÉTEIL SOLEIL • LES 4 TEMPS • LA DÉFENSE • PARLY 2 • ROSNY 2 • VÉLIZY 2

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES LES DIMANCHES 17 ET 24 DÉCEMBRE
 SEULE LA BOUTIQUE DE LA DÉFENSE SERA OUVERTE LE DIMANCHE 31 DÉCEMBRE

M. Hollande regrette une conception « extensive » de l'immunité présidentielle

L'intervention télévisée de Jacques Chirac n'a pas été commentée par les présidentiables de droite. Le RPR s'est félicité de la « clarification » du chef de l'Etat au sujet des « affaires ». Un porte-parole des Verts souhaite que celui-ci soit traduit en Haute cour de justice

Au lendemain de l'intervention télévisée du président de la République, le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, a estimé qu'il fallait « changer le système de l'immunité présidentielle » et « fai-

re évoluer la loi constitutionnelle ». Le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, a regretté, pour sa part, que Jacques Chirac n'ait pas fait de propositions pour renforcer « le contrôle des comp-

tes des partis ». A droite, la président du RPR, Michèle Alliot-Marie, s'est félicitée de la « clarification » apportée par M. Chirac, tandis que Dominique Paillé, député des Deux-Sèvres, proche de François Bayrou, a

jugé que le président de l'UDF a été « omniprésent dans le discours du chef de l'Etat ». M. Chirac a en effet contesté à plusieurs reprises l'analyse de M. Bayrou, selon laquelle la France connaîtrait « une crise

morale et politique profonde ». L'un des porte-parole des Verts, Stéphane Pocrain, s'est montré le plus virulent en souhaitant que le chef de l'Etat « comparaisse devant la Haute cour de justice ».

SOLLICITÉS par *Le Monde*, aucun des trois « présidentiables » de droite, François Bayrou, Alain Madelin et Charles Pasqua, n'a souhaité commenter la prestation de Jacques Chirac, du moins dans l'imédiat. Proche de M. Bayrou, Dominique Paillé souligne que le président de l'UDF « est, dans l'opposition, une voix qui porte », puis qu'il a été « omniprésent dans le discours du chef de l'Etat ». Le député des Deux-Sèvres se borne à indiquer, à propos des affaires, que l'« on saura dans les prochaines semaines et les prochains mois si M. Chirac a convaincu ».

Président délégué de l'UDF, Hervé de Charette salue la prestation du chef de l'Etat qui « n'a pas manqué ce rendez-vous » en étant « très présent avec une force personnelle remarquable ». Reprenant la thèse défendue par le président de l'UDF, M. de Charette se dit toutefois « persuadé qu'il y a, entre le monde politique et les Français, une crise de confiance ». La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, estime que « le président de la République a procédé à la clarification attendue des Français ». Concernant les affaires, elle considère que M. Chirac a « donné des explica-

tions simples et claires, en distinguant bien la situation actuelle d'une situation précédente avec d'éventuelles dérives ».

Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, se félicite que, « sans éluder aucune question, [M. Chirac] les a replacées à leur niveau, à leur date ». « Il nous a aussi montré la voie de la raison et du respect des personnes », ajoute M. Debré. Selon le président du groupe DL de l'Assemblée nationale, Jean-François Mattéi, M. Chirac est « apparu plus que jamais dans toute la plénitude de sa fonction et a, sur

tous les sujets, donné le sentiment qu'il incarnait la France avec une réelle fierté ». M. Mattéi estime que le chef de l'Etat a parlé des affaires « avec dignité, courage et émotion ».

Agacée ou ulcérée par l'art de l'esquive qu'elle a vu dans l'intervention du chef de l'Etat, la gauche prend soin, cependant, de ne pas en souligner le savoir-faire. François Hollande dénonce le caractère « contradictoire » des déclarations de M. Chirac. Ainsi sur les affaires, où « il a souhaité, à juste raison, que la justice passe, tout en réaffirmant une conception extensive de

l'immunité présidentielle ». Le premier secrétaire du PS en conclut qu'il est nécessaire de réformer les textes qui régissent cette immunité : « Pour des affaires qui n'ont rien à voir avec la présidence de la République, qui sont notoirement antérieures à son entrée en fonctions, il faudra faire évoluer la loi et notamment la loi constitutionnelle ».

Robert Hue regrette, pour sa part, que l'intervention de M. Chirac n'ait « pas permis de lever le doute que font peser les affaires sur la représentation politique ». Selon le secrétaire national du PCF, « quand la suspicion pèse sur la

représentation politique, il est nécessaire de faire des propositions », par exemple, « sur le contrôle des comptes des partis ».

Les Verts, qui ont dénoncé les marchés frauduleux d'Ile-de-France, se montrent nettement plus virulents, en souhaitant, selon le porte-parole Stéphane Pocrain, que M. Chirac « comparaisse devant la Haute cour de justice ». Noël Mamère, porte-parole des députés Verts, estime que le chef de l'Etat a choisi « la pire des défenses en se faisant passer pour une victime ». « Ce n'est pas digne d'un président de la République de s'en prendre ainsi à la justice, puisqu'il est le garant de son indépendance », ajoute le député de Gironde.

Tout aussi tranchant, Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) estime qu'« il y a bien crise de régime et la méthode Coué ne peut suffire à écarter les questions essentielles sur sa responsabilité dans le système mafieux mis en place par le RPR ».

Pour Jean-Pierre Chevènement, il ne s'est rien dit, jeudi soir, qui ne fut « prévisible ». « Le président de la République s'est appliqué à lui-même le principe de précaution, en en disant le moins possible », ajoute le président du Mouvement des citoyens. Le président du Parti radical de gauche (PRG), Jean-Michel Baylet, a estimé qu'« une fois de plus, le président s'est dérobé à l'exigence de clarté et de vérité » que les Français attendaient.

A l'extrême droite, le président du MNR, Bruno Mégret, juge qu'« en se posant en victime impuissante et expiatoire, M. Chirac dévalorise encore un peu plus la fonction présidentielle ».

Près de 12 millions de téléspectateurs pour Jacques Chirac

L'intervention télévisée de Jacques Chirac, jeudi 14 décembre, a dopé l'audience du journal de 20 heures de TF1 qui a rassemblé 11 670 010 de téléspectateurs, âgés de quatre ans et plus, soit 47,5 % de parts d'audience (PDA).

L'interview du président de la République, diffusée entre 20h08 et 21h08, a connu « un pic d'audience » à 20 h 52, fait savoir TF1, avec plus de 13 millions de téléspectateurs. Dans son ensemble, le JT de la Une a été regardé par 11 250 000 téléspectateurs, soit 46,5 % de PDA. Les deux soirs précédant l'entretien avec M. Chirac, le journal télévisé de TF1 avait réalisé des PDA respectives de 39,3 % et de 39,4 %.

Martine Aubry en campagne croit aux « thèmes » plus qu'aux « affaires »

LONS-LE-SAUNIER de notre envoyée spéciale

Dans son nouvel agenda lillois, il y a désormais les après-midis et les soirées « municipales » de Martine Aubry. Elle s'est déjà rendue à Laval, à Paris et au Pré-Saint-Gervais ; son carnet de réservation est plein. Jeudi 14 décembre, elle est allée lancer la campagne municipale de la gauche dans le Jura.

L'ancienne ministre soigne depuis longtemps, quoi qu'elle en dise, sa gauche plurielle à elle. Bien sûr, c'est un hasard si, chaque mois de septembre, Dominique Voynet vient chiner en sa compagnie à la braderie de Lille : « Elle fait collection de bavoirs brodés. » La présence du communiste Patrick Braouezec au pot qui suit ce must lillois tient seulement, assure-t-elle, au stand de bandes dessinées que tient le maire de Saint-Denis, chaque année, avec un copain. C'est à peine si elle reconnaît, quand même, que, si elle a répondu à l'invitation de venir jusqu'à Dole fêter le dixième anniversaire de l'entreprise de repassage Laissez-vous fer, montée avec des femmes en difficulté par une ancienne militante de son asso-

ciation Agir, ce n'est pas seulement parce que Sylvie Laroche est la première socialiste sur la liste conduite par M^{me} Voynet, mais bien parce que « Dominique est une amie, et pas seulement une amie en politique ».

Devant plus de trois cents personnes, M^{me} Aubry décline les éloges : la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est une femme « de convictions, de ténacité, d'énergie » qui, comme elle, a « un caractère entier ». Le Jura doit savoir qu'il « compte l'une des personnalités politiques les plus fortes de ce gouvernement ». Plus tard, en reprenant la route, Martine soupire : « Dominique a encore dit : "Je vais saisir les pouvoirs publics." Les pouvoirs publics, c'est elle. Je le lui dirai. »

LES VERTS PLUS SYMPAS AILLEURS

Au chef-lieu du département, vers 20 heures, près de deux cents militants sont venus l'écouter autour du conseiller régional Yves Colmou (PS), qui conduira la liste en mars. « Vous avez choisi d'écouter Martine Aubry plutôt que Jacques Chirac. Vous avez choisi l'avenir », se félicite le conseiller du ministre de l'in-

terieur, Daniel Vaillant. L'important, explique M^{me} Aubry, « c'est l'emploi, la parité, le pacs, les réformes institutionnelles, le renforcement du rôle du Parlement ». « Ce ne sont pas les affaires qui passent en ce moment qui vont les effacer, ces thèmes », assure-t-elle. Elle fait applaudir les candidats du PCF et des Verts de la liste conduite par M. Colmou avant les candidats socialistes : « La gauche plurielle est la chance de la gauche et des Français », appuie-t-elle.

M^{me} Aubry trouve les écologistes plus sympas ailleurs que chez elle car, à Lille, « les Verts, à mon vif regret, ont souhaité faire liste à part ». Elle a bien tenté de convaincre Marie-Christine Blandin de la rejoindre, mais, alors que la secrétaire d'Etat communiste Michelle Demessine occupera la troisième place sur sa liste, après Pierre Mauroy, M^{me} Blandin fera, elle, « liste autonome ». Heureusement, M^{me} Voynet viendra bientôt à Lille, pour « faire en sorte que la campagne soit la plus loyale et la plus respectueuse possible ». Et pour préparer un ralliement rapide et efficace au second tour.

Ariane Chemin

Enquête sur les chargés de mission parisiens

Dans son édition du 15 décembre, *Le Parisien* indique que la police judiciaire a entendu, depuis le début de l'année, 285 chargés de mission recrutés par le cabinet du maire de Paris entre 1988 et 1996. Les policiers enquêtent sur d'éventuels emplois fictifs dans le cadre d'une commission rogatoire de la juge Colette Bismuth-Sauron, saisie d'une instruction ouverte pour « faux en écriture publique commise par une personne dépositaire de l'autorité publique, ingérence, prise illégale d'intérêts, détournements ou soustraction de fonds publics, complicité et recel ». A ce jour, cette affaire n'a donné lieu à aucune mise en examen.

Parmi les personnalités entendues par les policiers figurent notamment François Baroin, député et maire (RPR) de Troyes, ou encore Geneviève Balladur et Agnès Pasqua, nièces des deux anciens ministres. Les policiers devraient également interroger Mathieu Benmakhlof, chargé de mission auprès du maire de Paris depuis janvier 1995. Il s'agit du fils du procureur général de Paris, Alexandre Benmakhlof, qui a annoncé, le 14 décembre, sa démission.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Marie Le Guen

A la suite de la publication des déclarations de Gérard Peybernès, ancien président de l'Association nationale de financement du PS, devant les policiers et les juges, sur l'affaire des lycées d'Ile-de-France (*Le Monde* du 13 décembre), nous avons reçu de Jean-Marie Le Guen, député socialiste du 13^e arrondissement de Paris, la lettre suivante :

Je souhaite non seulement démentir les propos de M. Peybernès me concernant, mais également démontrer leur caractère invraisemblable, contradictoire et déjà contredit par les faits.

L'invraisemblance de ses allégations est aisée à démontrer. Tout d'abord, je n'ai jamais eu aucune responsabilité dans l'organisation financière du PS. De plus, je n'ai jamais eu de lien de travail avec M. Peybernès, ni d'autorité sur lui, ni, a fortiori, de lien personnel.

Par ailleurs, je ne suis devenu conseiller régional qu'en mars 1992 et n'ai tenu, au sein du conseil régional, qu'un rôle d'élu de base, sans aucune responsabilité dans mon groupe ou au sein de cette assemblée. Je n'étais donc absolument pas en situation d'intervenir dans cette histoire de marchés passés par la région Ile-de-France.

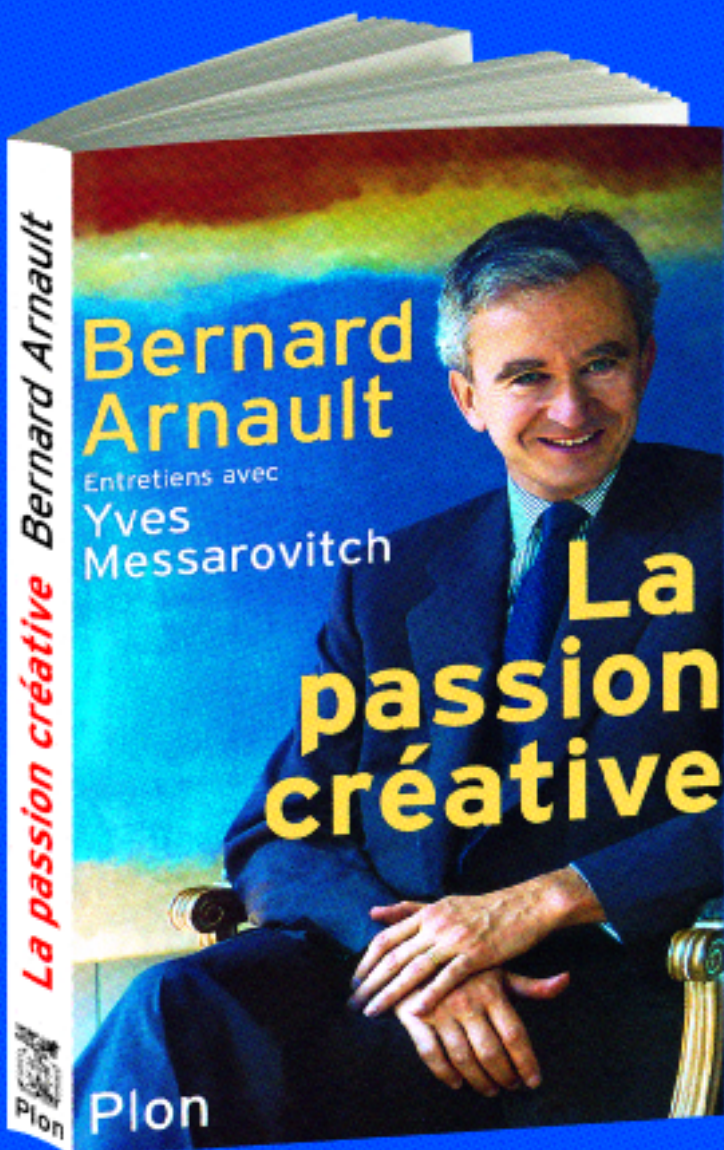
A ces invraisemblances s'ajoutent ensuite des contradictions : à croire M. Peybernès, je l'aurais informé en 1992 d'un système dont *Le Monde* fait remonter l'ori-

gine à 1990. Deuxième contradiction, quel sens aurait eu mon intervention en 1992 alors que, dans le même temps, il prétend que les quatre trésoriers successifs du PS ayant exercé leurs fonctions entre 1988 et 1994 étaient au courant.

Viennent enfin les démentis : tout d'abord, ma parole qui s'oppose à la sienne, mais aussi celle des témoins qu'il implique. Et plus encore, celui des faits ! A travers moi, M. Peybernès essaie de mettre en cause la fédération de Paris du PS en expliquant qu'elle aurait trouvé là les moyens de son financement. Il ment, et il est aisé de le démontrer. Notre association de financement nous a rapporté 10 000 francs en 1991, 14 690 francs en 1992, 0 franc en 1993, 180 000 francs en 1994. La fédération de Paris n'a jamais accepté de dons, pourtant licites, d'entreprises ayant un rapport avec les marchés des collectivités locales.

Nous avons adopté ce principe de précaution en raison de doutes, non sur les marchés de la région, dont nous ignorions alors les dérives, mais sur ceux de la Ville de Paris, dont nous dénoncions l'opacité. Ces faits, vérifiables par tous, sont non seulement le démenti le plus net aux affirmations de M. Peybernès, ils illustrent également l'état d'esprit et l'éthique des responsables socialistes parisiens dont j'animais alors les activités.

Pour la première fois, Bernard Arnault explique ses méthodes et révèle ses secrets.



Entretiens avec Yves Messarovitch

PLON

Emile Louis, le chauffeur de car, a reconnu avoir tué les sept jeunes « disparues de l'Yonne »

Il a fallu vingt ans aux parents des victimes pour convaincre la justice de se pencher sur l'affaire

Emile Louis, le conducteur de car, a reconnu, dans la nuit de mercredi à jeudi 14 décembre, avoir tué, sept jeunes femmes de seize à vingt-

cinq ans, entre 1977 et 1979, dans la région d'Auxerre (Yonne). Les familles des victimes, qui ont porté l'affaire pendant vingt ans, s'interro-

gent sur trois autres disparitions et une mort inexpiquée, survenues à la même époque. Un problème de prescription risque de se poser.

AUXERRE

de notre envoyé spécial

Il tombe une petite pluie funèbre sur la plaine, et les piquets de gendarmes battent la semelle sur des

RÉCIT

Dans la nuit, le retraité a avoué avoir tué et enterré les victimes, il y a plus de vingt ans

chemins boueux dans un silence désolé. La route se perd là-bas, très loin, au-delà du vieux pont romain, jusqu'aux enquêteurs qui retournent à la pelleteuse un bout de champ, à la recherche de sept cadavres. Pierre Monnoir est venu voir, bien sûr. Il a toujours su que le chauffeur de car était pour quelque chose dans la disparition des sept jeunes femmes de l'Yonne et il s'est battu pendant dix ans pour que la justice s'en préoccupe. Mercredi 13 décembre, Emile Louis, soixante-six ans, a enfin avoué avoir tué et enterré les sept disparues de l'Yonne, il y a plus de vingt ans. Il a été mis en examen jeudi pour « enlèvement et séquestration » par un juge d'Auxerre mais il est peut-être déjà trop tard, et toute l'affaire risque fort d'être prescrite (lire ci-contre).

Pierre Monnoir, quarante-six ans, a une voiture de VRP, d'ailleurs il est VRP. C'est aussi le président de l'Association de défense des handicapés de l'Yonne (Adhy), dont sont membres les familles des victimes. « J'ai prévenu toutes les autorités, personne n'a bougé. J'ai reçu des menaces de mort ; on me fuyait, il fallait que je butte dans une personnalité pour qu'elle me dise bonjour. » Le parquet d'Auxerre n'a toujours pas pris le temps de le recevoir, et il s'indigne « de ce mépris pour les victimes ». Il est vrai que la justice, connue pour ses lenteurs, cette fois s'est surpassée.

L'affaire pourrait commencer en juillet 1981 dans une étable de Rouvray, près d'Auxerre, où les gendarmes fouillent aujourd'hui, lorsque est retrouvé sous un tas de fumier

le corps de Sylviane Lesage, vingt-trois ans. La jeune femme, suivie par la Ddass (direction départementale des affaires sanitaires et sociales), avait disparu un an plus tôt. Elle avait été élevée chez la compagne d'Emile Louis, et l'homme, aussitôt soupçonné, est écroué en décembre. Il nie vigoureusement le meurtre, mais fait diversion en avançant des viols sur des mineures, qui lui valent quatre ans de prison en 1983. Mais il obtient un non-lieu en 1984 pour le meurtre de Sylviane.

Un homme, au moins, n'y croit pas : le gendarme Jambert. Christian Jambert, à la brigade de recherches d'Auxerre, a enquêté sur sept autres disparitions dans la région, entre le 23 janvier 1977 et le début de l'année 1979. Les victimes avaient toutes le même profil : des jeunes femmes de seize à vingt-cinq ans, d'un milieu très modeste, placées par la Ddass et souffrant d'un léger handicap mental. Quatre d'entre elles ont fréquenté l'institut médico-éducatif Grattery d'Auxerre, elles ont toutes disparu un beau jour sans un mot et sans prendre leurs affaires.

LA NAVETTE EN CAR

Toutes connaissaient le chauffeur de car, Emile Louis, qui faisait la navette entre l'institut et leur maison. Un séducteur, le chauffeur, surtout avec les handicapés. Nombre de témoignages tournent autour de lui et le gendarme dépose en 1984 un rapport accablant au parquet. Qui le classe sans suite. Emile Louis, du coup, prend une paisible retraite dans le Var, avant d'être condamné en 1989 à cinq ans de prison dont un avec sursis à Draguignan pour « attentats à la pudeur avec violence » après trois plaintes de jeunes dans un camping. Le parquet d'Auxerre n'y a pas vu malice. L'institut médico-éducatif de la ville non plus. Pierre Charrier, le fondateur de l'Apajh, l'association pour adultes et jeunes handicapés qui gère l'institut, a été arrêté en 1992 et condamné à six ans de prison pour des attouchements sur

une handicapée et il connaissait évidemment Emile, le chauffeur. « Je ne vois pas le rapport entre les deux affaires, s'étonne Georges Decuyper, l'actuel directeur de l'Apajh. Pierre Charrier était en retraite lorsqu'il a dérapé. »

C'est cependant une ancienne membre de l'Apajh qui fonde, en mai 1992, avec Pierre Monnoir, la nouvelle association, Adhy, et bataille pour les disparues. Le VRP finit par se rendre à l'émission « Perdu de vue », sur TF1, en 1996, un chauffeur de car se souvient qu'il a vu son collègue Emile Louis creuser dans un champ un trou de la taille d'un homme. Le 3 juillet 1996, l'association et dix membres des familles portent plainte pour « enlè-

vement et séquestration » et se constituent partie civile. Le doyen des juges n'est pas chaud, il juge les faits trop anciens et Jacques Cazals, le procureur d'Auxerre, refuse à nouveau d'ouvrir une information. M^e Pierre Gonzalez de Gaspard, l'avocat de l'association, obtient de la chambre d'accusation de passer outre, et l'instruction commence enfin le 7 mai 1997. Les débuts sont minces. Le gendarme Jambert, enfin appelé à témoigner, se tire une balle dans la tête en août, quelques semaines avant de voir le juge. On fouille en octobre le champ où on a vu Emile Louis creuser, on n'en

GROS BESOINS DE SOMMEIL

Les gendarmes de la section de recherche de Paris ont avancé, pourtant. La fille aînée d'Emile Louis a retrouvé chez son père le manteau de l'une des disparues, et les gendarmes ont interpellé le retraité lundi 11 décembre, à Draguignan. L'affaire avait été soigneusement préparée. « On peut toujours me couper les roubignoles en rondelles, je ne suis pas près d'avouer ce que je n'ai pas fait », avait clamé, en 1997, Emile

Les règles de la prescription

La situation est paradoxale : plus les gendarmes découvrent de corps, moins Emile Louis risque de rester en prison. Il a été écroué jeudi 14 décembre pour « enlèvement et séquestration », une infraction continue jusqu'à la découverte des « séquestrées ». Mais si les fouilles mettent au jour les disparues que le chauffeur de car avoue avoir tuées, l'affaire devrait logiquement être requalifiée en meurtre. Or les faits remontent à vingt ans, et le crime est prescrit au bout de dix. Une interprétation que conteste vigoureusement l'avocat des victimes. « La Cour de cassation, dans un arrêt du 26 février 1971, a jugé que le point de départ des poursuites n'était rendu possible que sous la qualification retenue, explique M^e Pierre Gonzalez de Gaspard. La prescription débute donc en réalité le jour des aveux d'Emile Louis. » Un autre arrêt de la Cour, le 4 mars 1997, va dans le même sens : une infraction ne pouvant être prescrite avant qu'elle ait pu être constatée et que soit révélée aux victimes l'atteinte à leurs droits.

Louis à l'Yonne républicaine. Les gendarmes, qui savaient que le chauffeur avait de gros besoins de sommeil, l'ont placé en garde à vue à 20 h 30. Il a avoué, au fil de la nuit, « avoir tué les sept jeunes filles », a indiqué, jeudi 14 décembre, le nouveau procureur d'Auxerre, « après avoir eu avec elles des relations sexuelles » évidemment « librement consenties ». Depuis, l'association a déniché trois autres noms de jeunes disparues, « avec le même profil » dont la justice a aussi perdu la trace.

Franck Johannès

Le suspect du meurtre du jeune Romuald a été écroué

La rivalité entre quartiers serait bien à l'origine de la mort du collégien, tué au hasard le 8 novembre à Courcouronnes (Essonne)

LE JEUNE HOMME suspecté du meurtre du jeune Romuald, tué le 8 novembre dans le quartier du Canal à Courcouronnes (Essonne), a été mis en examen pour assassinat et écroué, jeudi 14 décembre. Agé de dix-neuf ans, Aurélien avait été interpellé et placé en garde à vue, mercredi matin, par les policiers de la sûreté départementale, sur commission rogatoire de Marie-Thérèse Dubuis, juge d'instruction au tribunal d'Evry. Le jeune homme a été arrêté en même temps que trois autres jeunes, âgés de vingt et un à vingt-trois ans, soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat. Tous sont originaires du quartier des Aunettes-Epinettes, à Evry, le quartier rival de celui du Canal.

Le jeune Aurélien a reconnu être l'auteur des deux coups de feu tirés sur Romuald à partir d'un véhicule non identifié. Ses aveux sont corroborés par les témoignages extérieurs précédemment recueillis par les policiers. Deux des trois autres jeunes interpellés ont également été mis en examen et écroués, jeudi soir. L'un est poursuivi pour assassinat, après avoir reconnu s'être trouvé à bord du véhicule au moment des faits.

L'autre a nié toute participation directe à l'assassinat mais il a avoué s'être chargé de se débarrasser de l'arme, un fusil à pompe muni de cartouches de chasse. Il a indiqué aux policiers avoir jeté l'arme dans la Seine. Le jeune homme a été mis en examen pour « soustraction d'un objet de nature à faciliter la découverte d'un crime ou d'un délit ».

VICTIME CHOISIE AU HASARD

Le dernier jeune interpellé, lui aussi passager du véhicule, a été maintenu en garde à vue une nuit supplémentaire. Il devait être déferé devant le parquet et mis en examen pour assassinat, vendredi matin. Les enquêteurs semblaient compter sur une nouvelle série d'interrogatoires pour aboutir à

d'autres arrestations. Les jeunes interpellés sont tous répertoriés par les services de police comme des figures de la délinquance locale, multirécidivistes déjà condamnés pour des délits allant jusqu'au vol à main armée.

Les meurtriers de Romuald semblent bien avoir choisi leur victime au hasard. Ils ont confirmé avoir agi par esprit de vengeance contre le quartier du Canal, à la suite d'une nouvelle bagarre entre jeunes de ce quartier et celui des Aunettes-Epinettes.

LOI DU SILENCE

Le 13 novembre, deux mineurs – appartenant au même cercle que les jeunes arrêtés mercredi – avait été interpellés puis relâchés sous contrôle judiciaire. Plus d'un mois d'enquête a été nécessaire pour aboutir aux arrestations d'aujourd'hui, compliquées par la difficulté de briser la loi du silence afin d'obtenir les témoignages nécessaires.

L'emprisonnement des meurtriers devrait apaiser les esprits dans le quartier du Canal et faire retomber la crainte de représailles, qui pesait toujours sur les habitants des Aunettes et des Epinettes. Jusqu'alors, la tension demeurait, à la hauteur de l'émotion et de la colère suscitées par la mort de Romuald, collégien de quatorze ans sans histoires, victime innocente d'une rivalité à laquelle il était complètement étranger.

Plusieurs centaines de personnes avaient participé à la marche silencieuse organisée en hommage à l'adolescent, mort simplement pour s'être trouvé dans la rue au mauvais moment.

Jeudi soir, Bernard Bragard, le maire de Courcouronnes, se déclarait « soulagé » par l'arrestation et souhaitait que la confirmation de l'appartenance des meurtriers au quartier des Aunettes-Epinettes ne relance pas le désir de vengeance de certains jeunes du Canal.

Frédéric Chambon

La rénovation de sa résidence au centre du procès d'Henry Chabert

LYON

de notre correspondant

Procès politique ? Volonté de nuire à un candidat à quelques mois des municipales ? Le député RPR Henry Chabert, qui comparait devant la

5^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon, depuis lundi 11 décembre, pour recel d'abus de biens sociaux, n'aime pas parler de sa résidence secondaire. Il préfère dénoncer les « agissements d'un quartier de malfrants venant d'officines peu ragoultantes » destinés à briser sa carrière politique.

Vendredi 15 décembre, il a donc pris pour cible les lettres anonymes à l'origine des poursuites menées contre lui. Ce sont elles qui avaient mis le parquet sur la piste d'un réseau de fausses factures à la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL). L'adjoit à l'urbanisme de Raymond Barre rappelle qu'il a bénéficié d'un non-lieu sur ce dossier. « M. Chabert prend ce procès pour une tribune », le coupe immédiate-

ment le procureur de la République, Roger Monod. « Vous insinuez que le parquet a voulu interférer sur le calendrier électoral », ajoute-t-il, précédant les arguments de la défense.

EXAMEN DES TRAVAUX RÉALISÉS

L'examen détaillé des travaux réalisés dans la résidence secondaire de M. Chabert à Chantemerle-lès-Grignan coupe court à la polémique. Pendant plus de huit heures, la présidente, Danielle Zampino, s'efforce de démontrer que le député, en fixant avec la SA Billon un forfait de 400 000 francs pour la rénovation de sa maison, a profité des largesses de cette entreprise familiale drômoise, par ailleurs généreuse donatrice de son association Forum européen. Henry Chabert reconnaît qu'il a apporté le « confort » nécessaire à l'ancienne ferme, achetée en « mauvais état », selon l'acte de vente, en août 1992, pour 570 000 francs : piscine avec volet de protection, fenêtres, portes, portail coulissant, chauffage central, plomberie, installation électrique, toiture, sanitaires, le tout pour 400 000 francs. Même pas de quoi couvrir les 535 000 francs payés aux sous-traitants par la SA Billon...

Reconnaissant qu'il avait dépassé d'au moins 200 000 francs son estimation, Pierre-Jean Billon, l'exécuteur des travaux, s'excuse : il a sous-estimé le poste toiture, convaincu qu'un simple remaniement des tuiles suffirait. « Comment un professionnel comme vous peut-il se tromper ainsi à hauteur de 50 % ? », demande la présidente. « Pourquoi n'aurais-je pas le droit de me tromper ? », répond l'entrepreneur, qui précise réaliser environ 800 maisons et 1 500 appartements chaque année. « Pourquoi avoir faussement affecté des factures d'Henry Chabert à d'autres chantiers ? », insiste la magistrate. Cette fois, Pierre-Jean Billon reste silencieux. La présidente rappelle la réponse donnée au juge d'instruction par son frère, Marcel, alors gravement malade : « Il fallait que le chantier soit équilibré. » Et ce prêt de 150 000 francs accordé en 1998, par le même Marcel, à Henry Chabert, afin de permettre au député de solder son compte à la SA Billon. Une société qui prête à son client de l'argent pour se faire payer ! « Les clients vont se précipiter chez vous », a ironisé le procureur.

Sophie Landrin

Un an de prison ferme requis contre l'ancien directeur du silo de Blaye

Ancien correspondant régional à Lille, Pierre Cherruau devient notre correspondant régional en Aquitaine et en Poitou-Charentes.

BORDEAUX

de notre correspondant régional

Le procès des responsables de la Semabla devant le tribunal correctionnel de Bordeaux s'est achevé, jeudi 14 décembre, après trois jours de débats. La Semabla est propriétaire d'un silo à Blaye, sur la rive droite de la Gironde, qui avait explosé le 20 août 1997, faisant onze victimes. Deux personnes comparaissent pour homicides et blessures involontaires : Roger Capella, ancien directeur du silo, et Bernard Claret-Tournier, directeur de la société Sodistock de Nantes et de sa filiale Semabla, toutes deux poursuivies en tant que personnes morales. Au terme

d'un réquisitoire sévère, le ministère public a requis trois ans de prison, dont un ferme, contre le premier, ainsi qu'une amende de 1,5 million de francs contre les deux sociétés. L'enquête avait très vite établi que cette énorme explosion avait été provoquée par la détonation d'un mélange air-poussière, bien connu dans ce type de silo – un accident du même genre avait tué douze personnes à Metz en novembre 1982. Le témoignage d'un employé du service d'entretien, avait révélé les faiblesses du ventilateur qui constituait la pièce centrale du dispositif d'aspiration des poussières.

Tous les débats ont porté sur les faiblesses de cet appareil, installé dès 1971, à la mise en service du silo, et dont l'insuffisance avait été dénoncée dès 1982, dans une note rédigée par le responsable de l'en-

tretien de la Semabla. Cette alerte était restée sans réponse. Ce fut l'une des principales pièces de l'accusation contre deux sociétés décrites comme beaucoup plus préoccupées par les ratios économiques que par les impératifs de sécurité. Une augmentation des capacités de stockage du silo n'a pas été prise en compte alors que le vieux ventilateur continuait son travail.

Tout cela procède, selon le ministère public, d'une « imprudence d'une particulière gravité » de la part d'une entreprise qui n'a pas voulu changer un ventilateur d'une valeur de 35 000 francs alors que Sodistock, en 1994, avait dégagé 16 millions de francs de dividendes. « Changer le ventilateur, cela sous-entendait arrêter l'exploitation du silo et une perte de 140 à 180 000 francs à la fin du mois », a dénoncé Marie Laffitte, substitut

du procureur de la République. La sévérité des peines requises est, selon elle, d'autant plus nécessaire que de nouvelles procédures viennent d'être engagées contre le silo de Blaye pour exploitation sans autorisation. « Il faut mettre sous surveillance ces sociétés qui ne respectent rien », a-t-elle déclaré en demandant leur mise sous contrôle judiciaire pour cinq ans.

Pour la défense, il n'existe en revanche aucune preuve matérielle de ce qu'avancent les experts. Il aurait fallu empêcher tous les débris envoyés dans la Gironde par l'explosion. Le montant des indemnités perçues par les familles des onze victimes serait en revanche une première preuve de l'attention portée par les deux sociétés à leurs employés. Jugement le 29 janvier.

Pierre Cherruau

Le combat judiciaire des squatteurs d'Aubervilliers pour scolariser leurs enfants

LES SQUATTEURS d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) poursuivent leur combat dans les prétoires. Jeudi 14 décembre, la 14^e chambre de la cour d'appel de Paris examinait le recours que six familles ont formé contre la décision rendue, le 30 octobre, par le tribunal de grande instance de Bobigny. Celles-ci avaient assigné en référé la ville d'Aubervilliers, dirigée par Jack Ralite (PCF), et la préfecture de Seine-Saint-Denis pour obtenir la scolarisation de leurs enfants dans des établissements de la commune. Le juge les avait déboutées de leur demande, considérant que ce litige devait être tranché par une juridiction administrative.

L'affaire a commencé au printemps, lorsqu'une soixantaine de familles sont venues squatter des logements de l'Office HLM d'Aubervilliers. Plusieurs actions en justice ont été engagées pour les expulser. De la mi-août à la fin octobre, une cinquantaine de ménages sont délogés. Nullément « refroidis » par la fermeté de la municipalité, les parents tentent, à la rentrée, d'inscrire leurs enfants à l'école. La mairie refuse d'abord d'enregistrer les dossiers déposés au bureau des affaires scolaires. Puis elle retient les candidatures des familles venues de province ou qui résidaient déjà à Aubervilliers. Les autres, estime la municipalité, doivent se tourner vers leur commune d'origine.

Jeudi, M^e Brigitte Plaza, l'avocate des familles, a fustigé cette attitude. « C'est la morale de notre société qui est en jeu dans cette affaire », a-t-elle lancé, dénonçant « le rapport de violence » instauré par la mairie vis-à-vis des enfants. Sur le fond, l'obligation d'instruction pour les jeunes âgés de six à seize ans joue autant pour les parents

que pour les maires, a souligné M^e Plaza. Selon elle, la municipalité a fait obstacle à l'exercice d'un droit fondamental et commis une voie de fait, ce qui autorise le juge judiciaire à se prononcer.

M^e Laurent Lévy, qui défendait la mairie, a fait valoir que les dossiers de candidature n'étaient pas toujours complets : certains jeunes n'étaient pas radiés des établissements qu'ils fréquentaient lors de la précédente année scolaire. « Je ne peux pas laisser dire que l'Etat a été malveillant ou malintentionné ! », a tonné M^e Georges Holleaux, l'avocat de la préfecture. Pour qu'il y ait voie de fait, a-t-il rappelé, il faut que l'acte ne se rattache pas à l'exercice d'un droit de l'administration. Or le maire a pris les décisions qu'il lui appartenait de prendre. « Quant au préfet, a ajouté M^e Holleaux, celui-ci peut se substituer à l'élu défaillant et procéder aux inscriptions. Mais il n'y est pas contraint, il apprécie en opportunité. Le juge judiciaire n'est donc pas compétent. »

Richard Bouazis, substitut général, a admis que la situation des enfants et de leurs parents pouvait inspirer « de la peine ». Mais « le droit est le droit », a-t-il enchaîné. La décision rendue en première instance était la bonne : le magistrat a demandé à la cour d'appel de la confirmer.

L'arrêt a été mis en délibéré au 22 décembre. Quelle que soit l'issue de cette procédure, les familles peuvent considérer que le combat engagé avec la mairie ne leur a pas été totalement défavorable : celle-ci a, en effet, accepté au cours des dernières semaines de scolariser les enfants âgés de plus de six ans qui ne l'étaient pas.

Bertrand Bissuel

Trois mises en examen dans un dossier d'escroquerie impliquant le groupe Pinault

Les comptes d'une filiale auraient été falsifiés

BERNARD ROQUES et Claude Caplan, deux dirigeants de la société Dapta Mallinoud, ont été mis en examen, mercredi 13 décembre, par les juges d'instruction parisiens Laurence Vichnievsky et Eva Joly, chargées de ce dossier ouvert pour des faits de « banqueroute et de recel d'escroquerie ». MM. Roques et Caplan sont poursuivis pour « abus de pouvoir, présentation de comptes inexacts, banqueroute et escroquerie par appel public à l'épargne ». La justice les soupçonne d'avoir falsifié les comptes de leur entreprise après le rachat, au mois de mai 1992, de la société Lafa, filiale du groupe Pinault, pour masquer la déconfiture de leur société. Après cette opération d'achat, Dapta-Mallinoud, jusqu'alors un groupe prospère, a connu des difficultés qui l'ont conduit à la faillite en 1996.

Hervé Guillaume, le directeur de la Compagnie internationale d'ameublement (CIA), à laquelle appartenait Lafa, a également été mis en examen, dans ce dossier, mercredi 6 décembre, pour « présentation de comptes inexacts ». Il est soupçonné d'avoir participé au maquillage des comptes de Lafa avant la cession de cette entreprise aux dirigeants de Dapta Mallinoud.

Ces mesures semblent avoir été prises à la suite de la découverte de plusieurs documents lors d'une perquisition au domicile de M. Guillaume. Les policiers ont, notamment, retrouvé une note signée par M. Guillaume, datée du 5 mai 1993, adressée à François Pinault, qui laisserait supposer qu'ils avaient, tous deux, connaissance de l'état dégradé des comptes de Lafa. Dans ce courrier, M. Guillaume semble, en effet, suggérer à M. Pinault d'intervenir auprès de la société Conforama, membre du Groupe Pinault et client important de Dapta, pour améliorer le bilan de la société. « A défaut, précise-t-il, dans son courrier, notre responsabilité pourrait être envisagée. »

Interrogé vendredi 15 décembre, Michel Friocourt, directeur des affaires juridiques du groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR), nous a déclaré qu'il « était tout à fait habituel que ce type d'engagement soit

pris lors de la vente d'une entreprise. Il avait été précisé lors de la vente, en 1992, afin de maintenir le chiffre d'affaires et les résultats de l'entreprise que nous cédiions. »

Les policiers ont également saisi, au domicile de M. Guillaume, une note dactylographiée, mais non signée, datée du 28 mai 1993, décrivant, dans le détail, l'opération de cession de Lafa à Dapta-Mallinoud. A la lecture de cette pièce, les enquêteurs estiment avoir la confirmation que cette vente intervenait dans le cadre d'une manœuvre de désendettement au moment même où le groupe Pinault fusionnait avec le Printemps.

Le 14 juin, les policiers ont trouvé, lors d'une perquisition dans les locaux du groupe Pinault-Printemps-Redoute, la copie d'un rapport rédigé en octobre 1991 par l'ancienne secrétaire générale de CIA qui confirmerait que le groupe Pinault avait connaissance d'anomalies au sein des comptes de Lafa avant sa cession. Selon les enquêteurs, l'état réel des stocks aurait été falsifié, près de deux tiers des fonds propres de Lafa auraient été augmentés fictivement, des ristournes et des créances accordées aux acheteurs n'auraient pas été provisionnées et de nombreux artifices comptables auraient permis de gonfler les actifs.

Après la découverte du gouffre financier de Lafa, les dirigeants de Dapta-Mallinoud avaient engagé un règlement amiable avec le groupe Pinault dans le cadre d'une procédure arbitrale. Le groupe Pinault avait démenti toute falsification des comptes. « Après la sentence arbitrale, a assuré M. Friocourt, nous avons versé 220 millions de francs pour combler un manque d'actifs chiffré par les experts à 64,4 millions de francs. La faillite de Dapta-Mallinoud est d'une autre ampleur puisqu'elle porte sur un trou de 2,6 milliards de francs. » Interrogés, jeudi 14 décembre, les avocats de MM. Roques et Caplan, M^{rs} Emmanuel Dahoud et Lef Forster, ont assuré que leur client n'avaient participé à aucune opération de dissimulation de comptes.

Jacques Follorou

La population étrangère en France reste stable « depuis plusieurs années »

Le deuxième rapport sur « les titres de séjour des étrangers » vient d'être rendu public

En 1999, 3 209 103 étrangers bénéficiaient d'un titre de séjour, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 1998, selon un rapport du ministè-

re de l'intérieur. La tendance à la stabilisation se confirme. Le nombre de premiers titres délivrés en 1999 a baissé de 9,4 % par rapport à 1998,

année exceptionnelle de régularisation. Le document précise aussi que les chiffres de 1998 étaient erronés et les rectifie cette année.

LA POPULATION étrangère reste stable sur le territoire français. Le deuxième rapport sur « les titres de séjour des étrangers en France » que le ministère de l'intérieur vient de rendre public donne une photographie précise de l'immigration régulière en 1999 en France. L'an passé, 3 209 103 étrangers bénéficiaient d'un titre ou d'une autorisation de séjour, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 1998. Un chiffre « stable depuis plusieurs années », les entrées (naissances et nouveaux immigrés) étant compensées par les acquisitions de nationalité et les décès.

Cette tendance à la stabilisation de la population étrangère, déjà notée en 1998, semble donc se confirmer. La surprise du rapport est plutôt dans la réévaluation des chiffres de 1998.

ERREUR DE CALCUL

Le rapport précise laconiquement que les chiffres présentés aujourd'hui pour 1998 sont « légèrement différents » de ceux publiés précédemment. En effet, alors que

le précédent rapport avait estimé le nombre des premiers titres de séjour délivrés en 1998 par les préfectures à 155 000, le nouveau document l'estime à 199 964. Les services du ministère se sont donc trompés de quelque... quarante-cinq mille personnes ! Cette erreur de calcul serait due à la prise en compte comme étrangers de personnes naturalisées entre temps, de la sous-estimation du nombre de réfugiés (réévalués à 4535 en comptant les enfants au lieu des 2 600 évalués en 1998) et de quelque 15 000 étudiants « oubliés ».

Après les différences dans ce comptage relevées par le Haut Conseil à l'intégration dans son rapport de janvier 2000, puis les premières estimations de l'Insee, le ministère a changé ses méthodes de calcul. Un nouveau programme statistique a été mis en œuvre dans les préfectures : au lieu de compter les titres de séjour enregistrés dans les registres des services chargés des étrangers, le ministère a fait vérifier chaque dossier. Et corrigé ses erreurs. Les chiffres revus rejoignent les résultats

du dernier recensement général de l'Insee. Ainsi, les délivrances de premiers titres de séjour, correspondant aux entrées et aux régularisations de séjour permises par la loi Chevènement sont au nombre de 181 203, soit une baisse de 9,4 % par rapport à 1998. Le ministère explique cette baisse par la fin de l'opération de régularisation mise en œuvre par la circulaire de juin 1997. « On revient à une gestion normale des flux », assure un responsable de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ).

REGROUPEMENT FAMILIAL

Les motifs de délivrance reprennent les principales voies d'entrée permises par la loi Chevènement sur l'immigration. En premier lieu, les enfants d'étrangers entrés grâce au regroupement familial et qui à leur majorité obtiennent un titre supérieur à un an : les 16-24 ans représentent ainsi 40 % de ces titres recensés. Certains titres ont été délivrés en plus grand nombre en 1999. Il s'agit de ceux bénéficiant aux conjoints de Français

(+ 29 %), aux parents d'enfants français (+ 33 %), aux étrangers pouvant prouver la réalité d'une vie privée et familiale (+ 172 %) et aux malades (qui sont passés de 436 à 1 400). Enfin les cartes de séjour accordées au titre de l'asile territorial, initialement aménagées pour les ressortissants algériens persécutés, semblent être toujours données au compte-gouttes : 320 titres de séjour ont été délivrés pour ce motif contre 97 en 1998.

La répartition par nationalité reprend les tendances constatées en 1998. Les ressortissants de l'Union européenne représentent 37,8 % de la population étrangère, soit une diminution de 1,4 % ; ceux du Maghreb 35,7 % (- 0,1 %) ; 6 % sont originaires d'un pays africain anciennement sous administration française et 5 % du continent asiatique. Les nationalités en augmentation sont les Allemands (+ 1 %), les Britanniques (+ 1 %), les Marocains (+ 0,5 %), les Turcs (+ 2 %), et les Congolais (+ 11 %).

Sylvia Zappi

Des familles touchées par le saturnisme ont été relogées

LE TRIBUNAL de grande instance a constaté, jeudi 14 décembre, que la Ville et la préfecture de Paris avaient respecté leurs engagements de reloger les familles qui squattaient un immeuble insalubre, situé au 5, rue du Rhin, dans le 19^e arrondissement de la capitale. Six d'entre elles avaient assigné en référé la municipalité et les services déconcentrés de l'Etat à la suite de travaux d'éradication du plomb entrepris dans l'édifice à la demande de la Mairie, propriétaire des lieux (*Le Monde* du 28 juillet). Ce chantier avait, selon plusieurs associations, provoqué une augmentation des plombémies chez des enfants atteints de saturnisme. Une démarche de règlement amiable avait été engagée lors d'une première audience en référé, le 26 juillet. Depuis lors, une douzaine de familles ont été relogées définitivement, six sont en logement d'insertion et huit ont reçu des promesses d'hébergement.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION** : le professeur des écoles qui avait frappé un élève pour faire cesser une bagarre, en 1998 (*Le Monde* du 3 décembre 1998), a été relaxé par la cour d'appel de Rouen, jeudi 14 décembre. La mère de l'enfant a été déboutée de sa demande de dommages et intérêts. A la sortie de l'audience, l'enseignant, François Giffard, a estimé qu'« il [fallait] absolument que ce genre d'affaires se traite entre parents et enseignants, dans le dialogue et pas devant les tribunaux ».

■ **JUSTICE** : un haut responsable de la Délégation générale pour l'armement (DGA), l'ingénieur général François Lefauveux, a été mis en examen, jeudi 14 décembre, à Marseille, pour complicité d'escroquerie et prêt illégal de main d'œuvre dans le volet militaire d'une affaire de malversations à la Direction des constructions navales (DCN). Ce militaire est soupçonné d'avoir manqué à sa tâche de contrôle. Cinq entrepreneurs et un autre militaire ont été mis en examen dans cette affaire qui vise notamment le prêt illégal de main d'œuvre par des entreprises travaillant avec la DCN.

■ **ACCIDENT** : une accumulation d'erreurs humaines semble à l'origine de l'accident qui a fait neuf morts et dix-neuf blessés lundi 12 décembre en Guadeloupe (*Le Monde* du 13 décembre). Une pelleteuse transportée sur un camion s'était désarrimée dans un virage, ouvrant le flanc gauche d'un autocar arrivant en sens inverse. « L'ensemble tracteur-remorque était en surcharge. La remorque, qui présentait des défaillances, ne paraît pas avoir subi les contrôles nécessaires et la pelleteuse était insuffisamment arrimée sur la remorque », a indiqué le procureur de la République de Pointe-à-Pitre, Patrick Vogt.

■ **VACHE FOLLE** : un nouveau cas de la maladie de la vache folle (ESB) a été décelé dans le département du Doubs, a-t-on appris, jeudi 14 décembre, auprès de la direction départementale des services vétérinaires. Il s'agit du 4^e cas d'ESB dans le Doubs et du 10^e cas dans la région de Franche-Comté. La bête, détectée fin novembre lors d'un contrôle vétérinaire, est une laitière de race montbéliarde née en 1994. Deux troupeaux devront être abattus, soit au total près de 200 bêtes.

LE SAC BIONIC

PARIS.LONDRES.NEW YORK.TOKYO. SOUS INFLUENCE BIONIC.

LONGCHAMP
PARIS

Les maires demandent plus de souplesse pour les « grands projets de ville »

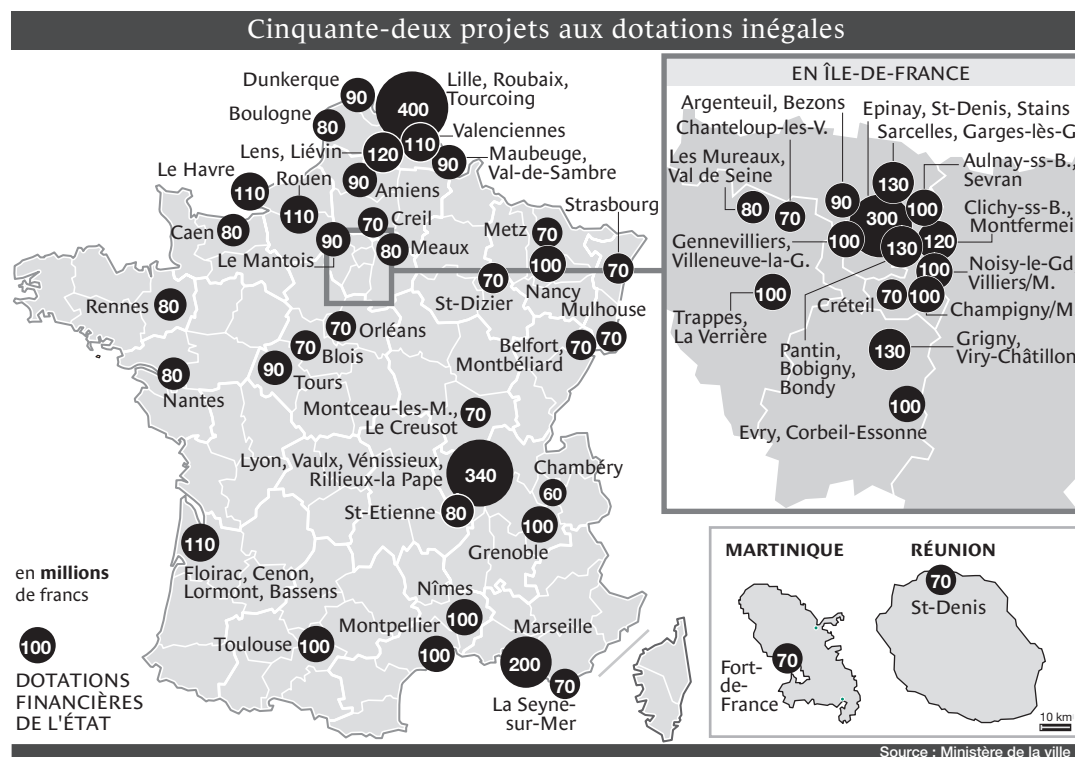
Le gouvernement et les collectivités locales vont engager 25 milliards de francs, sur six ans, pour le renouvellement urbain de 52 quartiers. Mais les procédures de validation tardent à se mettre en place et les élus demandent que les services de l'Etat s'adaptent aux réalités

APRÈS les grands projets urbains (GPU), voici le temps des grands projets de ville (GPV). Changement de sigle mais aussi changement d'échelle et d'approche, promet Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. A l'issue de plusieurs mois de concertation parfois laborieuse avec les élus, M. Bartolone a présidé, jeudi 14 décembre, à Paris, la première rencontre nationale des GPV, le nouveau dispositif de renouvellement urbain destiné à désenclaver et à réhabiliter les quartiers difficiles. « Il s'agit de rompre avec la simple logique de réparation », a souligné le ministre. Face à un parterre de maires et de responsables locaux de la politique de la ville, M. Bartolone a annoncé que les premiers GPV devraient être signés dans les prochaines semaines, probablement fin janvier.

Grâce à une enveloppe de 5,5 milliards de francs, répartis sur six ans, les grands projets de ville visent à produire un « traitement de choc » sur des quartiers, ou groupes de quartiers, situés dans 52 agglomérations différentes. Les 14 sites en GPU sont intégrés au dispositif.

EFFET D'EMPILEMENT

Depuis 1991, l'Etat y a consacré 2,2 milliards de francs. Pour les GPV, la dotation de l'Etat va de 60 millions, pour le projet de Chambéry, à 400 millions pour celui de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing. S'y ajoutent 650 millions pour 30 « opérations de renouvellement urbain », de taille plus modeste, dans des villes comme Bastia, Clermont-Ferrand, Pau ou Saint-Nazaire. En tout, la contribution financière des villes et des différentes collectivités territoriales va porter l'enveloppe globale du nouveau dispositif à un



niveau sans précédent, évalué par le ministère de la ville à environ 25 milliards de francs.

Pour minimiser le risque de lourdeur et l'effet d'empilement des différentes procédures, souvent dénoncés par les élus, les GPV – contrairement aux GPU – seront intégrés aux contrats de ville, sous la forme d'un avenant. Autre leçon du bilan en demi-teinte des grands projets urbains : la volonté d'un « projet global », combinant l'aspect social et urbain de la réhabilitation des quartiers. Alors que les GPU ne comportaient pas de crédits de fonctionnement, ces derniers s'élèvent à 20 % du total dans les GPV.

A chaque fois, la rénovation des bâtiments devrait notamment s'accompagner d'une politique d'accès à l'emploi, de lutte contre l'échec scolaire et de renforcement des services publics.

Le nouveau dispositif promet également de faire la part belle à la participation des habitants. Pour chaque GPV, il prévoit l'obligation d'un comité consultatif afin de les associer à l'élaboration et au suivi du projet. Au rang des déclarations d'intention figure aussi le souhait, formulé par M. Bartolone, que les GPV soient l'occasion de doter les quartiers de lieux de culte décents pour la communauté musulmane. Cette dernière, en effet, se trouve

souvent réduite à prier dans des locaux vétustes, au pied des HLM.

Souvent critiqué comme le maître d'œuvre de procédures « usines à gaz », compliquées à gérer et sources de gaspillage, le ministre délégué à la ville a souligné que « les grands projets de ville relèvent, au premier chef, de la responsabilité des élus locaux et, tout d'abord, des maires ». Evoquant « un certain flottement dans la direction politique des projets » dû à l'approche des municipales, M. Bartolone a rappelé que les GPV ne devaient pas se limiter à « un acte administratif ou électoral ».

Unanimes à saluer l'effort financier de l'Etat, les élus présents à la rencontre nationale des GPV ont néanmoins fait part de leurs griefs sur le manque de cohérence et de coordination dans les dispositifs de la politique de la ville. « Il faut faire attention au décalage entre le discours et la réalité sur le terrain et ne

pas dire qu'il faut conforter le rôle des maires comme chefs d'orchestre sans prendre en compte les problèmes de fonctionnement entre l'Etat et les élus, a fait remarquer Jean-François Copé, maire (RPR) de Meaux, en Seine-et-Marne. Il y a un problème fréquent de cohabitation entre les différents acteurs publics et, à la fin, on ne sait plus qui doit décider. » Alain Etoré, maire (PS) des Mureaux, dans les Yvelines, a lancé un appel à M. Bartolone pour obtenir davantage de souplesse de la part de l'administration. « Aidez-nous pour que les services de l'Etat acceptent d'adapter leur fonctionnement au terrain », a lancé M. Etoré.

DIFFICILE GESTATION

Les divergences entre les élus et le ministère de la ville expliquent sans doute la longue et difficile gestation des GPV. Les dossiers soumis par les municipalités aux services de M. Bartolone ont fait l'objet d'allers-retours parfois tendus. Désireux de bien cadrer le dispositif, le ministère a exigé des infléchissements mal vécus dans certains cas. « Ces observations sont apparues à certains comme un peu sévères, c'est un euphémisme », a rappelé, jeudi, M. Bartolone.

Officiellement annoncés lors du comité interministériel des villes de décembre 1999, les GPV tardent à se mettre en place. Selon le bilan établi par Claude Brévan, chargée de la délégation interministérielle à la ville (DIV), seuls 16 projets de GPV ont été finalisés à ce jour et une dizaine d'autres moutures provisoires ont été reçues. Seulement cinq courriers de validation ont été signés par le ministère de la ville. D'après la délégation interministérielle à la ville, la moitié des GPV ont fait l'objet d'une étude préalable définissant clairement les projets. Pour l'autre moitié, « les projets urbains sont encore très peu lisibles », a indiqué M^{me} Brévan. Un constat guère encourageant.

Frédéric Chambon

A La Seyne-sur-Mer, la cité Berthe en quête d'une « nouvelle respiration »

TOULON

de notre correspondant

En périphérie de la ville, la ZUP de Berthe porte encore les stigmates de la crise dont se remet lentement La Seyne-sur-Mer (Var), onze ans après la mort des chantiers navals. La cité aux longues barres de deux étages, peuplée de 15 000 habitants, affiche un taux de chômage proche de 35 %. Rien n'a pu venir à bout de sa mauvaise réputation, de son isolement et d'une désespérance qui s'est encore illustrée récemment par des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre. Berthe a pourtant bénéficié, depuis des années, des différentes politiques de la ville.

En 1977, elle a été retenue dans les opérations Habitat et vie sociale. Six ans plus tard, la grande mutation semblait amorcée avec la mise en œuvre des plans locaux de développement social des quartiers (DSQ). Suivront la création d'une zone d'éducation prioritaire en 1985, le pacte politique urbain en 1990 et un contrat de ville, qui vient d'être prolongé : aux 151,9 millions de francs (23,16 millions d'euros) de ces crédits s'ajoutent les 280 millions de francs (42,69 millions d'euros) du Grand projet de ville.

Ces investissements importants déboucheront-ils sur le remodelage de la cité, l'amélioration de la qualité de vie et de l'insertion ? Beaucoup d'habitants restent sceptiques. « La seule chose qui nous manque, c'est un cimetière, ironise Madhia, quarante-deux ans, qui a toujours vécu dans la cité. Au fil des réhabilitations, on nous isole. » Et de fustiger, comme tant d'autres, la plate-forme de services mise en place récemment : elle regroupe les bureaux de l'ANPE, de la CAF, des HLM. « On fait en sorte que nous ayons tout sur place, que nous vivions en autarcie, coupés du reste de la ville. On nous parque et nous vivons dans un ghetto. »

Kacem Hattab a trente-deux ans. Lui aussi est né et a toujours vécu dans la cité. Il porte un regard sévère sur toutes les opérations de réhabilitation : « Voilà le résultat : des rues défoncées, des immeubles pourris... Comment voulez-vous qu'on croie au futur quand le passé nous colle à la peau ? » Kacem tient une boulangerie, emploie six jeunes du quartier. Malgré tout, il envisage de l'agrandir pour y installer une unité de fabrication qui lui permettra de fournir 700 baguettes par jour au centre-ville, « histoire de prouver qu'à Berthe on peut travailler et même nourrir ceux qui n'y mettent jamais les pieds ».

L'ARRIVÉE DU TRAMWAY

Cette « nouvelle respiration » est possible. Pierre de Riberolles, responsable du développement social urbain, en est convaincu : « Nous sommes en phase de rupture, avec des moyens exceptionnels », assure-t-il. Après la démolition de quatre tours, il fonde beaucoup d'espoir sur la rénovation de l'éclairage public, la réfection des voiries, « un plan de 320 millions de francs (48,78 millions d'euros) de l'office HLM ». Il attend avec impatience l'arrivée du tramway, qui « permettra de renouveler les échanges avec les autres quartiers ».

Enfin, même si elle n'a pas été ressentie comme l'amorce d'une nouvelle dynamique, la mise en place, en janvier 1997, d'une zone franche à Berthe et dans une ZAC voisine a permis la création de 720 emplois, dont une centaine dans la cité. Berthe devrait aussi pouvoir bénéficier de la proximité des quatre zones d'activités générant 2 610 emplois. Ce sera long, tout le monde en convient. Cela explique sûrement le pessimisme de ses habitants.

José Lenzini

Trente ans d'initiatives

● 1971. René Lenoir, directeur de l'action sociale, crée le groupe Habitat et vie sociale, qui réunit médecins, travailleurs sociaux, architectes, élus et usagers.

● 1977. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, transforme le groupe Habitat et vie sociale en comité interministériel.

● 1981. Après les incidents des Minguettes, à Vénissieux (Rhône), la commission nationale de développement social des quartiers (DSQ) voit le jour. Le traitement de 125 quartiers est inscrit dans les contrats de plan Etat-région. Une mission baptisée « Banlieues 89 » est chargée de piloter les projets.

● 1988. Michel Rocard, premier ministre, crée le Conseil national des villes (CNV), instance consultative réunissant élus et acteurs de terrain. La délégation interministérielle à la ville (DIV) est mise en place, pour coordonner la mise en œuvre de différents programmes, qui touchent alors 530 quartiers.

● 1990. Après les émeutes de Vaulx-en-Velin (Rhône), le président François Mitterrand annonce la création d'un ministère de la ville, confié à Michel Delebarre.

● 1991. Le gouvernement annonce un programme de grands projets urbains (GPU) ; 13 sites (dont 9 en Ile-de-France) de grands ensembles construits dans les années 60 sont censés bénéficier d'un traitement urbain lourd. En 1999, un 14^e site (Chanteloup-les-Vignes, Yvelines) intégrera le programme, d'un montant total de 2,2 milliards de francs.

● 1993. Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la ville, annonce un plan d'urgence de 5 milliards de francs pour les banlieues. Les contrats de ville remplacent le dispositif DSQ en faisant passer le traitement des quartiers à l'échelle des villes. 1 300 quartiers sont concernés. 215 contrats seront signés entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la période 1994-1999.

● 1999. Le conseil interministériel des villes décide le lancement d'un programme de renouvellement urbain comprenant 52 grands projets de villes (GPV), qui remplacent et élargissent les GPU. Le programme comprend aussi 30 opérations de renouvellement urbain dans des villes moyennes. ● 2000. Les contrats de ville sont renouvelés pour la période 2000-2006. 248 contrats sont signés, dont 80 % sont intercommunaux. Ils devraient intégrer les GPU, sous la forme d'un avenant, à partir de 2001.

DÉPÊCHES

■ FINISTÈRE : Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, a annoncé, jeudi 14 décembre à Quimper, une aide de première urgence de 10 millions de francs en faveur des collectivités locales du Finistère victimes des inondations. De son côté, le président du conseil général, Pierre Maille (PS), a proposé à son assemblée l'ouverture d'une autorisation de programmes d'un montant de 5 millions. Dexia Crédit local de France a mis en place, pour sa part, une enveloppe de 15 millions de francs destinée à accorder des prêts bonifiés aux communes sinistrées. La décurie s'est engagée jeudi dans l'ouest de la Bretagne mais la Vilaine restait sous la menace de nouvelles précipitations en début de semaine prochaine. France Télécom prévoyait un rétablissement complet de son réseau dans la matinée de vendredi.

■ FORESTIERS : les 250 forestiers qui ont occupé pendant deux jours le siège de l'Office national des forêts (ONF) à Paris ont cessé leur mouvement dans la soirée de mercredi 13 décembre. La direction a consenti à engager une vaste modernisation interne souhaitée par la CFDT (Le Monde du 14 décembre).

YVES SAINT LAURENT
■ rive gauche ■

NOUVELLES COLLECTIONS PRET-A-PORTER ET ACCESSOIRES

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

38, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE 6, PLACE SAINT SULPICE
12, PLACE SAINT SULPICE 19-21, AVENUE VICTOR HUGO



Ivan, chauffeur à la retraite, et son fils Petia, ouvrier, dans le village de Bartholomevka (sud-est de la Biélorussie), où ils ont décidé de rester malgré les mesures d'évacuation. « Douze habitants sont restés dans le village. Au bout de la rue, il y a le vieux Misha, avec sa jambe paralysée. De l'autre côté de la route, il y a un champ plein de creux et de bosses ; c'est là qu'ont été enterrées des maisons. Elles étaient radioactives. Il fallait empêcher les pillages. La nôtre est restée debout. A quoi bon partir mourir ailleurs ? Dans le coin, il y a du gibier, on pêche, on coupe du bois et on le vend. Ici on vit comme dans la taïga. » En Biélorussie, le terme administratif « zone d'exclusion » désigne des territoires délimités par quelques postes de police, faciles à franchir. Cela ne recouvre qu'une portion des régions

identifiées comme dangereuses, où l'exploitation des terres se poursuit. En Ukraine, on estime que 5 % des terres ont été contaminées ; en Biélorussie, selon les chiffres officiels, c'est 23 % du pays qui ont été touchés. La population ne dispose pas de dosimètres (ils sont trop chers) qui lui permettraient de vérifier le taux de radiation des aliments. Les autorités assurent que des contrôles ont lieu dans les kolkhozes, ce que des employés rencontrés sur place contestent. Le degré de radiation officiellement toléré en Biélorussie pour le lait est le double du niveau permis en Ukraine. L'argent manque pour régénérer de larges étendues de sols. La population, frappée par la crise, se nourrit de plus en plus grâce aux lopins de terre familiaux. Un lent empoisonnement a lieu.

« Notre tragédie nationale ». C'est ainsi que les Biélorusses parlent de Tchernobyl, dont ils sont les premières victimes : un habitant sur cinq, soit 2 millions de personnes, dont 500 000 enfants, vivent dans des zones fortement contaminées. Le pays est comme coupé du monde par un régime nostalgique de l'époque soviétique, qui a chassé des organisations comme Les Enfants de Tchernobyl et la Fondation Soros. L'aide étrangère est réduite. Les Occidentaux détournent leur regard de la Biélorussie, tandis que l'Ukraine, en comparaison moins touchée, reçoit d'importants soutiens financiers. C'est en Biélorussie,



Taïssa, huit ans, atteinte de leucémie. Hôpital de Minsk. Sa mère, debout à côté du lit, montre un portrait de classe où la fillette est en robe à collerette, ses longs cheveux bruns attachés : « C'est comme ça qu'on était... Elle disait toujours : mes cheveux ne tomberont pas. Natalia Ivanovna [l'infirmière] nous a donné un livre. On a lu sur les effets du traitement. Taïssa était si sûre d'elle... Mais après, elle a fini par être d'accord. Elle a admis qu'à son tour elle perdrait ses cheveux. » Tchernobyl a provoqué une multiplication des cancers de la thyroïde chez les enfants. D'autres maladies sont en hausse, leucémies, problèmes cardiaques, dysfonctionnements du foie, des reins, cataractes, troubles mentaux. Un chercheur biélorusse, le professeur Iouri Bandazhevsky, affirme avoir démontré une corrélation entre l'incorporation de césium 137 dans l'organisme de l'enfant (même à faible quantité) et des altérations dans le tissu des organes vitaux. Cette découverte ainsi que sa dénonciation des gaspillages dans l'aide d'Etat accordée aux victimes lui ont valu d'être emprisonné pendant six mois en 1999. La contamination des enfants passe avant tout par l'alimentation. Le lait et la viande de bœuf concentrent le césium 137. Le manque de contrôles sur les aliments en provenance des zones contaminées, leur distribution dans les cantines, les magasins, font qu'en Biélorussie le danger est partout. Il n'y a pas de lieu sûr. Taïssa est originaire de Kobryn, dans l'Ouest, une région située à l'opposé de Tchernobyl.

« Gens » de Tchernobyl

Natacha, vingt et un ans, Russe originaire du Kazakhstan, installée à Svétlovitchi, un village près de Gomel (est de la Biélorussie). « Plusieurs familles russes sont arrivées du Kazakhstan, du Tadjikistan, de Moldavie. A Semipalatinsk (Kazakhstan), d'où je viens, c'est la pauvreté, dit-elle. Avec mes parents, nous avons vendu une partie des meubles et l'appartement. Nous avons tout mis dans un conteneur et fait neuf jours de train pour venir ici. Un ami qui avait des contacts en Biélorussie nous a encouragés. Il disait qu'on serait bien accueillis. A la Bourse du travail de Gomel, j'ai trouvé un emploi dans un sovkhose [ferme d'Etat] qui produit du lait. Ils m'ont accordé une formation gratuite : l'insémination des vaches. Notre maison était habitée auparavant par un commerçant, à ce qu'il paraît. Il a quitté la région. Au début, j'avais peur de la radiation. Je ne voulais pas toucher aux légumes du jardin. Après je me suis dit qu'à Semipalatinsk [zone d'essais nucléaires sous l'URSS], la situation n'était pas forcément meilleure. Malgré tout, je n'ai pas l'intention de rester longtemps. »

L'administration biélorusse a facilité l'installation dans les zones contaminées de dizaines de milliers de réfugiés en provenance des régions de tension de l'ex-URSS. Ces populations déboussolées servent de main-d'œuvre bon marché et docile. Pour « revitaliser » la zone, le régime biélorusse contraint aussi des étudiants d'instituts pédagogiques et médicaux à travailler un an dans la zone, comme condition préalable à l'obtention de leurs diplômes.



Iouri, soixante-quatre ans, scientifique dans la « zone des 30 kilomètres ». Il dirige un département de « monitoring écologique ». Démunie, l'équipe n'a pratiquement aucun contact avec des Occidentaux, contrairement à leurs collègues en Ukraine. « Ce lac fait 2 kilomètres de long et le niveau de radiation dans l'eau est 3 000 fois supérieur aux normes admises, raconte Iouri. A Hiroshima, c'est l'atmosphère qui a été contaminée. Ici, c'est le sol qui a tout pris. Il faudra attendre cent vingt ans pour que les sols deviennent moins dangereux. J'ai été rappelé de la retraite pour travailler ici. Quand on est âgé, ce n'est pas si terrible. Notre vie, on l'a vécue. Des experts de l'AIEA [Agence internationale de l'énergie atomique] sont passés. Ils ont laissé quelques équipements de désactivation. Ils s'intéressaient surtout au risque d'incendie. Le monde a-t-il compris qu'il faudra vivre avec ce Tchernobyl pendant au moins cent vingt années encore ? »

vers laquelle le vent soufflait, que sont retombés 70 % des radionucléides projetés dans l'atmosphère par l'incendie en 1986, ainsi que de grandes quantités de plomb utilisé pour étouffer les flammes. Le régime minimise le danger. Confronté à une crise économique, il a réduit les allocations pour les victimes et repeuple des régions contaminées dans le but de relancer la production agricole. Pour les Biélorusses, la fermeture de Tchernobyl ne change rien. La radiation demeure. Le césium 137, infiltré dans le sol, les cultures et les organismes des animaux, continue d'empoisonner la chaîne alimentaire. Rencontre avec des habitants ordinaires

Textes
Natalie Nougayrède

Reportage photo
Olivier Gachen



Olia, employée de boulangerie, et sa mère, Natalia, retraitée, dans le cimetière du village de Bessed, à l'est de Gomel. Les 120 habitants ont été évacués en 1991, cinq années après l'accident nucléaire. La plupart ont été relogés à Vietka et à Gomel, à la lisière de la zone. « Si quelqu'un nous avait dit que le village disparaîtrait... En 1991, ils ont coupé l'électricité, fermé le magasin et bouché les puits pour nous chasser de là. On a été relogées à Vietka, à 10 kilomètres. Nous sommes revenues aujourd'hui sur les tombes de la famille, celles du grand-père et de deux frères. Nous ne faisons rien de mal. La police vient parfois contrôler. Pourquoi les vieux n'ont-ils pas été autorisés à rester ? Les gens tombent malades et meurent loin du village, mais ils veulent être enterrés ici. On ramène les corps. (...) Il y a des cigognes près des maisons vides. Des gens, il n'y en a pas. Mais les oiseaux sont restés. Les maisons ont été pillées, les briques emportées, quelques-unes ont brûlé. A Gomel, sur le marché, des baies et des champignons ramassés dans la zone sont mis en vente. Si quelqu'un s'avise de vérifier la radiation des produits, alors les prix baissent, c'est tout. »



Fondations, refondation, dix de der

par Stéphane Corréard

UNE pluie de records s'est abattue sur l'art contemporain lors des dernières ventes aux enchères, à New York. Des « collectionneurs spéculateurs malins » (sic), écrit *Le Monde*, ont, à l'occasion, multiplié leurs investissements par 4 en un an, 40 en trois ans et même 120 en moins d'une dizaine d'années. Ce qui n'est bon ni pour les artistes ni pour les marchands, entend-on. Il est intéressant de noter qu'« on » n'a pas eu les mêmes pudeurs pour les irrésistibles ascensions boursières d'hier, par exemple.

Les coupables sont ici clairement désignés : Bernard Arnault et François Pinault, avec leur rivalité de préau, seraient à l'origine d'une surenchère qui déborde le terrain du luxe ou de la distribution pour le ring autrement symbolique de l'art. Revues, sites Internet, maisons de vente aux enchères, tous les attributs sont mis à contribution dans cette lutte sans merci. François Pinault a déjà annoncé la création prochaine de sa Fondation sur l'île Séguin, et l'on prête à Bernard Arnault l'intention de s'y coller sans délai.

Récemment (*Le Monde* du 8 décembre), François Pinault a levé une partie du voile en révélant la « façade » de son projet. On apprend au passage l'entrée en jeu d'une peinture incontestée, François Barré. Enarque ayant occupé successivement toutes les positions institutionnelles les plus élevées en matière d'art et d'architecture depuis près de trente ans, celui-ci a claqué la porte du ministère de la culture avec fracas il y a quelques mois. Ce parcours ne peut que réjouir le grand patron atypique qui ne déteste pas bousculer l'establishment.

Ces phénomènes ne sont guère nouveaux ; le mélange des genres est depuis longtemps monnaie courante.

Les derniers développements en date ne sont sans doute pas néfastes pour les artistes. Félix Gonzalez-Torres est mort, mais Shirin Neshat

ou Maurizio Cattelan n'ont sans doute rien contre le fait de transformer leurs interventions plastiques ironiques ou élégamment transgressives en espèces sonnantes et trébuchantes.

Pour les marchands, en revanche, le problème se pose tout autrement. Après avoir mis sa galerie en grève pendant un an, pour protester contre les conditions de travail indignes qui sont imposées aux marchands en France, j'ai provisoirement pris acte de ce que la galerie d'art contemporain, à Paris, est une forme historiquement dépassée. En conséquence de quoi je me suis retiré de la partie, il y a un peu plus d'un an. J'ai peur aujourd'hui que le métier de « marchand de tableaux » ne soit dépassé non seulement à Paris – on s'y était fait –, mais aussi bien à Londres ou à New York.

Entre les maisons de vente aux enchères, d'une part, et les musées, américains par exemple, ou fondations privées, d'autre part, qui peuvent statutairement vendre des œuvres, il n'y aura bientôt plus l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarettes. Si, pour l'instant, ces musées et fondations ont en effet réservé cette procédure à des œuvres jugées redondantes dans leurs collections, on ne voit pas, et cela a déjà commencé, comment on pourrait les empêcher de passer à l'étape suivante. Etant donné qu'elles sont les principales instances de légitimation de l'art, il faudrait que ces institutions soient saintes pour ne pas prétendre en récolter les fruits.

Lorsque François Barré affirme tranquillement que « François Pinault peut revendre, et c'est normal », faudrait-il entendre autre chose ? Le jour, remarquablement proche, où les mêmes hommes seront les mandataires des maisons de vente les plus performantes et des musées privés les plus huppés, leur cas de conscience le plus douloureux se résumera à : laquelle des deux entités va émettre la facture ? Quand François Pinault assure :

« Ouvrir un musée pour ouvrir un musée n'offre guère d'intérêt », on ne peut que croire sur parole ce financier hors pair.

Cet effet de concentration est inhérent à l'économie de marché, dont on nous promet qu'elle n'aboutira pas à une « société de marché ». Acceptons-en l'augure, et, en l'état, rangeons nos mouchoirs et essayons nos larmes de crocodile.

Bernard Arnault et François Pinault sont des hommes brillants, intelligents et très bien conseillés. Ils ne sauraient se contenter longtemps de jouer le rôle de cocus de l'art international

En fin de compte, nous devrions tirer une certaine fierté du paradoxe suivant lequel ces inquiétudes tirent leur origine de la France, pays peu connu pour l'ambition de ses acteurs en matière d'art contemporain, à tout le moins.

Je me félicite de ce qui ne va pas manquer de se produire, mécaniquement : la résurrection de l'art en France. Ce qui n'était originellement ni le but ni la motivation de ces grandes manœuvres est déjà en train de s'affirmer publiquement. Rien d'étonnant. Il suffit de

lire l'ouvrage d'Annie Cohen-Solal, *Un jour ils auront des peintres* (Gallimard), en inversant France et Etats-Unis et en changeant dates et noms : on a ainsi une assez belle narration de ce qui pourrait bien advenir dans les années qui viennent.

Dès la fin du siècle dernier, en effet, l'Amérique a été le principal débouché de la peinture française. Il y a même plus de peintures de

la France pour implanter leurs fondations, alors que leurs groupes, notamment leurs activités dans le luxe, sont par nature apatrides : leur subconscient a parlé, au-delà sans doute de leurs intentions avouées. Ils ne sauraient se contenter longtemps de jouer le rôle de cocus de l'art international. Ils ne tarderont pas à comprendre qu'une fondation d'art contemporain n'est que peu de chose si elle est implantée dans un pays dont les artistes sont en queue de peloton dans la compétition mondiale.

Aujourd'hui, l'Allemagne, bien sûr, le Japon, l'Italie et même Cuba, l'Afrique du Sud ou l'Iran peuvent se targuer d'un ou plusieurs artistes de dimension réellement internationale. Pour le prix du rideau de perles de Felix Gonzalez-Torres (1,92 million d'euros le 16 novembre dernier à New York), un collectionneur avisé pourrait s'offrir près de trente œuvres majeures de Gaston Chaissac, ou deux tableaux historiques de grand format de Francis Picabia. Les artistes français représentent le meilleur rapport qualité-prix de la planète : la délocalisation va jouer en leur faveur.

Bernard Arnault et François Pinault ont aujourd'hui dans leurs jeux quasiment tous les atouts nécessaires : leurs fondations en seront les dernières pierres, les cerises qui gonfleront démesurément le gâteau.

Depuis trop longtemps l'Etat, en

matière d'art contemporain, a exclusivement soutenu une politique de l'offre. Cette politique, du reste, est plus remarquable pour son obstination, qui confine à l'aveuglement, que, par exemple, pour son efficacité réelle.

L'art ne s'enseigne pas à l'école, il ne peut donc s'apprendre qu'au contact des œuvres elles-mêmes. Encore faut-il savoir créer le désir, c'est-à-dire la demande. A rebours de ce que fait l'Etat, Bernard Arnault et François Pinault devraient facilement imposer le pragmatisme lucide du marché, dans ce domaine comme dans les autres, au service, enfin, d'une politique de la demande.

Il sera formidablement paradoxal que le marché vienne au secours de l'Etat pour concrétiser tant soit peu la « démocratie culturelle » tellement promise. Le « désir d'art » de nos concitoyens ainsi assouvi conduira inexorablement, comme le prophétise joliment Raymonde Moulin, à une multiplication des collections privées et des investissements. Drôle de manière de sortir par le haut d'une situation ubuesque. Les musées français n'ont pas le droit de vendre, et ne légitiment plus qu'eux-mêmes : les fondations vont rafler la mise.

Stéphane Corréard est développeur de produits aux laboratoires Dergam et collectionneur.

L'art privatisé

par Antoine Perrot

L'ART sans l'Etat passe-t-il vertueusement par l'art avec M. Pinault ? Le raccourci est brutal, mais c'est bien ce que les deux pages et l'éditorial du *Monde* du 8 décembre laisseraient entendre. L'art contemporain serait-il une nouvelle Europe – ou Ganyède selon les goûts – dont le rapt sauverait la raison d'être ? Il le sauverait en tout cas d'un fonctionnement anormal, admoneste un François Barré qui a si vite perdu le sens du service public. Comment ? En jouant à une sorte de loto pour milliardaires, un jeu extrêmement privé auquel l'Etat, par pauvreté et ignorance, n'a pas accès. Pour preuve, une litanie de sommes en dollars marque l'excellence de l'art acquis par M. Pinault. Ce n'est pas l'art sans l'Etat, c'est l'art privatisé.

Ne soyons pas ingrats, on a enfin détecté un collectionneur en France, et quel collectionneur ! Pas celui qui demande un crédit pour acquérir l'œuvre d'un artiste, non un vrai, un collectionneur qui va jouer avec l'art comme on joue en Bourse ; un collectionneur dont la légitimité contre l'Etat est de pouvoir revendre avec plus-value les œuvres ; un collectionneur qui va offrir sa collection au regard du public – pas plus, bien sûr, et une collection si différente de celles de nos musées que nous allons découvrir Degas, Mondrian, Klein, De Kooning, Childe, Nauman, Morellet, Serra... Oui, une collection nécessaire et tant attendue parce que, reconnaissons-le, les collections de l'Etat français sont pauvres, peu diversifiées et invisibles !

N'oublions pas le souffle de l'imagination et de la générosité : créer une fondation, pardon, « le musée phare en Europe », dans le triangle doré des Hauts-de-Seine, sur une île, avec l'aide de grands commis de l'Etat qui pantoufflent ou pantouffleront sous peu. Un hôtel de luxe dont les hôtes seront la valeur ajoutée et l'arrogance du CAC 40. C'est piètre pour un fou de l'art, sans doute pas pour un grand capitaine des finances.

Plus inquiétante est la petite

musique qui est fredonnée avec plaisir : moins d'Etat, plus de libéralisme, la déréglementation et la flexibilité pour le grand bonheur des artistes et la démocratisation de l'art. Est-il nécessaire de rappeler que les artistes ont toujours été confrontés au marché le plus sauvage ? Que le ministère de la culture – que nous sommes les premiers à critiquer sur ses fonctionnements et dysfonctionnements – n'est pas moins ni plus opaque et incompréhensible que le marché privé, mais qu'il a des missions de service public que M. Pinault n'honorera pas.

On ne peut s'empêcher de se demander quel retour symbolique rapide M. Pinault attend de ses investissements dans l'art contemporain. Effacer les questions les plus évidentes ? Est-ce un retour déguisé des subventions de l'Etat que ses entreprises ont touchées ou une réversion citoyenne des charges fiscales auxquelles il a échappé ? Quelle vertu s'offre M. Pinault lorsqu'il acquiert des œuvres de Paul Rebeyrolle, qui défend avec violence et passion dans son travail des positions éthiques dont son acquéreur n'a jamais laissé transparaître la moindre dans ses affaires ?

Pour les artistes, s'ils ont encore conscience de leur situation, ces achats en nombre par un milliardaire en mal de reconnaissance sont le révélateur de la contradiction qui les étouffe. La plupart défendent dans leurs œuvres ou dans leur vie quotidienne des positions éthiques, sociales et politiques. Sont-ils mis en demeure de les abandonner dès la première vente ? Vendre serait accepter de devenir schizophrène ; ne pas vendre, perdre une part de visibilité. Mais les œuvres conservent-elles leurs charges symboliques lorsqu'elles sont soumises à une culture de la possession ? Sans doute, si on y adjoint un indicateur en temps réel de leur prix sur le marché.

Antoine Perrot est peintre.



Ce que demandent les victimes de l'amiante

par François Desriaux

CURIEUSEMENT, le vote par le Parlement d'une loi créant un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ne satisfait pas complètement celles-ci. Pourtant, ce fonds répond à une revendication fondamentale des victimes et de leurs associations : la société n'a pas su – ou n'a pas voulu – empêcher la catastrophe de l'amiante alors qu'il s'agissait d'une catastrophe évitable ; il est donc légitime qu'un dispositif de solidarité vienne réparer tous les préjudices subis par toutes les personnes contaminées.

Désormais, elles devraient donc être dispensées de procédures longues et incertaines devant les tribunaux pour obtenir une indemnisation. Alors, que demander de plus ? Tout simplement que les victimes conservent tous leurs droits juridiques, même après avoir été indemnisées par ce fonds. Ce n'est pas le cas après le vote définitif de l'Assemblée nationale.

Une victime de l'amiante ainsi indemnisée conserve-t-elle sa capacité à agir devant les juridictions civiles et en particulier devant les tribunaux de la Sécurité sociale, au titre de la faute inexcusable de l'employeur ? Cette question n'est pas mince puisqu'on dénombre à ce jour plus de 1 500 procédures de

cette nature à l'initiative des victimes de l'amiante. Elle peut paraître théorique puisque, par principe, une victime déjà indemnisée intégralement par le fonds perd son intérêt à agir devant d'autres juridictions. Elle ne l'est pas. Pour deux raisons. D'une part, pour certaines catégories de victimes, l'indemnisation au titre de la faute inexcusable de l'employeur devant les tribunaux de la Sécurité sociale est plus avantageuse que l'indemnisation intégrale de droit commun.

D'autre part, la condamnation d'un employeur au titre de la faute inexcusable met en cause sa responsabilité civile et constitue une sanction de son mépris à l'égard de la sécurité. Elle revêt donc pour les victimes une symbolique forte en même temps qu'elle constitue une incitation à la prévention. Quand on sait qu'un million de salariés sont exposés à un risque cancérigène, on peut comprendre la détermination des victimes de l'amiante à vouloir protéger les générations futures.

Il y a là un choix politique que le gouvernement ne peut feindre d'ignorer : celui de faire appliquer le principe pollueur payeur. Ce n'est pas parce que le fonds va indemniser les victimes, en mutualisant le coût sur la communauté des employeurs que ce principe doit

cesser de s'appliquer. L'autre versant du débat est juridique. Une victime indemnisée par un dispositif de solidarité à caractère automatique doit-elle conserver tous ses droits à agir devant un tribunal ? Cette question ne concerne pas uniquement les victimes de l'amiante : elle s'est déjà posée à l'occasion de la création du fonds d'indemnisation des victimes du sang contaminé. Elle divise les plus hautes instances judiciaires : la Cour de cassation n'y est pas favorable, contrairement au Conseil d'Etat.

L'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) a proposé un amendement qui permettait d'articuler les droits de la victime et l'intérêt du fonds à engager des actions en recours. Les sénateurs en avaient retenu le principe. Le gouvernement et l'Assemblée nationale l'ont repoussé. Il appartient au Conseil constitutionnel, saisi par les députés de l'opposition, de trancher.

Au-delà des personnes contaminées par l'amiante, ce sont toutes les victimes des catastrophes sanitaires de ces dernières décennies qui attendent sa réponse.

François Desriaux est président de l'Andeva.

Le plein emploi sans la pensée unique

par Jean Pisani-Ferry

MON rapport sur le plein emploi aura au moins mis fin à un désaveu : Liêm Hoang-Ngoc y lit « le retour de la pensée unique » (*Le Monde* du 9 décembre). Bonne nouvelle, sans doute, pour celui qui s'est fait une spécialité de pourfendre cette « pensée », et que la politique conduite depuis juin 1997 vouait souvent au silence ! Comme d'autres hier traquaient le révisionnisme sous le marxisme-léniniste de façade, ou avant-hier le suppôt de Satan sous le pelage de l'agneau de Dieu, il dit avoir décelé le disciple de Milton Friedman sous le masque keynésien. Et à grands coups de citations inventées et de procès d'intention, il m'accuse d'enrôler la « science » économique au service d'une entreprise antidémocratique, libérale et anti-redistributrice.

Un rectificatif, d'abord : dans mon rapport, je parle effectivement des rigidités du marché du travail. Mais pour dire que « l'invocation rituelle de la nécessaire flexibilité du marché du travail est aussi peu opératoire qu'elle est intellectuellement indigente ». Et je parle effectivement du chômage volontaire. Mais pour dire que « déterminer que les incitations pécuniaires au retour à l'emploi sont, dans un certain nombre de situations,

trop faibles, n'implique en rien que les sans-emploi puissent être considérés comme responsables de leur situation ». Faut-il rappeler qu'une règle élémentaire du débat intellectuel est l'usage scrupuleux des guillemets ?

Le fond, ensuite. Sur quatre points : la stratégie économique, le jeu européen, les transitions entre RMI et emploi, l'accompagnement individualisé des chômeurs.

La stratégie économique. L'évocation d'inflexions dans la stratégie économique soulève inévitablement des inquiétudes à gauche, parce que demeure dans la mémoire un certain épisode de mars 1983, où François Mitterrand a changé, sans le dire, d'objectif, abandonnant la croissance au profit de la désinflation. Il ne s'agit de rien de tel aujourd'hui. L'objectif n'est pas en cause. Et le succès est plus qu'impressionnant : grâce, en particulier, à la croissance et aux 35 heures, 2000 restera dans les annales comme la meilleure année pour l'emploi jamais enregistrée en France. Mais une politique qui réussit transforme le paysage. Elle résout des problèmes, et en fait apparaître de nouveaux. Il y a trois ans, il fallait en urgence ranimer la croissance et la rendre aussi riche en emplois que possible. Il n'était besoin de s'inquiéter ni d'un éventuel retour de l'inflation ni des risques de resserrement monétaire prématuré ni d'un décalage entre offre et demande de travail.

Ces questions commencent à se poser aujourd'hui et se poseront plus encore demain. Voilà pourquoi la croissance riche en emplois devra progressivement faire place à une croissance davantage fondée sur la productivité, et par-là même plus apte à répondre à la remontée des aspirations salariales. Voilà pourquoi un certain nombre de sujets structurels ont aujourd'hui une importance accrue. Voilà pourquoi la réglementation sur les heures supplémentaires devrait être appliquée en tenant compte des difficultés conjoncturelles d'entreprises qui ont, dans certaines branches, du mal à répondre à la demande. Il ne faut pas confondre objectifs et instruments.

Changer de politique économique, c'est changer de stratégie parce qu'on échoue à atteindre son objectif, ou changer d'objectif quand on s'est trompé de priorité. Mobiliser des instruments nouveaux au service du même objectif, c'est autre chose. C'est ce dont il s'agit aujourd'hui pour l'emploi.

Le jeu européen. Liêm Hoang-Ngoc me décerne un brevet de keynésianisme monétaire, mais me reproche de négliger la politique budgétaire. Celle-ci est à mes yeux un instrument essentiel, qui doit être mobilisé si la situation conjoncturelle d'un pays appelle un réglage différent de celui de la zone euro dans son ensemble : soit pour freiner l'inflation, soit au contraire pour répondre à un affaiblissement de la demande.

Mais la question que je pose dans le rapport est différente : comment la France peut-elle, dans les dix ans qui viennent, avoir une croissance plus forte que ceux de nos voisins dont le besoin de création d'emplois est plus faible ? Je ne crois pas que nous y parviendrions en essayant de contrer par la politique budgétaire les effets de la politique monétaire. La réponse me paraît devoir être cherchée du côté de l'offre, c'est-à-dire dans une politique qui mette l'accent sur la formation, la recherche, l'innovation, l'investissement. Bref en nous attachant à élargir la gamme des produits offerts par l'économie française, pour lui permettre de vendre plus sans devoir vendre moins cher.

Les transitions entre RMI et emploi. Parce que son salaire lui fait perdre l'allocation qu'il percevait, un RMiste célibataire qui trouve un emploi à mi-temps voit aujourd'hui son revenu augmenter de 260 francs par mois, c'est-à-dire de 3 francs de l'heure (5 à 6 francs dans trois ans, après les allègements de CSG). En pratique son gain est souvent nul ou négatif, si l'on tient compte des coûts (transport, etc.) induits par le travail, et des prestations locales. Situation doublement anormale : elle décourage à bon droit certains RMistes de prendre un travail qu'ils savent peu rémunérateur et précaire, et fait souvent des autres des travailleurs pauvres. A gauche, beaucoup répugnent, par mélange de

moralisme et de pudeur intellectuelle, à dénoncer le poids de cet impôt sur le travail des plus pauvres. Une société définit pourtant ses objectifs par les signaux qu'elle adresse à ses membres, et ceux-là ne sont pas compatibles avec la société du travail à laquelle la gauche a historiquement partie liée. C'est ici qu'intervient l'idée d'un crédit d'impôt sur les revenus d'activité, c'est-à-dire d'un transfert versé par l'Etat aux ménages pour compléter les revenus du travail et compenser ainsi la perte du RMI.

Alors, paraît-il, une idée cousine « a jadis été soutenue par le monétariste Milton Friedman » ! Faut-il juger les instruments de politique économique à leur *pedigree* ou à leurs effets ? Filiation pour filiation, ce crédit d'impôt, qui a, en France, été proposé par Roger Godino, avait, aux Etats-Unis, été soutenu par les démocrates contre la droite républicaine.

La croissance riche en emplois devra progressivement faire place à une croissance davantage fondée sur la productivité, et par là même plus apte à répondre à la remontée des aspirations salariales

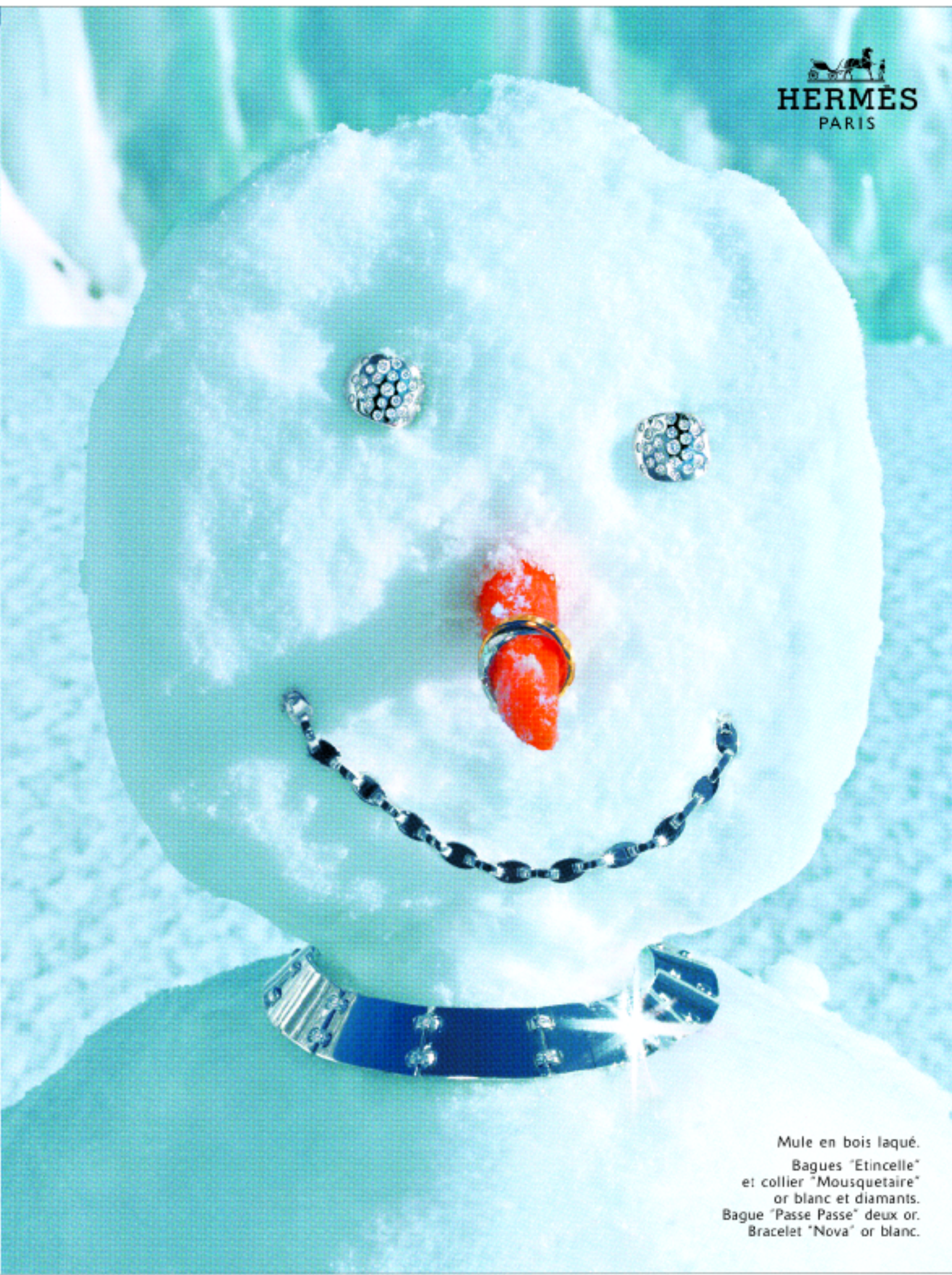
Mais surtout, un tel dispositif favoriserait le retour à l'emploi de ceux qui en sont les plus éloignés. Il combattra la pauvreté au travail et donnerait aux pouvoirs publics un instrument de redistribution ciblé sur les 10 % ou 20 % les plus pauvres de la population active. Il ne mettrait en rien le SMIC en cause mais ferait au contraire en sorte de créer un continuum entre le RMI et le SMIC à plein temps. Et ce serait une politique de droite ?

L'accompagnement des chômeurs. Le taux de chômage est aujourd'hui de 9,4 %, niveau encore très élevé. Pourtant, la moitié des entreprises industrielles disent éprouver des difficultés de recrutement. Il faut certainement tenir compte de ce que, depuis dix ans, elles ont vécu en économie de cueillette : toutes les qualifications étaient, partout, immédiatement disponibles. Elles ont donc perdu l'habitude de rechercher les candidats, d'adapter leurs offres, de former. Mais laisser coexister chômage et postes vacants est, évidemment, doublement malheureux.

Il importe donc – et il importera de plus en plus au fur et à mesure que le chômage baissera – de rapprocher l'offre et la demande de travail. L'ANPE va de moins en moins jouer le rôle d'un guichet et de plus en plus celui d'une agence matrimoniale entre des chômeurs à la recherche d'un emploi et des entreprises en quête de salariés. Dans ce contexte, la démarche d'accompagnement individuel de la nouvelle convention Unedic va dans le bon sens. Il faut naturellement que cet accompagnement soit efficace et respectueux des volontés des chômeurs. Mais s'il l'est, il contribuera à créer des emplois.

L'économie française est sortie de la fatalité du chômage, et le plein emploi redevient une perspective crédible. Quelle stratégie retenir pour y parvenir, quels risques faut-il prévenir, quelles réformes privilégier ? Tout cela mérite débat. Mais un débat ouvert, tourné vers l'avenir, respectueux des points de vue. Et aussi attentif aux faits, nourri des expériences étrangères, débarrassé des tabous. Nous n'irons pas au plein emploi avec la pensée unique. Mais pas non plus avec une pensée figée.

Jean Pisani-Ferry est membre du Conseil d'analyse économique et auteur du rapport au premier ministre sur le retour au plein emploi.



Mule en bois laqué.
Bagues "Etincelle"
et collier "Mousquetaire"
or blanc et diamants.
Bague "Passe Passe" deux or.
Bracelet "Nova" or blanc.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les vérités de M. Chirac

MIS en cause dans les affaires de financement occulte du RPR, Jacques Chirac a enfin accepté de s'expliquer devant l'opinion publique, faute de le faire devant la justice. En digne élève de son prédécesseur, François Mitterrand, dont il a épousé les stratégies de communication, il a su plaider sa cause avec vigueur et habileté. En se posant en « victime permanente » et en se disant « profondément blessé », en présentant sa fonction de chef de l'Etat comme une contrainte qui l'empêcherait de répondre à ses détracteurs, il a su jouer sur le registre de l'émotion, plus intime que politique. A gauche et à droite, ses adversaires et ses rivaux, qui auraient tort de le sous-estimer, devront méditer la performance : affaibli, M. Chirac n'en devient pas pour autant une proie facile.

Quant au fond, sa ligne de défense tient en trois points. D'abord, dit-il, les faits sont anciens, remontant à une époque où il était difficile de distinguer un don légal d'un don illégal, et tout a changé depuis 1995, année de son élection à l'Élysée, avec l'entrée en vigueur de la loi interdisant toute contribution des entreprises aux partis. Ensuite, M. Chirac ne croit pas qu'il ait existé un « système » organisé de collecte de fonds, tout juste concède-t-il des « dérives » dont il n'aurait rien su. Enfin, les médias joueraient avec le feu du « tous pourris » en transformant la justice en « spectacle ».

Ces trois arguments ne sont pas recevables. La loi de 1995 ne saurait être considérée comme le

début d'une ère nouvelle qui excuserait tout ce qui a précédé. Si elle a certes marqué un tournant en rendant définitivement illégaux les dons des entreprises, elle est cependant intervenue après les lois de 1988 et 1990 qui avaient commencé à organiser le financement des partis en assurant aux partis des ressources publiques. Les « affaires » aujourd'hui mises au jour portent sur ces années-là, qui ne sont pas si lointaines et qui étaient déjà placées sous le signe de la lutte contre la corruption. L'excuse absolue d'une époque incertaine ne tient pas.

M. Chirac ne peut pas croire qu'il y ait eu un « système » permettant aux partis de « se partager je ne sais quel gâteau ». Les juges, eux, ont du mal à croire que le RPR Jean-Claude Méry, dans sa cassette posthume, puis divers cadres d'entreprises du BTP, et enfin trois responsables financiers de partis rivaux - le RPR, l'ex-PR et le PS - se soient concertés pour décrire avec les mêmes mots ledit « système » dont ils furent les acteurs. Il y a donc bien des faits précis et concordants qui mettent en cause le parti dont M. Chirac était alors le président et la municipalité parisienne dont il était le premier magistrat.

Quant aux médias, ils ne font que leur travail en exposant le financement occulte du RPR, comme naguère celui du PS. Ce n'est pas la révélation de la corruption qui constitue un danger pour la démocratie, mais son existence. Cette médiatisation est l'expression même du débat démocratique.

Trois leçons américaines pour l'Europe

PARMI TOUS les enseignements qu'on peut tirer de l'arrivée au pouvoir de George W. Bush, il y en a trois qui devraient particulièrement retenir l'attention des Européens.

Première leçon : on ne gagne pas une élection sur un bilan économique. Même si Al Gore a emporté la majorité des suffrages populaires et si les démocrates ont progressé dans de nombreuses régions du pays, ceux-ci n'ont pas profité, *in fine*, de l'exceptionnel bilan économique des deux présidences Clinton. Malgré la croissance, le bas niveau du chômage, l'absence d'inflation et les excellentes performances de la Bourse depuis bientôt dix ans, le candidat démocrate n'a pas engrangé le bénéfice électoral de

l'« effet prospérité », qui nourrissait de fortes inquiétudes dans le camp républicain au début de la campagne. L'élection 2000 présente ainsi une situation inédite par rapport à celle de 1996, date à laquelle Bill Clinton avait été réélu en grande partie grâce aux millions d'emplois créés dans le pays depuis son arrivée au pouvoir, en 1992.

Cette fois-ci, la surprenante logique du système électoral, ajoutée à l'usure du pouvoir, aux affaires et à la personnalité des candidats, a finalement été défavorable à Al Gore. Ce dernier a peut-être fait une erreur en choisissant délibérément de ne pas faire campagne sur le bilan économique des années Clinton. Il a préféré pointer du doigt les imperfections du capi-

talisme triomphant (inégalité d'accès aux soins de santé, excès de pouvoir des grandes entreprises, disparités croissantes du système éducatif). Cette approche autocritique semble avoir affaibli les chances d'Al Gore dans la course à la Maison Blanche : il est toujours malvenu de critiquer son propre bilan.

QUÊTE DU CENTRE

Les dirigeants européens bénéficient tous, eux aussi, d'un contexte économique très favorable depuis la mi-1999. Ils ne devraient pas pour autant s'estimer à l'abri de surprises lorsque sera venu le temps des rendez-vous électoraux. Croissance et popularité, les deux termes ne forment pas d'équation simple, bien qu'il soit facile de perdre une élection à cause d'un mauvais bilan économique. On l'a bien vu en 1992 : cette année-là, George Bush senior avait perdu le pouvoir dans un contexte de morosité économique consécutif à la récession de 1990-1991. C'est l'époque où on se demandait si l'économie américaine n'était pas en train d'être entièrement dépassée par celle du Japon.

Deuxième leçon : le clivage gauche-droite n'est plus ce qu'il était. La tonalité terne de la campagne et l'issue finale du scrutin (une répartition égale des voix entre les deux grands partis) témoignent une nouvelle fois du flou idéologique qui accompagne la quête du centre, observable depuis une dizaine d'années dans les démocraties développées.

La victoire de George W. Bush ne signifie pas le retour pur et simple de la droite conservatrice au pouvoir. Certes, aucun esprit de bonne entente ne semble animer aujourd'hui les deux grands partis américains. Le ton est plutôt à la revanche et à la confrontation. Mais, de la même façon que Bill Clinton avait amené les démocrates vers le centre il y a dix ans, George W. Bush a conduit les républicains à embrasser un certain nombre d'idées des libéraux, à commencer par la reconnaissance d'une société multiculturelle et l'abandon des discours de combat sur l'avortement ou l'homosexualité.

« Si un républicain devient président, ce sera un peu à la façon dont le démocrate Jimmy Carter était devenu président en 1976 », écrivait Alan Ehrenhalt dans le *New York Times* du 7 novembre. Pour ce fin observateur de la vie politique américaine, l'arrivée de George W. Bush ne signifie pas l'avènement d'une ère républicaine comparable à celle des années 70 et 80. Cette dernière avait été une réaction profonde à un bouleversement de la société marqué par la perte des repères de tous ordres (famille, religion, patrie). Cette période s'est achevée avec Ronald Reagan, et ce n'est pas la victoire des républicains au Congrès en 1994 qui a permis de la restaurer.

L'idéologie dominante aujourd'hui, aux Etats-Unis comme en Europe, n'est ni de droite ni de gauche : elle est marquée par l'indifférence à l'idéologie et par la méfiance envers tous les systèmes de pensée articulés.

Troisième leçon : l'époque est au « moins d'Etat ». Il est encore trop tôt pour dire si l'influence future de George W. Bush sur les évolutions politiques en Europe sera comparable à celle de Bill Clinton. Ce dernier avait facilité l'arrivée au pouvoir en Europe d'une nouvelle génération politique et inspiré le mouvement de la « troisième voie » en Grande-Bretagne, mais aussi en Allemagne, avec de lointains échos en Italie et en Espagne. Il n'est pas du tout certain que le nouveau locataire de la Maison Blanche devienne le porte-drapeau d'une droite européenne qui ne reconnaît pas encore en lui son nouveau Ronald Reagan.

LA BAISSÉ DES IMPÔTS

Cependant, les thèmes de campagne de George W. Bush, à commencer par son plaidoyer en faveur de la baisse des impôts, trouvent un écho certain dans les évolutions actuelles en Europe. Le nouveau président américain a fait campagne contre le « big government » et semble avoir eu un diagnostic similaire à celui d'une certaine partie de la gauche en Europe, qui a décidé de mettre en œuvre une politique de baisses d'impôts sur les particuliers et les entreprises.

Avec la défaite d'Al Gore, qui se présentait comme le protecteur des classes moyennes, c'est une certaine vision de l'Etat qui devient minoritaire : les électeurs américains ont *de facto* donné le pouvoir au candidat du « moins d'Etat », celui dont la philosophie individualiste considère avec méfiance l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale du pays. Pour le *Wall Street Journal*, c'est l'Amérique des producteurs de richesses qui l'a emporté sur l'Amérique des bénéficiaires de l'Etat-providence.

Qu'on partage ou non cette façon de voir les choses, l'arrivée de George W. Bush au pouvoir sur- vient au moment où une majorité d'Américains n'estiment plus que leur destin personnel dépend des décisions prises à Washington. Aux Etats-Unis comme en Europe, les sondages montrent que la confiance des citoyens dans leurs institutions est en baisse constante depuis quelques années. On l'avait bien mesuré à l'occasion de l'affaire Lewinsky voici deux ans. Il y a donc une certaine logique historique à voir George W. Bush succéder aujourd'hui à Bill Clinton. Bush pourrait bien être le symbole, dans l'ensemble du monde occidental, d'un besoin croissant d'autonomie des individus, une tendance qui peut prendre la forme du repli sur soi.

Lucas Delattre

Les gens par Kerleroux



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Royette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarnieu (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde Les paysans gascons en émoi

À 2 000 MÈTRES au pied du massif du Néouvielle, à 20 kilomètres au sud-ouest du Tourmalet, s'endort pour l'hiver le plus vaste chantier pyrénéen d'Electricité de France. De gigantesques pelles mécaniques et les bulldozers sont rangés près des silos à ciment. Des concasseurs engourdis ne reprendront qu'en avril leur bruyante mastication. L'arrière-garde des ouvriers démonte les grues, comme des ouvrages de Meccano.

Il faudra encore au moins deux campagnes pour achever le barrage de Cap-de-Long qui a pour mission de multiplier par dix la capacité d'un vieux lac réservoir alimenté par le glacier de Néouvielle. Cette œuvre, de conception hardie, n'est pourtant pas du goût de tout le monde. Les paysans du Gers et certains fonctionnaires du génie rural manifestent leur inquiétude.

C'est qu'eux aussi ont de vastes projets. Il leur faut ramener à la vie la Gascogne assoiffée en été. Cette année, un plan d'irrigation très important a été mis en train. Ce n'est pas le moment, estiment certains, de prendre de l'eau pour d'autres usages. Electricité de France s'installe à Cap-de-Long, lac qui appartenait depuis l'origine à l'agriculture.

On l'agrandit, fort bien. Le malheur, c'est que les eaux emmagasinées là ne descendront plus vers leur versant naturel, le plateau de Lannemezan et le « paillason » de la Gascogne, mais iront vers les turbines de l'autre vallée, celle du gavage de Pau, qui, elle, regorge d'eau. Ce « rapt », contraire au droit naturel de la géographie, émeut les habitants du Gers.

Pierre Drouin
(16 décembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Plein emploi : le consensus libéral

Suite de la première page

En effet, non seulement, d'une époque à l'autre, la conjoncture économique a radicalement changé, mais de plus leurs auteurs ont trouvé leur inspiration dans des philosophies économiques totalement opposées. Or, ce n'est pas le cas, car il y a - et c'est évidemment le plus surprenant - un troisième point de similitude : même si les mots utilisés ne sont pas précisément les mêmes, ces deux rapports disent à peu près la même chose. Qu'on se souvienne, en effet, de la thèse défendue par M. Minc.

Reprenant à son compte l'idée défendue, peu avant, par Denis Olivennes dans une note écrite pour la Fondation Saint-Simon, il faisait valoir que la France avait, pendant trop longtemps, préféré « l'octroi de revenus à l'emploi », ce qui l'avait conduit « implicitement à préférer le chômage ».

Estimant qu'il fallait abandonner le principe d'égalité au profit de celui d'équité, ce rapport proposait donc « un compromis de combat » qui « rende compréhensibles et acceptables par tous la course à l'efficacité et ses sacrifices ».

Or le message du rapport Pisani-Ferry est très voisin. Certes, le contexte a changé. En 1994, la France était encore sous le choc de la récession ; en 2000, elle caresse l'espoir d'une longue période de croissance. Hier, elle vivait dans la hantise d'une montée continue du chômage ; aujourd'hui elle rêve du plein emploi. Mais, *mutatis mutandis*, M. Pisani-Ferry a un souci proche de celui de M. Minc. Même s'il prend ses distances avec la thèse de la « préférence française pour le chômage », il défend une position qui revient au même, se réjouissant que depuis deux ans la priorité ait enfin été donnée aux créations d'emplois plutôt qu'aux hausses de salaires. Il suggère donc de ne rien changer à cet arbitrage. Tourner prématurément la page de la croissance riche en emplois, dit-il, « en particulier pour satisfaire des aspirations salariales, impliquerait de se fixer des objectifs de croissance plus élevés encore » que 3 % par an en moyenne d'ici à 2010 pour atteindre, à cet horizon, le plein emploi.

Et le plaidoyer ne s'arrête pas là. Dans son étude, M. Pisani-Ferry défend tête-mêlée de nombreuses suggestions d'inspiration nettement libérale. Aménagement des 35 heures, mise en place d'un crédit d'impôt pour faciliter les transitions entre inactivité et emploi, mise en place d'une politique plus favorable à l'offre... l'auteur va jusqu'à suggérer que pour gagner son pari du retour au

plein emploi, M. Jospin doit infléchir sensiblement sa politique économique.

Du même coup, on devine qu'il y a une grande différence entre ces deux rapports. Celui de M. Minc a plu à son destinataire, M. Balladur, qui s'y est fréquemment référé dans les mois suivants. Avec celui de M. Pisani-Ferry, il risque d'en aller autrement. Et on comprend bien pourquoi : l'étude, qui a suscité l'approbation au Medef, a jeté la consternation dans certains milieux gouvernementaux.

LES AMBIGUÏTÉS DE LA POLITIQUE

Même s'il s'est gardé, jusqu'à présent, de le commenter officiellement, M. Jospin a, en effet, de bonnes raisons de penser que ce rapport manque singulièrement de doigté. Tout l'art de la politique jospinienne, c'est de conduire une politique économique globalement orthodoxe en l'habillant dans une terminologie qui ne l'est pas. C'est, pour ne citer que cet exemple, conduire une politique qui favorise les créations d'emplois, au prix d'une forte modération salariale, mais sans assumer officiellement ce partage. « Tenir les deux bouts de la chaîne » : ce précepte jospinien, qui avait cours, durant la dernière campagne électorale, sera toujours d'actualité pour la prochaine.

Et c'est en cela que, dans sa maladresse ou dans sa naïveté, le rapport de M. Pisani-Ferry en dit

long sur les ambiguïtés de la politique de Lionel Jospin. Expert fidèle de la famille socialiste, économiste sérieux, l'auteur de ce document dit tout haut ce qu'il pense, sans penser à mal. Mais M. Jospin, lui, ne manquera pas de comprendre qu'avec cette boîte à outils intellectuelle, il n'a guère de chance de se faire entendre du « peuple de gauche » pendant la prochaine campagne présidentielle.

Ce rapport contient donc un aveu : c'est qu'il n'y a plus guère de différence entre la politique économique que pourrait conduire la gauche et celle que pourrait conduire la droite. Ce qui constitue d'ailleurs un ultime point commun avec le travail de M. Minc : en 1995, les chiraquiens l'avaient attaqué au motif, selon eux, qu'il était la caricature de la « pensée unique ». Dans son propre camp, M. Pisani-Ferry va inévitablement subir le même quolibet.

Laurent Mauduit

RECTIFICATIF

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les députés du Mouvement des citoyens ont voté contre la fin de l'interdiction du travail de nuit des femmes, mais aussi contre l'ensemble de la proposition de loi socialiste sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, au lieu de s'abstenir, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 30 novembre.

FINANCE Trois ans et demi après le début d'une crise monétaire et boursière sans précédent dans les pays émergents, ces derniers sont victimes d'importantes turbulences

depuis plusieurs semaines. ● L'ARGENTINE, écrasée par le poids de sa dette, et la Turquie, confrontée aux défaillances de son système bancaire, sont au cœur des préoccupations

des opérateurs. ● LES EXPERTS estiment toutefois que, à la différence des crises de 1997 et de 1998, la célérité et la vigueur avec lesquelles les autorités internationales sont inter-

venues devraient permettre d'éviter le pire. Le Fonds monétaire international s'est engagé à accorder entre 20 et 30 milliards de dollars à Buenos Aires, et 10 milliards à Istanbul.

● LA SITUATION demeure toutefois difficile dans plusieurs pays émergents d'Asie, notamment en Corée du Sud, menacée par un ralentissement de l'économie américaine.

La crainte d'une crise dans les pays émergents resurgit

Le Fonds monétaire international a débloqué plusieurs dizaines de milliards de dollars pour venir en aide à l'Argentine et à la Turquie, victimes d'importantes turbulences financières. La défiance des investisseurs grandit aussi à l'égard de plusieurs nations d'Asie

LES DIFFICULTÉS économiques et financières qui touchent depuis plusieurs semaines l'Argentine et la Turquie ont fait resurgir, dans l'esprit des investisseurs, la crainte d'une propagation de cette crise à l'ensemble des pays émergents. Echaudés par la violence des crises asiatique et russe de 1997 et de 1998 et leurs effets sur les marchés financiers des pays industrialisés, les opérateurs se demandent si les turbulences actuelles, encore très localisées, pourraient créer un mouvement de panique sur les marchés financiers.

Certains signaux ont de quoi inquiéter. Les rendements des titres obligataires des pays émergents, calculés par la banque américaine JP Morgan à travers l'EMBI (« *emerging market bond index* ») sont ainsi passés de 12,12 % à presque 14 %, entre septembre et novembre, soit près de 8 % au-dessus des emprunts d'Etat américains. La hausse de cette fameuse prime de risque reflète la défiance croissante des investis-

seurs, mais aussi la nécessité pour les pays concernés d'offrir des rendements toujours plus élevés pour les séduire. On est toutefois loin de la situation qui prévalait au moment de la crise russe, lorsque la différence entre les rendements des pays émergents et de l'Etat américain était passée en quelques jours de 6 % à 15 %.

« EFFET D'APPRENTISSAGE »

Pour les économistes, la situation actuelle ne risque pas de se transformer en une crise financière mondiale majeure. Les montants de capitaux occidentaux investis dans les zones émergentes sont d'abord bien moindres qu'il y a quelques années. Lors des crises de 1997 et de 1998, les gestionnaires étrangers avaient fui ces pays. Ils n'y sont que prudemment et partiellement revenus depuis. C'est aussi le cas des banques, très exposées autrefois, qui ont réduit fortement leurs engagements.

De surcroît, les foyers d'incendie

ont cette fois rapidement été identifiés, ce qui n'avait pas été le cas lors des précédentes tempêtes. Ces derniers avaient couvé pendant plusieurs mois avant que les instances internationales n'interviennent. « La situation est différente de celle qui prévalait il y a encore deux ou trois ans. Les crises financières qui ont eu lieu dans les pays émergents ont eu un effet d'apprentissage tant pour les investisseurs que pour les institutions, comme le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale », estime Pierre Laurent, économiste spécialisé sur les marchés émergents à la Caisse des dépôts.

Pour les experts, l'intervention du FMI auprès de l'Argentine et de la Turquie (*lire ci-dessous*), nettement plus rapide que lors de la crise des pays asiatiques où le fonds avait tardé à accorder son aide, a permis d'éviter une propagation des effets aux autres pays. Le FMI a mis immédiatement des moyens importants. Lors de la crise mexicaine de 1994 et

1995, par exemple, les différents plans d'aide au pays avaient été progressifs et avaient coûté ex-post 40 milliards de dollars. Cette fois, le fonds a accordé directement une aide conséquente : entre 20 et 30 milliards de dollars (entre 23 et 34,5 milliards d'euros) pour l'Argentine afin d'éviter au pays de se retrouver du jour au lendemain en cessation de paiement. En Turquie, « on s'attendait à une aide de 2 milliards de dollars et le FMI va débours beaucoup plus, près de 10 milliards de dollars », signale M. Laurent.

Mais si la situation s'est quelque peu calmée grâce à l'aide internationale, les craintes des opérateurs de marché concernant le sort de l'Argentine et de la Turquie n'ont pas pour autant été entièrement dissipées. En Turquie, malgré le programme de privatisation qui permet de faire rentrer des recettes dans les caisses de l'Etat, le système bancaire a toujours besoin d'être profondément restructuré. L'Argenti-

ne, qui se finance essentiellement sur le marché obligataire, a accumulé un stock énorme de dettes. « Les 30 milliards de dollars du FMI représentent un an de financement du pays », rappelle M. Laurent. Avec le bol d'air que constitue l'aide du fonds, l'Argentine a un sursis d'environ un an. Mais les professionnels n'entrevoient toujours pas d'embellie économique.

ÉTROITE SURVEILLANCE

Bien moins visible est aujourd'hui le risque concernant les pays asiatiques. Pourtant, ceux-ci sont surveillés étroitement par les professionnels. Ils craignent que le ralentissement de l'économie américaine et de l'économie mondiale n'accroisse les pressions sur des pays dont la situation reste dans l'ensemble relativement fragile. Les pays asiatiques connaissent des déséquilibres majeurs : très vulnérables aux fluctuations du prix du pétrole, ils ont surtout basé leur reprise économique sur la vigueur des exportations.

« Les exportations sont le seul facteur solide de reprise. Elles ont ainsi généré 18 des 25 points de la croissance coréenne depuis le premier trimestre 1999 », constate Véronique Riches-Flores, économiste chez SG Equity Research. Selon la Banque centrale coréenne, la croissance économique de la Corée du Sud va ralentir à 5,3 % en 2001 après les 9,3 % prévus pour 2000. M^{me} Riches-Flores signale en outre que le commerce intrarégional en Asie est très élevé en raison de l'imbrication des économies. « Les effets démultiplicateurs de la baisse du commerce international sur cette région sont très puissants », estime-t-elle.

Enfin certains rappellent que les pays asiatiques sont exposés plus que les autres au ralentissement du marché de l'électronique, et ce, alors que les grands groupes américains de haute technologie qui s'y approvisionnent, signalent tour à tour une baisse de leurs ventes.

Cécile Prudhomme

L'Argentine tarde à se redresser

BUENOS AIRES

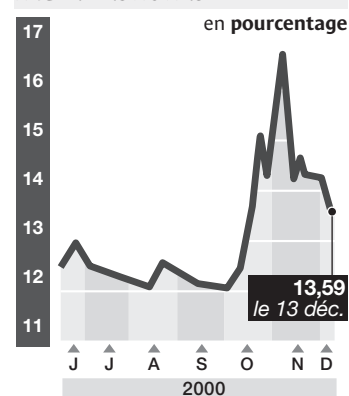
de notre envoyée spéciale

Les marchés vont-ils croire au signal que la communauté internationale est sur le point de leur lancer ? L'adoption, mercredi 13 décembre, par le Parlement argentin du budget 2001 devrait déboucher dans les jours qui viennent sur l'annonce par le Fonds monétaire international d'un « blindage » financier – selon le terme des autorités argentines – d'un montant estimé entre 20 et 30 milliards de dollars. L'objectif est de permettre à Buenos Aires d'éviter le défaut de paiement sur sa dette extérieure, estimée à 153 milliards de dollars fin 2000, en mettant à sa disposition les fonds nécessaires pour traverser l'année prochaine sans avoir recours aux marchés. En 2001, les besoins de financement externe sont évalués à 28,5 milliards de dollars.

La grande vague de privatisations du début des années 90, qui a essentiellement profité à des groupes étrangers, avait permis à l'Argentine de limiter son recours aux emprunts extérieurs. Ces recettes s'étant tarées faute de patrimoine à vendre, le gouvernement a eu massivement recours aux marchés. En 1998 et 1999, l'Argentine a été le premier émetteur au monde d'obligations souveraines. Résultat : la dette a quasiment doublé et son service avec, puisque le régime de « currency board » de parité fixe avec le dollar (1 peso = 1 dollar), instauré depuis 1991, lie la politique monétaire argentine à celle des Etats-Unis. Le premier défi du gouvernement du président Fernando de la Rúa, élu il y a tout juste un an, est de regagner la confiance des investisseurs. Le pays dispose de faibles capacités de financement interne, son taux d'épargne

Tension sur les taux

TAUX DES EMPRUNTS D'ETAT ARGENTINS À 5 ANS



Les investisseurs, rendus méfiants, exigent des rémunérations de plus en plus élevées pour investir dans les obligations argentines.

national étant inférieur à 15 % du PIB. Accrue par les difficultés politiques rencontrées par le gouvernement, la défiance des investisseurs s'est traduite par un net accroissement des primes de risque. Pour tenter de restaurer la confiance, le gouvernement a présenté le 10 novembre un programme de réformes économiques comprenant la signature d'un pacte budgétaire et fiscal avec les provinces, de profondes transformations du système fiscal et de protection sociale.

FAIBLE DEMANDE INTERNE

Au cours des derniers mois, de nombreux éléments économiques se sont en outre conjugués pour augmenter le « risque » argentin, que la crise en Turquie a accentué encore, bien que le système bancaire du pays, essentiellement contrôlé par des banques étran-

gères, ne provoque aucune inquiétude. Après la récession enregistrée en 1999 (-3,2 %), l'activité tarde à se redresser, et le produit intérieur brut (PIB) ne devrait croître que de 0,5 % en 2000. La demande interne, essentielle à la croissance, compte tenu du très faible taux d'ouverture du pays (8 % du PIB pour les exportations), reste faible : la consommation des ménages a augmenté de moins de 2 % en glissement annuel au premier semestre. La situation sociale est tendue, le chômage touchant officiellement 15,8 % de la population active. La rémunération courante moyenne des salariés du secteur privé a chuté de 17 % entre mai 1994 et octobre 1999. Le secteur public, épargné jusqu'à une période récente, a connu un ajustement en mai après l'annonce d'une baisse des traitements mensuels de 12 % à 15 %.

Bien que l'abandon du plan de convertibilité – en clair, le choix de la dévaluation – soit exclu à court terme, l'attentisme des investisseurs et des consommateurs contrarie toute relance de l'activité. Selon les banquiers locaux, quelque 87 milliards de dollars dorment actuellement dans les coffres des banques et n'attendent qu'un signe pour être investis. Même si l'activité a ralenti – Renault a récemment mis 400 personnes au chômage technique –, les hommes d'affaires étrangers sont relativement confiants dans le rebond du pays. Tout dépendra de la capacité du gouvernement de mettre à profit l'année sabbatique financière que vont lui fournir les institutions internationales pour mettre en œuvre ses réformes et attirer à nouveau les investissements.

Babette Stern

La Turquie cherche à restaurer la confiance

ISTANBUL

de notre correspondante

L'intervention rapide du Fonds monétaire international (FMI), qui a promis le versement de 7,5 milliards de dollars de crédits en plus des 2,9 milliards déjà prévus dans le cadre de l'accord « stand-by » signé en décembre 1999, a permis à la Turquie de surmonter la récente tempête financière. Le plus gros reste cependant à faire pour restaurer la confiance des investisseurs et inciter les capitaux étrangers à retourner sur le marché turc.

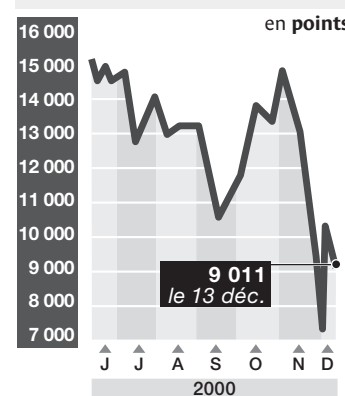
Le programme d'austérité mis en place en décembre 1999, que le gouvernement turc semble plus déterminé que jamais à mener à bien, s'articule autour de trois points : contrôle accru des finances publiques, stricte discipline monétaire et réformes structurelles. Malgré des facteurs externes défavorables, tels que la hausse du prix du pétrole et la baisse de l'euro qui a affecté les exportations turques, les analystes, ainsi que le FMI, s'accordent pour conclure que la Turquie s'est pour l'instant plutôt bien acquittée de sa tâche en ce qui concerne les deux premiers points. L'inflation, notamment, était à son niveau le plus bas depuis quinze ans, fin novembre, à 39,1 %.

SYSTÈME BANCAIRE RENFORCÉ

Les réformes structurelles, en revanche, ont pris du retard et c'est en partie ce délai, combiné à la faiblesse chronique du secteur bancaire, qui a déclenché la crise. « La réticence politique à fixer le calendrier pour ces opérations a causé une crise de confiance sur le marché international », explique Erku Yucaoglu, président de la Tusiad, l'Association des hommes d'affaires et industriels turcs. Le diagnostic est connu depuis longtemps, les

Plongeon de la Bourse

INDICE DES 100 PRINCIPALES VALEURS DE LA BOURSE D'ISTANBUL



Les sorties de capitaux de la Turquie, qui atteignaient fin novembre 1 milliard de dollars par jour, ont fait chuter la Bourse d'Istanbul.

remèdes également. Il s'agit maintenant d'augmenter la dose.

La première tâche du gouvernement est d'accélérer le processus de privatisation des entreprises et des banques publiques. Le ministre d'Etat en charge des privatisations, Yuksel Yalova, a annoncé mercredi 13 décembre que 24 % de la compagnie aérienne nationale Turkish Airlines (THY) seraient vendus à des investisseurs étrangers. Le Parlement, de son côté, a récemment donné un premier feu vert, après des mois de tergiversations, pour la vente des trois grandes banques étatiques, Halk, Emlak et Ziraat.

Le renforcement du système ban-

caire est une autre tâche urgente, qui revient au Comité de supervision des banques, récemment créé sous la direction de Zekeriya Temizel. L'autonomie dont a fait preuve le Comité en lançant une enquête approfondie sur les opérations de certaines des banques placées sous tutelle, qui a mené à l'arrestation pour fraude de plusieurs hommes d'affaires connus dont le neveu de l'ancien président Suleyman Demirel, indique que le nettoyage du secteur bancaire a vraiment débuté. « Les hommes d'affaires sont désormais beaucoup plus prudents. Ils ont peur », affirme Nazli Ilıcak, une députée de l'opposition (Parti de la vertu) qui a suivi de très près l'enquête sur les fraudes bancaires.

De nombreuses banques qui pendant des années avaient misé trop lourdement sur les bons du Trésor se trouvent actuellement en difficulté. Une restructuration du secteur, surpeuplé avec quatre-vingt-un banques, est indispensable. Le Comité devra donc non seulement vendre les onze banques actuellement sous contrôle étatique, mais également imposer de nouvelles normes et mécanismes de contrôle.

La Bourse a repris un peu d'élan, mais les taux d'intérêt à court terme, s'ils sont descendus des sommets qu'ils avaient brièvement atteints au plus fort de la crise, demeurent au-dessus de 100 %. Les actions du gouvernement dans les semaines à venir seront des lors cruciales pour ramener le calme.

Nicole Pope

La Banque centrale européenne n'est guère disposée à baisser ses taux

FRANCFORT

de notre correspondant

Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne (BCE), s'est refusé, jeudi 14 décembre, à juger les dernières déclarations de son homologue américain, Alan Greenspan. La semaine passée, en quelques mots très appréciés des opérateurs boursiers, le président de la Réserve fédérale américaine avait officialisé le ralentissement économique et fait miroiter la perspective d'une baisse des taux d'intérêt. « Un banquier central n'a pas l'habitude de faire des remarques sur les propos des autres banquiers centraux », a résumé le président de la BCE, à l'issue du conseil des gouverneurs de la zone euro. Néanmoins, l'état des lieux dressé par M. Duisenberg se démarque de celui de son collè-

gue américain. D'abord, la conjoncture évolue différemment des deux côtés de l'Atlantique. La zone euro est à la traîne en matière de nouvelle économie : « Nous sentons parfois qu'elle est arrivée ici et là. Mais sur une base européenne, on ne peut pas conclure à un mouvement décisif sur la productivité », a estimé le président de la BCE, prudent sur le potentiel de croissance non inflationniste de la zone. En revanche, le ralentissement à l'ordre du jour aux Etats-Unis est à peine perceptible chez les onze membres de l'union monétaire : la croissance, répète M. Duisenberg, sera de l'ordre de 3 % dans les deux prochaines années, « malgré des signes de modération ».

Même divergence de fond en matière d'inflation. La BCE reste vigilante. « Les risques sont davanta-

ge orientés à la hausse qu'à la baisse des prix », a observé le président de la BCE. Les gardiens monétaires tempèrent ainsi les prévisions des observateurs qui penchent pour un relâchement de la politique monétaire dans la zone. Ces derniers semaines, de plus en plus d'analystes ont anticipé la fin du cycle de hausse des taux directeurs, voire l'imminence d'un mouvement de détente monétaire. On n'en est pas encore là, suggère M. Duisenberg, même si la BCE s'accorde une pause avant d'agir dans un sens ou dans l'autre.

En effet, les deux éléments-clés qui ont guidé la politique monétaire cette année, envolée des prix du pétrole et faiblesse de l'euro, ne s'estomperaient que doucement. « Les tensions liées à la progression des prix de l'énergie devraient

disparaître graduellement à moyen terme », a dit M. Duisenberg. Quant à l'euro, la remontée engagée ces jours derniers est observée de près : « C'est un pas dans la bonne direction », a convenu le président de la BCE, ajoutant que la monnaie unique « a semblé passer un cap ».

Dans l'attente de confirmation, la BCE semble ne pas vouloir relâcher vraiment la garde. Preuve supplémentaire de la prudence actuelle : révisable en fin d'année, la valeur de référence de l'agrégat monétaire M3, qui évalue la quantité de monnaie en circulation, a été maintenue à 4,5 %. Cette décision suggère aux experts que la BCE ne s'oriente pas encore vers une baisse des taux.

Philippe Ricard

PARIS, CAPITALE 5 ÉTOILES

5 Boutiques Montblanc

306, rue St Honoré - Paris 1^{er}

47, rue de Rennes - Paris 6^e

60, rue du Faubourg St Honoré - Paris 8^e

Centre commercial Italie II - 30, avenue d'Italie - Paris 13^e

Centre ccial Montparnasse - 66, bd du Montparnasse - Paris 15^e

L'autorité américaine de la concurrence donne son feu vert à la fusion AOL-Time Warner

Ce mariage de 110 milliards de dollars, annoncé le 10 janvier, aura bien lieu... un an plus tard

La fusion AOL-Time Warner a été autorisée à l'unanimité des représentants de la Federal Trade Commission (FTC), l'autorité

chargée de faire respecter les règles de la concurrence. L'aval de la Commission des communications (FCC) devrait être obtenu rapidement, per-

mettant la naissance du numéro un mondial de la communication, qui réunit la télévision, le cinéma, la musique, la presse et Internet.

NEW YORK
correspondance

La fusion AOL-Time Warner a été approuvée, jeudi 14 décembre, à l'unanimité, par les représentants de la Federal Trade Commission (FTC), l'agence fédérale chargée de veiller au respect des règles de la concurrence. Ce mariage de 110 milliards de dollars, annoncé le 10 janvier, aura donc lieu... un an plus tard. Les avocats des deux compagnies ont surmonté la plupart des obstacles. Reste à obtenir l'accord de cette autre agence gouvernementale qu'est la Federal Communications Commission (FCC). Mais le patron de la FCC, William Kennard, a déjà déclaré « ne pas vouloir étendre à l'infini » le passage en revue du contrat de mariage.

Si les deux PDG, Steve Case (AOL) et Gerald Levin (Time Warner), espèrent donc célébrer leur union dès les premiers jours de 2001, ils ont dû se plier à beaucoup plus d'exigences de la FTC qu'ils ne le désiraient. Des concessions de dernière minute, signées dans la nuit par les deux PDG, l'ont finalement emporté pour une durée de

cinq ans. « Les juristes d'AOL-Time Warner ont donné plus qu'ils ne voulaient », apprécie Bob Heller, responsable du département antitrust au cabinet Kramer Levin Naftalis Frankel.

AOL, fort de ses 25 millions d'abonnés à Internet, domine nettement son secteur, loin devant le numéro deux, EarthLink, et ses 4,3 millions de clients. Time Warner est un puissant câblo-opérateur, auquel sont connectés 12,6 millions de foyers. La combinaison des deux entités, qui offrira la nouvelle génération d'accès rapide à Internet, sera le « premier monopole numérique du XXI^e siècle », ont expliqué à la FTC ses opposants. Avec un certain succès : les avocats d'AOL-Time Warner espéraient convaincre le président de la commission fédérale avec des promesses. En novembre, les deux firmes ont dû démontrer leur bonne foi en signant un accord avec le numéro deux de l'accès à Internet, EarthLink, promettant que ses abonnés pourraient accéder, à un coût raisonnable - 27 dollars par client -, à leur « tuyauterie ».

Autre succès pour la FTC : AOL ne pourra offrir le service à haut débit sur les câbles Time Warner que si l'un de ses concurrents a déjà signé un contrat avec Time Warner. Et deux autres sociétés concurrentes devront rejoindre le duo dans les trois mois... au même prix. Dernière concession : AOL a beau avoir adopté les câbles de Time Warner, la maison ne pourra abandonner les sociétés de télécommunications avec qui elle était liée auparavant. La direction d'AOL-Time Warner s'est aussi engagée à ne pas influencer le contenu des télévisions interactives non affiliées aux services maison.

OUVRIR LA MESSAGERIE

Cet ensemble de concessions a été salué par Walt Disney. Le concurrent historique de Time Warner s'est félicité « de l'ouverture sans précédent d'un accès libre et non discriminatoire imposé par la FTC qui représente une grande victoire pour le consommateur et la concurrence ».

La FCC n'aura plus maintenant que quelques sujets à défricher, par

exemple la messagerie instantanée. Ce système, qui permet de communiquer avec d'autres internautes, est très populaire parmi les abonnés à AOL, et ses concurrents rêvent d'ouvrir la barrière pour permettre de communiquer avec les adeptes des autres fournisseurs d'accès. Pas de quoi retarder la fusion très longtemps.

Bientôt, AOL-Time Warner prendra forme, regroupant Internet, les dessins animés Bugs Bunny, la chaîne de télévision CNN, la musique et les films de Warner Brothers. Le seul empire de presse Time compte 100 millions d'abonnés à *Time*, *People*, *Sports Illustrated*... et est capable d'attirer 23 % de la publicité du secteur. Pendant cette longue année de fiançailles, les cadres d'AOL avaient déjà commencé à imaginer des promotions croisées entre vieux et nouveaux médias. Grâce aux messages vantant les magazines sur le site d'AOL, 500 000 nouveaux abonnés ont couru chez Time. Pas si mal, pour un cadeau de fiançailles.

Caroline Talbot

L'allemand BASF se sépare de sa pharmacie, au profit d'Abbott

Une opération de 6,9 milliards de dollars

À SON TOUR, BASF a fait son choix entre la chimie et la pharmacie. Le géant allemand a annoncé, vendredi 15 décembre, la vente de ses activités pharmaceutiques, rassemblées pour l'essentiel dans la filiale Knoll, à la société américaine Abbott Laboratories. L'opération représente 6,9 milliards de dollars (7,8 milliards d'euros), payés en liquide, et devrait être bouclée au premier trimestre 2001, après le feu vert des autorités de la concurrence.

Avec environ 10 700 personnes dans le monde, pour un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros en 2000, la division pharmacie de BASF ne lui permettait pas de jouer dans la cour des grands. Les rumeurs sur une cession s'étaient multipliées récemment, BASF ayant eu du mal à dénicher un acquéreur, après s'être longtemps interrogé sur sa stratégie. En 1999, ce secteur a représenté environ 8 % de son chiffre d'affaires (29,5 milliards d'euros). Ainsi renforcé, l'américain Abbott devrait se hisser dans les dix premiers mondiaux, avec 4,2 % du marché pharmaceutique. Il est actuellement au douzième rang, et BASF au dix-huitième.

tation hors des Etats-Unis. Employant 60 000 personnes, le groupe de Chicago a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 13,2 milliards de dollars et un résultat avant impôts de 2,4 milliards. Abbott est spécialisé dans les anti-infectieux, le traitement de la prostate et le dépistage sanguin, l'analyse du système immunitaire et la nutrition. La part des médicaments de prescription ne représente que 30 % de son activité, le reste étant réparti entre les produits de diagnostics (23 %), les produits hospitaliers (22 %) et la nutrition. Les deux tiers de ses ventes sont réalisées aux Etats-Unis. Le Japon, son

Mouvements dans la chimie

Les mouvements s'accroissent dans la chimie et la pharmacie. Le chimiste américain DuPont a décidé, jeudi 14 décembre, de donner son indépendance à sa division pharmacie et étudie toutes les options possibles, y compris une introduction en Bourse. « Nous avons conclu que la pleine valeur de DuPont Pharmaceuticals sera mieux réalisée en dehors de DuPont », a déclaré le PDG du groupe, Charles O. Holliday.

Pour préparer cette scission, DuPont Pharmaceuticals, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de dollars en 1999, s'est dotée d'un nouveau PDG, Richard U. de Schutter.

Par ailleurs, le chimiste britannique Laporte Plc a accepté, vendredi 15 décembre, l'offre d'achat de 1,362 milliard de livres (2,258 milliards d'euros) du groupe chimique allemand Degussa. Laporte, présent dans 12 pays et employant 2 300 personnes, avait déclaré, en septembre, qu'il voulait vendre ses activités non liées à la chimie de spécialité. Le dernier grand chimiste britannique restera donc ICI.

POUR S'AUTOFINANCER

Dans la réorganisation d'un des trois grands allemands du secteur, c'est Hoechst qui a été le plus loin, en se spécialisant dans la pharmacie, avant de fusionner avec Rhône-Poulenc au sein d'Aventis. BASF a choisi un chemin inverse, en s'engageant dans un recentrage moins spectaculaire sur la chimie. A la différence de Hoechst, le groupe de Ludwigshafen a fait part à plusieurs reprises de son peu d'intérêt pour une grande fusion, et veut se donner les moyens de se développer seul. Mais tout comme Bayer - objet de rumeurs de mariage avec le suisse Roche ces dernières semaines -, BASF n'est pas à l'abri d'une prise de contrôle plus ou moins hostile, et cherche à augmenter sa capitalisation boursière pour se défendre d'un éventuel assaillant.

« Les revenus tirés de la vente (de Knoll) donnent à BASF la capacité de se développer dans ses métiers de base, par le biais d'investissements et d'acquisitions ciblées », a souligné vendredi Jürgen Strube, le président du directoire de BASF. Dorénavant, les pôles chimie (produits chimiques, plastiques, colorants, chimie fine), alimentation, pétrole et gaz, seront privilégiés. La cession de Knoll permettra à BASF de financer un vaste plan de rachat de ses propres actions, et de réduire son endettement. Ce dernier a été multiplié par quatre en l'espace d'un an, à près de 8 milliards d'euros, à la suite d'une série d'acquisitions. En début d'année, BASF s'est emparé de l'activité protection des plantes d'American Home Products, et des vitamines de Takeda. Après s'être séparé de sa pharmacie, BASF réalise dorénavant « plus des trois quarts de son chiffre d'affaires à travers des filiales qui se trouvent aux trois premières places de leurs secteurs respectifs ». Le groupe, qui table sur un chiffre d'affaires en forte hausse cette année (à 35 milliards d'euros) laisse entendre que la réaffectation va se poursuivre au fil des opportunités.

Depuis plusieurs années, l'américain Abbott recherche des acquisitions dans la pharmacie pour augmenter sa recherche et son implan-

deuxième marché, représente seulement 5 % de son activité. En Europe, son premier marché est l'Allemagne (3,4 %), suivi par l'Italie et les Pays Bas.

L'acquisition de Knoll permet à Abbott d'atteindre trois objectifs : renforcer sa présence hors des Etats-Unis, augmenter son activité dans la pharmacie et se renforcer dans la recherche. Le groupe allemand consacre 300 millions de dollars à sa recherche qui viendront s'ajouter aux 600 millions annuels d'Abbott augmentant ses moyens, surtout face à ses concurrents qui consacrent parfois plus de 2 milliards de dollars par an dans la recherche développement. De plus, Knoll possède une molécule potentiellement prometteuse le D2E7 pour traiter l'arthrose. Ce médicament pourrait être lancé en 2002. Ce sont des discussions sur une éventuelle coopération dans ce secteur qui ont incité les dirigeants de BASF à conclure la cession de leur division pharmaceutique.

Une autre cession est annoncée vendredi en fin de matinée dans la pharmacie européenne. Le néerlandais Akzo Nobel cède ses activités pharmaceutiques au belge Omega Pharma.

Dominique Gallois
et Philippe Ricard (à Francfort)



Un peu d'avance, ça fait souvent une grosse différence. Alors, que dire de l'avance prise par la Mutuelle Retraite de la Fonction Publique ! Nous avons anticipé sur le nouveau code de la Mutualité, en renforçant nos réserves financières. Le CREF, le complément-retraite n°1 de la Fonction Publique est aujourd'hui plus solide, plus transparent, encore mieux adapté aux attentes de nos sociétaires, c'est-à-dire toujours plus proche des valeurs mutualistes. C'est maintenant qu'il faut penser à tout ce que vous pourrez faire, à la retraite, avec une retraite en plus. *Cref*

MUTUELLE
RETRAITE
DE LA
FONCTION
PUBLIQUE



La Poste est dotée d'administrateurs issus du privé

LA POSTE change de président et voit son conseil d'administration profondément renouvelé. Un décret paru au *Journal officiel* du 15 décembre annonce l'entrée du directeur général, Martin Vial, au titre des personnalités qualifiées. Mercredi, le conseil des ministres le nommera président à la place de Claude Bourmaud, qui sera nommé, au début de 2001, trésorier payeur général d'une région qui n'est pas encore connue. La principale surprise de ce décret vient de la nomination de trois personnalités issues du secteur privé : Thierry Breton, PDG de Thomson Multimédia, Jean-René Fourtou, président d'Aventis, et Philippe Lagayette, ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et actuel PDG de la filiale française de la banque américaine JP Morgan.

Gaumont et Pathé regroupent leurs salles de cinéma dans EuroPalaces

Nicolas et Jérôme Seydoux créent le numéro un français devant UGC, filiale du nouveau géant de la communication Vivendi Universal.

Face aux concentrations, le gouvernement annonce « l'examen, site par site, du poids des grands groupes »

« **NOUS PASSONS** de la résistance à la contre-offensive », a déclaré Nicolas Seydoux, le PDG de Gaumont en présentant, jeudi 14 décembre, le projet de fusion des circuits de salles Gaumont et Pathé, aux côtés de son frère Jérôme Seydoux, PDG de Pathé et du groupe Chargeurs. L'ennemi contre lequel se déploie la contre-offensive a été clairement désigné au cours de la conférence de presse : il s'agit d'UGC. Depuis le lancement de la Carte illimitée UGC, l'exploitation cinématographique française est en ébullition, et les deux circuits, Pathé et Gaumont, ont vu leurs parts de marché diminuer. La fusion des premier et troisième circuits français donne naissance à une entreprise de taille européenne, l'une des trois premières du continent dans ce secteur, qui exploitera 700 écrans en France et aux Pays-Bas, et bientôt en Suisse et en Italie. Baptisée EuroPalaces, cette structure sera détenue à 66 % par Pathé et à 34 % par Gaumont et dirigée par Eduardo Malone, jusqu'ici vice-PDG de Pathé.

Ce mouvement de concentration suscite de nombreuses inquié-

tudes, même si le chiffre d'affaires de la nouvelle société - 2 milliards de francs - reste modeste. Patrick Brouiller, le président de l'Association française des cinémas d'art et essai, redoute « la mise en place d'un duopole » et souhaite « un positionnement fort du ministère de la culture ». Interrogée par *Le Monde*, la ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca, annonce « l'examen, site par site, du poids des grands groupes » afin de vérifier leur conformité avec la loi de 1982 sur le cinéma, celle-là même qui eut pour conséquence la dissolution du groupement d'intérêt économique que formaient à l'époque Gaumont et Pathé. « La responsabilité de l'Etat est de préserver l'espace des indépendants et nous serons très vigilants », a poursuivi la ministre.

COUVERTURE NATIONALE

Nicolas et Jérôme Seydoux ont répété que la fusion ne changerait rien au sort des exploitants indépendants, faisant valoir que, à quelques exceptions près, dont la ville de Nantes, leurs implantations géographiques ne se recoupaient pas. Pathé est surtout implanté

dans le Sud-Est, d'où Gaumont était absent. L'un des premiers avantages du rapprochement sera de donner aux deux sociétés une couverture de l'ensemble du territoire français qui leur manquait jusqu'ici et d'accéder ainsi au très profitable marché des comités d'entreprise.

De l'aveu même de Nicolas Seydoux, cette alliance ne s'est pas faite à parité en raison des récentes déconvenues de la branche exploitation de Gaumont : « Pathé a moins subi que Gaumont la concurrence directe d'UGC », a-t-il expliqué, rappelant la baisse de la part

de marché de sa société depuis le lancement de la Carte illimitée. « Sur l'exercice 2000, Gaumont multiplie les inconvénients. »

Contrairement à Gaumont, qui a été contraint de lancer sa propre carte d'abonnement - commune aux cinémas MK2 de Marin Karmitz -, Pathé, peu présent à Paris, a mieux résisté à la tempête des cartes, se contentant de lancer des abonnements locaux à Nantes et à Strasbourg. La société de Jérôme Seydoux possède des salles en Hollande et a d'importants projets d'investissement en Italie et en Suisse. C'est là l'autre raison de sa

part prépondérante dans EuroPalaces.

Pour l'instant, l'accord entre Pathé et Gaumont reste à l'état d'ébauche sur de nombreux points, on devrait en connaître tous les détails dans les premiers mois de 2001. Les frères Seydoux ont expliqué que les contraintes combinées du secret de la négociation et du droit social français qui oblige les dirigeants à réserver la primeur de ce genre de nouvelles à leurs comités d'entreprise avaient empêché de définir plus nettement la structure financière de la nouvelle entité et ses implications sur les résultats des deux sociétés.

Autre zone d'ombre, la politique commerciale d'EuroPalaces. Nicolas Seydoux n'a jamais fait mystère de sa répugnance pour le système des abonnements illimités. Il n'est pour l'instant pas question d'instituer un abonnement commun Pathé-Gaumont : « nous n'avons d'abonnements que là où la situation de concurrence avec UGC le nécessite », a affirmé Jérôme Seydoux. Le Pass Gaumont-MK2 sera honoré, et par ailleurs, un accord à plus long terme est envisagé avec Marin Karmitz. Selon Nicolas Sey-

doux, « l'ambiance est à la conciliation ».

Une chose a été toutefois répétée, tant par Gaumont que par Pathé : cet accord ne concerne que l'exploitation en salles. La production et la distribution de films resteront parfaitement séparées. Jérôme Seydoux a d'ailleurs confirmé la poursuite de négociations entre Pathé et TF1 sur la gestion et la distribution des catalogues des deux sociétés. De son côté, Nicolas Seydoux a rappelé le récent succès des *Rivières pourpres* qui a, dit-il, « en partie, au moins, épongé notre seul échec (Vatel, de Roland Joffé) de ces dernières années », et tablé sur la réussite commerciale des *Visiteurs en Amérique* coproduit avec Disney.

Gaumont est par ailleurs lié par un accord de distribution avec ce studio. Selon un proche de la négociation, « les responsables de Disney sont ravis de l'accord avec Pathé. Ils redoutaient d'en arriver à un face-à-face avec UGC, qui fait partie du groupe Vivendi Universal. Maintenant, si quelqu'un se fâche avec eux, il y aura toujours Pathé-Gaumont ».

Thomas Sotinel

Une décision consacre le droit patrimonial des photographes

C'EST UN REVERS cinglant pour Gamma. Au-delà, d'autres agences photographiques se demandent dans quelle mesure ce « conflit de propriété » peut les toucher. Le tribunal de grande instance de Nanterre a condamné, le 13 décembre, Gamma à restituer au photographe Francis Apestegey les 82 419 photos qu'il a réalisées pour cette agence pendant vingt ans, jusqu'à sa démission en 1997. Gamma est en outre condamnée à verser au photo-reporter 850 000 francs de dommages et intérêts pour la perte de 1 481 photos. Enfin, pour les images réalisées dans le cadre d'un « pool » (plusieurs photographes travaillant ensemble sur un événement), le tribunal a nié à Gamma la possibilité de qualifier ces photos d'« œuvres collectives » et d'en détenir les droits.

« Je suis globalement satisfait », a déclaré au *Monde* Francis Apestegey. Cette décision, forgée par Xavier Raguin, vice-président du tribunal de Nanterre et grand spécialiste des questions d'images, pourrait faire jurisprudence. Le président de Gamma, Rémi Gaston-Dreyfus, s'est déclaré « surpris » et a annoncé à l'AFP que l'agence allait « très certainement faire appel ».

Concernant la perte de photos, nombre d'agences pourraient être poursuivies tant le phénomène est courant. Mais les photographes se félicitent d'abord d'une décision qui consacre leur droit patrimonial. Le tribunal de Nanterre, appliquant strictement la loi, tranche en leur faveur la question cruciale de la propriété des images. Gamma se disait coauteur du travail de Francis Ape-

tegey au motif qu'elle a cofinancé ses reportages. Le tribunal répond que la propriété n'est pas liée aux « conditions économiques de la production de l'œuvre, mais, selon l'article L.111-1 du code de la propriété intellectuelle, à l'acte de création qui seul exprime la personnalité de l'auteur. » Gamma aurait pu avoir gain de cause si Francis Apestegey lui avait cédé son droit d'exploitation. Or, si la ville de Nantes, leurs implantations géographiques ne se recoupaient pas.

INTERNET EN TOILE DE FOND

Selon ce jugement, tout photographe d'agence, même salarié, peut rompre son contrat et récupérer ses photos, sauf dispositions contraires dans ledit contrat. D'où l'inquiétude de Rémi Gaston-Dreyfus, qui affirme que cette décision va dissuader les agences d'« investir dans la production [de reportages] au côté de leurs photographes ». On peut aussi se demander quelle est la valeur marchande d'une agence si la majeure partie des archives ne lui appartient pas.

Ce jugement intervient d'ailleurs au moment où nombre d'agences renégocient la propriété des droits, avec pour toile de fond la commercialisation des images sur Internet. Ainsi, les photographes de Gamma sont sur le point de recevoir de nouvelles propositions de contrat de travail. « La décision Apestegey nous redonne un peu de force », se réjouit un photographe.

Michel Guerrin

Coup d'envoi à la campagne de publicité pour l'euro

LA COMMUNICATION du gouvernement pour le passage à l'euro a été présentée, jeudi 14 décembre, par Laurent Fabius, ministre de l'économie, et Maurice Levy, président du groupe Publicis. « L'euro, c'est plus facile ensemble » est le slogan retenu. Dotée d'un budget de 280 millions de francs, la campagne sera articulée en quatre phases : de janvier à mars 2001 seront présentées les étapes du passage à l'euro avant la distribution, de mars à septembre 2001, d'un guide d'apprentissage de la monnaie. Une phase d'accompagnement, de septembre 2001 à mars 2002, ciblera les personnes âgées ou vulnérables. La dernière phase, de mars à septembre 2002, sera centrée sur la maîtrise des prix. Pour simplifier, la valeur de l'euro au cours de cette campagne sera fixée à 6,50 francs au lieu des 6,55957 francs du cours officiel.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : TF1 a obtenu en justice, mercredi 13 décembre, l'annulation d'un contrat, conclu en 1998, avec l'agence AVP-News. La chaîne avait constaté qu'un reportage, intitulé « Brigade d'autoroute », fourni par cette agence était un montage. AVP-News a été condamnée à rembourser les 205 000 francs perçus.

■ **PRESSE** : Le mensuel *l'économiste* a été racheté par la société Holi-press, ont annoncé jeudi 14 décembre les fondateurs, Thierry Ardisson et Francis Morel, et le reprenneur. Le magazine économique grand public, lancé en septembre 1998, enregistre une diffusion payée en France de 99 790 exemplaires pour un objectif initial de 200 000 exemplaires.

Nouvelle organisation des activités d'ABN AMRO en France

Les Conseils de Surveillance d'ABN AMRO France et de la Banque NSMD, sous la présidence de M. Roger Papaz, se sont réunis le 14 décembre.

M. Henri Moulard abandonnera ses fonctions de "country manager" du Groupe ABN AMRO en France et la Présidence du Directoire de la Banque NSMD au 31 décembre 2000. Pour cette même date, il résiliera ses autres fonctions dans le Groupe.

M. Pierre Fleuriot assurera à compter du 1^{er} janvier 2001 les fonctions de "country representative".

Les lignes de métier (Banque d'affaires et d'investissements, Banque Privée et Gestion d'Actifs, Banque de Détail), résultat de la réorganisation mondiale du Groupe ABN AMRO Bank seront, à compter du 1^{er} janvier 2001 pour la France, sous les responsabilités suivantes :

- pour le pôle Banque d'affaires et d'investissements, M. Pierre Fleuriot
- pour le pôle Banque Privée et Gestion d'Actifs, M. Jean-Louis Milin
- pour le pôle Banque de Détail, M. Alain Pacaud.

Au 1^{er} janvier 2001, compte tenu de la nouvelle organisation du Groupe et prenant acte du départ de Mme Nicole Bouton, le Directoire de la Banque NSMD sera ainsi composé :

- M. Jean-Louis Milin (Président)
- M. Patrice Dordet
- M. Philippe Gibert
- M. Alain Pacaud
- M. Philippe Vayssettes

A titre transitoire jusqu'au 31 janvier 2001, M. Henri Moulard continuera de présider le Directoire de la société ABN AMRO France, holding qui contient les participations du Groupe. Il sera remplacé à cette date par M. Jan Koopman, Senior Executive Vice President chez ABN AMRO. Le Directoire comprendra :

- M. Jan Koopman (Président)
- M. Pierre Fleuriot
- M. Jean-Louis Milin
- M. Alain Pacaud
- M. Maggiel Scalongne.

La Présidence (M. Maggiel Scalongne) et la direction générale de la Banque OBC (MM. Jean Garbois et Didier Kunstlinger) restent inchangées. M. Maggiel Scalongne se consacrera également au développement de la banque privée domestique pour tout le Groupe ABN AMRO Bank.

Les Conseils ont exprimé à M. Henri Moulard leurs chaleureux remerciements pour le travail remarquable accompli ces huit dernières années dans le Groupe ABN AMRO France ainsi qu'à Mme Nicole Bouton pour sa contribution importante au développement de la Banque NSMD.

ABN·AMRO FRANCE

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **THALES/RAYTHEON : le groupe français et son homologue américain** devaient annoncer, vendredi 15 décembre, le regroupement au sein d'une coentreprise d'une partie de leurs activités dans les radars et les systèmes de défense aériens. Cette coentreprise réaliserait un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 550 millions de dollars.

● **NISSAN : le constructeur automobile japonais envisage de se lancer dans les mini-voitures.** Le partenaire de Renault étudie notamment des collaborations avec Suzuki, leader sur ce marché. Ce créneau constitue 30 % des ventes au Japon. Selon le quotidien japonais *Nikkei*, Nissan pourrait lancer ses premiers modèles en 2002.

● **INCO : le groupe minier canadien** a annoncé, jeudi, sa décision d'investir 115 millions d'euros dans son projet d'usine de nickel et de cobalt en Nouvelle-Calédonie. Ces investissements doivent servir au développement d'une usine-pilote utilisant une nouvelle technique de traitement du minerai. Elle doit produire à terme 50 000 tonnes de nickel et 5 000 tonnes de cobalt par an.

● **BRIDGESTONE : l'affaire des pneus défectueux fabriqués par Firestone va coûter 750 millions de dollars** au groupe japonais, soit plus du double qu'initialement prévu. La filiale américaine du groupe a dû rappeler cet été 6,5 millions de pneus, suspectés d'avoir provoqué la mort accidentelle de près de 150 personnes.

SERVICES

● **DEUTSCHE TELEKOM : le groupe allemand a annoncé jeudi son intention d'offrir aux fournisseurs allemands d'accès à Internet** la possibilité de proposer un accès illimité au réseau à partir du vendredi 15 décembre. L'annonce fait suite au verdict prononcé en novembre par l'autorité de tutelle des télécommunications, RegTP, intimant l'ordre à l'opérateur historique d'agir en ce sens avant le 1^{er} février 2001.

● **RFF : l'établissement public, qui gère les infrastructures ferroviaires en France,** devrait enregistrer en 2001 un déficit net de 10,8 milliards de francs et

stabiliser sa dette autour de 153 milliards de francs, selon son projet de budget 2001. Le ministre des transports, Jean-Claude Gaysot, s'est récemment prononcé pour un désendettement autour de 80 milliards de francs.

FINANCE

● **BOURSE : Euronext, issue de la fusion des Bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam,** envisage de s'introduire en Bourse dans la deuxième partie du premier semestre 2001, a déclaré son président Jean-François Théodore, jeudi.

● **OM-GRUPPEN : saisie par l'Inspection générale des finances (FI), la Direction suédoise des délits économiques** a ouvert une enquête visant l'Etat suédois pour un délit d'initié présumé lors de l'offre de reprise avortée de la Bourse de Londres par OM-Gruppen. L'Etat, principal actionnaire du gestionnaire de la Bourse de Stockholm, a acquis durant l'été, soit avant le lancement de l'offre d'OM sur la Bourse de Londres, des actions OM portant sa part de 7,7 % à 9,4 %.

● **INVESTOR : l'homme d'affaires suisse Martin Ebner,** qui a forcé ces dernières années de nombreux groupes suisses, comme UBS, Aluisse à se restructurer, a pris 5,1 % du capital d'Investor, la société holding de la famille suédoise Wallenberg. M. Ebner a annoncé son intention d'être un actionnaire actif, soulignant notamment l'importante décote existante chez Investor.

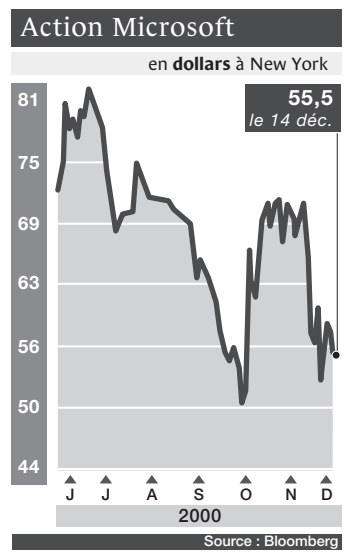
● **BANQUES : les deux grandes banques américaines Chase Manhattan et J.P. Morgan,** en pleine fusion, ont indiqué jeudi que leurs résultats du quatrième trimestre seraient « nettement » inférieurs aux attentes et à ceux du troisième trimestre, en raison d'un environnement de marché difficile et de coûts plus élevés que prévu.

● **BANQUE HERVET : dix établissements auraient retiré un dossier de candidature** à la reprise de la Banque Hervet en cours de privatisation, selon l'AFP : BNP-Paribas, le CCF (filiale du britannique HSBC), le Crédit du Nord (filiale de la Société générale associé au franco-belge Dexia (les Caisses d'Épargne, le CIC, les assureurs AGF et Groupama, le néerlandais ABN Amro, l'américain Citigroup et l'allemand Dresdner Bank.

VALEUR DU JOUR

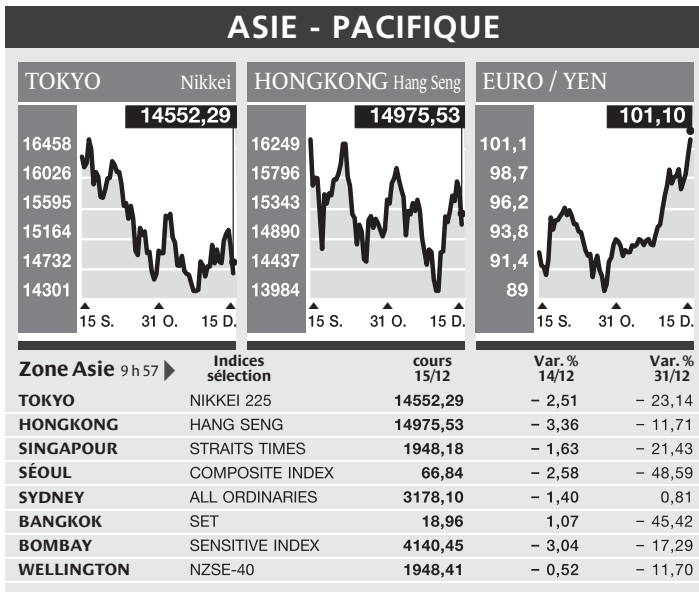
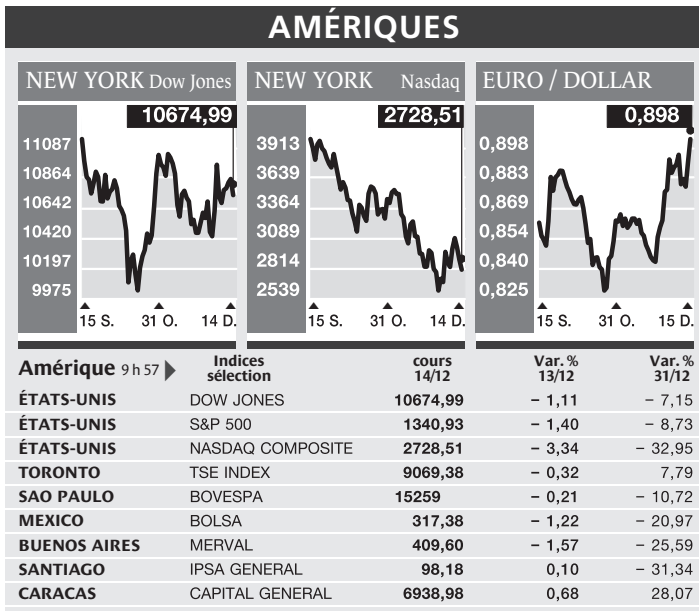
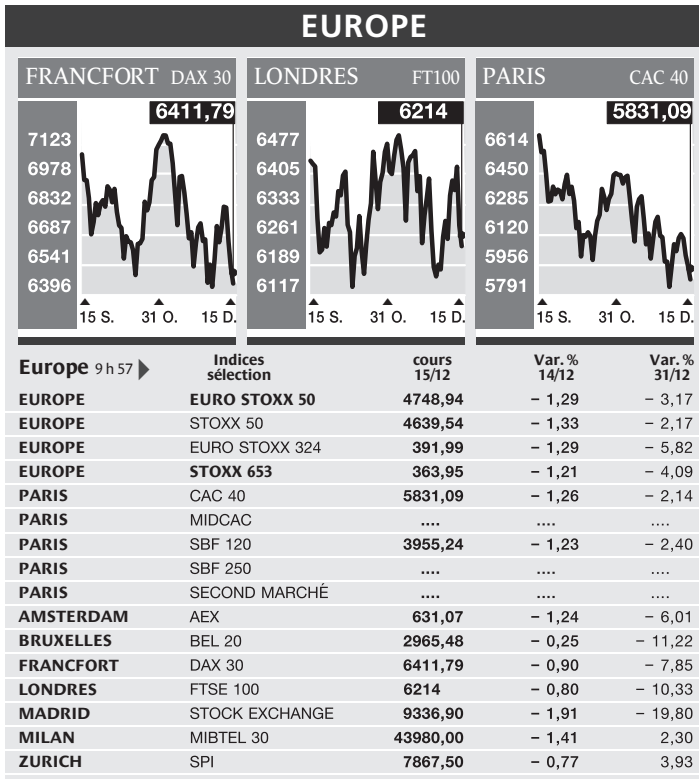
Microsoft lance à son tour un avertissement

LE NUMÉRO UN mondial des logiciels Microsoft est venu allonger la liste, jeudi 14 décembre, des entreprises informatiques victimes d'un ralentissement de la demande. Après Intel, Compag, Hewlett-Packard, Apple et Gateway, il a annoncé que son chiffre d'affaires devrait se situer dans une fourchette de 6,4 à 6,5 milliards de dollars pour le quatrième trimestre 2000 et son bénéfice par action entre 46 et 47 cents au deuxième trimestre, soit 5 à 6 % de moins que ses prévisions initiales. Microsoft a également révisé en baisse ses perspectives pour le reste de l'exercice en cours, qui s'achèvera le 30 juin 2001. Le chiffre d'affaires devrait atteindre entre 25,2 et 25,4 milliards de dollars, environ 5 % de moins que ce qui était prévu jusqu'à présent. Conséquence, l'action, qui a déjà perdu plus de la moitié de sa valeur depuis le début de l'année, perdait environ 5 % dans la nuit de jeudi à vendredi, dans les échanges après clôture, à New York. Microsoft justifie ce ralentissement d'activité par une baisse de la demande de PC et des dépenses des sociétés dans les technologies de l'information. « Nous pensons, comme beaucoup d'autres sociétés de haute technologie, que la faiblesse actuelle de la situation économique mondiale a provoqué un ralentissement des ventes de PC, des dépenses des sociétés en technologies de l'information, de la demande des consommateurs pour les services en ligne et du marché de la publicité », a déclara-



ré John Connors, directeur financier de Microsoft. Au-delà d'un ralentissement de l'activité, Microsoft semble être aussi affecté par l'évolution du marché. L'ordinateur est de plus en plus utilisé pour accéder au réseau mondial Internet, au détriment des utilisations bureautiques traditionnelles (traitement de texte Word, tableur Excell). Or c'est dans ce dernier domaine que Microsoft réalise une part importante de son chiffre d'affaires, avec la suite bureautique Office. De la même manière, l'hégémonie de Windows dans le domaine des systèmes d'exploitation pour les PC n'a pas été transposée dans le domaine des téléphones portables ou des organisateurs électroniques.

Christophe Jakubyszyn



SUR LES MARCHÉS

PARIS
L'INDICE CAC 40 s'inscrivait en repli, vendredi 15 décembre, dans les premiers échanges. Il baissait de 0,78 %, à 5 859,82 points. La Bourse de Paris avait perdu 0,95 %, jeudi, l'indice CAC 40 repassant sous les 6 000 points, pour s'établir à 5 905,65 points. L'indice des petites valeurs du Nouveau Marché avait, de son côté, cédé 1,83 %, à 3 125,18 points.

FRANCFORT
À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX abandonnait 0,64 %, à 6 428,65 points, vendredi en début de matinée. La Bourse allemande avait terminé en forte baisse de 2,27 %, à 6 469,95 points, jeudi, la confirmation de la victoire de George W. Bush à l'élection présidentielle américaine n'ayant pas eu l'effet positif escompté sur les marchés d'actions.

LONDRES
L'INDICE FOOTSIÉ de la Bourse de Londres cédait 0,50 %, à 6 232,30 points, vendredi. Il avait fortement baissé, jeudi, de 2,17 %, à 6 263,8 points. Le marché avait été victime du repli des grandes valeurs de la technologie et des télécommunications, et des titres bancaires.

TOKYO
LA BOURSE japonaise a accusé une lourde baisse, vendredi, au lendemain d'un fort recul de l'indice Nasdaq. L'indice Nikkei a terminé sur une perte de 2,51 %, à 14 552,29 points.

NEW YORK
L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a perdu, jeudi 14 décembre, 1,11 %, à 10 674,99 points, et le Nasdaq a chuté de 3,34 %, à 2 728,50 points. La victoire du républicain George W. Bush à l'élection présidentielle a été éclipsée par les inquiétudes sur les résultats financiers des entreprises américaines. L'indice Standard and Poor's 500, indicateur de la tendance globale de Wall Street, a reculé de 19,06 points (soit une baisse de 1,40 %), pour finir à 1 340,93 points.

TAUX
LES MARCHÉS obligataires européens se repliaient en début de séance, vendredi 15 décembre. Le contrat à terme EuroNotionnel, qui préfigure de l'évolution future des rendements des emprunts d'Etat français et allemands, cédait 12 centièmes. Aux Etats-Unis, la veille, le rendement de l'obligation du Trésor à 10 ans s'est établi à 5,22 %, contre 5,25 %, et celui de la ligne à 30 ans à 5,44 %, contre 5,46 %.

MONNAIES
DANS les premiers échanges, vendredi, l'euro poursuivait son mouvement de hausse initié la veille. Il s'échangeait à 0,8935 dollar. La monnaie unique profitait des déclarations du président de la Banque centrale européenne, laissant entendre que l'institution ne baisserait pas ses taux d'intérêt. De son côté, le billet vert se négociait en hausse contre le yen, à 112,38 yens.

ÉCONOMIE

Croissance « moins rapide » aux Etats-Unis, selon M. Summers

LE SECRÉTAIRE américain au Trésor, Lawrence Summers, a estimé jeudi 14 décembre que la croissance économique aux Etats-Unis était « moins rapide » mais que ce ralentissement devait être vu par rapport au « rythme extraordinaire » de l'expansion observé auparavant. « L'économie croît moins rapidement que plus tôt cette année mais cela reflète surtout une modération du rythme extraordinaire de la croissance plus tôt cette année, a-t-il déclaré. Nous ne devons pas oublier que l'économie continue à enregistrer de solides performances et que le taux de chômage actuel de 4 % demeure proche de ses plus bas niveaux historiques. »

Le déficit de la balance des comptes courants des Etats-Unis s'est chiffré à 113,8 milliards de dollars au 3^e trimestre, un montant record, contre 105 milliards de dollars les trois mois précédents, a annoncé jeudi 14 décembre le département du commerce.

Les prix à la production aux Etats-Unis ont progressé de 0,1 % en novembre par rapport au mois précédent et l'indice de base (hors énergie et alimentation) est resté inchangé, a annoncé jeudi le département du travail.

Les stocks des entreprises aux Etats-Unis ont augmenté de 0,6 % en octobre par rapport au mois précédent et leurs ventes ont reculé de 0,2 %, a annoncé jeudi le département du commerce.

FRANCE : la France a dégagé un excédent courant de 2,1 milliards d'euros en septembre et de 23,64 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'année, selon les données corrigées des variations saisonnières (CVS) publiées jeudi par le ministère des finances.

L'Assemblée nationale a adopté dans la nuit de jeudi à vendredi le projet de loi de finances pour 2001 en deuxième lecture, en annulant la quasi-totalité des modifications votées par le Sénat. Les députés ont laissé le déficit budgétaire à 186,6 milliards de francs pour un total de dépenses de près de 1 730 milliards.

L'indice synthétique des ventes du grand commerce a progressé en novembre de 1,6 %, selon le Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

ESPAGNE : les prix à la consommation en Espagne ont augmenté, en novembre, de 0,2 % par rapport à octobre et de 4,1 % en

glissement annuel (contre 4,0 % un mois plus tôt), a indiqué jeudi l'Institut national de la statistique (INE).

ROYAUME-UNI : l'indice de confiance dans l'industrie manufacturière en Grande-Bretagne s'est amélioré en novembre, atteignant un plus-haut depuis mars 2000, selon l'enquête publiée jeudi par la Confédération de l'industrie britannique (CBI).

Les ventes de détail en Grande-Bretagne ont nettement augmenté en novembre, après avoir stagné en octobre, malgré la météo désastreuse et les perturbations enregistrées sur le réseau ferroviaire.

ZONE EURO : le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a déclaré jeudi qu'il misait toujours sur une croissance du PIB de quelque 3 % pour au moins les deux années à venir, en dépit d'un léger ralentissement.

SUISSE : la croissance de la Suisse devrait dépasser 3 % cette année, et s'établir entre 2 % et 2,5 % en moyenne en 2001 et 2002, relève l'OCDE dans son rapport annuel sur la situation économique du pays, publié jeudi, confirmant le fort redressement intervenu en 1999, après une décennie « médiocre ».

SUÈDE : le taux de chômage en Suède est ressorti à 3,9 % de la population active en novembre, en baisse de 0,1 point de pourcentage (-1,7 %) par rapport à octobre, a annoncé jeudi le Bureau central des statistiques (SCB).

Les prix à la consommation en Suède ont augmenté de 0,1 % en novembre par rapport à octobre, portant le taux d'inflation à 1,7 % en glissement annuel, a indiqué jeudi l'Institut national de la statistique (SCB).

CANADA : les prix au Canada ont augmenté de 0,3 % d'octobre à novembre, et de 3,2 % de novembre 1999 à novembre 2000, a indiqué jeudi Statistique Canada.

JAPON : la reprise de l'économie japonaise se poursuit lentement en dépit de la faiblesse persistante de la consommation des ménages, a indiqué vendredi l'Agence de planification économique (EPA) dans son rapport de décembre.

La production industrielle a progressé de 1,5 % sur un mois en octobre, a annoncé jeudi le ministère du commerce international et de l'industrie, confirmant des données provisoires publiées à la fin du mois dernier.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	14/12
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4536
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,1115
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,5750
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	34,8180
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6306
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,3424
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0910
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97680	DRACHME GRCQUE	340,7400
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FORINT HONGROIS	1,6306
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	3,8614

Cours de change croisés						
15/12 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,88861	0,89840	0,13698	1,47670	0,59620
YEN	112,53500	101,10000	15,41000	166,17000	67,08500
EURO	1,11309	0,98912	0,15245	1,64330	0,66355
FRANC	7,30015	6,48905	6,55957	10,78110	4,35230
LIVRE	0,67719	0,60175	0,60855	0,09275	0,40375
FRANC SUISSE	1,67730	1,49040	1,50700	0,22975	2,47685

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 14/12	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h57	Volume 15/12	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,81	4,75	5,03	5,48	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,76	4,92	4,91	5,41	DÉCEMBRE 2000	19015	88,95	88,70
GDE-BRETAG.	7	5,83	4,93	4,34	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE	4,76	4,86	5,29	5,86	DÉCEMBRE 2000		NC	NC
JAPON	0,35	0,45	1,66	2,58				
ÉTATS-UNIS	6,53	6,03	5,20	5,42				
SUISSE	2,65	3,29	3,60	4,11				
PAYS-BAS	4,72	4,86	5,03	5,43				

Matières premières		
En dollars	Cours 14/12	Var. % 13/12
MÉTALX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1922,50	-0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1622	-0,06
PLOMB 3 MOIS	471	-0,42
ETAIN 3 MOIS	5313	-0,32
ZINC 3 MOIS	1098,50	-0,23
NICKEL 3 MOIS	6965	-0,21
MÉTALX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	4,65	-0,43
PLATINE A TERME	161710,00	-1,72
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	253
MAIS (CHICAGO)	210,50
SOJA TOURTEAU (CHG.)	190,50
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	692	+2,67
CAFÉ (LONDRES)	585
SUCRÉ BL. (LONDRES)

En euros		
Cours 14/12	Var. % 13/12	
OR FIN KILO BARRE	9800
OR FIN LINGOT	9830	-0,81
ONCE D'OR (LO)	266,40
PIÈCE FRANCE 20 F	56	-0,88
PIÈCE SUISSE 20 F	55,90	-0,71
PIÈCE UNION LAT. 20	55,90	-0,36
PIÈCE 10 DOLLARS US	230
PIÈCE 20 DOLLARS US	389	-0,26
PIÈCE 50 PESOS MEX.	363,25	-1,76

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Infinion** a affiché la plus forte baisse des valeurs de l'indice DAX de la Bourse de Francfort, jeudi 14 décembre, avec une perte de 7,18 % à 47,16 euros. Le patron de sa maison mère Siemens, Heinrich von Pierer, a réaffirmé vouloir se désengager totalement de cette filiale, dont il détient encore environ 71 %.

● Le cours de Bourse de **Deutsche Telekom** a cédé, jeudi, 2,93 % à 37,76 euros. L'opérateur allemand a lancé un tarif forfaitaire destiné aux fournisseurs d'accès à l'Internet, se pliant ainsi à une décision de l'office de régulation des télécoms.

● Les valeurs bancaires britan-

niques ont perdu du terrain après la publication de l'avertissement sur leur résultats futurs des établissements américains Chase Manhattan et J.P. Morgan, en cours de fusion. **Barclays** a reculé de 73 pence pour finir à 2 015 pence. **Royal Bank of Scotland** a cédé 56 pence, à 1 494 pence, et **HSBC** a lâché 51 pence, à 986 pence.

● La publication des ventes de détail en novembre par Royaume-Uni, en nette hausse après avoir stagné en octobre, a fait progresser les groupes de distribution à la Bourse de Londres. **Kingfisher** a gagné 19 pence, à 463 et **Marks and Spencer** a progressé de 7,75 pence, à 194,25 pence.

15/12 10h18	Code pays	Cours en euros	% Var. 14/12
-------------	-----------	----------------	--------------

AUTOMOBILE			
AUTOLIV SDR	SE	17,38	...
BASF AG	BE*	46,45	+0,54
BMW	DE*	34,50	-0,72
CONTINENTAL AG	DE*	16,90	+1,81
DAIMLERCHRYSLER	DE*	48,70	-0,61
FIAT	IT*	26,97	-1,39
FIAT PRIV.	IT*	17,41	-0,74
MICHELIN	FR*	33,89	-0,03
PEUGEOT	FR*	243	-1,02
PIRELLI SPA	IT*	3,53	-1,94
DR ING PORSCHE	DE*	3765	+0,13
RENAULT	FR*	50,15	-0,69
VALEO	FR*	47,87	+1,85
VOLKSWAGEN	DE*	51,90	-1,33
DJ E STOXX AUTO P		218,48	-0,64

BANQUES			
ABBEY NATIONAL	GB	19,59	-0,76
ABN AMRO HOLDIN	NL*	24,90	+0,81
ALL & LEICS	GB	10,91	-0,60
ALLIED IRISH BA	GB	20,73	-2,57
ALPHA BANK	GR	38,89	...
BCO COMMERCIAL P	PT*	25,98	...
BA HOLDING AG	AT*	57,80	-0,34
BANK OF IRELAND	GB	15,67	-0,74
BANK OF PIREAUS	GR	16,58	...
BK OF SCOTLAND	GB	11,56	-1,41
BANKINTER R	ES*	41,60	-2,87
BARCLAYS PLC	GB	33,55	+0,40
BAYR.HYPO-UVER	DE*	58,15	-0,60
BCA AG.MANTOVAN	IT*	9,05	-0,22
BCA FIDEMUR	IT*	14,65	-2,98
BCA INTESA	IT*	4,85	-1,42
BCA LOMBARDA	IT*	10,05	-0,99
MONTE PASCHI SI	IT*	4,50	-2,81
BCA P.BERG.-CVI	IT*	20,15	-1,18
BCA P.MILANO	IT*	7,26	-0,41
B.P.VERONA E S.	IT*	12,84	+0,86
BCA ROMA	IT*	1,18	-0,84
BVBA R	ES*	15,56	-2,14
ESPIRITO SANTO	PT*	17,15	...
BCO POPULAR ESP	ES*	37,70	-1,31
BCP R	PT*	5,60	...
BIPOP CARIRE	IT*	8,46	-1,05
BNL	IT*	3,37	-3,71
BNP PARIBAS	FR*	91,50	-0,54
BSCH R	ES*	10,71	-2,28
CHRISTIANIA BK	NO	5,94	...
COMIT	IT*	7,01	-0,43
COMM.BANK OF GR	GR	53,82	...
COMMERZBANK	DE*	29,55	-0,17
CREDIT LYONNAIS	FR*	38,15	-1,93
DANSKE BANK	DK	170,39	...
DNB HOLDING -A-	NO	5,63	...
DEUTSCHE BANK N	DE*	85,50	-2,01
DEXIA	BE*	187,40	-1,32
DRESDNER BANK N	DE*	44,80	-1,54
EFG EUROBK ERGA	GR	22,30	...
ERSTE BANK	AT*	48,07	+0,67
FOERENINGSSB A	SE	16,56	-0,35
HALIFAX GROUP	GB	10,38	-2,19
HSBC HLDG	GB	16,04	-1,93
IKB	DE*	16,05	...
KBC BANCASSURAN	BE*	44,76	+0,58
LLOYDS TSB	GB	11,49	+0,29
NAT BANK GREECE	GR	42,54	...
NATEXIS BQ POP.	FR*	90,10	-0,99
NORDEA	SE	7,87	...
NORDEA	DK	9,06	...
ROLO BANCA 1473	IT*	19,42	-1,47
ROYAL BK SCOTL	GB	24,83	+0,20
S-BANKEN -A-	SE	12,13	-0,48
SAN PAOLO IMI	IT*	17,23	...
STANDARD CHARTE	GB	15,57	-1,16
ST GENERAL-A-	FR*	63,40	-0,63
SV HANDEK -A-	SE	17,96	...
SWEDISH MATCH	SE	4,08	...
UBS N	CH	168,38	-1,36
UNICREDITO ITAL	IT*	5,45	-0,55
UNIDANMARK -A-	DK	85,86	...
DJ E STOXX BANK P		327,41	-0,94

PRODUITS DE BASE			
ACERIALIA	ES*	9,62	-0,31
ACERINOX R	ES*	32,70	-0,91
ALUMINIUM GREEK	GR	43,32	...
ANGLO AMERICAN	GB	59,28	-1,71
ASSIDOMAEN AB	SE	22,27	...
BEKAERT	BE*	47,83	-0,35
BILLITON	GB	4,06	-2
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	35,20	-0,71
BUNZL PLC	GB	6,97	-0,24
CORUS GROUP	GB	1,06	-1,54
ELVAL	GR	5,03	...
ISPAT INTERNATI	NL*	3,80	...
JOHNSON MATTHEY	GB	16,55	+0,81
MAYR-MELNHOF KA	AT*	43,58	+3,56
METSAE-SERLA -B	FI*	7,77	-0,64
HOLMEN -B-	SE	32,24	-0,18
OUTOKUMPU	FI*	7,72	...
PECHINEY-A-	FR*	47,04	-1,40
RAUTARUUKKI K	FI*	3,90	-0,76
RIO TINTO	GB	18,44	+0,18
SIDENOR	GR	5,14	...
SILVER & BARYTE	GR	31,40	...
SMURFIT JEFFERS	GB	2,09	...
STORA ENSO -A-	FI*	12,15	-1,22
STORA ENSO -R-	FI*	12,15	-0,82
SVENSKA CELLULO	SE	23,44	+0,75
THYSSENKRUPP	DE*	17,10	+1,18
UNION MINIERE	BE*	38,50	-2,53
UPM-KYMMENE COR	FI*	33,15	-1,78
USINOR	FR*	13,05	-0,61
VIOHALCO	FR*	13,44	...
VOEST-ALPINE ST	AT*	28,76	+0,21
J D WETHERSPOON	GB	5,66	...
DJ E STOXX BASI P		177,60	-0,66

CONSUMMATION CYCLIQUE			
ACCOR	FR*	42,29	+0,21
ADIDAS-SALOMON	DE*	65,30	-0,46
AGFA-GEVAERT	BE*	24,10	...
AIR FRANCE	FR*	23,02	+0,09
AIRTOURS PLC	GB	9,38	+0,49
ALITALIA	IT*	2,02	-0,98
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	11,58	...
AUTOGRIFF	IT*	12,80	-1,31
BANG & OLUFSEN	DK	43,60	-1,52
BENETTON GROUP	IT*	6,25	-1,32
BRITISH AIRWAYS	GB	6,68	...
BULGAR	IT*	13,59	-1,52
CHRISTIAN DIOR	FR*	51,75	-1,71
CLUB MED.	FR*	90,50	...
DT.LUFTHANSA N	DE*	25,25	+1,81
ELECTROLUX -B-	SE	14,40	+1,23
EM.TV & MERCHAN	DE*	6,04	-3,36
EMI GROUP	GB	9,45	+0,35
EURO DISNEY	FR*	0,58	...
GRANADA COMPASS	GB	11,61	+0,72
HERMES INTL	FR*	160,00	+1,59
HPI	IT*	1,29	-2,27
KLM	NL*	23,60	-1,05
HILTON GROUP	GB	3,32	...
LVMH	FR*	72,80	+0,34
MEDIÓN	DE*	104	-6,98
MOULINEX	FR*	4,40	+3,53
P & O PRINCESS	GB	4,41	-0,75
PERSIMMON PLC	GB	3,78	-0,44
ROY.PHILIPS ELE	NL*	40,78	-2,35
PREUSSAG AG	DE*	39,80	...
RANK GROUP	GB	2,87	...
RYANAIR HLDGS	IE	11,75	...
SAIRGROUP N	CH	175,69	-0,75
SAS DANMARK A/S	DK	11,81	+1,15
SEB	FR*	59	-1,17
SODDXHO ALLIANC	FR*	191,50	-0,47
TELE PIZZA	ES*	2,94	-2
THE SWATCH GRP	CH	134,75	-2,79
THE SWATCH GRP	CH	272,33	-2,84
THOMSON MULTIME	PA	46,70	-3,21
WWWV UK UNITS	IR*	1,21	...
WILSON BOWDEN	GB	11,94	...

CHIMIE			
AIR LIQUIDE	FR*	146,70	-1,54
AKZO NOBEL NV	NL*	53,70	+0,47
BASF AG	DE*	46,45	+0,54
BAYER AG	DE*	52,32	-0,25
BOC GROUP PLC	GB	16,92	+0,49
CELANESE N	DE*	19,30	-0,52
CIBA SPEC CHIMI	CH	70,41	-0,93
CLARIANT N	CH	366,66	+0,36
DEGUSSA-HUELS	DE*	34,30	-3,65
DSM	NL*	34,23	-0,32
EMS-CHEM HOLD A	CH	4948,52	-0,67
KICI	GB	8,42	+1,20
MEMIRA	FI*	5,20	...
LAPORTE	GB	11,41	+15,44
LONZA GRP N	CH	625,04	+0,21
NORSK HYDRO	NO	46,11	...

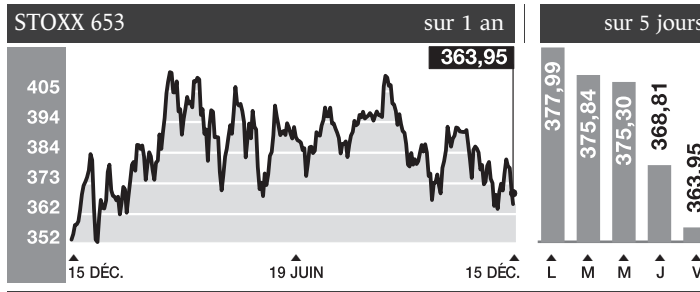
RHODIA	FR*	14,80	-1,20
SOLVAY	BE*	55,15	-0,63
TESSENDERLO CHE	BE*	32,60	-0,15
DJ E STOXX CHEM P		384,65	+0,88

CONGLOMÉRATS			
D'IETERN SA	BE*	254,70	-0,16
AZEO	FR*	90	-1,10
GBL	BE*	258,80	+0,23
GEVAERT	BE*	42,50	+1,43
INCHCAPE	GB	4,25	...
MYTILINEOS	GR	10,18	...
UNAXIS HLDG N	CH	239,12	-1,23
ORKLA	NO	20,90	...
SOMAE SGPS	PT*	1,38	...
TOMKINS	GB	2,29	-3,50
DJ E STOXX CONG P		329,98	...

TÉLÉCOMMUNICATIONS			
ATLANTIC TELECO	GB	1,84	+0,91
EIRCOM	IR*	2,81	...
BRITISH TELECOM	GB	10,85	-1,51
CABLE & WIRELES	GB	15,59	-1,57
DEUTSCHE TELEKO	DE*	37,25	-1,77
E.BISCOM	IT*	98,65	-2,11
EIRCOM	IE	2,81	...
ELISA COMUNICA	IE	23,25	-1,48
ENERGIS	GB	6,34	-1,95
EQUANT NV	DE*	3,30	-4,46
EUROPOLITAN HLD	SE	9,62	+0,61
FRANCE TELECOM	FR*	98,55	-3,85
HELLENIC TELE (GR	18,05	...
HELSTELEPH E	FI*	102,60	...
KINGSTON COM	GB	4,16	-1,95
KONINKLIJKE KPN	NL*	14,62	-0,34
LIBERTEL NV	NL*	13,15	-0,75
MANNESMANN N	DE*	83,50	-1,76
MOBILCOM	DE*	38,20	-5,28
PANAFON HELLENI	GR	8,89	...
PORTUGAL TELECO	PT*	10,23	...
SONERA	FI*	24,10	-2,07
SWISSCOM N	CH	282,30	-1,39
TELE DANMARK -B	DK	48,70	+2,25
TELECEL	PT*	12,02	...
TELECOM ITALIA	IT*	12,77	-1,01
TELECOM ITALIA	IT*	6,25	-0,64
TELIA	SE	6,82	-2,50
T.I.M.	IT*	8,90	-2,31
TISCALI	IT*	25,55	-1,73
VERSATEL TELECO	NL*	9,75	-2,50
VODAFONE GROUP	GB	4,20	...
DJ E STOXX TCOM P		734,05	-1,59

CONSTRUCTION			
ACCIONA	ES*	38	-0,26
ACS	ES*	28,04	-0,53
AGGREGATE IND	GB	1,18	...
AKTOR SA	GR	8	...
UPONOR -A-	FI*	18,50	...
AUMAR R	ES*	16,76	-0,12
ACESA R	ES*	9,49	-0,73
BLUE CIRCLE IND	GB	7,53	+0,22
BOUYGUES	FR*	54,50	-1,54
BPB	GB	3,76	...
BRISA AUTO-ESTR	PT*	9,74	...
BUZZI UNICEM	IT*	8,79	-0,79
CARADON	GB	3,27	...
CRH PLC	GB	30,51	+0,33
CIMPOR R	PT*	26,47	...
COLAS	FR*	53,40	-3,61
GRUPPO DRAGADOS	ES*	12,10	-0,90
FCC	ES*	21,39	-0,05
GROUPE GTM	FR*	145	+1,19
GRUPO FERROVIAL	ES*	13,43	-2,68
HANSON PLC	GB	6,88	+1,22
HEIDELBERGER ZE	DE*	51,10	-0,78
HELLTECHNODOR	GR	6,21	...
HERACLES GENL R	GR	14,84	...
HOCHTIEF ESSEN	DE*	22,80	+1,33
HOLDERBANK FINA	CH	1266,02	-0,26
IMERYS	FR*	120,50	-0,99
ITALCEMENTI	IT*	8,84	-1,45
LAFARGE	FR*	89,65	-0,39
MICHANIKI REG.	GR	3,67	...
PILKINGTON PLC	GB	1,67	...
RMC GROUP PLC	GB	9,17	-0,36
SAINT GOBAIN	FR*	163,60	-1,68
SKANSKA -B-	SE	48,75	+0,48
TAYLOR WOODROW	GB	2,89	...
TECHNIP	FR*	133,40	+2,07
TITAN CEMENT RE	GR	43,73	...
WIENERBAU BAUSTF	AT*	19,67	+0,87
WILLIAMS	GB	5,36	...
DJ E STOXX CNST P		227,44	-0,69

ALIMENTATION ET BOISSON			
ALLIED DOMECO	GB	6,97	-2,33
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,73	...
BASS	GB	11,99	-0,28
BBAG OE BRAU-BE	AT*	45,30	...
BRAU-UNION	AT*	39,50	-3,73
CADBURY SCHWEPP	GB	7,46	-1,10
CARLSBERG -B-	DK	55,41	+0,73
CARLSBERG AS -A	DK	50,98	...
DANISCO	DK	42,66	+1,27
FRY	FR*	151	-1,76
DELTA HOLDINGS	GR	11,83	...
DIAGEO	GB	11,39	...
ELAIS OLEAGINOU	GR	21,13	...
ERID.BECH.SAY	FR*	95,90	+0,21
HEINEKEN HOLD N	NL*	43,50	...
COCA COLA HBC	GR	17,17	...
HELLENIC SUGAR	GR	14,03	...



WM-DATA -B-	SE	4,86	-4,58
WOLFFORD AG	AT*	20	-1,33
DJ E STOXX CYC GO P		160,14	-0,87

VALEURS FRANCE

Le titre Altran Technologies gagnait 0,9 % à 224,5 euros, vendredi 15 décembre, en début de séance. La société diviserait le nominal de son action par deux le 2 janvier, puis réaliserait dans la foulée une augmentation de capital de 15 millions d'euros.

L'agence de notation Fitch a abaissé de « stable » à « négative » la perspective à la note long terme de la dette de Casino, qui s'en montrait peu affecté en Bourse vendredi matin. Le titre montait de 0,58 % à 104,1 euros.

Lapeyre, dont l'action chutait de 7,97 % à 58,9 euros, vendredi matin, a indiqué que son résultat net 2000 accuserait une baisse de 25 % du fait de charges exceptionnelles liées à la restructuration de ses opérations en Allemagne et en Espagne, où plusieurs activités seront arrêtées.

La cotation de Gaumont, suspendue jeudi en raison de l'annonce d'un projet de rapprochement de leurs réseaux qui devrait donner naissance au premier exploitant français de salles de cinéma (lire page 23), a repris, vendredi, en hausse de 3,27 %, à 60 euros.

Thales (ex-Thomson CSF) cédait 0,79 % à 50,55 euros, vendredi matin, dans l'attente de l'annonce de la création d'une société commune avec le groupe Raytheon dans le secteur des radars et de la défense anti-aérienne.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 15 DÉCEMBRE Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

Table with 5 columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Valeur nominal (1). Lists various indices and their values.

Main table of stock values for French companies, including Alcatel, Alcatel O, Alstom, Altran Techn., etc.

Main table of stock values for international companies, including Remy Coindre, Renault, Rexel, Rhodia, etc.

Table titled 'International' showing stock values in euros and francs for various international companies like Adecco, American Exp., etc.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 14 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of stock values for the 'Nouveau Marché' section, listing companies like Abel Guillem, Ab Soft, Access Comme., etc.

Table of stock values for companies like Chemunex, Cmt Medical, Coala, etc.

Advertisement for 'ChateauOnline Sélection vins du monde' featuring a leaf logo and the text '593F les 12 bouteilles'.

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 15 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock values for the 'Second Marché' section, listing companies like Altedia, Arkopharma, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 14 décembre

Table of SICAV and FCP values, including AGIPI, BNP Paribas, CDC Asset Management, etc.

Table of SICAV and FCP values, including ÉC Monét, Écur Oblig, Écur Trimestriel, etc.

Table of SICAV and FCP values, including Cic Franc, Cic Monde, Cic Obli Long Terme, etc.

Table of SICAV and FCP values, including SG Asset Management, FCP Ind, FCP 2, etc.

SCIENCES Récemment, des chercheurs suisses et allemands ont créé un riz transgénique enrichi en carotène, précurseur de la vitamine A. Grâce à cette céréale, ces biologistes

expliquent qu'ils pourraient ainsi corriger les carences en cette vitamine des pays les plus pauvres. ● AU-DE-LÀ des problèmes liés à la transgénèse, beaucoup se sont inquiétés du

coût possiblement élevé de ce riz « doré », dont la naissance est liée à de nombreux brevets. ● POUR QU'IL SOIT DISTRIBUÉ au tiers-monde, les industriels ont donc renoncé à leurs

droits d'exploitation dans les pays du Sud. Certains s'étonnent cependant, notamment les Indiens, de la mise sur le marché de cette variété dont l'apport « ne permettra en aucun

cas » d'éliminer les carences en vitamine A. ● D'AUTRES VÉGÉTAUX, présents naturellement dans ces pays, concentrent, disent-ils, bien davantage de vitamine A.

Polémique autour d'un riz transgénique enrichi en carotène

Nombre de chercheurs et de nutritionnistes, notamment indiens, considèrent que la mise sur le marché de la nouvelle céréale manipulée ne résoudra pas le problème des carences vitaminées des pays en voie de développement. Ils proposent des solutions plus simples et plus locales

MONTPELLIER
correspondance

Le riz doré représente-t-il la dernière supercherie inventée par les champions des plantes transgéniques ? C'est ce que pensent plusieurs organisations écologistes et représentants des pays du Sud réunis, du 11 au 15 décembre, à Montpellier à l'occasion de la Conférence intergouvernementale sur la biosécurité. A l'origine de leur accusation, une variété présentée bruyamment par l'industrie comme un remède à la malnutrition et aux carences alimentaires.

Dans un article récemment publié dans la revue américaine *Science*, les équipes d'Ingo Potrykus (Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Suisse) et de Peter Beyer (université de Fribourg, Allemagne) annonçaient la création d'un riz transgé-

rique enrichi en carotène, précurseur de la vitamine A. De quoi combattre, expliquaient ses auteurs, les carences en cette vitamine, qui frappent chaque année 500 000 enfants de cécité et conduiraient, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au décès d'un à deux millions d'enfants du fait de son rôle immuno-protecteur.

Sans doute sincères, ces chercheurs et leurs bailleurs de fonds (la Commission européenne, l'Ecole polytechnique suisse et la Fondation Rockefeller) se sont rapidement inquiétés des problèmes de protection intellectuelle soulevés par l'exploitation de ce riz « doré » (car de couleur jaune). En effet, les gènes introduits (deux issus de la jonquille, un troisième d'une bactérie) et les procédés microbiologiques de transformation tombent sous le coup d'une

multitude de brevets : plus de soixante-dix en première évaluation ! De quoi empêcher sa diffusion dans les pays pauvres...

Le 16 mai, les représentants des laboratoires publics annoncent alors leur alliance avec Astra-Zeneca, très active sur la provitamine A du riz, pour garantir la diffusion de cette variété dans les pays en développement. En échange des droits d'exploitation exclusifs pour les pays du Nord, la firme anglo-suédoise s'engage à assurer sa libre exploitation dans les pays du Sud. Ce qui implique de renoncer à ses propres droits de licence et de résoudre plusieurs problèmes juridiques et techniques liés à sa production.

« REDRESSER L'IMAGE DES OGM »

Le 3 août, c'est au tour de Monsanto d'offrir les droits d'exploitation de ses brevets sur ce riz doré. Face à cet assaut de philanthropie, les critiques pleuvent. « Par cette campagne médiatique tapageuse, les compagnies de biotechnologie tentent de redresser l'image désastreuse des OGM (organismes génétiquement modifiés) dans l'opinion, alors même que ce riz n'apporte pas la solution au problème posé », dénonçaient les associations A3D et BEDE, lors d'une conférence de presse tenue, jeudi 14 décembre, à Montpellier.

« Personne ne sait exactement combien de provitamine A (carotène) ce riz pourra vraiment produire. Et même si l'on s'en tient à l'objectif affiché de 0,033 mg équivalent-vita-

mine A (rétinol) pour 100 g de riz, il ne permettra en aucun cas d'éliminer la carence en vitamine A ! » renchérit Vandana Shiva, directrice de l'Institut de recherche indien pour la science, la technologie et la politique des ressources naturelles (New Delhi). En effet, les besoins quotidiens en vitamine A recommandés par l'OMS s'établissent autour de 0,75 mg par jour pour un adulte (0,35 mg pour un enfant). Pour satisfaire leurs besoins en vitamine A, un adulte devrait ainsi consommer 2,25 kilos de riz doré chaque jour, et un enfant 1 kilo... Alors que la ration moyenne par repas, en Inde, n'excède pas 30 grammes.

Deuxième argument : pourquoi privilégier une céréale génétiquement modifiée qui produit si peu de provitamine A, alors que plusieurs végétaux, présents naturellement dans ces pays, en concentrent bien davantage ? C'est le cas, en Inde, des feuilles de coriandre (teneur en équivalent-vitamine A : 1,3 mg pour 100 g de matière sèche), des feuilles de curry (1,3 mg/100 g), des épinards

(0,6 mg/100 g) ou des mangues (0,5 mg/100 g). Un accord pour permettre le transfert de cette variété de riz n'en a pas moins été signé par les gouvernements suisse et indien.

LA DIVERSIFICATION RÉDUITE

Plus généralement, derrière cette critique du riz doré, ses opposants font à nouveau le procès de la « révolution verte », qui a favorisé la diffusion de riz et de blé plus performants, mais gourmands en engrais et pesticides. « Cette révolution a réduit considérablement le nombre de variétés de plantes cultivées par les petits paysans, et en particulier toutes celles, indigènes, qui sont riches en vitamine A », conteste Vandana Shiva. « Il est clair que la diversification des sources de vitamines reste encore la meilleure façon d'assimiler la vitamine A, et qu'un régime alimentaire varié favorise des apports en micronutriments diversifiés », précise Mariette Gerber du groupe d'épidémiologie métabolique de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale, Montpellier). Si, dans certains cas d'urgence, une

supplémentation en vitamine A sous forme de médicament ou d'aliments enrichis peut être nécessaire, la diversification alimentaire reste la meilleure réponse aux problèmes de carences en vitamines.

« Au Burkina Faso, où j'ai travaillé, on peut répondre toute l'année à cette carence en vitamine A en consommant des feuilles vertes d'épinaur ou d'oseille, mais aussi des mangues et des papayes, en saison humide, et par l'achat d'huile de palme rouge en saison sèche », renchérit Philippe Chevalier, nutritionniste à l'Institut de recherche pour le développement (IRD, Montpellier), pour qui ces végétaux sont trop peu consommés. Ainsi le riz doré est-il susceptible de réduire, un peu, les déficits en vitamine A, mais seulement chez les populations dont la base alimentaire est constituée par cette céréale. Ce qui ne concerne en définitive que douze pays sur les soixante présentant, d'après l'OMS, de graves carences en vitamine A.

Vincent Tardieu

Un « cheval de Troie » des industriels, d'après les détracteurs

C'est la cascade de brevets existant sur la transformation génétique du riz, et donc les droits élevés qu'ils représentent, qui ont poussé les laboratoires publics à s'allier à la firme anglo-suédoise Astra-Zeneca. Selon la Rural Advancement Foundation International (RAFI) du Canada, cette crainte n'était pas aussi légitime qu'il y paraît. Tout d'abord parce qu'il n'y aurait pas soixante-dix brevets impliqués dans ce riz doré, mais onze seulement qui poseraient un problème d'exploitation. Ensuite, explique la RAFI, « en accordant ce transfert des droits d'exploitation à Astra-Zeneca, le secteur public a capitulé devant le régime des brevets américains et européens, lequel n'est pas reconnu dans la plupart des pays pauvres qui souffrent le plus de la déficience en vitamine A ». Au final, ce riz doré ne serait, pour ses détracteurs, qu'un vulgaire « cheval de Troie » des industriels visant à imposer leur régime des brevets aux pays du Sud.

La révolte gronde au Muséum national d'histoire naturelle

« LE COMITÉ scientifique d'orientation du Muséum national d'histoire naturelle a accouché d'une souris. Son rapport ne propose aucun élan à l'établissement. On rate une très belle occasion de réformer la maison. » Philippe Taquet, directeur du laboratoire de paléontologie, Alain Couté, directeur du laboratoire de cryptogamie, et Philippe Morat, directeur du laboratoire de phanérogamie, sont furieux et, comme de nombreux chercheurs du Muséum, d'après le contenu du texte rédigé sur leur avenir par le comité et présenté fin novembre.

Pourtant, tout avait bien commencé. Les 1 045 salariés du Muséum souhaitaient une réforme susceptible de donner du souffle à une institution créée le 10 juin 1793 par un décret de la Convention. C'est dans cette perspective que Claude Allègre, alors ministre de la recherche, avait nommé en septembre 1999 un administrateur provisoire, Jean-Claude Moreno, chargé de rénover en profondeur l'établissement. C'est dans cet esprit qu'il avait demandé à un comité scientifique dirigé par Guy Ourisson, président de l'Académie des sciences, de réfléchir à de nouvelles orientations. L'occasion paraissait d'autant plus favorable que l'Etat venait d'accorder un budget de 2,6 milliards de francs (397 millions d'euros) à la rénovation urgente des locaux délabrés du Muséum.

« TOUT ET SON CONTRAIRE »

Christian Milet, délégué syndical Snesup-FSU, attendait beaucoup. « Le passé a amplement montré que l'établissement était incapable de se réformer en interne. Il est en effet impossible de faire émerger une politique globale, car il y a, regrette-t-il, autant de politiques scientifiques que de laboratoires. » Une impulsion externe « était donc nécessaire ». Mais, « ce qui nous est proposé est une auberge espagnole. On y trouve tout et son contraire, alors qu'on attendait une prospective ».

Ce rapport propose notamment de regrouper les laboratoires en quatre ou cinq instituts « structu-

rés autour de neuf grands champs conceptuels ». Tout cet ensemble s'articulant autour d'un thème central : l'inventaire raisonné de la biodiversité dans une perspective évolutionniste. Pour les membres du comité, deux sciences – la géologie et la biophysique – n'entrent pas dans ce schéma. On voit « mal », écrivent-ils, « comment [les laboratoires de géologie et de biophysique du Muséum] pourraient participer efficacement à des actions transversales au sein de l'établissement, alors que leurs collaborations naturelles seraient plutôt avec les laboratoires de Jussieu, de Pasteur, ou d'ailleurs ».

Tollé chez les chercheurs qui se sont aussitôt solidarisés avec leurs collègues géologues et biologistes. Le laboratoire de biophysique, insistent-ils, « assure une recherche dont la renommée attire de nombreux chercheurs étrangers ». Quant à la géologie, elle s'inscrit parfaitement dans une perspective évolutionniste, puisque les roches sédimentaires sont la seule « banque d'enregistrement » que l'on ait de l'histoire de la biodiversité de la Terre. Elles sont la mémoire du climat et de l'environnement passés de notre planète.

« En fait, il y a une confusion, volontairement entretenue, entre la géologie prise au sens étymologique (science de la Terre) et le laboratoire de géologie qui travaille en liaison avec la paléontologie. Tout se passe comme si la conclusion était préalablement écrite », estime Patrick De Wever, directeur du laboratoire de géologie. Certains soupçonnent d'ailleurs Vincent Courtillot, directeur de la recherche au ministère de la recherche, d'avoir voulu ou de vouloir fédérer l'ensemble des sciences de la Terre à Paris, en regroupant les laboratoires du Muséum d'histoire naturelle et ceux de Paris-VI, de Paris-VII, de l'Institut de physique du globe et de l'Ecole normale supérieure. Scandalisé par cette idée, Michel Guiraud, directeur du laboratoire de minéralogie, se dit solidaire des géologues, « car ce qui est reproché à la géologie est encore plus vrai pour la minéralogie ».

Pourquoi, s'interroge-t-il, les membres du comité passent-ils sous silence les rapports entre les scientifiques et les expositions, alors qu'actuellement les expositions présentées au public sont toutes créées par les chercheurs avec l'aide de muséologues ? Selon lui, le comité d'orientation dissocie complètement les trois missions traditionnellement imparties au Muséum : la recherche, la diffusion des connaissances par les expositions et l'enseignement, ainsi que la valorisation scientifique des collections. Alors qu'il faudrait, au contraire, « maintenir notre universalité et cette veille scientifique autour du patrimoine naturel ».

PAS QUE LES CHERCHEURS

L'opposition qui gronde au muséum ne concerne pas seulement les orientations scientifiques de l'établissement. Les chercheurs et les autres catégories de personnel (ouvriers, ingénieurs, techniciens et administratifs) sont hostiles aux nouveaux statuts que l'administrateur provisoire leur a présentés en juin. Alain Le Calvez, secrétaire général du syndicat CGT du Muséum, pourtant fervent partisan de la réforme, refuse « ces nouveaux statuts, car ils proposent une scission des différentes missions du Muséum. Ils impliquent une trop grande prépondérance des autorités de tutelle sur les différentes instances de l'établissement ». De plus, ces nouveaux statuts font que les personnalités extérieures sont majoritaires au conseil d'administration et au conseil scientifique, et le personnel du Muséum, minoritaire, n'est plus élu, mais nommé. « Tout est donc très cadenassé », ajoute l'élus CGT.

Au final, beaucoup reprochent à M. Moreno de ne pas informer. « On ne sait plus qui fait quoi, ni qui prend les décisions : le ministre ou l'administrateur », explique Jean-Pierre Gasc, biologiste et professeur au Muséum. Plus grave : la réforme s'éternisant, « il n'est pas possible de recruter les jeunes chercheurs, dont on a besoin. Tout est arrêté, au moment où il faudrait tout redynamiser ».

Christiane Galus

arte

Ceux qui aiment

aimeront

sur ARTE

THEMA Dimanche 17 décembre à 20.45

Un film "Manhattan", des documentaires, des entretiens, un court métrage.

www.arte-tv.com

Le trampoline français s'est doté d'un soutien psychologique pour mieux rebondir

La réussite dans cette discipline exige une organisation mentale hors du commun

La finale de la Coupe du monde de trampoline, qui se déroulera samedi 16 décembre en Allemagne, offrira à David Martin l'occasion de se

relancer après sa quatrième place des Jeux de Sydney. Depuis un an, l'équipe de France de trampoline est suivie par Denis Hauw, un uni-

versitaire spécialiste de la préparation mentale, qui l'aide à analyser et à mieux maîtriser les enchaînements de sauts.

ANTIBES (Alpes-Maritimes)
de notre envoyée spéciale

Le trampoliniste est un athlète très occupé. Voire débordé. Le cœur cognant entre 180 et 200 pulsations par minute, il doit boucler en à peine plus de 20 secondes un enchaînement ponctué de quelques chandelles (sauts verticaux d'élan) et de 10 « touches » (contacts avec la toile suivis d'une figure). Le tout sans aucune répétition, et avec pour unique repère de placement une croix tracée au centre de l'engin. Parallèlement, il jongle avec deux préoccupations majeures : le choix des figures à effectuer et le souci de les exécuter à la perfection. En somme, de quoi saturer le cerveau le mieux structuré.

Fort de compétences techniques et d'un savoir-faire mondialement reconnu, l'encadrement du trampoline français avait aussi un peu perdu son latin après les championnats du monde de Sun City (Afrique du Sud), en septembre 1999. A un an du rendez-vous olympique de Sydney, premier du genre pour le trampoline, Emmanuel Durand - prétendant légitime à une sélection pour les Jeux - avait, entre autres, inexplicablement chuté. L'empirisme ne suffisait plus. Les cher-

cheurs ont été appelés à la rescousse pour élaborer une préparation mentale jusque-là inexistante.

Pour décortiquer les mécanismes conduisant à la réussite ou à l'échec d'un enchaînement, Denis Hauw, maître de conférences dans l'équipe de recherche « sport-performance-santé » de l'université Montpellier-I, a régulièrement soumis les athlètes de l'équipe de France à l'épreuve de l'« auto-confrontation ». « Au fur et à mesure que les images de son enchaînement défilent, l'athlète le découpe en séquences tout en formulant ses pensées et ses sensations au moment de chaque action », explique-t-il.

PHYSIQUE CONTRE MENTAL

Les informations recueillies ont ensuite été recoupées avec les avis techniques de l'entraîneur national, Franck Bardy. Une façon d'éviter l'échec de la scission entre le physique et le mental, qui finit souvent par semer la confusion chez l'athlète et lui interdit l'indépendance. « Ce travail psychologique est un complément indéniable à l'entraînement », estime Franck Bardy. Denis [Hauw] a effectué un décortiquage phénoménal de notre activité en pro-

posant une nouvelle approche qui n'exclut pas l'entraîneur. » Franck Bardy s'est, lui aussi, soumis à l'épreuve de la vidéo pour optimiser son propre rôle. « J'ai appris à mieux gérer mon stress lors des compétitions, et donc à moins le communiquer aux athlètes », reconnaît-il.

Grâce à la réunion de ces compétences, David Martin a pu analyser lui-même son « faux pas » olympique : une quatrième place à la fois rageante et riche de promesses. Le jour de la finale de Sydney, Martin s'est laissé piéger. Mal placé sur sa quatrième touche, il a dû modifier une figure en la remplaçant par celle prévue à la huitième touche. Le règlement n'autorisant pas les répétitions, il aurait alors dû changer sa huitième figure. Il a tout simplement oublié de le faire. « Je ne m'en suis même pas aperçu, sourit-il. C'est Franck [Bardy] qui me l'a dit. Moi, je sentais la médaille autour du cou : une sensation géniale que je veux revivre pour de bon dans quatre ans. »

Selon Denis Hauw, l'auto-confrontation qui a suivi ce ratage a été parfaite. « David m'a tout expliqué très clairement, dit-il. Lorsqu'il saute, un faisceau de préoccupations - dont certaines sont "conflic-

telles" - organise sa motricité. Comme il a réussi les premières touches, malgré une modification sur la quatrième, son attention s'est déplacée progressivement vers la qualité de l'exécution, et, au moment d'aborder la huitième touche, il a oublié qu'il devait faire une nouvelle modification pour éviter une répétition. Sa concentration avait basculé, pour privilégier l'exécution des figures dont il sentait à juste titre qu'elle lui garantirait la médaille. »

Aux championnats d'Europe, à la mi-octobre, David Martin a, cette fois, décroché une vraie médaille individuelle (argent). Il a aussi emmené l'équipe de France vers le premier titre continental de son histoire, devant les Russes et les Biélorusses, pourtant réputés indébouillonnables. Le chemin parcouru mentalement depuis un peu plus d'un an permet au Français de viser sans complexe la victoire lors de la finale individuelle de la Coupe du monde, samedi 16 décembre à Dessau (Allemagne), ainsi qu'un podium dans l'épreuve synchronisée, qu'il disputera avec Emmanuel Durand, qui est également qualifié pour les concours individuel.

Patricia Jolly

PROFIL

DAVID MARTIN

Lorsque ses parents s'apprentent à quitter la région parisienne pour Le Cannet, dans les Alpes-Maritimes, David Martin a huit ans et demi et une énergie débordante, qu'on l'envoyait dépenser à la section de gymnastique de L'Haj-les-Roses (Val-de-Marne) depuis trois années. Sûr de ce talent, son entraîneur conseille à la famille de l'inscrire au club d'Antibes, où se trouve le centre national d'entraînement. Deux ans plus tard, David intègre l'internat d'Antibes et s'entraîne avec la génération du Réunionnais Eric Casimir et consorts. Mais son manque de souplesse naturelle freine bientôt sa progression. La rigueur des cinq à six heures quotidiennes d'entraînement commence à lui peser. Il a alors quinze ans. « Ma force en gym, c'était le sol, le saut de cheval et les sorties à la barre fixe et aux anneaux, dit-il. L'acrobatie, c'est inné. »

En janvier 1993, on oriente le jeune voltigeur vers le centre national de trampoline, également situé à Antibes. Soudain, tout va de soi : « Je savais déjà exécuter toutes les figures. » Quatre mois plus tard, David Martin est champion de France des moins de seize ans.

Mais le plus dur reste à acquérir : la technique de toile (façon d'utiliser le trampoline pour être renvoyé

dans l'air). A l'été 1996, le Comité international olympique accède à la requête de la Fédération internationale de gymnastique, qui vient de prendre sous son aile le trampoline et les sports acrobatiques. Il inscrit l'épreuve individuelle de trampoline au programme des Jeux de 2000, avec des quotas de sélection draconiens : 12 athlètes retenus, et pas plus d'un par pays. La motivation de David Martin s'en trouve décuplée. Champion d'Europe en 1997, médaillé de bronze aux championnats du monde en 1999, il brûle la politesse olympique à Emmanuel Durand, son acolyte des épreuves synchronisées avec lequel il a décroché le titre mondial en 1998.

A vingt-trois ans, David Martin est en progression, grâce à sa nouvelle approche psychologique des exercices. « Le trampo, c'est 60 % de concentration et 40 % de physique », résume-t-il. Et, au niveau du travail cardiaque, c'est l'équivalent d'un sprint de 200 m. » Sa 4^e place aux Jeux olympiques de Sydney, à trois petits dixièmes du médaillé de bronze, l'a convaincu de rempiler jusqu'en 2004. Ensuite, quoi qu'il arrive, il continuera ses acrobaties pour le plaisir. Le Cirque du Soleil le courtise. David Martin, lui, rêve de monter sa propre comédie musicale... agrémentée d'exercices de trampoline.

P. Jo.

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : la Française Eunice Barber, championne du monde d'heptathlon**, a annoncé jeudi 14 décembre qu'elle s'entraînerait désormais en Floride, sous les ordres de l'Américain Bob Kersee. Dans le passé, celui-ci s'est occupé de Jackie Joyner-Kersey, son épouse et détentrice du record du monde de l'heptathlon, et de Florence Griffith-Joyner, championne olympique en 1988 et décédée en 1998, dont les exploits sur 100 m et 200 m avaient suscité des rumeurs de dopage. Eunice Barber s'entraînait jusqu'au mois de septembre avec François Pépin. Blessée et à court de forme, elle avait abandonné dans l'épreuve d'heptathlon des Jeux de Sydney.

■ **AUTOMOBILE : le pilote français de rallyes François Delecour** disputera la saison 2001 au volant d'une Ford. Agé de 38 ans, il a contribué cette année à la victoire de Peugeot au championnat du monde des constructeurs, mais s'est vu préférer son compatriote Didier Auriol par la marque française pour la saison prochaine.

■ **BASKET-BALL : Pau-Orthez a été battu par le Maccabi à Tel-Aviv** (91-67), jeudi 14 décembre, pour la 7^e journée de la Suproligue. Le club béarnais est 8^e du groupe B.

■ **BIATHLON : la Française Sylvie Bailly, 21 ans, a créé une énorme surprise en remportant le 15 km d'Anterselva** (Italie), comptant pour la Coupe du monde, jeudi 14 décembre. Elle a devancé sa compatriote Corinne Niogret, qui a pris la tête du classement de la Coupe du monde. La première place de la Coupe du monde masculine est occupée par le Français Raphaël Poirée, deuxième du 20 km disputé jeudi.

■ **FOOTBALL : le Brésilien Abel Braga, ancien entraîneur de l'Olympique de Marseille**, a signé, jeudi 14 décembre, un contrat avec l'Atletico Mineiro (D1 brésilienne), pour la saison 2001-2002.

■ **PARALYMPIQUES : le Comité national olympique espagnol** a demandé, jeudi 14 décembre, à 10 des 12 joueurs qui composaient l'équipe d'Espagne victorieuse aux Jeux paralympiques de Sydney, en octobre, de rendre leurs médailles. A la suite des révélations d'un journaliste, lui-même membre de l'équipe, qui a affirmé avoir joué pendant deux ans en simulant un handicap moteur, une enquête a démontré que 10 des 12 joueurs ne souffraient d'aucun handicap réel.

■ **RUGBY : l'ordonnance de référé concernant le différend** qui oppose la liste de Jacques Fouroux à la Fédération française de rugby (FFR) sur la date de l'assemblée générale électorale sera rendue vendredi 15 décembre, à moins de 24 heures du scrutin, prévu samedi 16.

Le snowboard olympique cherche sa voie

Tournés vers la compétition, ses champions souffrent de leur décalage par rapport à l'esprit « libre » originel de leur sport

MATHIEU BOZZETTO, Karine Ruby, Isabelle Blanc et Doriane Vidal partagent la même passion de la glisse. Il leur suffit d'une planche fardée, de quelques flocons de poudre et d'une douzaine de piquets pour fondre de plaisir. Ces champions français constituent l'élite mondiale du surf des neiges : le snowboard. Discipline olympique depuis les Jeux olympiques d'hiver de Nagano, en 1998, le snowboard est au ski ce que la planche est à la voile : un sport de glisse dérivé d'une discipline aux fortes racines historiques. Les snowboarders français ont pris l'habitude, depuis plusieurs années, de dominer le circuit international.

Vainqueur de la Coupe du monde de la Fédération internationale de ski (FIS), le Savoyard Mathieu Bozzetto a imposé sa loi en combiné et en slalom parallèle tout au long de la saison 1999-2000. Quatrième des Jeux olympiques de Nagano, la Dauphinoise Isabelle Blanc a remporté les championnats du monde de 1999 et raflé la dernière Coupe du monde de géant parallèle. Nicolas Huet (deuxième de la Coupe du monde de géant en 2000) et Doriane Vidal (vainqueur de la Coupe du monde FIS de half-pipe en 1998) font également partie des meilleurs. Enfin, championne olympique en titre, la Chamoniarde Karine Ruby va tenter samedi 16, à Mont-Saint-Anne, au Canada, de renforcer sa position en tête de la Coupe du monde.

« Les snowboarders français marchent bien parce qu'on leur fiche une paix royale, estime Mathieu Bozzetto. En snowboard, les athlètes doivent se prendre en charge de A à Z et, même s'il faut parfois être débrouillard pour boucler un budget, ce sens des responsabilités est bénéfique pour la compétition. » En France, le snowboard est effectivement une affaire d'indépendance. « Les bons résultats des Français découlent de la souplesse de l'organisation fédérale, qui permet à chacun de se préparer en toute liberté », souligne Xavier Perrier-Michon, l'entraîneur de Mathieu Bozzetto, Isabelle Blanc et Nicolas Huet. L'Association française de snowboard offre aux skieurs une autonomie totale dans le choix de leur structure d'entraînement. C'est un principe de fonctionnement intelligent qui colle bien à l'esprit de notre sport. »

Créée en 1987, l'Association française de snowboard (AFS) regroupe près de 6 000 adhérents et regroupe, sous la tutelle de la Fédération française de ski (FFS), 9 comités régionaux et 150 clubs. Directeur général de cette association autonome, unique en son genre dans le paysage sportif français, Gérard Rougier est conscient de la fragilité d'un tel dispositif.

« En 1992, au moment des Jeux olympiques d'Albertville, l'AFS était en dissidence par rapport à la FFS et nous voulions constituer une véri-

table fédération de snowboard. Mais, à l'époque, le ministère nous avait refusé l'agrément, se souvient Gérard Rougier. Aujourd'hui, même s'il existe un lien de subordination entre l'AFS et la FFS, notre association est pratiquement indépendante. La coordination entre la direction technique nationale de la FFS et les responsables du haut niveau de l'AFS fonctionne sagement, dans un esprit de respect mutuel. »

Négligeant les disciplines « alpines », plus de 90 % des snowboarders ont opté pour le « free-ride », quintessence de la discipline

Les disciplines inspirées du ski alpin, comme le géant, deviennent de plus en plus marginales dans le snowboard, au point de ne représenter que 2 % du marché mondial. Conséquence : les champions français du snowboard « alpin » ne sont plus les chouchous des équipementiers. Aux Mathieu Bozzetto, Karine Ruby et autres Isabelle Blanc, les sponsors préfèrent désormais les adeptes du free-ride, ces têtes brûlées du hors-pistes qui s'envolent des barres rocheuses, surf vissé aux pieds, en effectuant d'improbables pirouettes.

« Il faut être clairvoyant, analyse Mathieu Bozzetto. Les épreuves alpines sont intéressantes car elles sont olympiques, mais elles ne représentent qu'une infime partie de l'identité du snowboard : plus de 90 % des snowboarders ont opté pour le free-ride. Personnellement, j'ai choisi les disciplines alpines, car j'ai la compétition dans le sang, mais, en tant que puriste, je dois bien avouer que le free-ride symbolise la quintessence du snowboard. »

Les défenseurs du snowboard olympique savent que leur sport devra évoluer. « Il faudrait revoir certains formats de course, tranche Xavier Perrier-Michon. Aux Jeux de Nagano, le géant se disputait en deux manches. A ceux de Salt Lake City [qui auront lieu en 2002], ce sera un géant parallèle. Pour rendre notre sport encore plus attractif, il faudrait inventer une nouvelle discipline, à mi-chemin entre le slalom et le géant parallèle. » Reste à convaincre les décideurs de la FIS et du Comité international olympique que la présence du snowboard aux Jeux passe par une évolution perpétuelle.

Paul Miquel

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DIMANCHE 17 DE 10H À 19H

LE BON MARCHÉ
RIVE GAUCHE

www.lebonmarche.fr



Ne serait-ce que pour avoir créé les fleurs, la nature méritait bien qu'on en fasse des bouquets.

AQUARELLE.com
COLLECTIONS DE BOUQUETS
Bouquets à partir de 150 francs plus 50 francs de livraison
www.aquarelle.com 0 820 820 430

Les grands magasins rénovent l'idée du luxe

Les enseignes parisiennes se transforment pour créer des « territoires » dédiés aux nouveaux consommateurs

À L'HEURE où LVMH affiche son succès dans la rénovation du Bon Marché – en cinq ans son chiffre d'affaires a augmenté de 30 % – et veut rentabiliser sa dernière acquisition, la Samaritaine, les grands magasins de la capitale luttent au couteau pour reconquérir le cœur des Parisiennes. Nés il y a plus d'un siècle – le Bon Marché a été fondé en 1852 –, les anciens bazars ont marqué la naissance du commerce moderne. Réunissant sous un même toit mode, beauté et maison, ils substituaient à la fascination immobilière du badaud la flânerie tactile des coquettes ; aux marchandages, les prix fixes ; aux choix limités, l'abondance.

A l'époque déjà, le grand magasin se voulait plus qu'un lieu de vente : ses grandes expositions font voyager, ses concerts et ses salons de lecture divertissent. Ils ont été sans rivaux jusqu'aux années 60, qui voient se multiplier les grandes surfaces à la périphérie des villes. Les années 80 et 90 leur opposent les chaînes de boutiques spécialisées.

Boulevard Haussmann, les Galeries Lafayette et le Printemps s'affrontent autour de la mode et du luxe. « Il y a cinq ans, nous avons constaté que notre magasin vivait sur ses acquis : il négligeait même ses surfaces de ventes », résume son président Per Kaufmann. Depuis, l'entreprise a rénové 34 000 m² de sa surface – pour un coût total de 375 millions de francs –, préférant au classement traditionnel par produits de même famille le découpage « sociologique » par type de consommateurs. Le deuxième étage est dédié à la mode « pointue », avec des créateurs comme Hussein Chalayan, alors que le troisième s'ouvre aux ténors internationaux tels Max Mara et D.K.N.Y.

Le grand magasin parisien a changé son ancien Brummell en Printemps de l'Homme, invitant la clientèle masculine à piloter ses achats dans de nouveaux territoires : « urbain », « créateur », « ville », « prestige » ou « aventure ». Depuis le mois d'octobre, le magasin a dédié ses deux derniers étages aux adolescentes impétueuses et aux femmes plus clas-

siques. Souhaitant mettre les tendances à la portée de tous les passants, le Printemps se veut le baromètre de la mode, indiquant l'air du temps à la manière de la boutique Colette. Changées toutes les trois semaines, les vitrines, tout comme les expositions-ventes annuelles, renforcent une « fonction pédagogique historique ».

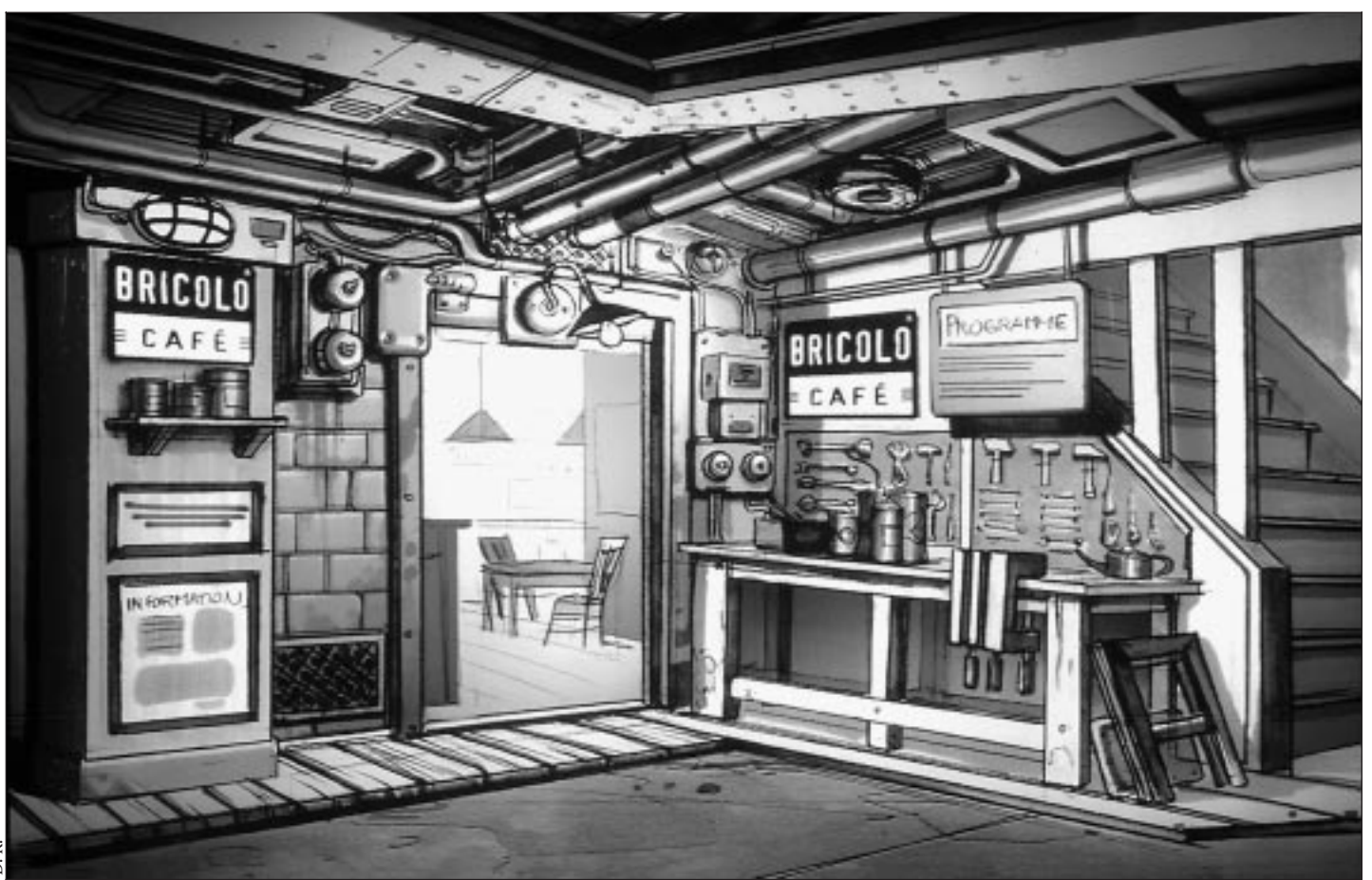
NOUVELLE GÉOGRAPHIE

Suivant le mouvement, les Galeries projettent de rénover les quatre cinquièmes de leur surface (50 000 m²). En septembre, elles inauguraient leur premier étage – le plus accessible –, dédié à la mode féminine « tendance », délaissant le traditionnel clivage « jeune-bon marché » et « quadra-luxe ». « Depuis quinze ans, le classement par marque était devenu confus et la circulation difficile. Aujourd'hui, nous privilégions davantage la lisibilité à l'accumulation de produits », explique Joël Mornet, le directeur général.

Désormais, tandis qu'un bar à bulles invite au repos, matières et couleurs tracent à même le sol les contours d'une nouvelle géographie de mode qui mixe, au nom des tendances, créateurs et marques du Sentier. Peu lucratives, les griffes réputées – 120 millions de chiffre de vente contre 900 millions pour l'ensemble de la confection féminine – nourrissent avant tout l'image de marque. Les Galeries Lafayette ont repensé leur « Laboratoire des créateurs », une sorte de vivier maison, qui permet à dix-huit jeunes talents de se frotter à la grande distribution.

Si Alexandre & Matthieu, ou le Brésilien Reinaldo Lourenço, bientôt rejoints par Victor & Rolf ou Mortesa Pashaï, exposent déjà une trentaine de pièces chacun, d'autres n'iront pas au bout de leur troisième saison. « Nous sommes les premiers à faire confiance à de jeunes marques dès leur première collection, certifie Sylvie Choux, mais nous ne choisissons que des pièces achetables et nous surveillons l'évolution de leurs ventes », explique l'acheteuse mode des Galeries Lafayette.

Désormais repositionné, le Bon



Marché continue de jouer l'élitisme pour séduire une clientèle rive gauche à fort pouvoir d'achat. « Nous sommes devenu un lieu d'initiés, entre le grand magasin et la marque de prestige », explique son président, Philippe de Beauvoir. Réduite d'un tiers – le bricolage, les tis-

sus de confection et d'ameublement ont disparu –, l'offre se concentre autour de la mode, des accessoires de luxe et de la beauté. Le sous-sol sert les loisirs et la culture, l'espace Balthazar, mode masculine, le bouddoir-salon dédié à la lingerie et le « Théâtre de la Beauté », inauguré

en 1998, dramatisent cet esprit « de rareté et de créativité » cher à Philippe de Beauvoir. « Nous avons beaucoup élargi pour proposer des produits extrêmement sélectifs, avec par exemple les make-up artists (Bobbi Brown, Serge-Louis Alvarez...), de l'aromathérapie et des exclusivités

Ci-dessus, croquis du bricolo-café, qui ouvrira en janvier 2001 au BHV. A gauche, le premier étage renoué des Galeries Lafayette, dédié à la mode féminine « tendance ». Ci-dessous, un présentoir du Citadium.

comme Clé de Peau, une filiale de Shisheido », explique-t-il. Dans quelques années, le Bon Marché s'attaquera à la mode féminine avec des marques plus créatives et très peu diffusées.

Laissant ses adversaires se disputer les tendances les plus fines, le BHV trône désormais seul sur l'esprit bazar. Profitant de la dynamique culturelle et commerciale du Marais, le magasin cherche à conquérir cette clientèle très au fait des mouvements de mode. Après la première liste Pacs en octobre, il cultive également la maison et le loisir pour s'ériger en « bazar du XXI^e siècle ». Le BHV a confié cette année ses vitrines de Noël à la décoratrice d'intérieur Andrée Putmann. Pour début janvier, le plus masculin des grands magasins prévoit l'ouverture de son bricolo-café, où les adeptes des travaux pratiques pourront aussi suivre des cours de bricolage.

Louise Roque

Un « mégastore » à la gloire du sport et des pratiques urbaines

S'ADAPTER à la diffusion des sports de glisse, qui ont modifié en profondeur la pratique et la perception du sport, est l'un des grands axes de réflexion des chaînes et des détaillants spécialisés. Inauguré le 22 novembre, le Citadium – géré par Profida, une filiale du Printemps – s'affiche comme un écrin à la mesure du phénomène, avec sa surface de 9 000 m² installée rue Caumartin, à quelques mètres du Printemps Haussmann.

« Le sport ne se cantonne plus à des espaces réservés ; il sort de ses frontières et se prolonge dans le quotidien au travers de la musique, du langage, du graphisme, des images et du look », dit-on au Citadium. Articulés autour d'un puits de lumière de 18 mètres de haut, les quatre niveaux du magasin, reliés par des escalators à structure transparente, sont agencés en autant d'univers définis par une identité musicale et visuelle différente : urbain, athlétique, glisse et outdoor (style randonnée).

« Au départ, on s'est inspiré des stands des Salons professionnels de sport », explique Jacques Krauze, directeur général du Citadium et fon-

dateur de Go Sport en 1976, qui a délaissé le classement traditionnel par marques ou produits pour privilégier les disciplines (foot, running, escalade...). Dans la lignée du Nike Town de New York plus que d'un Decathlon, l'agencement intérieur a été confié au bureau Archital, et la signalétique au studio du graphiste londonien Neville Brody. « On ne peut plus mettre des chaussures à 800 francs dans des linéaires d'hyper-marché, constate le directeur du Citadium, il faut valoriser des produits technologiquement avancés. »

ESTHÉTIQUE POP

Si le rez-de-chaussée – consacré à une mode (Dickies, Carhartt, Homecore, etc.) et à des pratiques résolument urbaines (skate, roller, trotinette) – peut inquiéter le coureur du dimanche, avec ses hublots lumineux à l'esthétique pop en guise de présentoirs de montres, le premier étage rassemble des activités plus traditionnelles (foot, tennis, natation, basket). Les disciplines représentées à l'étage glisse évoluent suivant les saisons et les modes (snowboard, surf, flysurf, ski, etc.). Le dernier niveau répond à l'engouement pour l'outdoor, de l'attirail de randonnée aux clubs de golf, et dispose d'une librairie de montage.

« C'est un magasin assez jeune mais pas restrictif », affirme Jacques Krauze, qui privilégie la cible 18-25 ans dans ce lieu, où une zone est réservée à des manifestations ponctuelles, comme la visite de Fabien Barthez ou la diffusion d'une vidéo de skate en avant-première. Impérativement décontractés, les 200 vendeurs recrutés pour l'occasion gardent leurs tenues de ville – baggies ou jeans moulants et baskets compensées – et arborent



comme seul uniforme un blouson sans manches à bandes réfléchissantes. Mais si le Citadium se doit de répondre à l'explosion du sport hors de ses lieux d'expression privilégiés – plus de 80 % des bas-

kets sont portés sur le bitume –, il n'entend pas sacrifier la technicité à la mode.

« Le Citadium est avant tout un magasin de sport. Nous ne souhaitons pas l'aborder uniquement par le biais

de la mode, explique Jacques Krauze, pour qui on revient aujourd'hui à des discours ludiques tout en étant techniques. »

Anne-Laure Quilleriet

★ Le Citadium, 50-56, rue Caumartin, 75009 Paris, tél. : 01-55-31-74-00 et sur Internet www.citadium.com à partir de janvier 2001.

Spécial Noël

RUE DE PARADIS

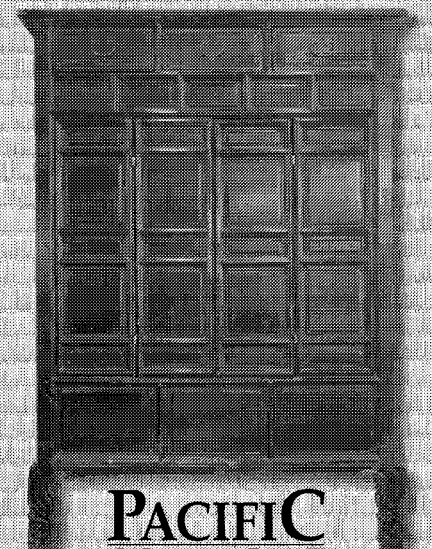
15 Boutiques Tables & Cadeaux

Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Christofle, Lalique, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.

Rue de Paradis
PARIS 10^e
Métro Gare de l'Est-Poissonnière

Venez chiner au coeur de l'Asie

Superbes meubles chinois du XIX^e siècle



PACIFIC COMPAGNIE

20 bis, av. Mac-Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 44 09 85 55 - Fax : 01 44 09 03 37
www.pacific-compagnie.com Livraison France et étranger info@pacific-compagnie.com
Ouvert les dimanches 17 et 24 décembre

PERRONO - BIJOUX

Ouvert les lundis 4, 11 et 18 Déc.
Anciens - Occasions - Argentier
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"

OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

Nuages, pluies et froid

SAMEDI. Une zone dépressionnaire se trouve sur la Scandinavie. Une perturbation peu active traverse la France. Avec les vents orientés plutôt au nord-ouest, les températures sont légèrement sous les normales saisonnières.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Un passage pluvieux traversera la région en matinée puis quelques éclaircies reviendront entrecoupées d'averses. Le vent de nord-ouest sera modéré. Les températures seront comprises entre 7 et 9 degrés dans l'intérieur et 9 et 11 près des côtes.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La matinée s'annonce nuageuse puis la pluie arrive à partir de la fin de la matinée par l'ouest. Les températures sont comprises entre 1 et 4 degrés le matin et 5 et 8 l'après-midi.

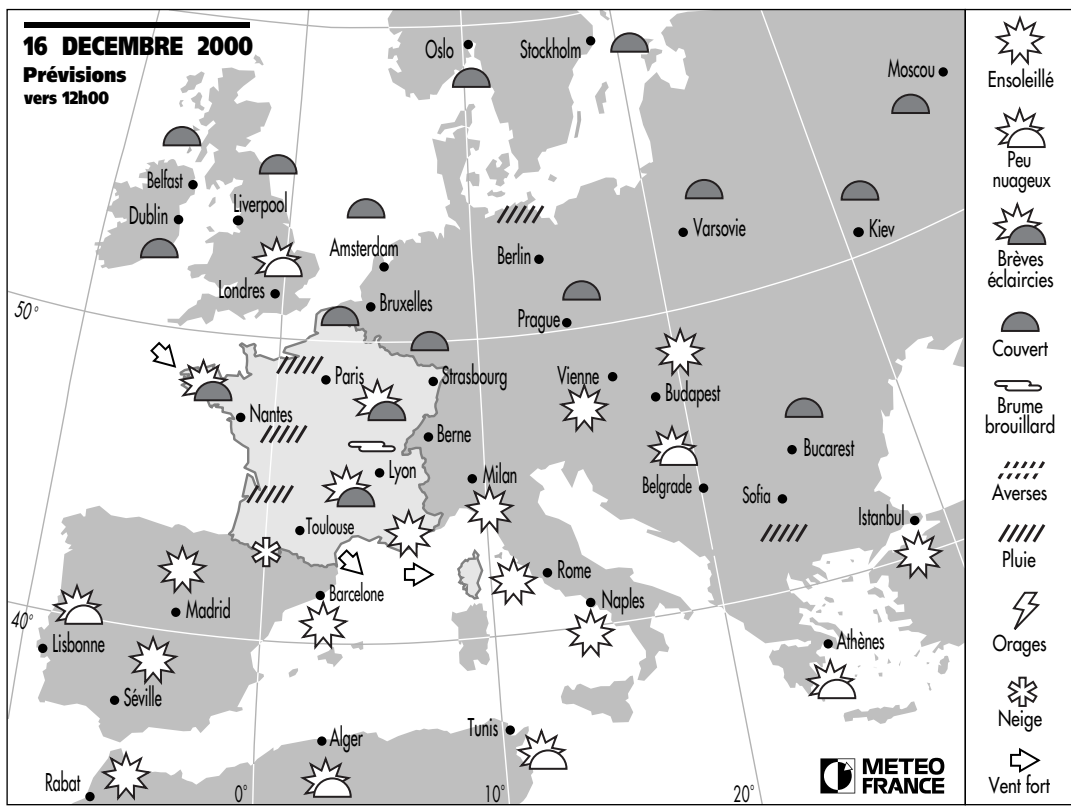
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Dès la matinée le ciel est nuageux avec quelques brouillards dans les

vallées. En cours d'après-midi le ciel se couvre de plus en plus et la pluie arrive sur l'ouest en soirée. Les températures ne dépasseront pas les 7 degrés dans l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le ciel va se couvrir et la pluie arrive dans la matinée. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 900 mètres. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 9 et 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les nuages sont déjà présents dans la matinée avec du brouillard dans les vallées. En cours d'après-midi il pleuvra sur le Limousin puis l'Auvergne. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 2 et 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La journée s'annonce ensoleillée. Les nuages feront leur apparition sur le Languedoc-Roussillon en fin d'après-midi. Après quelques gelées matinales dans l'intérieur le thermomètre indiquera entre 9 et 13 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 16 DÉCEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	8/12 N	NANCY	1/4 C
BIARRITZ	9/12 P	NANTES	3/9 C
BORDEAUX	7/11 P	PARIS	6/10 S
BOURGES	2/6 P	PAU	6/10 C
BREST	7/10 C	PERPIGNAN	5/10 S
CAEN	3/6 P	RENNES	2/9 C
CHERBOURG	5/6 P	ST-ETIENNE	-3/8 C
CLERMONT-F.	-2/7 C	STRASBOURG	1/4 C
DIJON	0/4 C	TOULOUSE	5/10 P
GRENOBLE	-2/5 C	TOURS	2/7 P
LILLE	1/5 C	FRANCFORT	1/4 S
LIMOGES	2/6 P	CAYENNE	23/30 C
LYON	1/5 C	FORT-DE-FR.	23/27 S
MARSEILLE	2/10 S	NOUMEA	22/28 S

PAPEETE	24/29 P	KIEV	0/4 C	VENISE	-2/8 S	LE CAIRE	14/22 S
POINTE-A-PIT.	22/28 P	LISBONNE	9/13 S	VIENNE	1/4 S	NAIROBI	17/27 S
ST-DENIS-RE.	24/29 S	LIVERPOOL	2/4 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	18/28 S
		LONDRES	-1/2 S	BRASILIA	21/25 P	RABAT	8/15 S
		LUXEMBOURG	1/3 S	BUENOS AIR.	12/23 S	TUNIS	10/16 S
		MADRID	1/7 S	CARACAS	21/25 S		
		MILAN	2/8 S	CHICAGO	-4/1 C		
		MOSCOW	-3/1 C	LIMA	17/21 C		
		MUNICH	-2/3 C	LOS ANGELES	13/19 S		
		NAPLES	9/14 S	MEXICO	6/22 S		
		OSLO	-3/2 C	MONTREAL	-11/3 P		
		PALMA DE M.	2/12 S	NEW YORK	1/14 P		
		PRAGUE	-1/3 C	SAN FRANCIS.	10/13 S		
		ROME	5/15 S	SANTIAGO/CHI	13/31 S		
		SEVILLE	2/14 S	TORONTO	-4/3 C		
		SOFIA	4/10 P	WASHINGTON	1/16 P		
		ST-PETERSB.	-1/3 C	AFRIQUE			
		STOCKHOLM	2/5 C	ALGER	6/17 S		
		HELSINKI	12/17 S	DAKAR	22/29 S		
		TENERIFE	-1/4 C	KINSHASA	20/31 S		
		VARSOVIE					

TENDANCES

AMATEURS de bons gros stéréotypes sur les différences de genre, réjouissez-vous. Oui, les femmes se téléphonent plus souvent que les hommes et restent deux fois plus longtemps accrochées au combiné. « Le téléphone apparaît dans tous les cas comme un outil privilégié par les femmes et constitue l'une des rares tendances que l'on puisse qualifier d'universelle », confirme la revue Réseaux (Hermès Publications), qui consacre son numéro 103 à une vaste enquête intitulée « Le sexe du téléphone ». Pourtant, les différences ne sont pas seulement d'ordre quantitatif. Le choix de ses interlocuteurs, le type de sujet abordé ou le fait de savoir qui décroche en disent bien plus long sur ce qui nous distingue les uns des autres.

Parmi les travaux réunis par la revue Réseaux, une enquête menée par France Télécom auprès de 2 200 personnes révèle un très net « cloisonnement sexuel ». Alors que la part des interlocuteurs de même sexe atteint 54 % chez les hommes, elle représente 66 % chez les femmes. Or, d'après l'Insee, c'est l'inverse qui prévaut dans les relations face à face où les femmes dis-

cutent moins souvent avec des femmes. Parmi les individus ayant leurs deux parents, 52 % des hommes ont été uniquement en contact téléphonique avec leur mère, mais 10 % des femmes ont été uniquement en contact avec leur père. Même si la tendance à privilégier une relation exclusive avec le père ou le frère est importante chez les hommes, elle est sans commune mesure avec la propension des femmes à ne discuter qu'avec leur mère ou leur sœur.

Les résultats d'une autre enquête menée en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et en France sont tout aussi instructifs. Dans les deux tiers des familles interrogées, une femme est spontanément désignée comme l'utilisateur principal du téléphone. Quant au standardiste attiré - une fonction admise et reconnue dans un foyer sur deux -, il s'agit d'un homme seulement une fois sur quatre. On entend d'ici monter l'argument selon lequel « elles » seraient plus disponibles. Peine perdue : les observations sont identiques dans toutes les familles, quels que soient la taille, le niveau d'activité, la catégorie sociale ou l'âge.

La gestion des relations de parenté, en effet, n'est pas seule en cause. Ce « cloisonnement sexuel », qui s'atténue légèrement lorsque le niveau de diplôme s'élève, caractérise encore plus fortement les appels

Pour les femmes, le téléphone-plaisir permet de discuter et d'échanger, alors que les hommes s'en tiennent au téléphone-efficacité et à ses contacts rapides

vers les amis, les collègues ou les voisins. De même, la vie en couple est un facteur de fermeture aux relations amicales du sexe opposé. Quant à l'activité professionnelle, elle permet aux femmes d'ouvrir

l'éventail de leurs conversations mais, au contraire, incite les hommes à se replier sur un univers masculin.

Au fond, le téléphone ne sert pas tout à fait à la même chose, selon qu'on est une femme ou un homme. « Le trafic téléphonique des femmes n'a souvent d'autre finalité que la communication interpersonnelle, c'est le téléphone-parole. La communication téléphonique des hommes est plus fondamentalement un moyen leur permettant d'atteindre un objectif, d'organiser leur emploi du temps, leurs activités, c'est le téléphone-outil », écrit le chercheur Gérard Claisse. Pour les unes, le téléphone-plaisir permet de discuter et d'échanger, alors que les autres s'en tiennent au téléphone-efficacité et à ses contacts rapides mais moins riches. Le combiné est un instrument de la féminité. Alors que 63 % des femmes se déclarent heureuses de recevoir n'importe quel coup de fil, la proportion tombe à 50 % chez les hommes. D'ailleurs, près d'un tiers d'entre eux n'aiment pas parler au téléphone, contre moins d'un quart des femmes.

En décortiquant des milliers de

conversations enregistrées, la sociologue Ruth Akers-Porrini s'est aperçue que cette opposition devient beaucoup moins nette lorsque la communication est mixte. Ainsi, elle a remarqué que les appels d'un homme à une femme sont généralement plus longs que ceux passés par une femme à un homme. Dans ce dernier cas, l'interlocutrice semble souvent affairée et le dialogue ne s'éternise pas mais, lorsque l'appelant est masculin, elle paraît moins pressée.

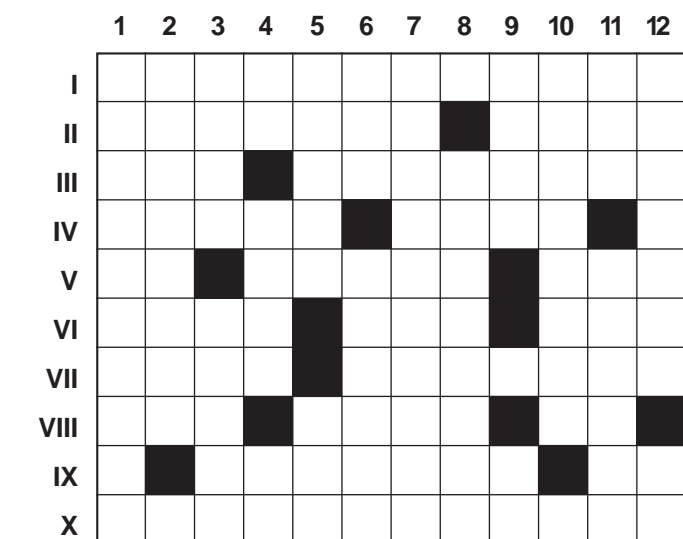
Fréquemment, elle relance l'échange en évoquant un autre sujet de conversation et n'hésite pas à décliner discrètement les propositions de clôture de la communication. Et les hommes ? Dans le cas d'un appel mixte, ils se transforment facilement en fief des bavards, qu'ils soient appelants ou appelés. « Ils demandent presque systématiquement des nouvelles de leur interlocutrice et engagent une brin de conversation avec une femme, même lorsque celle-ci est une répondante et non l'appelée, note la sociologue. Dans certains cas, c'est bien aux hommes que l'on peut imputer la longueur de la conversation. » Finalement, tout

serait affaire de bienséance. A l'aube du XXI^e siècle, la société de communication veille au respect implicite mais ferme de codes de conduite poussiéreux, hérités du XIX^e siècle... « Le rôle d'appelant va à l'encontre du statut de la femme, car, traditionnellement, c'est aux hommes de les aborder, estime Ruth Akers-Porrini. Les hommes soutiennent leur interlocutrice, qu'ils aient pris ou non l'initiative de l'échange et lorsque la femme occupe la position de narrateur principal, l'échange marche mieux. »

Instruits de ces études consacrées au téléphone domestique, on peut se demander si le portable modifie la répartition des rôles. « Il est encore trop tôt pour le dire, répond Patrice Flichy, chercheur au CNRS et spécialiste de la sociologie du téléphone. Néanmoins, on sait que les femmes ont rattrapé leur retard en équipement et que, lorsqu'elles se servent de leur mobile, elles cherchent souvent à s'isoler alors que les hommes sont en général moins discrets. » Et cela, on peut déjà facilement le vérifier.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

I. Elles ont longtemps préparé les unions. - II. Le « repos de la gorge » et le désespoir du tour de taille. Sur une rose. - III. Résiste au foyer. Montent et descendent à la fermeture. - IV. Rend tout petit. Cercle devenu carré pour les combats. - V. Démonstratif. A l'aise. En rébellion avec le chef. - VI. Pour gâcher. Joli coup sur le court. Grande en Amérique. - VII. Bon procédé. Lézard ou serpent. - VIII. Baie nipponne. Ancien émirat d'Arabie. Fait la liaison. - IX. Tis-

sus de fibres végétales. Dieu solaire. - X. Font de vilaines taches.

VERTICALEMENT

1. Distribuée pour faire face aux besoins. - 2. Pavillons à monter. - 3. Il y a changement quand elle vire. Délivré. - 4. Accord chez Albert et chez George. Européen du Sud. Deux cinquièmes du quart. - 5. Met du rouge dans nos attitudes. Départ de tous nos mots. - 6. Difficile à entamer. Filtra. - 7. Doivent se poser des questions pour les prochaines

PROBLÈME N° 00 - 300

présidentielles. - 8. Qui n'ont vraiment pas beaucoup d'importance. - 9. Chef-lieu de département. Qu'il a fallu apprendre. - 10. Met la femme en beauté. - 11. Division du temps. Sans valeur ni intérêt. - 12. Grande période de travail. Le meilleur.

Philippe Dupuis

Solution du n° 00 - 299

HORIZONTALEMENT

I. Porte-couteau. - II. Epuisettes. - III. Nib. Pré. Têt. - IV. Une. Atrocité. - V. Lionceau. Van. - VI. Talées. Trais. - VII. Items. Transi. - VIII. Er. Suait. - IX. Mégote. Eté. - X. Es. Danseuses.

VERTICALEMENT

1. Pénultième. - 2. Opiniâtres. - 3. Rubéole. - 4. Ti. Nemrod. - 5. Espaces. Ta. - 6. Certes. Sen. - 7. Otera. Tu. - 8. Ut. Outrage. - 9. Té. Rai. - 10. Estivantes. - 11. Etais. Te. - 12. Ustensiles.

PHILATÉLIE

L'arche des Kerguelen



quatre timbres chacun, à 3 F, dessinés par Jean-Claude Mézières (collection « Jeunes »), et à 5,40 F (vieux grègements).

Cette émission groupée comprend dix-neuf valeurs : 1 F (magnétite), 2,70 F (pétrel plongeur), 3 F (groupe militaire de haute montagne), 3 F (X.-C. Richert), 4 F (J. Coulomb), 8 F (Mémoires des astronomes, 1874, Saint-Paul), 16 F (frégate La Fayette), 24 F (calmar), 27 F (liaison radio-amateur Mir-Crozet), 29,20 F (Bryum laevigatum) et deux feuillets de

devrait séduire les amateurs de ces régions lointaines, privées de population sédentaire, dont les bases accueillent au total quelques dizaines d'hivernants, les TAAF éditent pour la première fois un Rapport annuel sur l'état de l'environnement. Ses trente-deux pages illustrées en couleurs (50 F, chèque à l'ordre du Trésor public) passent en revue les problèmes du traitement des déchets, de la lutte contre les espèces importées ou la gestion des zones protégées dans chacun des districts et fait le point sur la réhabilitation écologique de l'île Saint-Paul, volcan immergé qui accueillait une pêcherie de langoustes à la fin des années 20.

François Garde a engagé les TAAF, dont il a été nommé administrateur supérieur le 24 mai, dans un plan de rénovation des bases sur six ans. Une dépense de près de 60 millions de francs qui montre l'importance que la France accorde au territoire - dont le siège a été délocalisé en cours d'année de Paris à Saint-Pierre de la Réunion -, « socle d'une vraie pêche industrielle qui va démar-

Pierre Jullien

★ TAAF, rue Gabriel-Dejean, BP 400, 97458 Saint-Pierre Cedex. Tél. : 02-62-96-78-02.

MUSIQUE Dans sa nouvelle œuvre, *El Niño*, *La Nativité*, le compositeur américain John Adams a mis en musique des textes choisis dans l'histoire sainte et des poésies ancien-

nes et contemporaines en langue espagnole. ● **MIS EN SCÈNE** par son compatriote Peter Sellars, cet oratorio devait être créé vendredi 15 décembre, au Théâtre du Châtelet

à Paris. Kent Nagano y dirige la soprano Dawn Upshaw, la mezzo Lorraine Hunt-Lieberson et la basse Willard White, ainsi que les London Voices. ● **DANS UN ENTRETIEN** au Monde,

John Adams parle de sa complicité avec Peter Sellars, dit qu'il serait « heureux d'être parvenu à faire ce que Stravinsky réussissait en reconditionnant la musique du passé ».

● **AUJOURD'HUI JOUÉ** dans le monde entier, le Californien avoue qu'il est difficile d'imposer un opéra aux États-Unis si son livret n'est pas l'adaptation d'une œuvre célèbre.

Quatre jours dans le secret de la création d'« El Niño »

« Le Monde » a pu assister aux répétitions de l'oratorio du compositeur américain John Adams consacré à la Nativité. Mise en scène par son compatriote Peter Sellars, cette œuvre est créée au Théâtre du Châtelet, à Paris

SITUATION rare que celle d'oublier son travail de critique au profit du rôle d'observateur d'un spectacle en préparation – en l'occurrence *El Niño*, *La Nativité*, la nouvelle œuvre scénique du compositeur nord-américain John Adams, créée avec un complice de la première heure, son compatriote le metteur en scène Peter Sellars. Il aura fallu au journaliste du *Monde* promettre aux chanteurs, aux musiciens, à l'équipe technique et artistique non la complicité, mais la neutralité dans l'observation, pendant quelques heures de répétitions, avant la première fixée au 15 décembre.

Jeudi 7 décembre après-midi, de la table installée à même une travée au parterre du Théâtre du Châtelet, James F. Ingalls, l'éclairagiste, règle ses lumières et assiste Peter Sellars dans la projection d'un film muet conçu et réalisé par le metteur en scène pour être diffusé pendant tout le spectacle. Quelques pupitres lumineux ici et là, pour Christophe Durrant, l'assistant du chef d'orchestre Kent Nagano, pour le chef de chant, Masahiro Sato, ou encore Terry Edwards, le chef de chœur, un colosse à la voix de stentor, dont le groupe London Voices a été engagé pour les importantes parties chorales de cet oratorio, représenté sur scène comme on le faisait du temps de Haendel. Plus haut, à la corbeille, l'ingénieur du son Mark Grey veille aux délicats équilibres de l'amplification. John Adams, muni d'un casque-microphone, va lui donner ses instructions. Sur la scène, on repère une petite bonne femme décidée et rapide, qui fait des va-et-vient entre la scène, la coulisse et la salle. C'est Keri Muir, la *production manager*, qui travaille surtout dans le monde avec Peter Sellars.

Ruche paisible mais affairée, le théâtre s'apprête à vivre un moment-clé de la préparation du spectacle : le premier « filage » musical dans les décors et les costumes, c'est-à-dire l'exécution en entier de l'ouvrage. Apparaissent sur scène la soprano Dawn Upshaw, et la mezzo Lorraine Hunt-Lieberson et la basse Willard White, ainsi que trois contre-ténors qui incarnent des anges, les Rois mages ou, tout simplement, les « passeurs » entre ces épisodes de *La Nativité* que John Adams a conçus à partir d'un choix de textes opérés dans les Écritures, « officielles » et apocryphes, mais aussi dans divers textes poétiques en espagnol. On pourra les compren-



Au cours des répétitions. En fond de scène est projeté un film muet réalisé par Peter Sellars.

dre grâce aux surtitres, dont la projection est « répétée », elle aussi, cet après-midi.

Tout le théâtre est dans la salle : les personnels administratifs, artistiques, et le directeur des lieux, Jean-Pierre Brossmann, ravi de trouver ses troupes rassemblées, de vieux amis en fait, le chef Kent Nagano, qui a été l'un de ses directeurs musicaux, du temps qu'il dirigeait l'Opéra de Lyon, tout comme Sellars et Adams, connus lors de la création française de *La Mort de Klinghoffer*, en 1991. Le patron du Châtelet connaît lui aussi ces affres délicieuses

suscitées par l'œuvre qu'on fait naître et qui va plaire ou non au public. « C'est intéressant de voir les choses de l'intérieur, n'est-ce pas ? Il ne s'agit pas d'influencer la presse dans son jugement, mais la fabrication d'un spectacle, surtout d'une œuvre nouvelle, est, je crois, instructive... »

Instructive et émouvante : être dans un théâtre sans public, au milieu de ceux qui font le spectacle, ignoré et presque invisible, procure une sensation de « chaleur » particulière. On ne peut dire mieux cette sensation de cocon, cette atmosphère hors du monde que décri-

vent avec envie les enfants de la balte privés d'un lieu où se poser et avec émerveillement ceux qui ont la chance, pour quelques jours ou pour quelques saisons, d'être à l'abri d'une « maison ». Seuls quelques bruits de sirène ou d'avertisseur passent l'enceinte du théâtre lorsque les portes du fond de la salle s'ouvrent pour laisser passer une équipe venue filmer pour le journal télévisé, pour un documentaire ou pour les repérages d'une diffusion au moment de Noël. Silence. La lumière décline. Peter Sellars lance le « top ». Premières images à

l'écran. Premiers sons. Cet après-midi, le valeureux pianiste répétiteur, Sébastien Driand, va, dans la fosse, se substituer à la redoutable et touffue partie d'orchestre. Le chef d'orchestre Kent Nagano, qui, dans la fosse, dirige pianiste et chanteurs, a multiplié les allers-retours entre Paris et Berlin, où il a fait répéter le Deutsches Symphonie-Orchester, lequel a rejoint la production le samedi 9 décembre seulement pour une « italienne », une répétition musicale sans mise en scène, comme dit le jargon des « théâtres ». Les raccords d'image du film « accrochent » parfois. Peter Sellars se fait rassurant : « Ces répétitions servent à figurer les montages, on s'assure de la vitesse de déroulement en fonction des temps. On va même peut-être modifier des plans. » La musique se dessine, claire et belle, même réduite à la portion congrue d'une transcription pour clavier.

Samedi 10, 19 h 30, l'orchestre est arrivé. Il s'accorde, et le niveau sonore de la « ruche », jusqu'ici réduit, monte notablement. Le pianiste et le chef assistant sont dans la salle. Au contact de l'orchestre, les solistes doivent rectifier la projection et leur volume sonore. Lorraine Hunt fait entendre sans problème apparent sa riche et belle voix. Mais elle va simplement « marquer » après son premier air. Elle avouera, en coulisse, à l'issue de la répétition : « Je me suis fatiguée en début de répétition. J'espère que cela ira mieux demain. »

Dawn Upshaw ne s'est pas économisée ce samedi, mais au cours d'une nouvelle répétition, le lundi 11, elle ne chantera pas les nombreux aigus haut perchés de son

rôle, très exigeant, lui aussi. Mais, afin de tester les équilibres, il faut parfois aux chanteurs et aux choristes donner de la voix comme lors d'une représentation. Terry Edwards, le chef de chœur, s'inquiète pour ses ouailles : « C'est plus difficile que les chœurs de la Neuvième Symphonie de Beethoven, où les sopranos ont des pages entières d'aigus ! »

Samedi soir, on était sorti inquiet : tout semblait se passer bien depuis jeudi, mais le cours des choses s'était quelque peu grippé – moins de concentration, davan-

La musique se dessine, claire et belle, même réduite à la portion congrue d'une transcription pour clavier

tage d'accidents, de trous de mémoire, de fatigue et de nervosité chez les chanteurs. Deux jours plus tard, les chanteurs sont ragailardis, l'orchestre a trouvé ses équilibres, affiné les détails, qui, chez Adams, sont cruels de précision. Le chef, en fin de répétition, congédie les chanteurs et fait travailler deux bois et deux cuivres séparément. Puis les violons, avec et sans les bois. On se rend compte que l'orchestre de John Adams est complexe et que la clarté de l'ensemble ne s'obtient qu'au prix de ces réglages pointilleux.

Le chœur est parti figurer sa partie au sous-sol, dans « *le fabuleux Studio B* », comme le nomme Peter Sellars, qui adore donner du « *fabulous* » pour gonfler le moral des troupes. Le parterre du Châtelet est presque désert. C'est l'heure de la pause-dîner pour tout le monde, avant un nouveau « service » de trois heures. Assis au premier rang, côte à côte, Jean-Pierre Brossmann et Kent Nagano sont là, presque silencieux.

R. Ma.

★ *El Niño*, Théâtre du Châtelet, place du Châtelet, Paris-1^{er}, 19 h 30, les 15, 19, 20, 22 et 23, à 19 h 30, le 17, à 16 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 670 F (de 10,67 € à 102,14 €).

R. Ma.

PROFIL

UNE NATURE HEUREUSE

John Adams est un homme doux et calme. Né en 1947, il a passé tranquillement le cap de la cinquantaine, qu'il porte radieuse. N'était le poil poivre et sel, l'homme aurait toujours quelque chose d'adolescent. Il sait probablement ce qu'il vaut, n'ignore pas ce qu'on pense de lui, devine ceux qui l'aiment pour de mauvaises raisons et ceux qui l'attaquent pour la cause d'une esthétique (néotonale, néo-minimaliste ?) dont il est le contre-exemple permanent, incapable qu'il est de rompre avec

cet heureuse nature janusienne qui le fait alterner sans férier les pièces de nature et de caractère opposés, écrire une musique d'une complexité folle comme réussir une chanson, un contrepoint renversant comme une musique pour big band de jazz.

Si John Adams se sait souvent mal compris, voire l'otage d'un débat esthétique qui l'ennuie, il ne se plaint guère de son sort, celui d'un compositeur vivant plutôt très joué de par le monde. Écrit-il un concerto pour piano qu'Emmanuel Ax le crée avec l'Orchestre de Cleveland et le rejoue partout, avec les meilleurs orchestres internationaux. Son *Concerto pour*

violin ? Il est au répertoire de quelques grandes pointures (Gidon Kremer, Vadim Repin), ses pièces d'orchestre sont jouées aux Proms de Londres, ses opéras sont créés en Europe (et souvent en France) et toutes ses pièces sont systématiquement enregistrées par Nonesuch, qui lui a consacré un coffret de dix CD pour ses cinquante ans. Il sait ce qu'il doit à l'histoire et à la culture de son pays ; il est le premier à en railler certaines incongruités (interrogez-le sur les élections...), mais déteste qu'on voie les États-Unis par le petit bout de la lorgnette. A sa manière, il réinvente les échanges franco-américains qui faisaient le charme de la

vie parisienne des années 30. Mais il n'est pas l'un des membres de la cohorte d'élèves de Nadia Boulanger et n'est pas new-yorkais. Ce qui revient à dire qu'il est pleinement américain. Il vit près de San Francisco, a d'autres consciences intellectuelles et politiques, un rapport au monde environnant d'avantage favorables aux grands espaces qu'à l'énergie urbaine.

Sa musique respire large mais a le trait vif, cinglant souvent. Son nouvel ouvrage scénique, *El Niño*, dit tout cela avec force et évidence. En quelque cent minutes de musique de premier ordre.

John Adams, compositeur

« Ce n'est pas un hasard si cette Nativité est créée à Paris »

« *El Niño* est une histoire de la Nativité, vous mettez donc en musique des textes pris dans les Écritures ou des Évangiles apocryphes en langue anglaise, mais aussi des poésies anciennes et contemporaines en langue espagnole. Pourquoi ?

– Ce n'est pas par souci de paraître politiquement correct. Mais, quand j'ai décidé de mettre en musique les textes de Sor Juana Inés de la Cruz ou ceux, extraordinaires, de la poétesse contemporaine Rosario Castellanos, je me suis dit qu'il me fallait apprendre cette langue. Je regarde les émissions en espagnol de la télévision américaine car, dans les programmes en anglais, on ne parle de l'Amérique du Sud qu'à propos de catastrophes naturelles ou de crimes... Peter Sellars, qui m'a aidé dans la recherche de ces textes, pense comme moi qu'il y a bien d'autres choses à découvrir dans ces civilisations dont les Californiens sont si proches...

– Peter Sellars a réalisé un film, joué par des comédiens chicanos, qui est projeté tout au long d'*El Niño*. Comment s'est passée votre collaboration à cet égard ?

– Quand il a dû tourner les images, Peter n'avait connaissance que des textes choisis et de trois numé-

ros achevés de l'œuvre. Je suppose qu'il y a eu beaucoup d'intuition de sa part, tant les images s'accordent à la musique. Peter et moi avons aujourd'hui une grande habitude l'un de l'autre, notre complicité est très grande et très sincère. Je sais qu'il aime profondément ma musique. De mon côté, j'admire de plus en plus l'intensité qu'il est capable de donner aux choses les plus simples.

– Votre orchestre, cette fois, ne contient que peu de sonorités synthétiques au service du rythme ou d'atmosphères « surnaturelles ».

– Il y a un synthétiseur, un sampler, mais qui n'est, en effet, pas utilisé comme dans mon *Concerto pour violon*, par exemple, pour créer des sonorités « mercuriales ». Dans *El Niño*, pratiquement tout provient d'instruments acoustiques, dont un petit « consort » au centre de l'orchestre, composé de deux guitares sèches, d'une harpe, de percussions métalliques accordées et de ce sampler. Vous avez une musique relativement simple et consonante au premier plan. Au deuxième, la texture se densifie. Enfin, au troisième plan, se trouve de la musique parfois franchement complexe et même dissonante.

– Certains passages d'*El Niño*

ont une indéniable couleur médiévale. Il y a aussi une allusion très nette au *Messie* de Haendel...

– Oui, un récitatif, parce qu'il utilise un texte du *Messie*, est une sorte de souvenir-clin d'œil, mais totalement transformé. Je n'ai absolument pas voulu écrire de la fausse musique ancienne, car j'ai cela en horreur. Le reste résulte de ma boulimie musicale, sévèrement filtrée par la composition, un peu comme je l'avais fait pour une pièce ancienne, *Grand Pianola Music*. Je serais heureux d'être parvenu à faire ce que Stravinsky réussissait en reconditionnant le passé. Mais il y a de nombreuses plages qui sont de la composition pure.

– On note aussi un sens dramatique plus poussé, des intervalles plus escarpés, notamment dans les interventions de la soprano Dawn Upshaw...

– Beaucoup trop de gens pensent que Dawn est un ange éthéré. J'ai voulu montrer qu'elle a un tempérament très fort et j'ai écrit une musique qui semble parfois destinée à une soprano dramatique ! Elle chante cela magnifiquement, comme Lorraine Hunt-Lieberson et Willard White. J'ai beaucoup de chance d'avoir de tels interprètes.

– Cette œuvre scénique vous donne-t-elle envie d'en écrire une

autre, de faire « mieux », ou « différent », en matière d'opéra ?

– Je ne cherche pas à faire l'opéra parfait et à reproduire l'expérience trop souvent, car c'est un travail colossal dont on sort hébété. Mais, dans le même temps, c'est extraordinaire que d'arriver à ce résultat et de le voir magnifié par un metteur en scène comme Peter Sellars. Hélas !, aujourd'hui, aux États-Unis, il est devenu presque impossible de produire des opéras dotés d'un propos exigeant et poétique. Obtenir une commande n'est pas forcément ce qu'il y a de plus compliqué ; mais, ensuite, il faut que les commanditaires acceptent le livret. Aujourd'hui, un livret qui marche est une pièce de théâtre ou d'un film célèbres ou qui traite d'un sujet comme la peine de mort...

» Mais les problèmes des communautés hispaniques, tels que je les ai traités dans *I Looked at the Ceiling* and *Suddenly I Saw the Sky* ou même dans *El Niño*, n'intéressent pas grand monde dans mon pays. Ce n'est pas un hasard si la commande d'*El Niño* vient d'Europe et que cette Nativité est créée à Paris ! »

Propos recueillis par Renaud Machart

OLYMPIA
BRUNO COQUATRIX

FRANK MICHAEL
DÉJANÉ 19 AU DIM 28 JANV

Soirée 20h30
Du mardi au samedi
Matinée 15h30
Samedi et dimanche

LOCATIONS :
Olympia - toutes agences
Prix : Virgin Megastore
Par téléphone : 01 47 32 25 49
Collectivités : 01 55 27 16 20
Membre 2619 OLYMPIA
www.olympiainal.com

fonds soutien
soutien donné par la Mairie de Paris

Le jazz imaginaire et singulier de Sun Ra

Une nouvelle série de rééditions du pianiste et compositeur américain permet de découvrir des enregistrements rares ou inédits

HERMAN « SONNY » BLOUNT, dit Sun Ra, considérait qu'il était présent sur terre pour quelques décennies, voire quelques siècles, afin de jouer de la *space music*. Ce qui n'a rien à voir avec le fatras planant et new age désigné sous ce terme, mais qui tiendrait plutôt d'une corne d'abondance d'où se déverse l'histoire du jazz afro-américain durant le XX^e siècle. Tambours d'Afrique et du Moyen-Orient, swing des big bands des années 20 et 30, bop et autres révolutions, sonorités électroniques, le tout en solo, trio, moyenne formation ou orchestre de cérémonie. Le pianiste, compositeur et chef d'orchestre, né probablement au milieu des années 10, se disait aussi immortel, venu d'une autre planète qu'il regagnerait un jour avec station sur Neptune, Pluton ou Saturne... Et si l'on n'y croit pas, c'est que l'imagination, la fantaisie, la singularité n'ont rien à faire avec le jazz.

D'ici ou d'ailleurs, Sun Ra, officiellement déclaré bel et bien mort le 29 mai 1993, a laissé sur la planète bleue quelques musiciens qui continuent de jouer sa musique et entretiennent sa mythologie. Des passion-

nés, des proches ont aussi entrepris d'en préserver les traces phonographiques. Ainsi la compagnie américaine Evidence Music poursuit depuis une dizaine d'années, sous la direction d'Alton Abraham (mort le 6 juin 1999) et Jerry Gordon, la réédition des enregistrements du pianiste, compositeur et chef d'orchestre parus pour la marque Saturn, et sort de l'ombre des archives.

Les enregistrements Saturn, entreprise très artisanale montée par Sun Ra, étaient souvent réalisés avec les moyens du bord : prise de son basique, pochettes du même tonneau, indications sur les musiciens, dates et lieux d'enregistrements vagues ou inexistantes. L'équipe d'Evidence Music a mis un peu d'ordre, vérifié les sources et amélioré le son sans dénaturer l'esprit. Une nouvelle livraison de cinq CD porte à une trentaine (répartis en vingt et un CD) les albums réédités ou découverts. Soit moins d'un quart de la production phonographique du pianiste.

Greatest Hits – les plus grands succès ! – peut servir d'objet initiatique avec un choix raisonné et, paradoxa-

lement, raisonnable de dix-huit thèmes enregistrés de 1956 à 1973. *When Angels Speak of Love* (1963), l'un des disques les plus rares de Sun Ra, est inscrit dans les premiers pas de la free music. Sun Ra puise dans le swing et le bop des éléments formels, mêle les tempos, amène les solistes à un jeu de questions-réponses et d'expression collective.

DU BLUES AU FUNK

Un saut d'une dizaine d'années permet de découvrir deux enregistrements, *Cymbals* et *Crystal Spears*, éléments d'une trilogie complétée par *Pathways to Unknown Worlds*, le seul paru à l'époque. Ce projet cohérent débute avec *Cymbals*. Sun Ra part du blues, genre fondateur qu'il détourne à peine et vers lequel il revient régulièrement dans ses développements. Il est ici le principal soliste à l'orgue, en petite formation, montrant que son Arkestra ne peut être ramené à la tribu embarquée dans une ivresse désordonnée que l'imagerie a gardée.

Avec *Crystal Spears*, Sun Ra rappelle ce qu'il doit à Ellington dans la manière de jouer avec les atmosphères.

Certains arrangements presque classiques soutiennent des solos éperdus, les souffleurs (Marshall Allen, John Gilmore, Danny Davis...) sont aussi percussionnistes. Des traits au Mini-Moog se superposent à la masse orchestrale qui vire au free jazz, dont *Pathways* prolonge la nature expérimentale et improvisée.

Enfin, en 1978, Sun Ra enregistre l'album *Lanquidity*. Versant aisément abordable, avec un Arkestra au grand complet pour réinventer le funk. Rythmique binaire, guitares électriques, riffs précis, comme un pont jeté vers le swing de l'âge d'or. En final la troupe entonne l'un de ses chants d'outre-espace, lente marche vers les étoiles.

Sylvain Siclier

★ *Greatest Hits*, 1 CD ECD 22014-2 ; *When Angels Speak of Love*, 1 CD ECD 22216-2 ; *The Great Lost Sun Ra Albums : Cymbals, Crystal Spears*, 1 double CD ECD 22217-2 ; *Pathways to Unknown Worlds/Friendly Love*, 1 CD ECD 22218-2 ; *Lanquidity*, 1 CD ECD 22220-2. Evidence Music. Distribué par Harmonia Mundi.

SÉLECTION DISQUES

JONATHAN HARVEY

Madonna of Winter and Spring – Concerto pour percussion – Songs Offerings
Penelope Walmsley-Clark (soprano), Peter Prommel (percussions), London Sinfonietta, George Benjamin (direction), Orchestre philharmonique de la Radio hollandaise, Peter Eötvös.

Dirigé ici par des chefs et compositeurs à sensibilité orchestrale hyper-raffinée, la musique de Jonathan Harvey (né en 1939) s'impose dans l'immédiat par une science des timbres peu courante. Pourtant, cette dimension devient vite secondaire à l'écoute de ces plages mirifiques propices au partage mystique le plus universel. Ainsi apprécie-t-on la vitalité instrumentale de *Madonna of Winter and Spring* autant que sa contrepartie électronique attribuant à deux synthétiseurs le rôle de source de l'au-delà. Mais c'est surtout le cheminement hypnotique conduisant à la dissolution finale dans le néant qui touche irrésistiblement. Un semblable déploiement de forces séductrices anime les *Songs Offerings*, écrites pour soprano et double ensemble d'après quatre poèmes de l'Indien Tagore. Là encore, l'abandon des sens se double d'une sublimation

de l'esprit. En revanche, l'équilibre entre facture et expression se révèle moins heureux dans le *Concerto pour percussion*. *Pierre Gervasoni*
★ 1 CD Nimbus NI 5649. Distribué par M.10.

R. L. BURNSIDE

Wish I Was in Heaven Sitting Down
Vénérable bluesman de soixante-quatorze ans, R. L. Burnside a été découvert tardivement (au début des années 90) grâce au label Fat Possum. Disciple de John Lee Hooker et de Lightnin' Hopkins, ce pilier des juke joints orne ici son antique binaire à quatre mesures de boucles et de scratches (réalisés par DJ Pete B et DJ Swamp). On pourrait craindre une dérive jeuniste et racoleuse mais ces effets s'intègrent si naturellement dans le paysage marécageux (slide poisseuse, feeling permanent) qu'on les remarque à peine. Homme d'expériences (pêcheur, fermier, père de famille nombreuse), R. L. Burnside revient dans *R. L. Story*, terrible talkin'blues, sur les drames qui ont marqué sa vie – les meurtres, en l'espace d'un mois, de son père, de son frère et de son oncle à Chicago. Ce grand disque tranche violemment avec le conformisme et la paresse ambiante dans ce genre, s'offrant des incursions en territoire

rhythm'n'blues (l'impressionnante reprise de *Chain of Fools*). Dans le blues, ce sont les vieux qui font du neuf.
Bruno Lesprit

★ 1 CD Fat Possum/Epitaph 0332-2. Distribué par P.I.A.S.

SADÉ

Lovers Rock

By Your Side, premier titre et single extrait de l'album *Lovers Rock*, est un concentré des charmes de Sade. La mode de l'électronique aidant, les Britanniques ont pris en amour tout ce qui était « organic », terme définissant à la fois la présence physique, les qualités écologiques et sensuelles. Plus « organic » que jamais, Sade laisse supposer comme naguère qu'elle peut murmurer des mots d'amour et d'attention (« *Tu es tellement mieux que ce que tu penses* »). La Nigériane de Londres ne lésine pas sur les effets acoustiques ni sur le velouté de la voix. Mais depuis ses premiers succès, le maelström électronique a emporté toutes considérations puristes. *Lovers Rock* n'est donc pas exempt de rythmiques en machines, mais, à la guitare, Stewart Matthewman garde le cap des ambiances feutrées. Histoire d'amour, mais aussi histoire d'immigration et d'esclavage, *Lovers Rock* ne démerite aucunement du style Sade, toujours inimité.
Véronique Mortaigne

★ 1 CD Epic 500766-2.

FLORENT PAGNY

Châtelet Les Halles

Avant de regagner l'Argentine, son pays d'adoption, Florent Pagny a fait un détour par le ventre de Paris, aujourd'hui nourri par l'afflux des banlieusards. Les Halles, noyau ferroviaire et métropolitain, cristallisent les malaises sociaux. Le parolier Lionel Florence et le musicien Calogero Bros en ont fait une très belle chanson que Florent Pagny, interprète émérite, rend assez dramatique pour plaire même à ses plus farouches opposants. Florent Pagny possède ce côté populaire qui lui permet de chanter « *C'est pas ici Tahiti, mais c'est toujours mieux que rien, les baskets sur le parvis ne vont jamais très loin* » en évoquant les zones grises de la vie quotidienne. Il possède également un talent particulier à produire à chaque album au moins une chanson utilisable au palmarès des meilleurs de la décennie (du siècle, du millénaire). On pourra estimer lassant la répétition des mélodies et thèmes propres au genre Pagny fournis par ses complices habituels (dont Pascal Obispo), mais le chanteur parvient à garder sous tension des chansons telles que *La Solitude*, composée par Gérard Presgurvic : « *A personne je ne dirai plus rien, même si ça me fait du bien.* »
V. Mo.

★ 1 CD Mercury 548315-2. Distribué par Universal.

La romancière Florence Delay

élue à l'Académie française

VOILÀ vingt ans déjà, Marguerite Yourcenar a privé les femmes d'un défi excitant – être la première à forcer la porte de l'Académie française, institution qui n'admettait que les hommes. Désormais, les femmes qui souhaitent rejoindre les rangs des « Immortels » n'ont plus le secours ou l'alibi de la victoire symbolique. Elles doivent se déterminer, comme les hommes, pour des raisons privées.

Les carrières, très institutionnelles, de Jacqueline de Romilly et d'Hélène Carrère d'Encausse, les deux actuelles académiciennes, les prédisposaient sans doute à la candidature (la seconde est même aujourd'hui secrétaire perpétuelle de l'Académie). Mais celle de Florence Delay, universitaire et écrivain – qui fut aussi, en 1962, à vingt et un ans, la magnifique Jeanne d'Arc du film de Robert Bresson –, l'a plutôt conduite sur des chemins de traverse que sur les autoroutes qui mènent à l'Académie.

Elle s'est pourtant portée candidate au fauteuil de Jean Guittou, auquel elle vient d'être élue jeudi 14 décembre, devenant la quatrième femme à entrer sous la fameuse coupole du quai Conti. Elle l'a emporté au premier tour de scrutin, par 20 voix sur un total de 31. Ses adversaires étaient un libraire, Pierre Clavaud et un poète qui se présente régulièrement, Florent Gaudin. Une seconde élection avait lieu le même jour, au fauteuil d'Alain Peyrefitte, mais aucun candidat n'a obtenu un nombre de voix suffisant pour être déclaré vainqueur.

L'AMOUR COURTOIS

Agrégée d'espagnol, professeur de littérature comparée à la Sorbonne, Florence Delay a publié, depuis le début des années 70, sept romans (chez Gallimard) ainsi que

plusieurs essais et récits, parus notamment aux éditions du Seuil et dans de petites maisons d'édition publiant, sous une élégante maquette, des textes tout aussi élégants.

Dès son premier livre de fiction, *Minuit sur les jeux*, apparaissait le thème de l'amour courtois, qui sous-tend toute son œuvre, allié à une érudition délicate et raffinée, très présente dans *Le Aie aie de la corne de brume* (1975), *L'Insuccès de la fête* (1980), *Riche et légère* (prix Femina 1983) et le très beau *Course d'amour pendant le deuil* (1986) – où le rapport au deuil et aux maîtres peut sans doute donner quelques clés pour sa candidature à l'Académie.

Mais si l'on veut vraiment comprendre la raison secrète pour laquelle cette passionnée de littérature et de théâtre non conformistes, cette amoureuse des marges et de *La Séduction brève* (un recueil d'articles de 1997), a fini par souhaiter endosser l'habit vert, il faut sans doute se tourner du côté de son père, Jean Delay (1907-1987), professeur de médecine, psychiatre, écrivain, qui fut aussi académicien.

En lisant la très belle « *lettre au père* » que constitue l'émuvant texte de Florence Delay *Dié Nerval* (1999), on imagine bien quel geste de mémoire peut être, pour la fille, l'entrée sous la Coupole ou à long-temps siégé le père. « *La Lettre au père n'est pas un genre littéraire*, écrivait Florence Delay. *Au pluriel comme au singulier, c'est une question dramatique qui n'espère pas de réponse.* » La réponse, c'est probablement la fille qui doit la chercher. Il est possible que Florence Delay la trouve, dans quelques mois, en prononçant son discours de réception dans « *le lieu du père* ».

Josyane Savigneau

SORTIR

MARNE-LA-VALLÉE

Samedi Cirques

La Ferme du Buisson organise, le 16 décembre, une journée consacrée à l'univers du cirque d'aujourd'hui, pour le découvrir, l'apprécier et s'initier à ses techniques. Au programme : des ateliers d'initiation et des entraînements techniques, prélué à un cycle d'ateliers qui aura lieu en janvier 2001 à la Ferme du Buisson, proposés par l'École nationale des arts du cirque de

Rosny-sous-Bois ; une création, *Issu du cercle, Cirque provisoire* ; un spectacle *Qu'on en finisse une fois pour toutes avec...* par la Compagnie Jérôme Thomas ; une projection de film, *Highway*, de Sergueï Dvortsevov (Russie), pérégrinations d'un cirque familial, au Kazakhstan. *La Ferme du Buisson, allée de la Ferme, Noisiel, Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). Le 16 décembre, de 15 heures à 23 heures. Tél. : 01-64-62-77-00 ou 01-64-62-77-77. 95 F et 125 F.*

(Publicité)

TROP DRÔLE !

QUAND WOODY S'AMUSE... NOUS AUSSI !



INSOLITE
LOUFOQUE
DÉBRIDÉ
CROUSTILLANT
GÉNIAL ! DU GRAND
WOODY ALLEN

RÉJOUISSANT
DÉSOPILANT
ATTENDRISSANT
ÉBLOUISSANT
INVENTIF
JUBILATOIRE
SATIRIQUE
ÉTINCELANT
RAVAGEUR



ESCROCS
MAIS PAS TROP

UNE VRAIE COMÉDIE DE
WOODY ALLEN



www.pyramidefilms.com



dernière le 31 décembre

glengarry

de David Mamet - adaptation Pierre Laville
mise en scène Marcel Maréchal
avec Michel Duchaussoy, Jean-Pierre Moulin
Jean-Marc Thibault, Christopher Thompson
Philippe Uchan, Antony Cochin, Lionel Vitrant

"Il faut voir Glengarry, une des choses les plus fortes que le théâtre nous propose en début de saison". Philippe Tesson. Le Figaro Magazine

01 44 95 98 10

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et Paris de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Pierre et le loup
Conte musical de Prokofiev. Claude Piéplu (récitant), Orchestre de Picardie, Philippe Bernard (direction).
Châtelet – Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. Le 16 décembre, 14 h 30 et 16 h 30 ; le 17 décembre, 11 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. 120 F.
Steve Lacy, John Betsch, J.-J. Avenel
Sunset (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Les 15 et 16 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25.

Sébastien Texier Quintet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Le 16 décembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.
Ceux qui marchent debout
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. Le 16 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 105 F.

L'Institut National des Sciences Appliquées

La Maison d'Izieu

cycle de conférences :
Histoire, science, éthique

Pierre TRUCHE

lundi 18 décembre - 20h30

I N S A Bât. et amphi Eugène Freyssinet
20, Av. A. Einstein Villeurbanne
entrée libre tél. 04 72 43 85 67

DISPARITIONS

Maurice-Yvan Sicard

Un écrivain de la collaboration

MAURICE-YVAN SICARD, plus connu sous son nom de plume de Saint-Paulien, ancien collaborateur du régime de Vichy durant la seconde guerre mondiale, est mort à Jarnac (Charente), dimanche 10 décembre, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Né le 21 avril 1910 au Puy (Haute-Loire), pupille de la nation suite à la mort de ses parents pendant la première guerre mondiale, Maurice-Yvan Sicard, pamphlétaire, journaliste et orateur politique, s'est déclaré, dès après l'élection des premiers élus nazis au Reichstag en 1930, partisan d'une réconciliation de la France avec l'Allemagne. Très jeune, il entre dans le journalisme, assurant notamment la rédaction en chef de journaux extrémistes, tels *Spectateur* ou *Germinal*. En 1936, il adhère au Parti populaire français (PPF) que Jacques Doriot a fondé. Il devient, l'année suivante, rédacteur en chef du journal des jeunes « doriotistes », *Jeunesse de France*,

puis chef des informations du quotidien *Liberté*, avant d'entrer, en 1938, au bureau politique du PPF et d'être porté à la rédaction en chef de son organe central, *L'Emancipation nationale*, qui paraîtra depuis Marseille entre 1940 et 1944.

Durant la guerre, Maurice-Yvan Sicard est secrétaire du PPF, membre de son directoire, adjoint politique de Jacques Doriot avant le départ de celui-ci pour prendre la tête de la Légion des volontaires français (LVF) contre le bolchevisme, qui va combattre avec les Allemands en Russie. Il sera appelé aussi au sein du comité central de rassemblement pour la Révolution nationale, qui défend les idées du maréchal Pétain. En 1945, Maurice-Yvan Sicard se réfugie en Espagne. Il est condamné par contumace, par la cour de justice de la Seine (Paris), aux travaux forcés à perpétuité. Il regagne la France en 1957, se livre à la justice et fait l'objet d'une mesure de

grâce amnistiante. Il va alors partager son existence entre la France et l'Espagne. Mais c'est durant son exil qu'il a choisi le pseudonyme de Saint-Paulien, en souvenir de cette bourgade du Velay proche du Puy, sa ville natale.

Auteur de plusieurs ouvrages, *Le Soleil des morts* (1953), *Les Maudits* (1958), *L'Histoire de la corrida* (1968) – où il expose son amitié pour le franquisme –, *Napoléon, Balzac et l'empire de la Comédie humaine* (1980), et d'une étude sur le mythe de don Juan, Saint-Paulien a surtout écrit une *Histoire de la collaboration* (1964). Ce livre lui a valu d'être poursuivi pour apologie des crimes et délits de collaboration, aux côtés de son éditeur, Hubert Bassot, de son préfacier, Philippe Hédouy, et du directeur, René Malliavin, de l'hebdomadaire *Rivarol* qui en publia des extraits. Il a rédigé de nombreuses enquêtes pour *Rivarol*.

Jacques Isnard

Götz Friedrich

Le directeur du Deutsche Oper de Berlin

METTEUR en scène et intendant du Deutsche Oper de Berlin depuis 1981, Götz Friedrich est mort mardi 12 décembre des suites d'un cancer.

Né le 4 août 1930 à Naumburg, près de Hambourg, Götz Friedrich épousa en premières noces l'actrice Ruth Maria Kubitschek, dont il eut un fils, puis, en secondes noces, la soprano américaine Karan Armstrong, dont il eut également un fils. Diplômé de l'Institut du théâtre allemand de Weimar, Götz Friedrich fit ses débuts comme metteur en scène et dramaturge en 1953 au Komische Oper de Berlin-Est, un des trois grands opéras de la capitale. L'artiste participa également à de nombreux spectacles représentés en Allemagne de l'Ouest et au Royaume-Uni, ce qui lui valut d'être renvoyé de la Fédération du

théâtre de la RDA en 1973 pour « conduite déshonorante ».

Michael Naumann, ministre de la culture allemand (SPD), s'est dit très ému par « cette perte précieuse » pour la culture berlinoise et pour la culture en général, estimant que Friedrich a contribué à la modernisation du genre artistique classique. Christoph Stözl, conseiller municipal chargé de la culture à Berlin, l'a quant à lui qualifié de « génial artisan du renouveau du théâtre musical allemand ». Friedrich exerçait aussi le métier de professeur depuis 1950. En 1970, il commença à enseigner à l'université Hans-Eisler (Berlin-Est), mais la quitta presque aussitôt. En 1972, il décidait de quitter définitivement la RDA. Finalement, il obtint une chaire dans cette université en 1993, après la réunification. Götz Friedrich, qui

aura mis en scène cent soixante-dix opéras au cours de sa carrière, dont *Katia Kabanova*, de Leos Janacek, à l'Opéra-Bastille en 1990, devait passer le flambeau à l'intendant de l'opéra de Leipzig, Udo Zimmermann, à l'été 2001.

■ **SEDDIK DEBAÏLI**, député d'Alger, est mort mardi 12 décembre dans un hôpital parisien à l'âge de cinquante-trois ans. Médecin de formation, Seddik Debaïli a été premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), le parti de Hocine Aït Ahmed, en 1996, avant d'être élu député d'Alger en 1997. Dans un message de condoléances, le président Boulefiika ainsi que le chef du gouvernement, Ali Benflis, ont vanté les « qualités d'homme d'Etat » de Seddik Debaïli.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 14 décembre sont publiés :

- **Outre-mer** : la loi d'orientation pour l'outre-mer et la décision du Conseil constitutionnel la concernant.
- **Solidarité** : la loi relative à la solidarité et au renouvellement ur-

bains et la décision du Conseil constitutionnel la concernant.

- **Contraception** : la loi relative à la contraception d'urgence.
- **Aménagement du territoire** : une circulaire du premier ministre relative aux interventions du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.
- **Justice** : un décret d'appli-

tion de la loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes.

Au *Journal officiel* du vendredi 15 décembre est publié :

- **Paysage** : un arrêté portant création du Conseil national du paysage.

NOMINATION

EPISCOPAT

Le Père Benoît Rivière a été nommé évêque auxiliaire de Marseille par le pape Jean Paul II, jeudi 14 décembre.

[Né le 14 septembre 1954 à Brive (Corrèze), Benoît Rivière est un des petits-fils d'Edmond Michelet, figure de la Résistance et ancien ministre du général de Gaulle. Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris en 1976, il étudie au grand séminaire de Marseille de 1979 à 1983. Ordonné prêtre le 18 septembre 1983 pour le diocèse de Marseille, le Père Benoît Rivière est nommé successivement vicaire dans une paroisse de Marseille, puis à La Ciotat, et exerce des fonctions d'aumônier de lycées. En 1995, il est nommé vicaire épiscopal, chargé de la pastorale des jeunes ; à ce titre, il a été responsable pour le diocèse de la préparation des Journées mondiales de la jeunesse en 1997 et 2000.]

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

Parution lundi daté mardi

► TARIF ABONNÉS :

FORFAIT 5 LIGNES
(26 caractères ou espaces par ligne)

2 Parutions : 510 F TTC / 77,75 €

4 Parutions : 705 F TTC / 107,48 €
103 F TTC / 15,70 € la ligne suppl.

- Bouclage vendredi 12 h. -

☎ 01.42.17.39.80

Fax : 01.42.17.21.36

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Thierry et Ilana sont très heureux d'annoncer la naissance, le mardi 12 décembre 2000, du petit frère de Léa,

Dan.

M. et M^{me} Dario PARITO-SORRENTI, M^{me} Sylvie RAISIN-DADRE, M. et M^{me} J.-J. ROSÉ, M^{me} M.-C. MISIANI, M. U. PARITO-SORRENTI, et toutes leurs familles ont la joie d'annoncer la naissance à Milan, le 11 décembre 2000, de leur fils, petit-fils et neveu,

Matteo.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire à

Daniel VIQUERAT,

très fidèle lecteur suisse du *Monde*.

De la part de Lou et Fabienne.

Décès

– Dieu a rappelé à Lui son fidèle serviteur,

André BERTHIER,

correspondant de l'Institut de France, officier de la Légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre 1939-1945, commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur de l'ordre des Arts et Lettres, officier de l'ordre des Palmes académiques,

le 12 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 15 décembre, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-Beaugard de La Celle-Saint-Cloud.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), dans le caveau de famille.

De la part de M^{me} André Berthier, son épouse, M. et M^{me} François Berthier, M. et M^{me} Dominique Berthier, M^{me} Claire Berthier et Alain Laugier, ses enfants, Charlotte et Cyrille, ses petits-enfants, Les familles Berthier, Trognée, Villa, Zingg et Guédou.

37, avenue Duchesne, 78170 La Celle-Saint-Cloud.

De 1932 à 1973, **André Berthier** fut conservateur des archives de l'Est algérien, directeur de la circonscription archéologique et du Musée de Constantine. On lui doit la résurrection de Tiddis, cité antique de Numidie.

– Hyères (Var).

Robert Cossard, son époux, Toute sa famille, Et ses amis, Ses anciennes collègues du standard, ont le chagrin de faire part du décès de

Jeanine COSSARD, ancienne standardiste du journal *Le Monde*,

survenu le 14 décembre 2000, à Hyères, à la suite d'une cruelle maladie, à l'âge de soixante-neuf ans.

L'incinération a eu lieu ce vendredi 15 décembre, à Cuers (Var), à 16 heures.

Résidence Le Venise B, Impasse du Gros-Pin, 83400 Hyères.

– Dominique, Jean-Marie et Gilles Mauduit, Leurs épouses, Leurs enfants et leur petite-fille, Et leurs proches, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Geneviève MAUDUIT, née VIOLETTE,

rappelée à Dieu le 13 décembre 2000.

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale.

4, allée des Rives-de-Bagatelle, 92150 Suresnes, C.O. Nestlé Sénégal, B.P. 796 Dakar (Sénégal), 31, avenue Horace-Vernet, 78110 Le Vésinet.

Pierre Antoine NOARO,

inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, professeur agrégé d'italien, officier de la Légion d'honneur, officer of the British Empire, commandeur de l'ordre des Palmes académiques,

a quitté le port à l'aube du 13 décembre 2000.

Son épouse, Ses enfants, Ses moussaillons Harry, Scarlettte, Pauline, Valentin, Sa sœur, Tout l'équipage, la bordée des parents et amis,

gardent le cap, et vous invitent à lui rendre un dernier hommage, le samedi 16 décembre, de 14 h 30 à 16 h 30, à la Maison funéraire, 40, avenue de la Libération, à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne).

E la nave va...

La levée du corps aura lieu dans l'intimité familiale le lundi 18 décembre, à 13 h 30, à la même adresse, avant l'inhumation au cimetière de Condé.

Les familles Noaro, Bordenet, Vidal, Gianesini, Garnacho, Pollet, Yzembard, Chevalier, Maurant, Caffier, Didier et Martin se joignent à nous.

M^{me} Simone Noaro, 1, rue du Puits-Georget, 94000 Créteil.

– Ananda et Michel, ses enfants, Les familles Petit, Kara-Terki, Choueb, Bertero et ses proches, ont la grande douleur de faire part du décès de

Mireille PETIT-KARA-TERKI, neuropsychiatre psychanalyste,

le 10 décembre 2000, à Menton.

83, avenue de Sospel, 06500 Menton.

– Mardi 12 décembre après-midi, au petit cimetière de Thorigné-d'Anjou eut lieu une cérémonie funèbre tout à fait exceptionnelle et pour le moins insolite. Se trouvaient réunies et représentées quatre religions monothéistes : Orthodoxe, Catholique, Islam et Judaïsme.

A l'inhumation, sous un cèdre du Liban, on pouvait entendre les bénédictions du prêtre orthodoxe, la prière recueillie d'un imam, ponctuée par « Allah O'Akbar », et celle ô combien émouvante du « Kaddish » de Ravel, chantée par un jeune rabbin venu de Jérusalem qui se trouvait être le petit-fils de la défunte.

Avec de telles bénédictions,

Tatiana SOLONITZI, M^{me} de MONTALVO,

a dû s'en aller directement au paradis, accueillie par ce Dieu clément et miséricordieux des quatre religions intervenant pour nous qui restons avec son souvenir : une poétesse, poursuivant le voyage intérieur de sa vie dans « l'humilité des jours tranquilles ».

Puissent les mondes qui se croisaient en elle se réconcilier !

Thorigné-d'Anjou était hier le centre d'un ecuménisme extraordinaire digne d'être cité en exemple au reste du monde. Salam, Shalom et paix sur terre aux hommes de bonne foi ! Tel était le message de cette inhumation peu commune !

– Véronique, sa compagne, Camille, sa fille, Ses proches, Ses amis, ont la tristesse d'annoncer que

Georges MATTEI, auteur,

nous a quittés prématurément le 13 décembre 2000.

Nous nous réunirons autour de **Georges** en la chapelle Saint-Bernard, place Raoul-Dautry (gare Montparnasse), le lundi 18 décembre, à 10 h 30, puis au cimetière du Montparnasse, à 11 h 30.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 16 décembre,

Anne-Françoise BRISION

nous quittait.

Mais elle reste toujours présente parmi nous.

Le secrétariat de rédaction et la rédaction de *L'Equipe*.

– Il y a un an,

Alice VINCIEUNE

était enlevée à l'affection des siens.

Sa famille vous rappelle sa joie de vivre et associe à son souvenir celui de son mari,

Henri VINCIEUNE, professeur à l'Ecole des mines,

décédé le 30 juin 1965.

Fêtes de Noël

– **Dimanche 17 décembre**, à 10 h 30, culte de Noël avec les enfants de la paroisse.

Dimanche 24 décembre, pas de culte à 10 h 30.

Dimanche 24 décembre, à 18 h 30, récitation d'orgue suivi à 19 heures du culte de veillée de Noël.

Lundi 25 décembre, à 10 h 30, culte de Noël avec Sainte Cène.

Formations

– L'université Panthéon-Assas - Paris-II organise, par son centre de formation permanente, un diplôme universitaire de 3^e cycle : « **Prévention et traitement des violences privées** ».

Démarrage : fin janvier. Tél. : 01-53-63-86-26. E-mail : cfp@u-paris2.fr

Soutenances de thèse

– Le 13 décembre 2000, à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, **Christian Marcadet** (CNRS) a soutenu une thèse en esthétique intitulée : « **Les enjeux sociaux et esthétiques des chansons dans les sociétés contemporaines** ».

Le jury, composé de Gérard Althabe (Ehess, directeur de thèse) ; Maurice Godelier (Ehess) ; Costin Miereanu (Paris-I) et Danièle Pistone (Paris-IV), lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité.

– **Thierry Azzopardi** a soutenu sa thèse de doctorat en littérature moderne à La Sorbonne, Paris-IV, sur Paul Morand, en février 2000. Il a obtenu l'avis Très Honorable.

– **Eve-Marie Halba** soutiendra le 16 décembre 2000, à l'amphithéâtre Champollion de Paris-IV - Sorbonne, sa thèse de doctorat de lettres : « **Renaut de Montauban, épopée d'un exclu** ».

Le jury sera composé de M^{me} Andrieux-Reix (Paris-III) et Hasenohr (EPHE, directrice de thèse) et de MM. Suard (Paris-X) ; Verelst (université de Gand) et Zink (Paris-IV, codirecteur de thèse).

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr.

Communiqué

Perspectives Egypte

LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ ÉGYPTIEN

UNE ÉTUDE PROSPECTIVE DE NORD SUD EXPORT DESTINÉE AUX DÉCIDEURS

Après les déconvenues des « tigres » asiatiques, l'Égypte aime à se présenter comme un « crocodile », vivace et stable... Cette image doit être tempérée. Les satisfécit des institutions financières ne doivent pas, en effet, occulter les difficultés auxquelles l'Égypte est confrontée. Exemple significatif : la crise en devises qui dure depuis un an et vient à peine d'être reconnue par les autorités.

En dépit d'une certaine défiance, la croissance se prolonge et les sociétés françaises sont nombreuses à s'intéresser à ce marché. **Perspectives Egypte** analyse le potentiel de ce pays, décrit ses projets pharaoniques et décrypte l'environnement des affaires en scru-

tant le système Moubarak, le rôle de l'armée, comme celui de l'opposition politique ou religieuse.

Les auteurs de **Perspectives Egypte**, Agnès Levallois et Marie-France Vernier, concluent sur trois scénarios chiffrés : dans le premier, le gouvernement égyptien choisit les privatisations comme signal positif fort aux investisseurs. C'est le scénario optimiste qui se conclut par une réduction des inégalités. Le deuxième, faute d'un tel signal, est le scénario de l'enlèvement. Le troisième parie sur la poursuite des réformes mais avec une lenteur mesurée. C'est l'hypothèse la plus crédible aujourd'hui.

La série **Perspectives** croise les approches politiques, sociales, économiques, financières et sectorielles. Cette confrontation fournit une prospective complète et synthétique, véritable outil d'aide à la définition des orientations stratégiques des entreprises sur les marchés émergents. Déjà paru et disponible : **Perspectives Chine**.

Vente par correspondance à Nord Sud Export, 16-18, quai de la Loire, 75019 Paris. Tél. : 01-42-01-12-08 – Fax : 01-42-01-28-76 – E-mail : nse@lemonde.fr – Envoi du sommaire sur demande.

GRAND JURY

RTL Le Monde LCI

JEAN-CLAUDE GAYSSOT

Débat animé par OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE et ANITA HAUSSER - LCI

DIMANCHE 18H30

SUR

RTL & LCI

EN VUE

■ Jean-Marie Le Pen, président du Front national, salue la victoire de George W. Bush, « champion des valeurs nationales, des allègements d'impôts et de la sécurité publique ».

■ Après que Tecumseh, chef de la tribu des Shawnee, eut jeté un sort, en 1840, sur William Henry Harrison, le premier d'entre eux, sept présidents élus une année se terminant par un zéro sont morts en cours de mandat, excepté Ronald Reagan.

■ Des tireurs à moto ont tué, mercredi 13 décembre à Florencia, Alfredo Abad, deuxième journaliste assassiné dans la petite ville en un mois, sixième de l'année en Colombie, quatre-vingt-quatorzième en deux ans.

■ Mardi 12 décembre à Monrovia, au cours d'une fusillade entre un soldat et des policiers, Luseni Sanyon, huit ans, fils unique d'une Libérienne, survivant de douze frères et sœurs, est mort d'une balle perdue.

■ La taille moyenne d'un garçon japonais de dix-sept ans a augmenté de 12,9 centimètres en un siècle, d'après les statistiques du gouvernement. Plus de la moitié des enfants indiens de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance, selon un rapport de l'Unicef.

■ Condamné par la cour d'appel de Nîmes à deux amendes de 2 000 francs et 3 000 francs, un professeur d'éducation physique et sportive de Villeneuve-lès-Avignon s'était rendu coupable de violence sur un élève, notamment de « pincements aux mamelons ».

■ La cour d'appel de Rouen a débouté de sa demande de dommages et intérêts Ghislaine Louvet, mère d'un élève meurtri de l'école Pouchet après avoir reçu trois coups de pied aux fesses.

■ D'après une enquête de l'Institut national de statistiques, 42,9 % des Italiens de moins de soixante-cinq ans habitent à moins d'un kilomètre de leur mère.

■ Cherie Booth, épouse de Tony Blair, élue « mère préférée » des Britanniques lors d'un vote organisé récemment par la Lloyds TSB, devançait la disc jockey Zoe Ball, qui n'avait pas encore accouché.

■ Des tests mis en place par le Centre de surveillance de la musique en Iran évalueront « le niveau théorique et les voix » des rockers et des groupes de musique pop, « genres populaires et rentables auquel adhèrent nombre d'incompétents ».

■ Les policiers ont interpellé, lundi 11 décembre, dans un supermarché de Belfort, un adolescent venu vérifier sur la balance du rayon fruits et légumes le poids d'un morceau de haschisch.

Christian Colombani

Les quatre-vingts ans du Parti communiste français

Le mensuel « Regards » célèbre le quatre-vingtième anniversaire du congrès de Tours, qui donna naissance au PCF. Pour saluer l'événement, il publie plusieurs documents d'archives, dont une célèbre photo détournée d'ouvriers le couteau entre les dents

ROGER MARTELLI, historien, membre du collège exécutif du PCF, a ouvert la boîte à gifles dans le magazine *Regards*, dont il est le directeur. Pour son numéro de décembre, le mensuel « communistes », au pluriel, comme il se définit, a décidé d'interroger une large palette de personnalités de gauche pour leur demander « quel cadeau ils choisiraient et quels vœux ils feraient s'ils étaient invités à l'anniversaire d'un vieux monsieur de quatre-vingts ans – en l'occurrence le Parti communiste français ». Les réponses ne se sont pas fait attendre.

« Bon anniversaire et bon enterrement au petit parti des peuples. Ceux que tu as exclus et calomniés y seront », lâche l'écrivain Jean-Michel Mension, proche des situationnistes, dont le père, Robert



Mension, dirigeant des Jeunesses communistes en 1942, a été effacé des livres d'histoire. Preuve d'une mémoire qui ne passe pas. « Mourir

« vite et renaître », propose plus laconiquement la politologue Sophie Beroud. Volontiers sibyllin, le philosophe Arnaud Spire indique : « Soyons désormais comme les poissons d'André Breton : solubles dans l'eau. » Ex-directeur de *L'Humanité*, Pierre Zarka offrirait, quant à lui, au PCF « un stéthoscope qui permette d'entendre la société respirer et de suivre son (ses) évolutions(s) et ses représentations mentales ».

Secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennaïm souhaite que le parti « trouve la façon de réexpliquer l'utopie communiste à nos compatriotes », tandis que le porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire, Alain Krivine, formule le vœu suivant : « Puisse-t-il, au travers des défilés de sa longue vie, ne retentir ni ceux de la "Pravda" stalinienne, ni celui des modistes de Pra-

da. » Pour Jean-Christophe Le Dui-gou, un des dirigeants nationaux de la CGT : « Quatre-vingts ans, c'est l'espérance de vie moyenne d'un individu, bien plus longue que celle constatée des partis. Bravo donc au nonagénaire, mais il est temps de penser à la suite. »

« AUTODÉRISION »

Le magazine *Regards* exhume aussi des archives de la Place du Colonel-Fabien toute une série de photos, affiches, couvertures de revues et chants communistes, réexaminés par des auteurs contemporains. A partir d'une affiche d'une campagne anticolonialiste du PCF, en 1924, l'écrivain Serge Wolikoff analyse la continuité et l'évolution du parti sur ce sujet. L'historienne Annie Lacroix-Riz part de l'affiche 100 % sur fond

bleu, blanc, rouge qui a pour légende : « Produire encore davantage, c'est assurer la renaissance de la France et le bonheur de son peuple », pour décrypter la « bataille de la production », lancée par le PCF et Maurice Thorez à la Libération.

La quatrième de couverture reprend la célèbre photographie d'ouvriers, le couteau entre les dents, qui date de 1919, soit un an avant la création du parti. L'historien Frédéric Genevée explique qu'« il s'agit évidemment du retournement par des militants socialistes de la célèbre affiche de propagande éditée par une officine patronale ». Puis il ajoute : « Au-delà de ce retournement de propagande, cette photographie peut être analysée comme l'expression d'une certaine autodérision. » « Les années 90, qui conjuguent difficultés politiques et volonté de transformation interne, connaissent une intensification de l'autodérision – il n'est qu'à penser au dessin de Robert Hue en lutin publié dans *L'Humanité*. Ouverture sur la société et/ou position défensive concourent à l'utilisation de ce mode d'expression... comme en 1919 », conclut M. Genevée.

Un portrait de l'acteur Gérard Philipe par Roland Leroy clôt le numéro. Récusant toute tentative de récupération, l'ancien directeur de *L'Humanité* rappelle qu'il a « siégé avec lui au conseil national du Mouvement pour la paix » et qu'« il fut l'artisan de l'unification et le président très actif du syndicat des acteurs ».

Alain Beuve-Méry

DANS LA PRESSE

RTL

Alain Duhamel

■ Jacques Chirac s'est montré très efficace mais trop habile hier soir à la télévision. Le président, qui était d'ailleurs bien meilleur que d'ordinaire dans cet exercice, plus naturel, plus animé, a développé un raisonnement soigneusement organisé : il y a eu une phase de financement sauvage de la vie politique avec des « dérives » condamnables et qui ne doivent pas être amnisties ; il y a eu toute une série de lois organisant le financement de façon de plus en plus stricte, de mieux en mieux contrôlée ; je n'étais au courant de rien, la France n'est donc pas cor-

rompue et il n'y a pas de crise politique et morale. C'est là où le bât blesse. (...) La période 1990-1995, celle qui est en cause, comportait une caractéristique dont Jacques Chirac n'a pas parlé : à cette époque-là, le financement public des partis et des campagnes était mis en place et les « dérives » n'avaient donc aucune justification possible.

LE FIGARO

Paul Guilbert

■ Le décor était intimiste. Le ton était présidentiel. Dans une situation crispée, Jacques Chirac a réussi le tour de force de paraître décripé. Dans une situation délicate, convaincant. (...) A l'évidence, le président, en gardant de la hauteur, n'a voulu

mettre personne en cause, ni les juges ni ses adversaires politiques de la majorité. Comme si, songeant à ses partisans comme à ceux de Lionel Jospin, il n'entendait désespérer ni les uns ni les autres. Ce qui ne l'empêche pas de dire ce qu'il pense de l'inversion du calendrier électoral proposé par Lionel Jospin : il y est hostile comme à une manipulation de la politique, valeur qu'il s'agit précisément de sauvegarder.

LIBÉRATION

Serge July

■ La sarabande lancinante des affaires autour du chef de l'Etat, sa citation dans quatre des principaux dossiers noirs de la Ville de Paris et du RPR, la mise en cause de plusieurs

de ses principaux collaborateurs, et le passe-droit judiciaire, signé par le Conseil constitutionnel, qui en principe, lui permet, vaille que vaille, d'aller au terme de son septennat, creusent une crise morale et au fil des jours la transforment en crise politique. (...) Le temps semble venu pour l'actuel chef de l'Etat de commettre un acte pleinement présidentiel et cathartique, un acte exemplaire qui revalorise la fonction et celui qui le commet : démissionner pour provoquer des élections présidentielles anticipées qui auraient pour objet de réduire la fracture morale et réformer la Constitution. C'est le simple respect dû aux électeurs et à la démocratie. Pour sortir de cette crise, il faut donner l'exemple.

www.freever.fr

Créer des communautés nomades en mariant le Texto et le Web



« LE SYSTÈME d'envoi de messages écrits par téléphone portable est connu du grand public sous le nom de Texto, mais il est peu utilisé par les adultes. En revanche, depuis un an, il est en train d'exploser chez les jeunes, au point de devenir un phénomène de société. Aujourd'hui, SFR et France Télécom acheminent chacun plus de 5 millions de Textos par jour, et les moins de vingt-cinq ans représentent 70 % du trafic. 61 % des ados propriétaires d'un portable envoient au moins cinq Textos par jour. » Pour tirer profit de cet engouement massif, Jérôme Traisnel, président de la société Freever, a imaginé de greffer sur Texto un ensemble de services complémentaires, qui le transforment en outil plus convivial et permettent de le raccorder à Internet.

En premier lieu, Freever propose à tout possesseur d'un téléphone portable de s'abonner gratuitement à un ensemble de forums de discussions thématiques (rencontres, cinéma, musique, sports, humour...), qui peuvent rassembler des dizaines de participants. Une fois inscrit, on y accède soit par son téléphone por-

table en composant un numéro à quatre chiffres (qui varie selon l'opérateur), soit via le site Web de Freever. La connexion par téléphone coûte le prix d'un Texto ordinaire, car Freever se rémunère grâce à une commission versée par l'opérateur. L'accès par Internet est gratuit. Con-

trairement au Texto classique, les utilisateurs de Freever sont protégés par un pseudonyme : ils peuvent ainsi nouer des relations virtuelles avec des inconnus en toute sécurité.

Chacun est libre, dans un second temps, de s'identifier pour commen-

cer une relation plus personnelle... D'autre part, un abonné peut créer son propre forum, public ou privé, à titre personnel ou pour le compte d'une association. Pour le gérer et le modérer, le responsable du forum devra passer par Internet, mais les autres membres choisiront à leur guise leur PC ou leur téléphone. M. Traisnel imagine déjà d'innombrables applications professionnelles et démarche activement différentes associations, notamment les clubs sportifs. Pourtant, à court terme, il compte avant tout sur les bandes d'adolescents : « La propagation de Freever est très virale, les ados le découvrent dans la cour de lycée ou dans les soirées entre amis. Aussitôt, leur consommation de Textos augmente. Pour communiquer plus vite, ils sont déjà en train d'inventer un nouveau langage écrit, à base de mots abrégés, de contractions inédites et même d'inventions complètes, dont quelques-unes sont presque poétiques – pas toutes bien sûr, ce ne sont pas des anges. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

INFOGUERRE

■ Le gouvernement des Etats-Unis a décidé de rappeler 182 officiers de réserve et membres de la garde nationale, afin de renforcer les nouvelles unités de « guerre de l'information » créées par l'US Army pour intervenir sur les réseaux informatiques internationaux. Le porte-parole du ministère de la défense a expliqué que ces réservistes, qui travaillent à plein temps dans des entreprises civiles de technologie de l'information, sont plus compétents dans ces secteurs que ne peuvent l'être les officiers d'active. – (UPI.)

EUROPE - ÉTATS-UNIS

■ La Chambre de commerce des Etats-Unis a officiellement demandé au Congrès et au département fédéral de la justice de ne pas adhérer au projet de traité du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité. Elle estime en effet que, dans sa version actuelle, le projet viole les droits des consommateurs américains et pourrait compromettre la croissance du commerce électronique. Elle a par ailleurs décidé de « contacter ses partenaires du monde entier pour les avertir du danger que constitue ce traité ».

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{FTT}/min)

« Le Monde » (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Et après ? par Luc Rosenzweig

IL N'AURA échappé à personne que le président de la République avait décidé, jeudi soir, de faire une intervention importante, une de celles qui comptent dans un septennat. Elle était fort attendue, le public ayant été « chauffé » depuis plusieurs semaines par la presse et par d'éminents participants à la vie politique du pays, qui avaient dramatisé la situation : il était question de crise morale, d'affaiblissement à la tête de l'Etat, voire de situation de Bas-Empire ou d'Italie d'avant l'opération « mains propres ».

L'intervention eut lieu, et il en est largement rendu compte dans ce journal. Jacques Chirac – qui pourrait le lui reprocher ? – fit en sorte d'apparaître le plus possible à son avantage, choisissant son heure, son décor, son interlocuteur. Ce dernier, Patrick Poivre d'Arvor, ne peut faire l'objet d'aucun procès en flagornerie, puisqu'il posa toutes les questions, y compris les plus délicates, qui avaient été soulevées

dans le tourbillon des « affaires ». Le décor présentait la curieuse particularité de faire croire que l'Elysée est un immeuble comme un autre avec des fenêtres donnant sur l'immeuble d'en face, où l'on voit bouger, de temps à autre, quelques silhouettes...

Une petite erreur cependant : le tapis représentait une carte de France stylisée, mais aisément reconnaissable, et on remarquait que Jacques Chirac posait ses pieds sur la région du Maine, alors que PPD écrasait l'Auvergne de son 45 fillette. De la bonne communication dans l'ensemble, mais dont le « suivi » fut, à notre avis, indigne d'une grande démocratie. Une intervention de cette importance, si présidentielle soit-elle, doit être commentée, à chaud, par des gens compétents, acteurs de la vie publique, observateurs, universitaires, etc. Or que s'est-il produit ? Une fois délivré le message élyséen, toutes les grandes chaînes sont passées

à l'ordre du jour, leurs programmes habituels. France 2 boudait, n'ayant pas été conviée au festin. Il fallut attendre 23 heures pour que France 3 organise un mini-débat au cours duquel de Fernand Tavares avec deux seconds couteaux, l'un du PS, l'autre du RPR. Mais la palme de la manipulation et de l'hypocrisie revient à TF 1, dépositaire du « message » présidentiel.

Après avoir bien servi le plan médias de l'Elysée, elle renvoya les téléspectateurs à leurs occupations habituelles. Le groupe Bouygues peut cependant se prévaloir d'être le seul à avoir organisé ce débat « à chaud » que nous évoquons plus haut, mais sur la chaîne du câble LCI, où Ruth Elkrief avait invité des journalistes de sensibilités diverses à gloser sur l'événement. Le vrai courage politique eût été, pour MM. Le Lay et Mougeotte, d'inverser les programmes : *Sandra et les siens* sur LCI et Ruth Elkrief sur la « Une »...

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Régions. Le Limousin face à la crise de la vache folle. **Public Sénat**
- 23.00 Entre terre et exil, la culture palestinienne. **Forum**

MAGAZINES

- 18.40 Nulle part ailleurs. Invités : Robbie Williams ; Elie Semoun ; David Sedaris. **Canal + Arte**
- 19.00 Tracks. **Arte**
- 19.30 et 0.20 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**
- 20.00 La Vie des médias. **LCI**
- 20.55 Thalassa. Le podium des mutants. **France 3**
- 21.00 Recto Verso. Bernard Girardeau. **Paris Première**
- 22.10 Faut pas rêver. Escapade sous les chapiteaux. Maroc : La place aux merveilles. France : La piste sous les étoiles. Canada : Le canal du Rideau. **France 3**
- 22.50 Bouillon de culture. Pour notre plus grand plaisir. Invités : Pétilon ; Roger Théron ; Pierre Casamayor ; Alain Dutournier ; Jean-Marie Pérause de Montclos ; Jean-Luc Douin. **France 2**
- 23.15 Sans aucun doute. Les sectes : où en est-on aujourd'hui ? **TF 1**
- 23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**
- 0.35 T'as pas une idée ? Thierry Lhermitte. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Sur le dos des baleines. **Arte**
- 21.25 Le Krach de 1929. **Odyssée**
- 22.00 Jacques Delors. [2/3]. **Histoire**
- 22.25 Lon Chaney, l'homme derrière le masque. **Ciné Classics**
- 22.30 Grand format. Yanomamis, les guerriers de l'Amazonie. **Arte**
- 22.40 Marcel Cerdan, gentleman boxeur. **Planète**
- 23.20 Les Chevaux du toit du monde. **Odyssée**
- 23.35 Gospel, la voix de l'émancipation. [2/3]. **TMC**
- 23.40 Esprit des peuples premiers. [2/13]. **Planète**
- 0.40 La Conquête de l'espace. [2/2]. Objectif Mars. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Handball. Championnat de France Division 1 masculine : Toulouse - Chambéry. **Eurosport**
- 22.00 Equitation. Olympia International Show Jumping Championships. The Christmas Puissance. **Eurosport**

DANSE

- 21.00 La Bayadère. Ballet. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Lanchberry. Par l'Orchestre Colonne, dir. Michel Quéval. Avec Isabelle Guérin (Nikiya). **Mezzo**

MUSIQUE

- 20.00 Fantaisie pour piano, chœur et orchestre, de Beethoven. Avec Gerhard Oppitz, piano. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart et le Chœur du Südfunk - chef de chœur : Joseph Beischer -, dir. Gianluigi Gelmetti. **Mezzo**
- 22.30 Marciac Sweet 2000. **Muzzik**
- 22.50 The Eagles. Au Warner's Burbank Studio, en avril 1994. **Canal Jimmy**
- 23.35 Jazz à Antibes 90. **Muzzik**

THÉÂTRE

- 20.30 La Poule aux œufs d'or. Pièce d'Alexandre Vial. Mise en scène de Michel Galabru. **Festival**
- 0.15 Les Caprices de Marianne. Pièce en deux actes d'Alfred de Musset. Mise en scène de Bernard Murat. **Festival**

TÉLÉFILMS

- 20.45 Iqbal. Cinzia T. Torrini. **Arte**
- 20.50 Voyage au centre de la terre. George Miller [1 et 2/2]. **M 6**

SÉRIES

- 20.45 New York District. Vapeurs d'alcools. Dissimulation. **13 RUE**
- 20.50 La Crim'. L'oiseau fou. **France 2**
- 21.45 B.R.I.G.A.D. Point bombe. **France 2**
- 23.15 First Wave. Le complot. **13^{ème} RUE**
- 23.25 Taxi. Louie's Mother (v.o.). **Série Club**

FILMS

- 15.55 La Nuit américaine ■■■■ François Truffaut (France, 1973, 110 min) **Cinéoite**
- 16.10 eXistenZ ■■■ David Cronenberg (Etats-Unis, 1999, 90 min) **Canal + Vert**
- 16.15 Maris et femmes ■■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1992, v.o., 110 min) **Cinéfaz**
- 17.05 Le Vaisseau fantôme ■■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min) **Ciné Classics**
- 21.00 La Rivière sans retour ■■■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1954, v.o., 90 min) **Cinéoite**
- 21.00 Stand by Me ■■■ Rob Reiner (Etats-Unis, 1986, 90 min) **Cinéstar 2**
- 21.00 La Bible ■■■ John Huston (It. - EU, 1966, v.o., 165 min) **Ciné Cinémas 3**
- 21.00 Voyages ■■■ Emmanuel Finkiel (France, 1999, 115 min) **Canal + Vert**
- 22.10 Meurtre en suspens ■■■ John Badham (Etats-Unis, 1995, 90 min) **TSR**
- 22.30 Folies-Bergère ■■■ Henri Decoin (France, 1957, 95 min) **Cinéoite**
- 22.30 Guantanamo ■■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995, v.o., 95 min) **Cinéstar 2**



- 23.20 Jonas qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000 ■■■■ Alain Tanner. Avec Myriam Mézières, Jean-Luc Bideau (France - Suisse, 1976, 110 min). **Arte**
- 0.00 Le Juge et l'Assassin ■■■■ Bertrand Tavernier (France, 1975, 125 min) **Ciné Cinémas 3**
- 1.55 Ils étaient neuf célibataires ■■■■ Sacha Guitry (France, 1939, N., 125 min) **Ciné Classics**

Le Monde
TELEVISION

ARTE

- 23.20 Jonas qui aura 25 ans en l'an 2000 ■■■■ A Genève, en 1975, va naître Jonas, quatrième enfant de Mathieu Vernier (Rufus), typographe au chômage, et de son épouse, Mathilde (Myriam Boyer), ouvrière en usine. Les Vernier rencontrent six autres personnages, comme eux déçus de mai 1968. Mais on rêve d'un monde meilleur pour Jonas, qui, venant au monde à la fin du film, aura vingt-cinq ans en l'an 2000.

Curieuse expérience que d'être confronté aujourd'hui à cette chronique de contestataires de la société de consommation et à cette mise en scène « militante » pour le retour des utopies, qui nous paraissent d'un temps bien révolu et quelque peu irritantes par leurs partis pris : intellectuelisme et distanciation à la manière de Brecht. En 1999, Alain Tanner a tourné *Jonas et Lila à demain*, qui montre avec mélancolie le passage à l'an 2000 de Jonas, devenu adulte.

CINÉ CLASSICS

- 1.55 Ils étaient neuf célibataires ■■■■ Afin d'arriver à séduire une comtesse russe, un aventurier mondain fonde un hospice de vieux célibataires qu'il marie, contre finances, à des étrangères désirant acquérir la nationalité française. Il prend la place de l'un d'eux. Le scénario, de Sacha Guitry, prend en compte certains problèmes de la France de 1939. Etourdissante comédie à sketches.

SAMEDI 16 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : Les philosophes et les femmes. Avec Evelyn Pieiser et Eleni Varikas. **LCI**
- 19.55 et 23.55 TV 5 l'invité. **TV 5**
- 21.00 Science-fiction, l'héritage de Tolkien. **Forum**
- 22.00 Les Apôtres, juifs ou chrétiens ? **Forum**
- 23.00 Quand la nature se camoufle. **Forum**

MAGAZINES

- 13.45 Savoir plus santé. Merci pour les malades. **France 2**
- 14.15 Bouillon de culture. Pour le plaisir. **TV 5**
- 18.00 Courts particuliers. Pascal Gregory. **Paris Première**
- 18.15 Argent public, argent privé. L'argent de poche. Alerte aux cartes bancaires. L'argent des banques. RMI Guyane. Avec Vincent Peillon ; Frédéric Beigbeder. **TV 5**
- 18.55 Union libre. Invités : Thierry Lhermitte ; Patrick Timsit. **France 2**
- 19.00 Histoire parallèle. Semaine du 16 décembre 1950 - l'Europe et la guerre de Corée. Invité : Robert Frank. **Arte**
- 20.00 Mezzo l'hebdo. Luciano Berio. **Mezzo**
- 20.30 Le Club. Invité : Norbert Saada. **Ciné Classics**
- 20.45 Planète animal. Les lémuriers de la forêt de pierres. **TMC**
- 21.05 Thalassa. Les rendez-vous de Jakhau. **TV 5**
- 21.40 Metropolis. Le village des oiseaux. PJ Harvey. Télévision et prison. Europe, nous voilà : la Roumanie. **Arte**
- 21.40 Planète Terre. Chemins de fer : Mexique, de Los Mochis à Veracruz. **TMC**
- 22.15 Envoyé spécial. La guerre des roses. L'Amérique en état de guerre. Le cheval et le prisonnier. P.-S. : Tchernobyl, on ferme ! **TV 5**
- 23.05 Tout le monde en parle. Invités : Jacques Dutronc ; Pierre Arditi ; Garou ; Marco, du groupe FFF ; Audrey Marney ; Jean-Marie Messier ; Ann Scott ; Fabrice Tiozzo. **France 2**
- 23.40 La Route. Invités : Diane Tell ; Yann Moix. **Canal Jimmy**
- 0.45 Saga-Cités. Retour au Val-Nord. **France 3**

DOCUMENTAIRES

- 17.20 Making of. [1/2]. Autant en emporte le vent. **Ciné Cinémas**
- 18.05 Enquêtes médico-légales. Trahi par le pollen. **Planète**

Le Monde
TELEVISION

RADIO CLASSIQUE

- 20.00 La Leçon de musique de Staline. Une émission sur les goûts musicaux du « petit père des peuples », qui sut à la fois reconnaître le génie de Chostakovitch (ce qui épargna à ce dernier d'être touché par les purges du régime) et de critiquer certaines de ses œuvres. Staline sut surtout manier les oukases en matière de ce qu'il fallait définir comme « bonne » et « mauvaise » musique.

ARTE

- 21.40 Metropolis. Le magazine culturel franco-allemand offre ce soir une palette variée de sujets. De ce village turc dont les habitants communiquent à l'aide de syllabes chantées à un entretien-portrait avec la star montante P.J. Harvey, en passant par la volonté européenne de la Roumanie et l'étonnante aventure du journal télévisé que conçoivent les détenus de la prison italienne de Gorgona.

FRANCE 3

- 20.45 L'Enfant de la honte. Téléfilm en deux parties - première partie ce soir consacrée à la période 1920-1935, second volet dimanche 17 -, qui raconte l'histoire d'une orpheline de la campagne, témoin d'un assassinat. Plus tard, elle sera abandonnée avec son enfant. Un mélodrame qui a lieu pendant le Front populaire, à la belle distribution (Jean-Marc Thibault, Barbara Schulz, Francis Perrin, etc.).

FILMS

- 13.10 Le Mariage de mon meilleur ami ■■■ Paul J. Hogan (Etats-Unis, 1997, 105 min) **Cinéstar 1**
- 13.20 Guantanamo ■■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995, 100 min) **Cinéstar 2**
- 13.40 Le Million ■■■■ René Clair (France, 1931, N., 85 min) **Cinéoite**
- 14.10 Ils étaient neuf célibataires ■■■■ Sacha Guitry. Avec Sacha Guitry, Henri Crémieux, Victor Boucher (France, 1939, N., 125 min) **Ciné Classics**
- 23.00 Angoisse ■■■ Jacques Tourneur (EU, 1944, N., v.o., 90 min) **Ciné Classics**
- 23.00 Les Diaboliques ■■■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1954, N., 115 min) **Cinéoite**



- 23.00 Le Mariage de mon meilleur ami ■■■ Paul J. Hogan. Avec Julia Roberts, Rupert Everett (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min) **Cinéstar 2**
- 23.00 Sherlock Holmes contre Jack l'Éventreur ■■■ James Hill (Grande-Bretagne, 1965, 95 min) **Cinéfaz**
- 0.30 Le Vaisseau fantôme ■■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min) **Ciné Classics**
- 0.35 Les Seigneurs ■■■ Philip Kaufman (Etats-Unis, 1979, 120 min) **Cinéfaz**
- 0.45 Meurtre mystérieux à Manhattan ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1993, v.o., 100 min) **Cinéstar 2**
- 0.55 Clara et les chics types ■■■ Jacques Monnet (France, 1980, 105 min) **Cinéoite**
- 0.55 Sexe, mensonges et vidéo ■■■ Steven Soderbergh (EU, 1989, 100 min) **Ciné Cinémas 2**
- 1.05 Autant en emporte le vent ■■■■ George Cukor, Victor Fleming et Sam Wood (EU, 1939, v.o., 210 min) **Ciné Cinémas 1**
- 2.25 Border Line ■■■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 95 min) **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 17.30 Sunset Beach. 18.20 et 1.40 Exclusif. 18.58 Etre heureux comme... 19.00 Le Bigdil. 19.55 Hyper net. 20.00 Journal, Météo, Trafic infos. 20.55 Les Enfants de la télé. 23.15 Sans aucun doute. 1.00 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

- 17.20 et 22.40 Un livre. 17.25 Qui est qui ? 18.05 70's Show. 18.35 JAG. 19.20 et 1.30 Vendredi, c'est Julie. 19.50 Un gars, une fille. 20.00 Journal, Météo, Point route. 20.50 La Crim'. 21.45 B.R.I.G.A.D. 22.45 Bouche à oreille. 22.50 Bouillon de culture. 0.10 Journal, Météo. 0.35 Histoires courtes.

FRANCE 3

- 16.35 MNK. 17.35 A toi l'actu@. 17.50 C'est pas sorcier. 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo. 20.10 Tout le sport. 20.20 Tous égaux. 20.55 Thalassa. Le podium des mutants. 22.10 Faut pas rêver. 23.10 Météo, Soir 3. 23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde.

CANAL +

- En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs. 20.35 Allons au cinéma ce week-end. 21.00 Boxe thaï. Réunions de Bangkok et de Tokyo. 22.30 Urban Legend. Film. Jamie Blanks. **O.**
0.10 Spin City. 0.30 Seinfeld. 0.55 Voyages ■■■ Film. Emmanuel Finkiel **O.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.00 Journal. 13.30 Reportages. Sport et boulot, ça bat fort ! 14.00 MacGyver. 14.55 Alerte à Malibu. 15.50 Flipper. 16.45 Will & Grace. 17.15 Beverly Hills. 18.05 Sous le soleil. 19.05 Télédélires. 20.00 Journal, Tiercé, Météo. 20.55 Les Petits Princes. 23.30 Un plan d'enfer. Téléfilm. Bob Misiorowski **O.**
1.20 Le Temps d'un tournage. 1.25 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 13.45 Savoir plus santé. 14.45 Baldi et les petits riches. Téléfilm. Claude D'Anna **O.**
16.25 Tiercé, Voile. 17.30 Patinage artistique. 18.55 Union libre. 19.55 et 20.45 Tirage du Loto. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Fous d'humour. 23.05 Tout le monde en parle. 1.10 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 13.35 Inspecteur Frost. 20.00 Keno. 15.30 Destination pêche. 15.55 La Vie d'ici. 18.10 Expression directe. 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'information. 20.00 Tout le sport. 20.10 Tous égaux. 20.45 L'Enfant de la honte. Téléfilm. Claudio Tonetti [1/2]. 22.30 Météo, Soir 3. 22.55 Les Cités de Dieu. [3/4]. Rome ou la permanence du catholicisme. 23.55 Le Prisonnier. L'enterrement. 0.45 Saga-Cités. Retour au Val-Nord. 1.10 Tribales. Louis Armstrong.

CANAL +

- 14.00 Rugby. Perpignan - Stade Français. 16.05 Eddy Time. 17.00 Football. Championnat de France de D1 : Guingamp - Marseille. ► En clair jusqu'à 21.00
19.25 (Mon) Nulle part ailleurs. 20.44 Samedi comédie. 20.45 La Cape et l'Épée ; 21.00 H ; 21.25 Mes pires potes ; 21.50 Seinfeld. 22.15 Jour de foot. 23.15 American History X ■■■ Film. Tony Kaye **O.**
1.10 Du bleu jusqu'en Amérique. Film. Sarah Levy **O.**

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA**
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
O Interdit aux moins de 16 ans
O Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Tracks. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 Reportage. Sur le dos des baleines. 20.45 Iqbal. Téléfilm. Cinzia T. Torrini. 22.30 Grand format. Yanomamis, les guerriers de l'Amazonie. 23.20 Jonas qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000 ■■■■ Film. Alain Tanner. 1.10 Le Dessous des cartes. Europe : l'état des chantiers (2/2). 1.25 Levi, un commerçant bien gentil. Téléfilm. Didi Danquart.

M 6

- 17.20 Kid et compagnie. 18.05 Le Clown. 18.55 Le Fic de Shanghai. 19.50 1 minute. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 Une nounou d'enfer. 20.40 Politiquement rock. 20.50 Voyage au centre de la terre. Téléfilm. George Miller [1 et 2/2]. **O.**
0.25 Brooklyn South.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 Appel d'air. 20.30 Black & Blue. 21.30 Cultures d'Islam. Nizami, XII^e siècle, Les Sept Portraits. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit. 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.07 A côté de la plaque. 20.05 Concert franco-allemand. Donné en direct de Francfort, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Hugh Wolff : œuvres de Copland. 22.30 Alla breve. En direct du Jazz Club Lionel Hampton. Les New York Voices.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Johann Strauss et la tradition hongroise. 23.00 Les Rendez-vous du soir (suite). Jacques Brel.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.30 Le Misanthrope. Pièce de Molière. 16.00 Terres de fêtes. [1/3] La fête des gardians. 16.30 Appel d'air. [1/3] Papouasie. 17.30 Va savoir. Ile Maurice : au temps des corsaires. L'Isla Mauricie. 18.00 Le Magazine de la santé. 19.00 Histoire parallèle. 19.45 Météo, Arte info. 20.05 Le Dessous des cartes. 20.15 Contacts. Henri Cartier-Bresson. Don McCullin. 20.45 L'Aventure humaine. Carthage doit être détruite ! 21.40 Metropolis. 22.35 Tatort. L'Enquête. 0.05 Music Planet. Pop Secrets.

M 6

- 13.30 FX, effets spéciaux. 14.25 Le Monde perdu de Sir Arthur Conan Doyle. 15.20 C-16. 16.10 Los Angeles Heat. 17.10 Bugs. 18.05 Amicalement vôtre. 19.05 Turbo, Warning. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 De Britney à Britney Spears. 20.38 Zone non fumeuse. 20.40 Vu à la télé. Spécial Noël. 20.49 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon ; 21.40 The Sentinel ; 22.35 Buffy contre les vampires. 23.30 Politiquement rock. 23.40 Au-delà du réel, l'aventure continue **O.**

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 18.35 Profession spectateur. 20.00 Jazz à l'affût. Steve Lacy. Le Trio de Malcom Braff. 20.50 Mauvais genres. Le polar. 22.05 Etat de faits. Nouvelle-Calédonie, un pays en quête d'une nouvelle histoire. 23.00 Œuvres croisées. Hugo von Hofmannsthal et Richard Strauss. Invité : Barnard Banoun. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.30 Capriccio. Opéra de Richard Strauss. Donné en direct du Théâtre des Champs-Élysées, à Paris, par l'Orchestre national de France, dir. Pinchas Steinberg, Felicity Lott (la comtesse), Dietrich Henschel (le comte), Jörg Schneider (Flamand). 23.00 Le Bel Aujourd'hui. A Strasbourg.

RADIO CLASSIQUE

- 20.00 Les Rendez-vous du soir. La leçon de musique de Staline. Œuvres de Glinka, Prokofiev, Khatchaturian, Chostakovitch, Mozart. 22.00 Da Capo. Le pianiste Julius Katchen. Œuvres Grieg, Brahms, Dvorak, Liszt, Rachmaninov, Mendelssohn.

- Les cotes des films**
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Lui et lui par Pierre Georges

À L'AMICALE de toutes les innombrables victimes politiques des malfaisants de presse, des colporteurs de ragots, des adorateurs de la justice-spectacle et autres vendeurs de « papier », il manquait un président d'honneur. Cette lacune est comblée. Ce président existe désormais, qui a prononcé, hier soir, devant le Collège de France télévisuel, une leçon inaugurale de haute volée, de belle combativité et d'une grande habileté.

Autant le dire d'entrée, sans que cela nous arrache le moins du monde la plume, Jacques Chirac, président des Français et prince des victimes, a été tout bonnement excellent. Plein de ressources et de savoir-dire. Mieux même, et on ne sait si ses fidèles pourront tenir cela pour un compliment, on l'a trouvé, par moments, mitterrandien. Notamment dans cet art permanent et fort délicat de mêler intimement les sentiments de l'homme et la grandeur de la fonction, l'émotion et la hauteur, la sincérité de l'injusticiable frustré et la solitude stellaire du gardien suprême des institutions.

Jacques Chirac fut, jeudi soir, admirable dans son emploi de victime et impeccable dans son rôle d'*Homo presidentialis*. *Homo presidentialis* est d'une espèce rare et protégée par les conventions constitutionnelles de protection des présidents. *Homo presidentialis*, ainsi que son nom l'indique, est d'abord un homme. Avec les sentiments, les souffrances, les blessures, les envies procédurales d'un simple justiciable s'estimant victime de diffamations, de rumeurs malveillantes, d'accusations infondées volées à une justice, admirable, par l'engagement du spectacle médiatique, déplorable. Cet homme-là a songé parfois à

demander justice. Mais ce songe-même lui est interdit. Ce que l'homme veut, le président ne peut. Ni être plaignant. Ni être témoin. Ni être jugé. Le gardien des lois ne saurait être partie.

Sort funeste d'*Homo presidentialis* face aux affaires. Il ne peut en demander raison, sur le préjudiciaire. Ni même confier aux juges ce qu'il pourrait hypothétiquement en savoir. D'autant qu'il « ne le savait pas ». Et qu'il « ne peut pas le croire » un seul instant. L'idée qu'un système multipartite de prélèvement libérateur des marchés lycéens, dit vulgairement de la dime à 2 %, ait pu être mis en place et fonctionner, jadis, autrefois, naguère, c'est-à-dire avant 1995, lui paraît inconcevable, et pour tout dire incroyable. Qu'il y ait pu y avoir ici et là des défaillances, soit ! Que les juges jugent sereinement. Mais un système de dons forcés, un échange commissions contre marchés, genre pétrole contre nourriture, première, et fausse, nouvelle !

L'homme blessé et le président gardien l'ont dit ensemble. Ils ont condamné, d'une même et forte voix, ces dérives médiatiques et cette justice-spectacle qui font, pour lui et lui, le lit de l'immonde slogan « *Tous pourris* ». Ils ont, d'un même élan, cogné sur le seul clou encore disponible, faute de pouvoir s'en prendre aux juges ou à l'adversité politique : la presse d'investigation. Normal ! Qui donne des coups peut en recevoir ! Ils ont, l'un et l'autre, dit ce qu'il avaient sur le cœur, avec une magnifique sincérité. Ou avec un prodigieux aplomb. Normal, là encore ! Puisqu'il(s) ne savaie(n)t pas ! Sauf évidemment si jamais un juge, ou plusieurs, se mêlait, hors toute justice-spectacle, de démontrer l'inverse !

Une nouvelle mise en examen dans une enquête sur un trafic d'armes

L'ancien directeur général de la Sofremi a été incarcéré à la Santé

L'ANCIEN DIRECTEUR général de la Société française d'exportation de matériel et de systèmes du ministère de l'intérieur (Sofremi), Bernard Poussier, a été mis en examen, jeudi 14 décembre, à l'issue de sa garde à vue, pour « *recel d'abus de biens sociaux et recel d'abus de confiance, trafic d'influence et trafic d'influence aggravé* », par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez. M. Poussier a été écroué à la maison d'arrêt de la Santé. L'ancien président de la Sofirad, aujourd'hui à la tête d'une société de conseil, Jean-Noël Tassez, qui était toujours en garde à vue vendredi matin dans les locaux de la brigade financière, devait quant à lui être présenté dans la journée aux deux juges d'instruction pour être également mis en examen.

Les nom de MM. Poussier et Tassez ont fait irruption dans une instruction, ouverte initialement pour « *blanchiment* », portant sur un trafic d'armes entre la France et l'Afrique. L'enquête a mis en lumière une galaxie de personnalités qui donnent au dossier judiciaire des allures de Bottin mondain, où se côtoient Jacques Attali, Jean-Christophe Mitterrand, Jean-Charles Marchiani ou Charles Pasqua (*Le Monde* du 9 décembre).

Une société parisienne de vente de matériels militaires, Brenco international, est au cœur des investigations. Son directeur, Pierre Falcone, a été mis en examen et écroué le 1^{er} décembre pour « *commerce illicite d'armes, fraude fiscale, abus de biens sociaux, abus de confiance et trafic d'influence* ».

L'un des partenaires de M. Falcone, notamment pour des opéra-

tions menées en Angola, Arcadi Gaydamak, un industriel milliardaire, est quant à lui visé par un mandat d'arrêt international depuis le 6 décembre. M. Falcone a exercé, parallèlement à ses activités à la tête de Brenco, une mission de conseiller auprès de la Sofremi, la structure habilitée par le ministère de l'intérieur à exporter les équipements français dans le domaine de la sécurité. Les magistrats semblent estimer que l'homme d'affaires aurait profité de ses fonctions à la Sofremi pour écouler, sans les autorisations requises, d'importants stocks d'armes, notamment au régime du président José Eduardo Dos Santos au pouvoir en Angola. Bernard Poussier, aujourd'hui avocat, aurait participé à ces transactions illicites lorsqu'il était directeur général de la Sofremi, de 1993 à 1997. Il aurait reconnu en garde à vue avoir perçu près de 1 million de francs en liquide de M. Falcone. Interrogé par *Le Monde*, son avocat, M. Pierre-Olivier Sur, n'a pas souhaité faire de commentaire sur la mise en examen de son client.

LES RELATIONS DE M. TASSEZ

Après plusieurs reprises, en 1995, 1996 et 1997, la Commission interministérielle pour l'étude de l'exportation des matériels de guerre (CIEEMG), seule structure habilitée à délivrer les autorisations d'exportation d'armes, avait répondu défavorablement aux demandes de la Sofremi de vendre des équipements à l'Angola. La Sofremi aurait sciemment contourné cet embargo. L'enquête a notamment révélé qu'en 1993, la Sofremi et Brenco avaient financé

conjointement l'achat d'une Safrane blindée, d'une valeur de 1,2 million de francs, en faveur du président Dos Santos. Le nom de M. Tassez est apparu dans ce dossier à tiroirs au mois de septembre, lors d'une perquisition au domicile de la secrétaire de M. Falcone. Les policiers avaient alors découvert des disquettes informatiques contenant une liste de personnes et de sociétés rémunérées par Brenco International en marge de contrats d'armement. Parmi celles-ci, Jean-Noël Tassez aurait perçu plusieurs centaines de milliers de francs en liquide pour des prestations qui restent à établir. Les enquêteurs semblent estimer que l'ancien PDG de la Sofirad, la holding qui contrôlait RMC lorsqu'il était à sa tête - entre 1994 et 1995 -, aurait mis à la disposition de M. Falcone son carnet d'adresses.

C'est sur ces fameuses disquettes que les noms de l'ancien collaborateur de François Mitterrand, Jacques Attali, du fils et conseiller de l'ancien président, Jean-Christophe Mitterrand et du député européen, Jean-Charles Marchiani, sont apparus. Les trois hommes, entendus comme témoins entre le 29 novembre et le 1^{er} décembre, auraient eux aussi été rémunérés par la société de M. Falcone. L'homme d'affaires aurait également participé au financement de la liste conduite par Jean-Charles Marchiani et Charles Pasqua - qui a lui aussi déjà témoigné devant les enquêteurs - en prévision des élections européennes de 1998.

Fabrice Lhomme

Le commerce extérieur affiche un nouveau déficit en octobre

LE COMMERCE EXTÉRIEUR français reste dans le rouge. Selon les statistiques publiées vendredi 15 décembre par les Douanes, le solde a encore une fois été négatif, de près de 5 milliards de francs (760 millions d'euros), en octobre. Sur les dix premiers mois de l'année, l'excédent n'est donc plus que de 17,3 milliards de francs contre 103,3 milliards au cours de la même période en 1999.

C'est le quatrième mois consécutif que le commerce extérieur français est déficitaire. Excédentaire en permanence depuis 1993, il est entré en déficit de 5,7 milliards en juillet et, depuis, les mauvais chiffres se succèdent : -0,7 milliard en août, -4 millions en septembre.

C'est, sans surprise, l'envolée des prix pétroliers qui est à l'origine de ce retournement, puisque le déficit de la balance énergétique, qui était de 7 milliards de francs en octobre 1999, s'est progressivement creusé, pour atteindre près du double, soit 14 milliards, un an plus tard. Mais les déficits des biens de consommation ou des biens d'équipements industriels tendent aussi à se dégrader légèrement, ce qui est plus préoccupant.

Globalement, ces statistiques n'ont pourtant rien d'inquiétant, car la conjoncture économique française reste favorablement orientée. De son côté, l'Insee a ainsi confirmé, vendredi, que l'économie française avait créé 484 000 emplois d'octobre 1999 à septembre 2000. Les experts prévoient, toutefois, un léger tassement de la croissance au début de 2001.

Accord sur les listes communes PS-PCF aux municipales à Paris

PATRICK BLOCHE ET MARTINE DURLACH, n° 1, respectivement, des fédérations PS et PCF de Paris, devaient se rencontrer, vendredi 15 décembre, au siège de la fédération parisienne du PCF, pour signer l'accord qui valide la constitution de listes communes dans les vingt arrondissements de la capitale pour les élections municipales de mars 2001. Le Parti communiste, qui réclamait une tête de liste, a obtenu gain de cause. La journaliste Clémentine Autain, âgée de vingt-sept ans, a été désignée comme tête de liste de la gauche plurielle, présentée par le PCF et soutenue par le PS, dans le 17^e arrondissement. La candidature de l'architecte Roland Castro, membre du Conseil national du PCF, n'a en revanche pas été retenue.

DÉPÊCHES

■ **CALENDRIER ÉLECTORAL** : le Parti radical de gauche (PRG) votera l'inversion du calendrier électoral proposée par Lionel Jospin, a décidé son bureau national, mercredi 13 décembre. Le PRG, qui compte quatorze députés, avait déposé une proposition de loi prônant la simultanéité des législatives et de la présidentielle.

■ **PATRONAT** : le Medef, la CGPME et l'UPA se sont élevés, jeudi 14 décembre, contre des décisions « à caractère électoral » de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, qui a décidé de renforcer les mesures sur les contrats à durée déterminée dans le projet de loi de modernisation sociale (*Le Monde* du 15 décembre). Pour le patronat, les amendements adoptés sont de nature à « nuire à l'emploi » et à « pervertir le dialogue social ».

■ **CGT** : Lydia Brovelli, membre du bureau confédéral et trésorière de la CGT, va quitter la centrale de Montreuil en mars 2001, pour devenir conseillère sociale à l'ambassade de France à Dakar (Sénégal). Proche d'Henri Krasucki, M^{me} Brovelli s'était ensuite repositionnée pour devenir un des chefs de file des « modernistes » au sein de la centrale. M^{me} Brovelli est aussi présidente de la section travail du Conseil économique et social.

■ **ÉTATS-UNIS** : une nouvelle erreur judiciaire a été découverte en Floride et révélée, jeudi 14 décembre, par le porte-parole de Jeb Bush, le gouverneur de l'Etat et frère du président-élu américain. Selon Katie Baur, un condamné à mort, Frank Lee Smith, a été exonéré des accusations de meurtre et de viol qui pesaient sur lui grâce aux tests ADN. Il est cependant mort en détention d'un cancer, il y a onze mois, après quatorze ans passés dans les couloirs de la mort. - (AP)

Justice : la droite juge le gouvernement « incapable d'assurer le service public »

TROMBES D'EAU sur Morlaix, la bonne ville de Marylise Lebranchu, et petit grain sur la garde des sceaux, qui défendait au Palais-Bourbon, jeudi 14 décembre, une proposition de loi destinée à « faciliter l'indemnisation des condamnés reconnus innocents ». Le texte, élaboré par Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur (PS) du Territoire-de-Belfort, aurait été voté à l'unanimité si le gouvernement n'y avait glissé ce que Claude Goasguen (DL, Paris) a appelé un « *cahier juridique* » : un article additionnel suspendant pour six mois l'application de la judiciarisation de l'application des peines, une des principales dispositions de la loi sur la présomption d'innocence qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Déjà adoptée par le Sénat, la proposition de loi a finalement été votée en première lecture par les seuls députés de gauche, l'UDF s'abstenant et le RPR et DL votant contre.

L'instauration d'un débat contradictoire pour les demandes de semi-liberté, de sortie ou de libération conditionnelle, qui permet de confronter le condamné et son avocat au juge de l'application des peines, nécessite la présence d'un greffier. Or la nouvelle promotion (400 personnes) n'arrivera dans les tribunaux qu'entre mai et septembre 2001. Faute de greffiers en nombre suffisant, le gouvernement a décidé que, jusqu'au 16 juin, le juge rendra sa décision,

après avis de la commission *ad hoc*, sans véritable audience. Le détenu, qui pourra être assisté de son avocat, adressera ses observations au juge par écrit et, s'il le souhaite, par oral. Durant ces six mois, il pourra faire appel de la décision du juge.

LE REGRET DE NE PAS VOTER POUR

La droite n'a pas manqué une si belle occasion de dénoncer l'énorme héritage qu'Elisabeth Guigou a laissé à M^{me} Lebranchu. En défendant la question préalable, le RPR Jean-Luc Warsmann (Ardenne) tonne : « *Jamais le monde judiciaire n'a été dans un tel état de choc, jamais un gouvernement n'aura autant désorganisé cette institution.* » M. Goasguen joue à son tour les procureurs, accusant le gouvernement d'avoir été « incapable d'assurer le service public de la justice ». Sur son banc de rapporteur du texte, Christine Lazerges (PS, Hérault) « *hallucine* ». Jean-Yves Caullet (PS, Yonne) se lève pour dénoncer une « *caricature* » de la situation et rappeler que, depuis 1998, les crédits de la justice ont augmenté « *pour rattraper un retard important* » accumulé sous les gouvernements Balladur et Juppé.

Quelle belle occasion manquée ! L'opposition a regretté de ne pouvoir voter un texte qui complète pourtant utilement la loi sur la présomption d'innocence. A un système d'indemnisation aléatoire (107 indemnités en 1999 pour un montant moyen de 60 000 francs, 9 147 euros) dans lequel la réparation est rarement à la mesure du tort causé aux personnes, il substitue en effet un véritable droit à « *réparation du préjudice subi* ». De plus, il harmonise la règle pour les condamnés reconnus innocents et les prévenus abusivement placés en détention provisoire. Pour François Colcombet (PS, Allier), qui fut longtemps magistrat, c'est l'aboutissement de cinquante ans d'efforts pour reconnaître que la justice est faillible et que la société doit réparer le préjudice subi.

Jean-Michel Bezat

Nouvelle formule

LES CAHIERS DE
Science & Vie

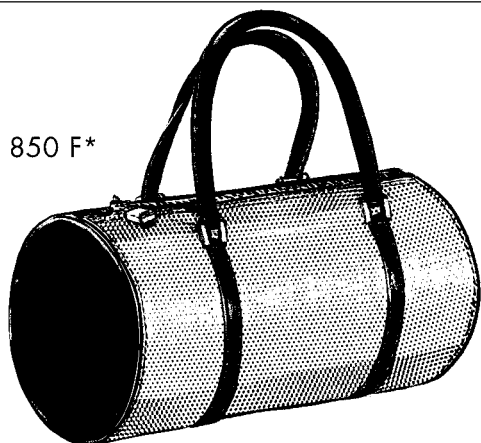
100 ans de prix Nobel

Un dossier complet consacré à cette distinction prestigieuse, symbole d'excellence.

Et aussi

Le berceau des mathématiques : la Mésopotamie

LE MAGAZINE DE L'HISTOIRE DES SCIENCES



850 F*

Chéri, je ferais bien une bataille de polochons.

LA BAGAGERIE

PARIS. NEW-YORK. TOKYO

*Réfente de cuir de vachette double synthétique